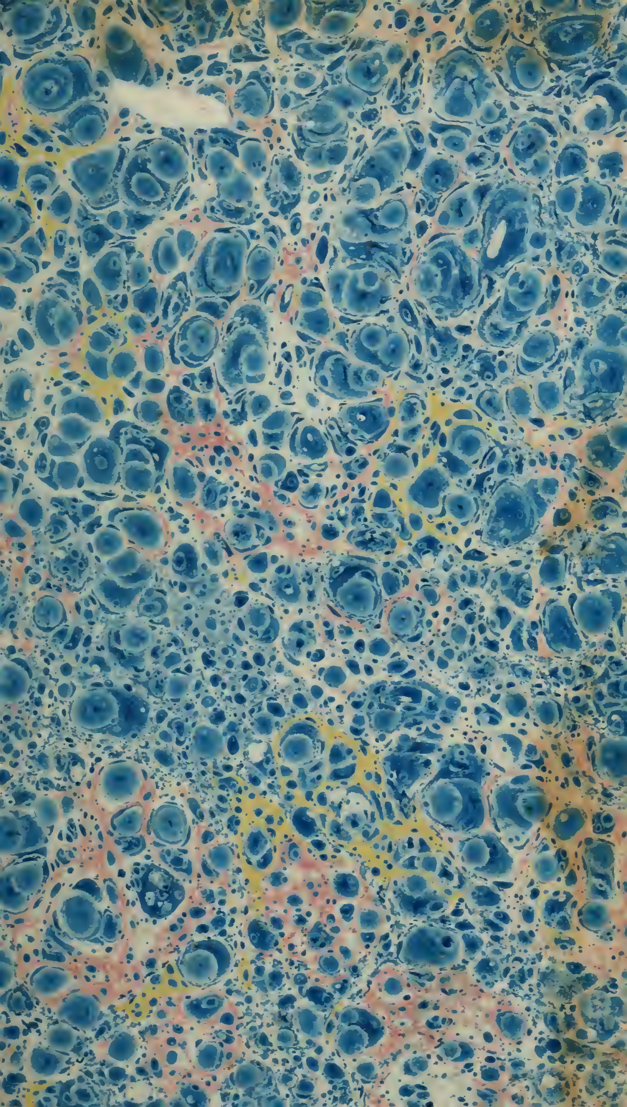




HISTOIRE

DES RÉVOLUTIONS

DE LA

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

HISTOIRE
DES RÉVOLUTIONS
ARRIVÉES
DANS LE GOUVERNEMENT
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE;

Par M. l'Abbé DE VERTOT, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, Censeur royal, Secrétaire des Commandemens de S. A. S. feue Madame la Duchesse d'ORLÉANS, Administrateur de la Commanderie de Santeny, et Prieur de Sainte Marie d'Esne.

Nouvelle édition.

TOME SECOND.



A LYON,

Chez TOURNACHON-MOLIN, Libraire.

M. DCCC. V.

HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE V.

On envoie des ambassadeurs à Athènes pour recueillir les lois de Solon. Au retour de ces ambassadeurs, on choisit parmi les patriciens dix commissaires ou décemvirs *qui gouvernent souverainement. Appius, chef du collége des décemvirs, devient suspect à ses collègues. Pour empêcher qu'il ne soit continué dans le décemvirat, ils le déclarent président de l'assemblée où se devoit faire la seconde élection; mais il se propose lui-même pour premier décemvir, et le peuple en reçoit la proposition*

avec de grands éloges suivis de la plupart des suffrages. Ces nouveaux magistrats veulent rendre leur domination perpétuelle. Malgré l'opposition des principaux sénateurs, ils viennent à bout de se faire donner le commandement des armées pour marcher contre les Eques et les Sabins. Les Romains refusent de vaincre de peur d'augmenter leur puissance. La dureté de leur domination, leur orgueil, leurs injustices, mais sur-tout la passion d'Appius pour la jeune Virginie, sont cause de leur ruine. Virginius, père de cette fille infortunée, s'étant vu réduit à la triste nécessité de lui enfoncer un poignard dans le sein pour la dérober à la brutalité du décemvir, les armées se soulèvent et reviennent à Rome, où elles obtiennent la cassation du décemvirat, et la punition des décemvirs. On rétablit le consulat et le tribunat, et on rend au peuple tous ses priviléges.

NOUS avons vu dans le volume précédent Rome jalouse de sa liberté se défaire de ses rois ; le gouvernement monarchique se tourner en républicain sous l'autorité de deux consuls ; la noblesse et le peuple qui composoient cette république naissante, par

le même amour de la liberté depuis divisés et prêts à se séparer ; le tribunat qui n'avoit été établi que comme le gage de leur réunion, devenir le fondement de nouvelles divisions ; et ces magistrats plébéiens, artisans perpétuels de discorde, poursuivre tout ce que le sénat avoit de plus grand et de plus illustre, et s'attacher sur-tout avec opiniâtreté à la ruine des consuls dès qu'ils sortoient de charge : en sorte qu'un consulaire devoit se regarder comme la victime du peuple, et l'objet de la fureur des tribuns. Tel étoit l'état de Rome, où l'on faisoit alors un crime aux souverains magistrats de gouverner selon les anciennes lois. Cependant la disgrace de Romilius et de Veturius, dont nous venons de parler, n'épouvanta point leurs successeurs : Sp. Tarpius et A. Haterius n'en montrèrent pas moins de fermeté. Ces généreux consuls déclarèrent hautement au peuple qu'il pourroit bien les condamner à leur tour quand ils seroient sortis de charge, ou à une amende, ou à des peines encore plus injustes ; mais que ces vexations et la perte même de leurs vies ne les obligeroient

jamais à consentir à la publication de la loi *Agraria*. Tant de fermeté, et ce concert unanime de tous les sénateurs ébranla les tribuns. Les deux partis, également fatigués de ces divisions continuelles, semblèrent se rapprocher. On fut quelque temps sans entendre parler du partage des terres. L'animosité parut cessée, ou du moins suspendue. Mais le peuple, toujours inquiet, ne fit que changer de vue et d'objet : il revint à la loi Terentilla, et demanda au sénat qu'à la place de ces jugemens arbitraires que rendoient les magistrats, on établit enfin un corps de lois connues de tous les citoyens, et qui servissent de règle dans la république, tant à l'égard du gouvernement et des affaires publiques que par rapport aux différends qui naissoient tous les jours entre les particuliers.

Le sénat ne s'éloignoit pas de cette proposition : mais quand il fut question de nommer les législateurs, il prétendit qu'ils devoient être tous tirés de son corps ; et le peuple au contraire demandoit qu'ayant un égal intérêt dans une affaire aussi importante, il fût admis par ses députés à partager

un si noble emploi. Il envoya au sénat le tribun Siccius et ses collègues pour soutenir ses prétentions. L'affaire y fut agitée avec beaucoup de chaleur ; les avis se trouvèrent partagés : mais rien ne surprit tant que celui de Romilius, ce consulaire que le peuple venoit de condamner à une grosse amende, au lieu de s'opposer, comme on le croyoit, aux prétentions du peuple, déclara que, sans vouloir inventer de nouvelles lois, il étoit d'avis qu'on envoyât seulement des députés à Athènes pour y recueillir celles de Solon, qu'on savoit être les plus populaires de la Grèce ; que ces députés prissent soin en même temps de s'instruire de la forme du gouvernement des républiques voisines, et qu'à leur retour on éliroit des commissaires qui feroient choix de celles qui paroîtroient les plus convenables à la constitution présente de la république Romaine : « Et fassent les dieux, » ajouta ce consulaire, que ces com» missaires nous proposent des lois » également favorables à la liberté du » peuple et à l'autorité du sénat ! »

Cet avis fut également bien reçu des deux partis. Le sénat, auquel on ne

disputoit point le droit de nommer ces ambassadeurs, étoit bien persuadé que ceux qu'il choisiroit pour faire cette recherche ne rapporteroient rien qui fût contraire à ses intérêts ; et les tribuns séduits par l'espérance de voir le gouvernement de Rome réformé sur celui d'une république où toute l'autorité résidoit dans l'assemblée du peuple, ne pouvoient se lasser de donner de grandes louanges à Romilius. Siccius même, quoique son ennemi, déclara qu'il lui remettoit de la part du peuple l'amende à laquelle il avoit été condamné ; mais Romilius rejeta généreusement cette grace qui venoit d'une main ennemie. Il déclara hautement qu'il ne prétendoit point d'autre récompense que de pouvoir dire toujours son avis avec la liberté qui convenoit à un sénateur Romain, et qu'à l'égard de l'amende à laquelle il avoit été condamné, comme c'étoit un bien consacré à Cérès, il croiroit faire un sacrilége de ne la pas payer. On dressa ensuite le sénatus-consulte, qui fut confirmé par le consentement unanime du peuple ; et en conséquence le sénat envoya en ambassade à Athènes

Sp. Posthumius, A. Manlius et P. Sulpitius Camerinus, qui furent chargés de recueillir les lois et les coutumes de cette ville et des autres républiques de la Grèce. Pendant le reste de l'année l'état fut assez tranquille ; mais l'année suivante, sous le consulat de P. Curatius et de Sex. Quintilius, presque toute l'Italie fut affligée de la peste : (*An de Rome* 300.) le premier consul, quatre tribuns du peuple et un grand nombre de citoyens de toute condition en moururent. Le peuple se dispersa de différens côtés. Rome dans une si grande désolation devint déserte, et on avoit à craindre quelque surprise de la part des Eques, des Volsques et des Sabins ; mais la contagion s'étoit répandue parmi eux avec la même fureur ; une calamité commune et générale tint lieu de force et de défense à la république.

L'année suivante commença sous de plus heureux auspices. La peste cessa sous le consulat de P. Sestius Capitolinus et de T. Menenius, (*An de Rome* 301.) et on vit arriver les ambassadeurs qu'on avoit envoyés pour recueillir les lois de la Grèce (1). Les

(1) Tit. Liv. l. 3. D. H. l. 10.

tribuns du peuple firent aussitôt de grandes instances aux consuls pour l'élection des commissaires ou décemvirs qui devoient travailler à former un corps entier de lois pour le gouvernement de la république. Sestius n'y avoit pas de répugnance ; mais Menenius qui regardoit tout changement dans un état comme pernicieux, et qui peut-être n'avoit pas oublié les injures que son père avoit reçues des tribuns, éloigna autant qu'il put cette élection. Il s'en dispensa d'abord sur la nécessité d'élire auparavant les consuls pour l'année suivante ; il dit que cette grande affaire se devant traiter sous leur consulat, il étoit bien juste qu'on ne fît rien avant qu'ils eussent été désignés, et même sans leur participation. Mais ce n'étoit qu'un prétexte, et il se flattoit que l'élection des consuls suspendroit celle des décemvirs, ou du moins que la concurrence qui se rencontreroit entr'eux affoibliroit l'autorité de ces nouveaux magistrats. Cependant l'empressement des tribuns fit avancer les comices. On y élut pour premier consul Appius Claudius. Ce fut le troisième de père en fils dans la maison

Claudia, qui fut élevé à cette dignité. Tous les patriciens lui avoient donné leurs suffrages dans l'espérance qu'il n'auroit pas moins d'attachement que ses ancètres aux intérèts du sénat. T. Genutius fut nommé pour son collègue. Les tribuns après cette élection renouvelèrent leurs poursuites et leurs sollicitations auprès des consuls en charge, pour les obliger à procéder à la nomination des décemvirs. Menenius, qui ne faisoit que de fâcheux pronostics de ce changement qu'on vouloit introduire, se relégua dans sa maison, sous prétexte d'une maladie, et il aima mieux n'en point sortir que d'ètre obligé, s'il alloit au sénat, d'y proposer l'affaire des lois nouvelles. Sestius de son côté, quoique favorable aux tribuns, ne croyoit pas qu'il lui fût honnête de se charger seul d'une si grande affaire sans la présence et le concours de son collègue. Les tribuns auxquels de pareils retardemens étoient suspects, s'adressèrent à Appius et à son collègue, désignés consuls pour l'année prochaine; ils surent les mettre dans leurs intérèts, apparemment par l'espérance de leur donner la meilleure part dans la commission

pour la création des lois. Après s'être assurés de ces deux sénateurs que leur désignation pour le prochain consulat rendoit plus considérables, ils les introduisirent dans une assemblée du peuple qu'ils avoient convoquée exprès pour y prendre des mesures contre les retardemens affectés des consuls en exercice. Appius étant monté à la tribune aux harangues ménagea ses expressions de manière que, sans se déclarer contre le sénat, il sut plaire au peuple. Les principaux chefs de son discours roulèrent sur la justice qu'il y avoit d'établir des lois égales entre tous les citoyens, afin que Rome divisée si long-temps en deux partis et comme en deux villes différentes, ne formât plus à l'avenir qu'une seule république. Il ajouta qu'il étoit persuadé qu'on ne devoit pas différer davantage la nomination des décemvirs; qu'il falloit en faire incessamment la proposition au sénat, et que si son élection au consulat et celle de son collègue étoient préjudiciables à l'établissement et à l'autorité des décemvirs, ils étoient prêts d'y renoncer; et qu'il déclaroit qu'ils y renonçoient actuellement, et qu'ils sacrifie-

roient encore de bon cœur leurs vies pour procurer un aussi grand bien à leur patrie, que la paix et la réunion entre leurs concitoyens.

Ce discours fut regardé par la plus grande partie de l'assemblée comme celui d'un véritable républicain, qui aimoit sincèrement la liberté de son pays : le peuple sur-tout qui n'attendoit rien de semblable d'un patricien de la maison *Claudia*, l'écouta avec autant de joie que de surprise ; quelques sénateurs, au contraire, qui connoissoient le génie fier et ambitieux d'Appius, craignoient que sous cette modération apparente et sous ces dehors si désintéressés il ne cachât des desseins fort opposés. Mais après tout, comme ce n'étoient que des soupçons sans preuves, les patriciens comme les plébéiens donnèrent de grandes louanges à l'abdication qu'il venoit de faire de ses droits au consulat. Il fut question de porter cette affaire au sénat. Menenius, qui se fioit aux engagemens qu'il avoit pris secrètement avec son collègue, feignoit toujours d'être malade pour se dispenser de convoquer cette compagnie ; mais Sestius, gagné apparemment par

la promesse d'être compris au nombre des décemvirs, lui manqua de parole. Il fit assembler le sénat, et proposa la nomination des décemvirs. Les avis y furent partagés à l'ordinaire. Quelques sénateurs, attachés aux anciens usages, regardoient avec éloignement tout changement dans le gouvernement de l'état et dans l'administration de la justice ; mais Appius, qui avoit un puissant parti dans la compagnie, soutint au contraire qu'il y avoit beaucoup de justice d'établir, de concert avec le peuple, des lois qui servissent à l'avenir de règles constantes pour former les jugemens des magistrats ; et cet avis passa enfin à la pluralité des voix. On résolut de procéder incessamment à la nomination des décemvirs ; mais cette nomination fit naître encore une nouvelle difficulté. Les tribuns du peuple demandèrent de sa part que cinq plébéiens fussent admis dans cette commission. Tous les sénateurs s'opposèrent unanimement à cette prétention ; ils représentèrent que les décemvirs allant prendre la place et l'autorité des consuls, il étoit inoui que de simples plébéiens, exclus par leur naissance

de toute magistrature *curule*, fussent revêtus de la puissance souveraine. Les tribuns s'aperçurent bien que le sénat ne se relâcheroit jamais sur cet article. Après beaucoup de raisons proposées de part et d'autre, ils se désistèrent enfin de leurs prétentions, de peur de faire échouer la nomination même des décemvirs, et on convint qu'ils seroient tirés du corps du sénat, que ces commissaires seroient revêtus pendant un an entier de la puissance souveraine, sans qu'il y eût appel de leurs jugemens et de leurs ordonnances ; qu'on n'éliroit pendant ce temps-là ni consuls ni tribuns ; que l'autorité et les fonctions de toute magistrature seroient suspendues pendant leur administration ; qu'ils dresseroient un corps de lois tiré de celles de la Grèce et des anciens usages de Rome, et qu'après l'avoir communiqué au sénat et au peuple, et pris leur consentement, on s'en serviroit à l'avenir pour le gouvernement de l'état et dans l'administration de la justice.

Quelque temps après on tint une assemblée solennelle de tout le peuple Romain convoqué par *centuries*. Cette assemblée fut précédée par des aus-

pices et les autres cérémonies de la religion: on procéda ensuite à l'élection des décemvirs. Appius Claudius et T. Genutius furent nommés les premiers (*An de Rome* 302.), et on crut devoir cette préférence et cette marque d'honneur à l'abdication généreuse qu'ils avoient faite du consulat. Les suffrages tombèrent ensuite sur L. Sestius, sur Veturius, C. Julius, A Manlius, Ser. Sulpitius, P. Curatius, T. Romilius et Sp. Posthumius, tous personnages consulaires. Le sénat se flattoit d'avoir fait choix des plus zélés défenseurs de ses droits; mais la plupart, pour parvenir à cette dignité, avoient pris des engagemens secrets avec les tribuns du peuple. Ainsi les deux partis regardèrent chacun cette élection comme leur ouvrage particulier, et ils concoururent également, mais par des vues bien différentes. Quoiqu'Appius fût le premier et comme le chef du collége des décemvirs, cependant il vivoit avec ses collègues dans une entière égalité et une parfaite intelligence: il affectoit sur-tout des manières toutes populaires; il saluoit les moindres plébéiens qu'il rencontroit à son chemin; il se chargeoit de leurs affaires

et de leurs intérêts, et leur procuroit une prompte justice. Chaque décemvir présidoit à son tour pendant un jour entier: il avoit alors les douze licteurs qui marchoient devant lui avec les faisceaux. Ils rendoient successivement justice dans la place ; ce qu'ils faisoient avec tant d'équité, que le peuple charmé de leur conduite sembloit avoir oublié ses tribuns. La plupart faisoient des vœux pour la durée d'un gouvernement si plein de modération ; et il y eut même plusieurs plébéiens qui déclarèrent qu'au lieu de rétablir le consulat et le tribunat on ne devoit songer qu'à rendre le décemvirat perpétuel. Les décemvirs travaillèrent avec beaucoup d'application pendant toute l'année à la compilation des lois qu'ils tirèrent partie des anciennes ordonnances des rois de Rome, et partie de ce qu'ils empruntèrent des lois de la Grèce (1), qu'un certain Hermodore d'Ephèse qui se trouva alors à Rome leur interpréta. Quand leur ouvrage fut achevé, ils en proposèrent dix tables, dont il ne nous reste que quelques fragmens. Les unes concernent le droit sacré, les autres le droit public, et

(1) Plin. l. 34. c. 5.

le plus grand nombre le droit particulier(1). On afficha ces tables en public, afin que chacun les pût lire, y faire ses réflexions, et les communiquer aux décemvirs avant que de leur donner autorité de lois. On les porta ensuite au sénat où elles furent examinées et reçues à la pluralité des voix; et on arrêta par un sénatus-consulte qu'on convoqueroit incessamment les comices des centuries pour les faire approuver par tout le peuple Romain.

Le jour de l'assemblée étant arrivé, on prit solennellement les auspices, et en présence des ministres de la religion, les lois furent lues de nouveau. Les décemvirs représentèrent au peuple avec beaucoup de douceur qu'ils croyoient n'avoir rien oublié de ce qui leur avoit paru nécessaire pour la conservation de la liberté, et pour établir cette égalité si nécessaire dans une république; cependant qu'ils exhortoient leurs concitoyens d'examiner avec soin leur ouvrage, et de dire avec liberté ce qu'ils croyoient qu'on en devoit retrancher, ou ce qu'on y pouvoit ajouter; en sorte qu'à l'avenir le peuple eût des lois qu'il eût faites lui-même plutôt

(1) Cic. de leg. l. 2 et 3.

qu'il ne les eût approuvées. On ne répondit à un discours si rempli de désintéressement et de modestie que par de grandes louanges. Les lois contenues dans les dix tables furent reçues du consentement de toutes les centuries. Il y eut seulement quelques particuliers qui dirent qu'il y manquoit plusieurs réglemens dont on pourroit encore faire deux tables, et que si on les ajoutoit aux dix autres on en formeroit comme un corps parfait de tout le droit Romain. Cette vue fit naître le désir d'élire tout de nouveau des décemvirs encore pour une année. Le sénat et le peuple approuvèrent également ce dessein, quoique par des vues différentes. Le peuple ne songeoit qu'à reculer le rétablissement de l'autorité consulaire qui lui étoit formidable, et le sénat de son côté étoit bien aise de se délivrer des tribuns qui lui étoient si odieux.

L'assemblée ayant approuvé ce projet, indiqua le jour qu'on devoit procéder à une nouvelle élection des décemvirs. Dans l'intervalle qui précéda ces comices la division se mit dans le sénat au sujet de cette dignité. Les uns y aspiroient par ambition ; d'au-

tres qui s'étoient d'abord opposés le plus ouvertement à son établissement, la recherchoient alors, mais seulement pour en exclure ceux dont les desseins et la conduite leur étoient suspects. Appius feignoit de n'y point prétendre; et, pour inspirer à ses collègues le dessein d'y renoncer, il déclaroit publiquement qu'ayant rempli tous les devoirs de bons citoyens par le travail assidu d'une année entière, il étoit juste de leur accorder du repos et des successeurs.

Mais ses liaisons publiques et dont il ne se cachoit point, avec les Duillius et les Icilius, c'est-à-dire, avec les chefs du peuple, et, pour ainsi dire, les arcs-boutans du tribunat; le soin qu'il prenoit de se rendre agréable aux plébéiens; son affabilité et sa modération si opposées à cette fierté qu'on reprochoit à la famille Claudia; tout cela donnoit beaucoup d'inquiétude à ses rivaux, et le rendoit suspect à ses collègues. Ces derniers, pour s'assurer de son exclusion, le nommèrent pour présider à l'élection nouvelle; et comme c'étoit un usage que celui qui présidoit à l'assemblée nommoit ceux qui aspiroient à la charge qu'il falloit

remplir, ils se flattèrent qu'après la déclaration qu'il avoit faite de renoncer à cette dignité, il n'oseroit pas se mettre au nombre des candidats ; outre qu'il étoit sans exemple que celui qui présidoit dans une élection se fût proposé lui-même, si on en excepte quelques tribuns du peuple qui, en pareille occasion, n'avoient pas eu de honte d'abuser de la confiance de leurs concitoyens. Appius n'eut pas plus de pudeur que ces ambitieux plébéiens. (*An de Rome* 303.) Le jour de l'élection étant arrivé, on le vit, contre toutes les règles de la bienséance et de la modestie, se proposer lui-même pour le premier décemvir ; et le peuple, toujours la dupe de ceux qui le savent tromper sous l'apparence de prendre part à ses intérêts, lui déféra par ses suffrages cette grande dignité. Ce décemvir eut l'habileté de faire tomber ensuite les suffrages sur Quintus Fabius Vibulanus, personnage consulaire à la vérité, et même de mœurs jusqu'alors irréprochables, mais d'un esprit lent et paresseux, naturellement ennemi des affaires, sans fermeté, et incapable de le troubler dans la disposition des desseins qu'il méditoit. Ce fut dans

les mêmes vues qu'il fit élire ensuite M. Cornelius, M. Servilius, T. Antonius et M. Rabuleius, sénateurs peu estimés dans leur compagnie, mais qui lui étoient dévoués, et qui par ses intrigues secrètes emportèrent cette dignité sur les Quintiens, et même sur Claudius, son oncle, zélé patricien, et auquel il fit donner l'exclusion, aussibien qu'à tous ses collègues, du premier décemvirat. Enfin ce qui surprit et consterna le sénat, c'est qu'Appius, oubliant sa propre gloire et celle de ses ancêtres, n'eut point de honte, pour flatter les anciens tribuns auxquels il avoit vendu sa foi, de proposer trois plébéiens pour décemvirs, sous prétexte qu'il étoit juste qu'il y eût quelqu'un dans ce collége qui veillât aux intérêts du peuple. Il y fit entrer Q. Petilius, C. Duellius et Sp. Oppius, tous trois plébéiens, exclus par leur naissance de ces premières magistratures, et qui n'y parvinrent que parce qu'ils y avoient porté eux-mêmes Appius par tous les suffrages du peuple, dont ils disposoient à leur gré, et qu'ils avoient déterminés en sa faveur suivant leurs conventions secrètes.

Appius se voyant enfin parvenu par sa dissimulation et ses intrigues à la tête du décemvirat, (*An de Rome* 383.) ne songea plus qu'à rendre sa domination perpétuelle: il assembla aussitôt ses nouveaux collègues qui tous lui étoient redevables de leur dignité. Pour lors mettant bas le masque de républicain, il leur représenta que rien ne leur étoit plus aisé que de retenir toute leur vie la souveraine puissance; qu'ils étoient revêtus d'une commission dans laquelle se trouvoient réunies l'autorité consulaire et la puissance tribunitienne; que le sénat et le peuple toujours opposés plutôt, que de voir le rétablissement de ces deux magistratures qui leur étoient également odieuses, aimeroient mieux leur laisser comme en dépôt le soin du gouvernement; que les particuliers s'accoutumeroient insensiblement à leur autorité, et que pour la conserver ils devoient rappeler à leur tribunal la connoissance de toutes les affaires, sans souffrir qu'on les portât au sénat ou devant l'assemblée du peuple; qu'il falloit sur-tout éviter avec grand soin toute convocation de ces deux corps, qui les feroit apercevoir de leurs droits et de leurs forces;

qu'il se trouvoit toujours dans ces sortes d'assemblées des esprits inquiets et impatiens de toute domination, et que pour rendre inébranlable l'autorité du décemvirat il étoit de l'intérêt des décemvirs de demeurer étroitement unis entr'eux; qu'ils devoient avoir une complaisance réciproque les uns pour les autres; que tout le collége devoit s'intéresser dans les affaires particulières de chaque décemvir : et il ajouta qu'il croyoit qu'ils devoient s'engager tous par les sermens les plus solennels à ne se troubler jamais les uns les autres dans l'exécution de leurs desseins particuliers. Comme ce discours d'Appius flattoit agréablement l'ambition de ses collègues, ils se laissèrent conduire à ses vues. Chacun applaudit à ses projets (1), tous firent les sermens qu'il prescrivit, et ils convinrent unanimement de n'oublier rien pour retenir toute leur vie l'empire et la domination qu'on ne leur avoit déférés que pour une seule année : nouvelle conspiration contre la liberté publique.

Ces nouveaux magistrats (2) entrèrent en possession de leur dignité aux

(1) D. H. l. 10. sub fin.
(2) Id. ibid.

ides de mai (1) ; et, pour inspirer d'abord de la crainte et du respect au peuple, ils parurent en public chacun avec douze licteurs, auxquels ils avoient fait prendre des haches avec leurs faisceaux, comme en portoient ceux qui marchoient devant les anciens rois de Rome ou devant le dictateur ; en sorte que la place fut remplie de six-vingts licteurs qui écartoient la multitude avec un faste et un orgueil insupportable dans une ville où régnoient auparavant la modestie et l'égalité. Le peuple ne vit qu'avec indignation cet appareil de tyrannie. La comparaison qu'il faisoit de la modération des consuls avec les manières fières et hautaines des décemvirs, lui fit bientôt regretter l'ancien gouvernement : il se plaignoit secrètement qu'on lui eût donné dix rois pour deux consuls. Mais ces réflexions venoient trop tard, et il n'étoit plus maître de détruire son ouvrage. Les décemvirs commencèrent à régner impérieusement et avec une autorité absolue. Outre leurs licteurs, ils étoient encore environnés en tout temps d'une troupe de gens sans nom et sans aveu, la plu-

(1) 15 de mai.

part chargés de crimes, ou accablés de dettes et qui ne pouvoient trouver de sureté que dans les troubles de l'état. Mais ce qui étoit encore plus déplorable, c'est qu'on vit bientôt à la suite de ces nouveaux magistrats une foule de jeunes patriciens qui, préférant la licence à la liberté, s'attachèrent servilement aux dispensateurs des graces; et même pour satisfaire leurs passions et fournir à leurs plaisirs, ils n'avoient point de honte d'être les ministres et les complices de ceux des décemvirs. Il n'y eut plus d'asile assez sûr pour la beauté et la pudeur. Cette jeunesse effrénée, à l'ombre du pouvoir souverain, enlevoit impunément les filles du sein de leur mères; d'autres, sous de foibles prétextes, s'emparoient du bien de leurs voisins, qui se trouvoit à leur bienséance. En vain on en portoit des plaintes aux décemvirs, les malheureux étoient rejetés avec mépris, et la faveur seule, ou des vues d'intérêt, tenoient lieu de droit et de justice. Que si quelque citoyen, par un reste de l'ancienne liberté, étoit assez hardi pour faire éclater son ressentiment, ces tyrans le faisoient battre à coups de verges comme un esclave; d'autres étoient exilés;

exilés ; il y en eut meme qu'on fit mourir, et la confiscation suivoit toujours le supplice des malheureux.

Le peuple qui gémissoit sous une domination si tyrannique jetoit les yeux du coté du senat d'où il attendoit sa liberté; mais la plupart des sénateurs redoutant la fureur des décemvirs s'étoient retirés à la campagne : ceux qui étoient restés dans la ville n'étoient pas fâchés que la dureté du gouvernement présent fît regretter celui des consuls, et ils se flattoient que le peuple renonceroit volontiers au rétablissement des tribuns si on pouvoit les tirer de la domination des decemvirs.

C. Claudius, personnage consulaire et oncle d'Appius, sensiblement touché de voir son neveu s'ériger en tyran de sa patrie, plusieurs fois chercha les occasions de le joindre pour lui représenter à quel point il déshonoroit la mémoire de ses ancètres par une conduite si odieuse : mais ce chef des décemvirs qui redoutoit ces remontrances éludoit ses visites sous différens prétextes. C. Claudius ne put jamais pénetrer jusque dans son appartement : et cet ancien magistrat éprouva que les tyrans ne reconnoissoient plus ni parens ni amis.

Cependant ces nouveaux magistrats ajoutèrent deux tables de lois aux dix qu'on avoit promulguées l'année précédente ; mais ils n'y statuèrent rien touchant le partage des terres conquises. On observa même que dans les deux dernières tables il y avoit un article qui défendoit aux patriciens et aux plébéiens de s'allier par des mariages réciproques, et qu'ils avoient fait une loi expresse d'une ancienne coutume. On soupçonna que les décemvirs n'avoient établi cette loi nouvelle, et negligé en même temps de faire quelques réglemens au sujet du partage des terres, que pour entretenir continuellement la division entre les deux ordres de la république. Ils appréhendoient que si la noblesse et le peuple venoient à se réunir, ils ne tournassent contr'eux cette ancienne animosité qu'ils avoient tant d'intérêt d'empêcher de s'éteindre. Cependant comme l'autorité de ces décemvirs ne devoit durer qu'un an, on se flattoit de voir expirer leur tyrannie avec la fin de l'année ; mais les ides de mai parurent sans qu'il y eût la moindre apparence de comices, ni d'assemblées pour les élections. Les tyrans se montrèrent

alors à découvert, et malgré le sénat et le peuple ils se maintinrent dans le gouvernement sans autre droit que celui de la force et de la violence. Tout ce qui leur faisoit ombrage fut proscrit. Plusieurs citoyens se bannirent eux-mêmes de leur patrie; quelques-uns furent chercher des asiles chez les Latins et les Herniques, et Rome presque déserte demeura en proie à ces tyrans.

Tout le monde déploroit en secret la perte de la liberté, sans qu'il se trouvât dans la république aucun citoyen assez généreux pour tenter de rompre ses chaînes. Il sembloit que le peuple Romain eût perdu ce courage qui auparavant le faisoit craindre et respecter par ses voisins. Les Latins et ceux qui se trouvoient assujétis à la domination des Romains, méprisoient les ordres qu'on leur envoyoit, comme s'ils n'eussent pu souffrir que l'empire demeurât dans une ville où il n'y avoit plus de liberté: et les Eques et les Sabins venoient faire impunément des courses jusqu'aux portes de Rome.

Ces ennemis immortels de la république, voulant profiter de la consternation où étoit le peuple Romain,

levèrent deux armées. Les Sabins s'avancèrent le long du Tibre jusqu'à cent quarante stades de Rome; et les Eques, après avoir ravagé le territoire de Tusculum, vinrent camper près d'Algide. Ces deux armées sembloient menacer Rome d'un siége. Cette nouvelle surprit extrèmement les décemvirs : il falloit qu'ils armassent de leur côté; cependant ils ne le pouvoient faire sans le concours du sénat et du peuple, et ils ne pouvoient ignorer combien ils étoient odieux aux uns et aux autres. Ils tinrent entr'eux differens conseils remplis de troubles et d'agitations. Il étoit question de décider si on s'adresseroit au peuple ou au sénat; et ce qui étoit le plus embarrassant pour les décemvirs, c'est qu'ils craignoient que l'année de leur magistrature étant expirée, on ne leur disputât comme à de simples particuliers le droit de convocation. Enfin après bien des delibérations, comme ces décemvirs étoient la plupart du corps du sénat, et qu'ils avoient des partisans, ils se déterminèrent à le convoquer, et convinrent du rôle que chacun feroit dans l'assemblée. Leurs créatures se chargèrent de répondre aux plaintes de

ceux qui demanderoient l'abolition du décemvirat. Ils prirent ce parti dans la vue d'obtenir par leur crédit la levée des troupes ; et ils se flattèrent que le peuple, tout irrité qu'il paroissoit, ne pourroit s'y opposer, ayant perdu avec ses tribuns le droit d'opposition.

Un héraut par ordre des décemvirs publia aussitôt la convocation du sénat. (*An de Rome* 304.) Ils s'y rendirent ensuite, mais ils n'y trouvèrent que leurs partisans ; les autres sénateurs avoient abandonné le soin des affaires publiques, et s'étoient retirés, comme nous l'avons dit, dans leurs maisons de campagne. Les décemvirs y envoyèrent des huissiers leur indiquer l'assemblée pour le lendemain La plupart revinrent à Rome, et se trouvèrent au sénat, mais avec des vues bien différentes de celles des décemvirs. Appius représenta par un discours étudié la nécessité de prendre les armes pour s'opposer aux incursions des Eques et des Sabins.

L. Valérius Potitus, sans attendre que ce fût son rang pour opiner (1), se leva aussitôt. Il étoit fils de ce Valérius qui fut tué à la tête des Romains en

(1) D. H. l. 11.

combattant contre Herdonius, et petit-fils du fameux Valérius, appelé *Publicola*, un des principaux auteurs de la liberté publique. Appius craignant qu'un homme de sa naissance et de son caractère, s'il parloit le premier, n'ouvrît quelque avis contraire aux intérêts des décemvirs, lui dit fièrement de s'asseoir et de se taire, et qu'il devoit attendre que des sénateurs plus anciens que lui et plus considérables dans la république eussent déclaré leurs sentimens : « Je l'aurois aussi attendu, lui » repartit paisiblement Valérius, si » je n'avois eu à parler que de l'affaire » que vous avez proposée; mais il » s'agit ici de la liberté de la républi- » que. Sera-t-il dit qu'un simple par- » ticulier dont la magistrature est » expirée imposera silence à Valé- » rius? Faut-il que votre tyrannie ré- » duise un sénateur à regretter le se- » cours que le simple peuple tiroit de » l'opposition de ses tribuns? Mais » puisque vous et vos collègues en avez » usurpé la puissance, j'en appelle à » ces collègues même, moins dans » l'espérance d'en être secouru que » pour exposer aux yeux du public » la conspiration que vous avez faite

» contre la liberté. » Ensuite adressant la parole à Fabius Vibulanus : « Et » vous, lui dit-il, qui avez été honoré » de trois consulats, sera-t-il dit que par » complaisance pour des tyrans, vous » trahirez les intérêts de votre patrie ? »

Fabius incertain et déconcerté ne lui répondit rien. Mais Appius transporté de colère lui cria de nouveau qu'il lui imposoit silence, et les autres décemvirs le menacèrent de le faire précipiter du haut de la roche Tarpéienne comme un séditieux et un brouillon. Une manière de procéder si violente et si extraordinaire dans une compagnie où devoit régner une parfaite égalité, souleva toute l'assemblée. M. Horatius Barbatus en parut le plus indigné. Il étoit petit-fils de cet Horatius Coclès qui, pour la défense de la liberté de sa patrie, soutint sur un pont tout l'effort de l'armée de Porsenna. Ce même esprit républicain qui avoit fait tant d'honneur aux pères, étoit passé dans leurs enfans. Horatius dont nous parlons, ne pouvant souffrir plus long-temps l'orgueil et l'insolence des décemvirs, prit la parole, et les traita publiquement de Tarquins et de tyrans de leur patrie.

« Vous nous parlez, leur dit-il, de
» la guerre des Sabins, comme si le
» peuple Romain avoit de plus grands
» ennemis que vous-memes. Je vou-
» drois bien savoir par quelle autorité
» vous avez convoqué cette assemblée,
» et par quel droit vous prétendez y
» présider. Le temps de votre magis-
» trature n'est-il pas expiré ? Pouvez-
» vous ignorer que la puissance du dé-
» cemvirat ne vous avoit été déféré
» que pour une seule année ? Nous
» vous avions choisis pour établir des
» lois convenables dans un état libre,
» et vous n'avez laissé aucune trace de
» cette égalité, l'objet unique des Ro-
» mains. Vous avez supprimé les as-
» semblées du peuple et les convoca-
» tions du sénat. On ne parle plus
» d'élection, ni de consuls, ni de tri-
» buns. Toutes les magistratures an-
» nuelles sont abolies. Vous avez
» changé absolument l'ancien ordre
» du gouvernement pour élever sur ses
» ruines votre empire et votre domi-
» nation particulière; mais sachez que
» le sang de Valérius et d'Horatius qui
» chassèrent autrefois les Tarquins de
» Rome, anime encore leurs descen-
» dans; nous avons le même courage,

» et le même attachement pour la
» liberté de notre patrie. Les dieux
» protecteurs de cette ville nous don-
» neront le même succès, et j'espère
» que le peuple, aussi jaloux de sa li-
» berté que ses ancêtres, ne nous aban-
» donnera pas dans une entreprise si
» juste. »

Un discours si ferme étourdit les décemvirs. Ils ne savoient s'ils devoient montrer de la colère, ou affecter de la modération. Appius, pour adoucir les esprits, représenta que bien loin de vouloir s'ériger en tyrans, ils n'avoient convoqué le senat que pour prendre ses avis sur la conjoncture présente des affaires; que s'il avoit imposé silence à Valérius, ce n'avoit été que pour l'obliger à se conformer à l'usage ordinaire où chacun devoit parler à son rang, à moins que la parole ne lui fût adressée par celui qui présidoit au sénat. Pour lors se tournant du côté de C. Claudius, son oncle, il l'exhorta à dire son sentiment avec toute la liberté qui régnoit dans l'assemblée. Il se flattoit que l'interet de sa famille, les liaisons du sang, et même l'honneur qu'il lui faisoit de lui demander le premier son avis, l'en-

gageroient à réfuter ce qu'il y avoit eu de trop dur contre lui dans le discours d'Horatius ; mais il s'adressoit à un véritable Romain, et qui auroit sacrifié ses propres enfans à la conservation de la liberté publique. Il avoit même été plusieurs fois, comme nous venons de le dire, à la maison d'Appius, son neveu, pour lui représenter l'injustice de son gouvernement ; les domestiques, par ordre de leur maître, lui en avoient toujours interdit l'entrée sous différens prétextes, et ce ne fut que dans une assemblée aussi publique qu'il put lui dire librement son avis.

Ce sénateur représenta d'abord à l'assemblée qu'il étoit question de deux affaires de différente espèce, d'une guerre étrangère qu'il falloit soutenir, et de la nécessité de remédier aux dissensions domestiques au sujet du gouvernement ; que ce qu'on appeloit guerre n'étoit que des courses passagères de quelques partis ennemis, et qui ne s'étoient hasardés d'approcher des frontières de l'état qu'à la faveur des divisions qui régnoient dans la république ; qu'il falloit rétablir le calme et l'union dans la ville, et

qu'il suffiroit après cela d'arborer les étendards des légions pour mettre en fuite les Eques et les Sabins, dont les Romains avoient triomphé tant de fois ; mais qu'il doutoit que le peuple voulût se ranger sous les enseignes des décemvirs qu'il regardoit avec justice comme de simples particuliers qui avoient usurpé la souveraine puissance, et qui, sans l'aveu du sénat ni le consentement du peuple, s'étoient perpétués de leur autorité privée dans le gouvernement de l'état. Adressant ensuite la parole à Appius : « Pouvez-
» vous ignorer, lui dit-il, combien
» une entreprise si injuste est odieuse
» à tous les gens de bien ? et si vous en
» doutez, cet exil volontaire auquel
» se sont condamnés nos plus illustres
» sénateurs, ne vous fait-il pas assez
» connoître qu'ils ne vous regardent
» que comme un tyran ? Le sénat
» souffre impatiemment que vous lui
» ayez enlevé son autorité ; le peuple
» réclame la voie d'appel, ou celle
» d'opposition que vous avez suppri-
» mée ; tous nos citoyens vous rede-
» mandent les uns leurs biens qui sont
» devenus la proie de vos satellites,
» d'autres leurs filles que vous avez

» enlevées pour satisfaire des passions » criminelles. Toute la ville et toute » la nation détestent une magistrature » qui a détruit la liberté, aboli l'usage » des comices, usurpé l'autorité lé- » gitime des consuls, et detruit la » puissance des tribuns. Rendez à la » république le pouvoir qu'elle ne » vous avoit confié que pour une seule » année; rendez-nous la forme de notre » ancien gouvernement; rendez-vous » à vous-meme. Souvenez-vous de » votre première vertu, et quittez gé- » néreusement, avec un pouvoir in- » juste, ce nom de *décemvir* que vous » avez rendu si odieux; je vous en » conjure par nos ancètres communs, » par les mânes de votre père, cet » illustre citoyen qui vous a laissé de » si grands exemples de moderation » et de zèle pour la liberté publique; » je vous en conjure sur-tout par votre » salut et par le soin de votre propre » vie que vous ne pouvez manquer » de perdre honteusement et dans les » supplices, si vous vous obstinez à » retenir plus long-temps cette injuste » puissance que vous avez usurpée sur » vos concitoyens. »

Appius, couvert de confusion par de

si justes reproches, n'eut pas la force d'y répondre. On regardoit son silence comme un aveu tacite de son injustice, et meme comme une disposition prochaine à abdiquer le decemvirat. Mais M. Cornelius, un de ses collègues, prenant la parole et s'adressant directement à C. Claudius, lui repartit fièrement que ceux qui étoient chargés du gouvernement de la republique n'avoient pas besoin de ses conseils pour régler leur conduite; que s'il se croyoit autorisé à donner des avis particuliers à son neveu, il devoit l'aller trouver en sa maison; qu'il n'étoit question dans le sénat que des affaires publiques et de la nécessité de prendre les armes pour s'opposer aux Eques et aux Sabins qui s'avançoient du côté de Rome, et qu'il pouvoit dire là-dessus son sentiment, sans s'égarer dans des discours étrangers à la matière dont il s'agissoit. Claudius, encore plus irrité du silence meprisant d'Appius que de la réponse insolente de son collègue, se tournant vers le senat: « Puisque mon neveu, » dit-il, ne daigne me parler ni dans » sa maison, ni en plein sénat, et que » je suis assez malheureux pour voir

» sortir de ma famille le tyran de la » patrie, je vous déclare, pères cons- » cripts, que j'ai résolu de me retirer » à Regile. Je vais me bannir moi- » même de Rome, et je fais serment » de n'y rentrer jamais qu'avec la li- » berté ; cependant, pour satisfaire à » l'obligation où je suis de dire mon » sentiment au sujet des affaires pré- » sentes, je ne crois point qu'on doive » faire aucune levée de troupes qu'on » n'ait élu auparavant des consuls pour » les commander. »

L. Quintius Cincinnatus, T. Quintius Capitolinus et L. Lucretius, tous personnages consulaires et des premiers du sénat, opinèrent de la même manière, et conclurent l'un après l'autre à l'abolition du décemvirat. M. Cornelius, un des décemvirs, craignant que l'autorité de ces grands hommes n'entraînât les autres sénateurs, interrompit l'ordre de prendre les avis, et demanda celui de L. Cornelius, son frère, avec lequel il avoit concerté auparavant le discours qu'il devoit tenir pour la défense du décemvirat. Ce sénateur, s'étant levé, se garda bien d'entreprendre de justifier ni l'autorité, ni la conduite des dé-

cemvirs ; mais prenant un tour plus adroit, il représenta seulement qu'il étoit d'avis qu'on différât l'élection des nouveaux magistrats jusqu'à ce qu'on eût chassé les ennemis du territoire de Rome : « Ceux, dit-il, qui » poursuivent avec tant d'ardeur l'abdication des décemvirs, ont-ils parole des Eques et des Sabins qu'ils » suspendront le progrès de leurs » armes jusqu'à ce que nous ayons » changé la forme de notre gouvernement ? Vous savez, dit-il, pères » conscripts, tout le temps qu'exigent » nos élections ; il faut qu'elles soient » précédées par un sénatus-consulte » qui ordonne les comices. Cette » assemblée, soit qu'on la convoque » par centuries ou par tribus, ne se » peut tenir que vingt-sept jours après » la publication qui en sera faite ; et » avant que les nouveaux magistrats » soient nommés, et ensuite confirmés par une nouvelle assemblée, et » qu'ils aient pris le gouvernement » de l'état, et levé les troupes nécessaires pour s'opposer aux ennemis, » qui peut vous répondre que nous » ne les verrons pas aux portes de » Rome, et en état d'en former le

» siége ? Dirons-nous ridiculement
» aux Eques et aux Sabins : Suspen-
» dez, Messieurs, l'effort de vos ar-
» mes, laissez-nous en paix terminer
» nos divisions domestiques, le sénat
» n'est point encore d'accord sur la
» forme du gouvernement ; mais si
» une fois le consulat est rétabli, si
» de nouveaux magistrats se trouvent
» à la tete de nos armées, pour lors
» sortez promptement de notre terri-
» toire, prenez des branches de ver-
» veine, et revenez nous demander
» humblement la paix, si vous ne
» voulez éprouver la fureur de nos lé-
» gions. De pareils discours devroient-
» ils être entendus dans une compa-
» gnie si respectable (1) ? cependant
» ce sont les suites naturelles de l'avis
» de C. Claudius. Le mien est que nos
» décemvirs enrôlent incessamment
» les legions, et qu'ils marchent sur-
» le-champ aux ennemis. Ecartons-
» les de nos frontières ; qu'ils soient
» obligés, par la terreur de nos armes,
» de nous demander la paix ; et après
» être assurés du dehors, donnez,
» Messieurs, toute votre attention aux
» affaires du dedans. Révoquez par

(1) D. H. l. 11.

» votre autorité celle des décemvirs, » s'ils ne veulent pas s'en dépouiller » de bonne grace; faites leur rendre » compte de leur administration, éli- » sez de nouveaux magistrats en leur » place, et que la république reprenne » son ancienne constitution; mais per- » mettez-moi de vous dire qu'en fait » de gouvernement les affaires doi- » vent se conduire selon leurs con- » jonctures, et dépendre du temps et » des besoins de l'état. »

Les partisans des décemvirs se déclarèrent hautement pour cet avis. Les plus jeunes sénateurs, quand ce fut leur tour d'opiner, s'y conformèrent, emportés par leur courage, et dans l'impatience d'en venir aux mains avec les ennemis. Quelques-uns des plus anciens du sénat prirent le même parti, dans la vue qu'après que la guerre seroit terminée, l'abdication des décemvirs se faisant sans résistance, le gouvernement retomberoit entre les mains des consuls, et que de sages magistrats pourroient peut-etre par leur modération accoutumer insensiblement le peuple à se passer de ses tribuns.

Appius qui voyoit avec un plaisir

secret que la plupart des avis étoient conformes à celui de Cornelius, demanda enfin, et comme par forme seulement, le sentiment de Valérius auquel il avoit imposé silence au commencement de l'assemblée : « Est-il » possible, s'écria ce sénateur, que » nous souffrions que nos tyrans exer» cent aujourd'hui leur empire dans » le sénat et jusque dans le sanctuaire » de la liberté? On m'a fermé la bouche » quand je pouvois parler utilement, » et on me rend la parole après que » les avis sont pris, que le plus grand » nombre s'est déclaré pour celui de » Cornelius, et que toute remontrance » devient presque inutile. Je ne trahi» rai pas cependant ma conscience et » les intérêts de la patrie. Je dirai ce » que je pense de la continuation du » pouvoir que les décemvirs ont usur» pé, et je le dirai avec tout le cou» rage et toute la liberté d'un véritable » Romain.

» Je déclare d'abord que je souscris » de tout mon cœur à tout ce que » C. Claudius vous a si sagement re» présenté sur la nécessité de créer de » nouveaux magistrats avant que de » se mettre en campagne ; mais parce

» que L. Cornelius, partisan déclaré
» de la tyrannie, a tâché de tourner
» en ridicule un avis si judicieux, sous
» prétexte que les délais nécessaires
» pour l'élection de ces magistrats con-
» sommeroient un temps qu'il faut
» employer à repousser les ennemis,
» je crois être obligé de vous faire
» sentir l'artifice qui est caché sous
» ce faux raisonnement. Pour vous en
» convaincre, souvenez-vous seule-
» ment de la conduite que tint la
» république, il y a près de dix ans,
» contre les mêmes ennemis sous le
» consulat de C. Nautius et de L.
» Minutius.

» Vous savez que pendant que Nau-
» tius étoit opposé d'un côté aux
» Sabins, Minutius, son collègue, se
» laissa enfermer par les Eques dans
» les détroits de quelques montagnes.
» Il étoit question de mettre sur pied
» une nouvelle armée pour le déga-
» ger; les tribuns, à leur ordinaire,
» s'opposoient à toute levée de troupes,
» à moins que le sénat ne souscrivît
» à la loi touchant le partage des terres.
» Dans cette extrémité, comme les
» deux partis ne vouloient rien relâ-
» cher de leurs prétentions, on eut

» recours à un dictateur dont l'autorité
» étoit supérieure au sénat et aux tri-
» buns du peuple. L. Quintius fut élu ;
» on le fut chercher à la campagne,
» il revint à Rome, il en tira une
» nouvelle armée, et en quatorze jours
» il dégagea celle de Minutius, et
» triompha des ennemis. Qui nous
» empêche aujourd'hui de suivre un
» exemple si récent et si sage? Elisons
» actuellement un *entre-roi* comme
» nous le ferions si les deux consuls
» étoient morts. Que ce magistrat
» nomme un dictateur ; vous aurez
» aussitôt un magistrat légitime, tout
» cela se peut faire en moins d'un
» jour. Il levera des troupes par ce
» pouvoir souverain attaché à sa di-
» gnité ; on marchera à l'instant aux
» ennemis ; et au retour de la cam-
» pagne, ce magistrat dont le pouvoir
» ne peut durer que six mois, donnera
» le temps par son abdication, de
» procéder à loisir et selon les formes
» ordinaires à l'élection des consuls :
» que si au contraire vous confiez aux
» decemvirs le commandement de vos
» armées, croyez-vous que ces hom-
» mes ambitieux qui ont usurpé un
» pouvoir tyrannique, et qui au pré-

» judice de nos lois refusent si opi-
» niâtrément de se defaire des fais-
» ceaux, mettent facilement les armes
» bas ? craignez plutot qu'ils ne les
» tournent contre vous-memes, et qu'ils
» ne s'en servent pour perpétuer leur
» tyrannie. Je demande donc, vu le
» péril où se trouve la liberté publi-
» que, qu'on examine la proposition
» que je fais de nommer actuellement
» un dictateur ; qu'on prenne là-dessus
» les avis, et qu'on recueille les suf-
» frages. »

Ceux des sénateurs auxquels la puissance des décemvirs etoit odieuse et suspecte, revinrent à cet avis ; mais les partisans des decemvirs se recrièrent que le commandement des armees avoit été decerné aux decemvirs par la pluralite des voix ; que c'etoit une affaire décidee, et que l'opposition de Valerius ne devoit etre consideree que comme une voix de moins en faveur des décemvirs. Appius, pour appuyer ce sentiment, ajouta qu'on ne s'etoit assemblé que pour donner ordre à la guerre que les Eques et les Sabins faisoient à la république ; que C. Claudius, Cornelius et Valerius avoient ouvert des avis differens ;

mais que celui de Cornelius ayant prévalu par le nombre des suffrages, il ordonnoit au greffier de dresser à l'instant le sénatus-consulte qui remettoit aux décemvirs le soin de cette guerre et le commandement des armées. Puis se tournant du côté de Valerius, il lui dit avec un souris amer, que s'il parvenoit jamais au consulat, il pourroit alors faire revoir le jugement d'une affaire décidée. Les décemvirs se levèrent après avoir signé le sénatus-consulte, et ils sortirent du sénat, suivis de leurs partisans qui les félicitoient de l'avantage qu'ils venoient de remporter sur le parti opposé.

Le commandement des armées qu'on venoit de leur déférer assuroit leur autorité, et la rendoit encore plus redoutable. Ils s'en servirent pour se venger de leurs ennemis particuliers, et ils comptoient au nombre de leurs ennemis ceux qui ne se rendoient pas leurs esclaves. Tout le monde déploroit en secret la perte de la liberté. L. Valérius et M. Horatius, qui ne vouloient ni manquer à la république, ni se manquer à eux-mêmes, assemblèrent dans leurs maisons un grand

nombre de leurs amis et de leurs cliens pour s'en faire un secours contre la violence des décemvirs ; et ils ne paroissoient plus dans la ville qu'avec une puissante escorte , et en état de repousser l'insulte qu'ils avoient lieu d'appréhender. La république étoit divisée en deux partis : on voyoit d'un côté un grand zèle pour la liberté , et un attachement inviolable aux lois ; il paroissoit dans l'autre parti un désir immodéré de dominer , soutenu de la magistrature et des apparences de l'autorité légitime. L'animosité qui régnoit dans ces deux partis faisoit appréhender une guerre civile. C. Claudius , oncle du décemvir Appius Claudius , de peur de s'y trouver engagé , sortit de Rome comme il avoit protesté en plein sénat , et se retira à Regile , son ancienne patrie ; d'autres sénateurs et les principaux citoyens de Rome , qui ne pouvoient souffrir la domination des décemvirs , et qui ne se sentoient pas en état de la détruire , cherchèrent un asile à la campagne , ou chez les peuples voisins. Appius , irrité d'une retraite qui marquoit si visiblement l'aversion qu'on avoit pour son gouvernement ,

mit des gardes aux portes de la ville; mais s'étant aperçu que cette précaution augmentoit le nombre des mécontens, il leva cette garde, et pour se venger de ceux qui s'étoient retirés, il confisqua les biens qu'ils avoient dans Rome, dont il fit la solde et la récompense de ses satellites.

Une conduite si violente ouvrit les yeux au peuple comme au sénat. Les uns et les autres s'aperçurent avec indignation, qu'au lieu de sages législateurs ils n'avoient trouvé que des tyrans. Le peuple, jaloux et ennemi de l'autorité du sénat, avoit vu d'abord avec plaisir s'élever sur les ruines du consulat une nouvelle puissance qui ne donnoit aucune part aux sénateurs dans le gouvernement : le sénat de son côté ne s'étoit pas opposé à l'établissement d'un tribunal qui l'avoit débarrassé des harangues séditieuses des tribuns du peuple ; et l'un et l'autre ordre de la république s'étoient sacrifié mutuellement leurs magistrats. Les décemvirs, dépositaires de leur autorité, s'en étoient prévalus : leur objet étoit de se perpétuer dans le gouvernement ; et comme on venoit de leur déférer le commandement des armées, ils

ils méprisoient des mécontens qu'ils ne craignoient plus. Le peuple destitué de ses tribuns se vit obligé de se faire enrôler. Les légions furent bientôt complètes : on en fit trois corps. (*An de Rome* 304.) Q. Fabius Vibulanus marcha contre les Sabins à la tête d'une armée, et on lui donna pour collègue et pour conseil Q. Petilius et M. Rabuléius. M. Cornelius fut nommé général des troupes qu'on devoit opposer aux Eques, et l'on envoya avec lui L. Minutius, M. Sergius, T. Antonius et C. Duellius, tous décemvirs. Appius, leur chef, demeura à Rome avec Oppius, et il retint un corps de troupes qu'il mit comme en garnison dans le Capitole pour maintenir son autorité contre des ennemis domestiques qui lui étoient encore plus redoutables que les étrangers. C'est ainsi que de simples particuliers, sous le titre de décemvirs, s'emparèrent de toutes les forces de l'état, qui pendant leur domination n'avoit plus que le nom de république.

Le peuple qui composoit les légions, je veux dire les centurions et les soldats, irrités de la perte de la liberté, ne voulurent point vaincre, de peur

d'augmenter la puissance des décemvirs en les rendant victorieux. Les deux armées furent défaites presque sans combattre : ce fut moins des batailles que des fuites concertées. L'armée opposée aux Eques perdit ses armes et son bagage ; celle qui devoit combattre les Sabins abandonna son camp et se retira avec précipitation sur les terres de Rome : les soldats se dispersèrent et ne se rallièrent que quand ils ne furent plus en vue des ennemis, et on apprit à Rome la nouvelle de ces déroutes avec la même joie qu'on auroit eue dans un autre temps, d'une victoire complète.

On disoit hautement dans la ville qu'il ne falloit pas s'étonner que les armes de la république n'eussent pas été heureuses sous des chefs qui avoient usurpé le commandement. Les uns demandoient des consuls, d'autres proposoient d'élire un dictateur comme dans une calamité publique, et le peuple soupiroit après le rétablissement de ses tribuns.

Siccius Dentatus, ce fameux plébéien qui s'etoit trouvé à six-vingts combats, n'entretenoit la multitude que des fautes qu'il prétendoit que les

décemvirs avoient faites dans la conduite de cette guerre. Son sentiment et le mépris qu'il faisoit de ces généraux passa dans les deux armées. A peine le soldat vouloit-il déférer à leurs ordres : les uns demandoient des vivres, d'autres des armes ; et un mécontentement général sembloit annoncer une révolte prochaine.

Appius, attentif aux évènemens, envoie à ses collègues des recrues et des vivres. Il leur mande de tenir le soldat en respect par la crainte du châtiment, et que si la voie des supplices leur paroissoit dangereuse dans la conjoncture, ils ne manqueroient pas d'occasion pendant le reste de la campagne pour faire périr secrètement les plus mutins. Il leur en donna l'exemple. Siccius lui étoit odieux par ses discours trop libres, et par le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du peuple ; il résolut de s'en défaire. Pour le tirer de Rome, il feignit de vouloir le consulter sur les opérations de la campagne. Il l'entretint plusieurs fois, et après avoir donné de grandes louanges aux avis qu'il en recevoit, il l'engagea, quoique vétéran, à se rendre à l'armée qui étoit opposée aux Sabins,

sous prétexte d'assister le général de ses conseils ; et pour le déterminer à faire la campagne, il le revêtit du titre d'envoyé ou de légat : fonction qui chez les Romains (1), dit Denis d'Halicarnasse, étoit sacrée et inviolable, et qui jouissoit du respect dû au sacerdoce avec l'autorité d'un officier général, et la puissance des premiers magistrats.

Siccius, sans défiance et avec la sincérité d'un brave soldat, embrasse avec plaisir l'occasion de rendre service à sa patrie ; il se rend au camp en diligence. Les décemvirs prévenus par Appius le reçoivent avec des marques extérieures de joie, et le traitent avec distinction. On n'entreprend plus rien sans ses avis ; mais cette déférence apparente cachoit le dessein secret de le faire périr. L'occasion s'en présenta bientôt. Siccius, avec sa franchise ordinaire (2), n'ayant pas dissimulé aux décemvirs qu'il ne les trouvoit pas campés assez avantageusement, ils le chargèrent de marquer lui-même un nouveau camp, et on lui donna une escorte pour aller reconnoître la situation du pays ; mais

(1) D. H. l. 11. (2) Id. ibid.

cette escorte n'étoit composée que des satellites des décemvirs, et qui avoient des ordres secrets de s'en défaire. Siccius s'étant avancé à leur tête jusque dans les détroits de quelques montagnes, ils prirent cette occasion pour le charger. Siccius ne se fut pas plutôt aperçu de leur mauvais dessein, que s'adossant contre un rocher pour ne pouvoir être pris par derrière, il les reçut avec un courage qui fit trembler les plus hardis. Ce généreux Romain, rappelant son ancienne valeur, en tua plusieurs et en blessa d'autres; aucun n'osoit plus l'approcher : ils se contentèrent de lui lancer des traits de loin; mais comme ils n'en pouvoient encore venir à bout, ces perfides montant sur le haut du rocher l'accablèrent à coups de pierres; et ce brave guerrier qui étoit sorti victorieux de tant de combats, périt enfin malheureusement par la main de quelques traîtres que les décemvirs avoient armés contre lui. Ils retournèrent ensuite au camp, et rapportèrent qu'ils étoient tombés (1) dans une embuscade où ils avoient perdu leur commandant et une partie de leurs com-

(1) Tit. Liv. l. 3. c. 44.

pagnons. On les crut d'abord; mais une troupe de soldats qui regardoient Siccius comme leur père, étant allés d'eux-mêmes sur le lieu du combat pour enlever son corps et lui rendre les derniers devoirs, s'aperçurent que ceux qui avoient été tués dans cette occasion étoient tous Romains; qu'ils avoient le visage tourné de son côté; qu'on ne leur avoit enlevé ni leurs armes, ni leurs vêtemens, et d'ailleurs qu'il n'y avoit parmi eux aucun soldat des ennemis, et qu'on ne trouvoit même aucune trace de leur retraite. Toutes ces circonstances leur firent soupçonner que Siccius avoit été assassiné par son escorte. Ce soupçon se répandit dans tout le camp, et y excita des plaintes et un mécontentement général. Toute l'armée demandoit avec grands cris qu'on fît le procès à ces assassins; mais les décemvirs les firent échapper; et pour détourner la pensée qu'ils pouvoient être eux-mêmes les auteurs d'une action si indigne, ils firent faire des funérailles militaires à Siccius, aussi honorables que s'il eût commandé l'armée en chef. Ce furent ces honneurs si extraordinaires pour un plébéien qu'on savoit leur

être odieux, qui achevèrent de convaincre les soldats que Siccius n'étoit péri que par leur ordre. Le mécontentement de cette armée passa bientòt dans l'autre camp, et jusques dans Rome. Les citoyens et les soldats, le sénat et le peuple, détestoient tout haut une action si infâme. Tout le monde étoit disposé à secouer le joug d'une domination si cruelle, lorsqu'Appius, par une nouvelle entreprise encore plus odieuse et plus tyrannique, mit le comble à ses fureurs et à la haine que tous les ordres de l'état lui portoient.

Nous avons dit que de concert avec ses collègues il étoit resté dans Rome à la tête d'un corps de troupes pour en contenir les habitans sous l'obéissance du décemvirat. Ce décemvir qui avoit réuni en sa personne toute l'autorité de la magistrature, rendoit la justice dans la place. Comme il étoit un jour dans son tribunal, il vit passer auprès de lui une jeune fille d'une rare beauté, âgée d'environ quinze ans, qui alloit avec sa nourrice aux écoles publiques. Ses charmes et les grâces naissantes de la jeunesse attirèrent d'abord son attention. Il ne put s'em-

pêcher de la regarder avec un plaisir secret : sa curiosité redoubla le jour suivant ; il la trouva encore plus belle. Et comme cette jeune personne passoit tous les jours dans la place, il conçut insensiblement pour elle une passion violente dont les suites furent également funestes à l'un et à l'autre. Il avoit pris soin, dès le premier jour qu'il l'avoit vue, de s'informer de son nom et de celui de sa famille. On lui avoit appris qu'elle étoit d'une famille plébéienne ; qu'elle s'appeloit Virginie ; qu'elle avoit perdu sa mère appelée Numitoria ; que Virginius, son père, servoit actuellement en qualité de centurion dans l'armée de F. Vibulanus, le décemvir, et que Virginius avoit promis sa fille à Icilius qui avoit été tribun du peuple, et qui devoit l'épouser à la fin de la campagne.

Ces nouvelles si funestes pour l'amour d'Appius ne servirent qu'à l'augmenter. Il eût bien voulu pouvoir épouser lui-même la jeune Virginie ; mais outre qu'il étoit marié, il ne pouvoit pas ignorer que les dernières lois des douze tables, dont il étoit le principal auteur, interdisoient toute alliance entre les patriciens et les plébéiens,

et il se vit réduit à ne pouvoir espérer l'accomplissement de ses désirs criminels que par la voie honteuse de la séduction.

L'innocence et la pudeur de Virginie l'empêchèrent de lui expliquer lui-même ses mauvais desseins ; il trouva plus à propos de faire entamer la négociation par une de ces femmes d'intrigue, qui trafiquent sourdement de la beauté et des charmes de la jeunesse. Il la combla de bienfaits (1), et après l'avoir instruite de ses intentions, il lui défendit de le nommer et de le faire connoître autrement que comme un homme des premières maisons de la ville, et qui avoit une autorité absolue dans la république. Cette femme s'adressa par son ordre à la nourrice de Virginie ; elle fit connoissance avec elle, tâcha de s'insinuer dans sa confidence, et après bien des soins soutenus, de riches présens et de promesses encore plus magnifiques, cette malheureuse s'ouvrit à elle sur le sujet de sa commission ; mais la nourrice sage et fidèle rejeta avec horreur ses présens et ses propositions. Appius apprit avec douleur qu'elle étoit également

(1) D. H. l. 11. p. 710. Tit. Liv. l. 3. c. 13.

incapable de se laisser surprendre ni corrompre. Ce magistrat furieux et opiniâtre dans ses passions ne se rebuta point : il eut recours à un autre artifice, et il inventa une fourbe détestable dont le succès devoit faire tomber Virginie entre ses mains.

Il en confia le principal rôle à un certain M. Claudius, son client, homme hardi, effronté, et de ces gens qui ne s'introduisent dans la confiance des grands que par une complaisance criminelle pour leurs plaisirs. Ce ministre de la passion du décemvir entra dans l'école publique où étoit la jeune Virginie, la prit par la main, et vouloit l'entraîner par force dans sa maison, sous prétexte qu'elle étoit née d'une de ses esclaves ; et c'étoit un usage que les enfans des esclaves l'étoient eux-mêmes des patrons de leurs pères et mères. La jeune fille interdite ne se défendoit que par ses larmes ; mais le peuple ému par les cris de sa nourrice accourut à son secours, et empècha Claudius de l'enlever. Cet homme effronté déclara aussitôt qu'il réclamoit la puissance des lois, qu'il ne prétendoit point user de violence ; mais qu'il croyoit qu'il étoit permis

à un maître de reprendre son esclave par-tout où il la trouvoit, et qu'il sommoit ceux qui s'opposoient à la justice de ses prétentions, de venir sur-le-champ devant le décemvir ; et en disant ces paroles il y conduisit la jeune Virginie. Tout le peuple la suivit, les uns par curiosité et pour voir le denouement d'un évènement si extraordinaire, et les autres par considération pour Icilius qui, pendant son tribunat, s'étoit rendu très-agréable à la multitude. Numitorius, oncle de Virginie, averti de cette entreprise, accourut aussitôt à son secours avec celui à qui elle avoit été promise. Claudius exposa ses prétentions devant un juge qui étoit l'auteur même de la fourberie. Il dit que cette fille étoit née dans sa maison ; qu'elle en avoit été dérobée secrètement par une esclave qui étoit sa mère, et qui pour cacher son larcin avoit feint d'etre accouchée d'un enfant mort ; mais qu'on avoit découvert depuis qu'elle avoit vendu cette enfant à la mère de Virginie qui étoit stérile, et qui dans l'impatience d'avoir des enfans l'avoit supposée pour sa fille ; qu'il étoit prêt de produire des témoins irréprochables de ce qu'il avançoit ;

mais qu'en attendant la décision du procès, il étoit juste qu'une esclave suivît son maître, et qu'il offroit des cautions de la représenter si Virginius à son retour prétendoit encore en être le véritable père.

Numitorius vit bien que ce coup partoit d'une main plus redoutable; mais il dissimula sagement ses soupçons, et il représenta au décemvir avec beaucoup de modération, que le père de sa nièce étoit absent pour le service de sa patrie; qu'il étoit injuste d'attaquer un citoyen sur l'état de ses enfans pendant son absence; qu'il ne demandoit qu'un délai de deux jours pour le faire revenir de l'armée; qu'en attendant son retour, il offroit de retenir Virginie chez lui; que ce soin lui appartenoit comme à son oncle; qu'il s'offroit de la représenter sous telles cautions qu'on exigeroit de lui, mais qu'il n'étoit pas juste que dans la maison d'un homme tel que Claudius, la fille de Virginius courût encore plus de risque de son honneur que de sa liberté. Il ajouta que ce qu'il demandoit étoit conforme aux lois, qui ordonnoient que dans un litige et avant le jugement définitif,

le demandeur ne pût troubler le défenseur dans sa possession.

Toute l'assemblée approuva la justice de cette requête. Appius ayant fait faire silence, et affectant l'équité et le désintéressement d'un bon juge, déclara qu'il seroit toujours le protecteur d'une loi si juste et qu'il avoit lui-même rédigée dans les douze tables; mais que dans l'affaire en question il se rencontroit des circonstances qui en varioient l'espèce; qu'il n'y avoit que le père seul qui pût réclamer la possession de celle qu'il prétendoit être sa fille; et que s'il étoit présent, il lui adjugeroit la provision; mais qu'en son absence un beau-frère n'avoit pas le même droit; qu'il vouloit bien à la vérité accorder le temps nécessaire pour faire revenir Virginius de l'armée, afin d'être instruit de ses intentions, mais sans que ce délai pût préjudicier à un maître qui redemandoit son esclave; et ainsi qu'il ordonnoit que Claudius conduisît Virginie chez lui, en donnant des cautions suffisantes de la représenter au retour de celui qu'on disoit être son père.

Toute l'assemblée se récria contre l'injustice de cet arrêt. On n'entendoit

de tous côtés que des plaintes et des murmures. Les femmes sur-tout, les larmes aux yeux, se rangèrent autour de Virginie, et la mirent au milieu d'elles comme pour lui servir de rempart; mais Claudius, méprisant leurs cris et leurs prières, vouloit l'enlever lorsqu'Icilius, à qui elle étoit promise, arriva sur la place, la colere et la fureur dans les yeux. Appius qui redoutoit le crédit qu'il avoit sur l'esprit du peuple, lui fit dire par un licteur qu'il eût à se retirer, et que l'affaire étoit jugée; mais Icilius que sa passion rendoit furieux, instruit des mauvais desseins d'Appius, et le regardant comme un rival odieux : «Il faut, lui cria-t-il, » que tu m'arraches la vie avant que » tu puisses jouir du fruit de tes artifices » et de ta tyrannie. N'es-tu pas con- » tent de nous avoir privés des deux » plus fortes défenses de la liberté, la » protection de nos tribuns et la voie » d'appel devant l'assemblée du peu- » ple ? faut-il encore que nous crai- » gnions pour l'honneur des filles Ro- » maines? Tu ne peux pas ignorer que » Virginie m'est promise. Je dois » épouser une vierge et une fille de » condition libre; je ne la veux rece-

» voir que des mains de son père. Si
» en son absence on entreprend de lui
» faire violence, j'implorerai pour mon
» épouse le secours du peuple Romain;
» Virginius demandera l'assistance de
» tous les soldats pour sa fille; les
» dieux et les hommes nous seront
» favorables; mais quand je serois tout
» seul, la justice et un amour légitime
» me donneront assez de force pour
» m'opposer à l'exécution de ton in-
» juste arrêt. »

Le peuple également touché de son malheur, et du courage qu'il faisoit paroître, repousse et écarte Claudius qui se réfugie aux pieds d'Appius. L'assemblée étoit remplie de troubles et d'agitation. Le tumulte augmentoit par l'arrivée de ceux qui se rendoient dans la place des différens quartiers de la ville. Le décemvir, craignant une révolte ouverte et déclarée, prit le parti de suspendre lui-même l'exécution de son arrêt, et ayant fait faire silence :
« On sait assez, dit-il, qu'Icilius ne
» cherche que l'occasion de pouvoir
» rétablir le tribunat à la faveur d'une
» sédition; mais pour lui en ôter tout
» prétexte, je veux bien attendre le
» retour de Virginius jusqu'à demain.

» Que ses amis aient soin de l'en aver-
» tir. Il ne faut guères plus de quatre
» heures pour se rendre d'ici au camp.
» J'obtiendrai de Claudius qu'en con-
» sidération de la paix et de la tranquil-
» lité publique il relâche quelque
» chose de son droit, et qu'il consente
» que cette fille demeure en liberté
» jusqu'au retour de celui qu'elle croit
» être son père. »

Claudius feignant d'accorder avec peine ce délai, demanda qu'au moins Icilius donnât des cautions de représenter le lendemain Virginie. Le peuple de tous côtés leva aussitôt les mains, et chacun s'offroit avec empressement pour caution. Icilius touché de l'affection de ses concitoyens, après leur en avoir marqué sa reconnoissance : « Nous nous servirons
» demain de votre secours, leur dit-il,
» si Claudius ne se désiste pas de son
» injuste poursuite; mais pour aujour-
» d'hui, j'espère qu'on se contentera
» de ma caution et de celle de tous les
» parens de Virginie. »

Appius, quoiqu'emporté par sa passion, n'osa refuser une telle caution ; mais craignant le retour de Virginius, il dépêcha secrètement un exprès à ses

collègues qui commandoient l'armée, pour les prier de faire arrêter Virginius sous quelque prétexte, et du moins de ne lui point donner congé de revenir à Rome. Il se flattoit que, faute de comparoître dans le temps marqué, il seroit alors autorisé à remettre sa fille entre les mains de Claudius; mais son courrier arriva trop tard au camp. Il avoit été prévenu par le fils de Numitorius et par un frère d'Icilius, qui avoient déjà averti Virginius du péril que couroit sa fille; et ce Romain, voyant que le salut de sa fille dépendoit de son retour à Rome, avoit obtenu son congé et étoit parti avant l'arrivée du courrier d'Appius. Les décemvirs n'eurent pas plutôt reçu sa lettre, qu'ils envoyèrent quelques cavaliers après lui pour l'arrêter. Appius de son côté en avoit mis aussi dans la même vue sur le chemin qui conduisoit au camp; mais toutes ces précautions furent inutiles, et Virginius qui les avoit prévues s'écarta de la route ordinaire, et rentra dans Rome par une porte opposée à celle de la ville qui regardoit le camp des Romains.

Il parut le lendemain dans la place, pénétré de douleur, et tenant par la

main sa fille qui fondoit en larmes. Elle étoit accompagnée de ses parentes, qui représentoient au peuple dans les termes les plus touchans s'il étoit juste que pendant qu'un si bon citoyen s'exposoit pour la défense de sa patrie, ses enfans fussent exposés à des outrages encore plus cruels que si la ville étoit tombée entre les mains des ennemis. Virginius disoit à peu près les mêmes choses à tous ceux qu'il rencontroit, et les conjuroit de prendre sa fille sous leur protection. Icilius emporté par sa passion et par son ressentiment déclamoit tout haut contre la lubricité d'Appius; mais les larmes seules de Virginie, sa jeunesse, ses grâces et sa beauté, touchoient encore plus la multitude que les plaintes et les prières de sa famille.

Appius n'apprit qu'avec une extrême surprise que Virginius étoit dans la place avec ses amis et toute sa famille. Son retour déconcertoit toutes ses mesures; et il craignoit que soutenu du peuple, il ne s'opposât à l'exécution de l'arrêt qu'il avoit prémédité (1). Pour prévenir toute résistance, il fit descendre du Capitole les troupes qui

(1) D. H. l. 11.

y étoient à ses ordres, et qui s'emparèrent de la place. Il s'y rendit ensuite, et après avoir monté dans son tribunal avec cette émotion que lui donnoit le désir d'achever son crime, il dit qu'il n'ignoroit pas tous les mouvemens qu'Icilius s'étoit donnés pour soulever le peuple ; mais qu'il vouloit bien qu'on sût qu'il ne manqueroit ni de force, ni de fermeté pour châtier ceux qui entreprendroient de troubler la tranquillité publique ; et là-dessus il commanda à Claudius d'exposer sa demande et de poursuivre son action. Claudius dit que personne n'ignoroit que les enfans des esclaves appartenoient à leurs maîtres ; que c'étoit en cette qualité qu'il revendiquoit Virginie. Il produisit en même temps la femme esclave qu'il avoit séduite, et qui par crainte de son maître déclara qu'elle avoit vendu Virginie à la femme de Virginius. Claudius ajouta qu'il ne manqueroit pas d'autres témoins s'il en étoit besoin, et qu'il espéroit de la justice du décemvir qu'il ne se laisseroit pas surprendre aux cris et aux menaces des partisans d'Icilius, ni toucher par les larmes d'une jeune personne dont le sort à la verité faisoit

pitié, mais qui étant née dans la servitude devoit y rentrer, quoiqu'elle eût été élevée comme une personne libre.

Les parens et les amis de Virginius, pour détruire cette imposture, représentèrent que sa femme avoit eu plusieurs enfans, et que si à leur défaut elle eût voulu introduire un étranger dans sa famille, elle n'auroit point eu recours à l'enfant d'une esclave, et sur-tout à une fille, pouvant choisir un garçon ; que ses parens et ses voisins l'avoient vue grosse de la fille dont elle avoit accouché; que cette enfant, en venant au monde, avoit été reçue dans les mains de ses parens et de ses alliés ; qu'il étoit notoire que Numitoria, sa mère, avoit elle-même allaité la jeune Virginie : ce qu'elle n'eût pas pu faire si elle eût été stérile, comme Claudius l'avoit avancé faussement ; qu'il étoit bien surprenant que cet imposteur eût gardé un si profond secret sur une pareille affaire pendant quinze années, et qu'il n'eût fait éclater ses prétentions que lorsque cette jeune personne étoit parvenue à cette rare beauté qui étoit la cause de la persécution qu'elle souffroit.

Appius craignant que ce discours ne fît trop d'impression sur la multitude, l'interrompit sous prétexte qu'il vouloit parler lui-même, et adressant la parole à l'assemblée : « Il ne faut » point, dit-il, que les parens de Vir- » ginie prétendent se prévaloir de ce » long silence de Claudius; car ma » conscience m'oblige de déclarer qu'il » y a long-temps que j'ai connoissance » de cette supposition. Personne n'i- » gnore que le père de Claudius en » mourant me laissa pour tuteur de son » fils. On vint peu de temps après m'a- » vertir en cette qualité que je devois » réclamer cette jeune esclave comme » un effet de la succession de mon pu- » pile et de mon client, et j'entendis » les mêmes témoins qui se présentent » aujourd'hui. Il est vrai que nos dis- » snesions domestiques et des affaires » publiques m'empêchèrent en ce » temps-là de suivre celle d'un parti- » culier ; mais la place que j'occupe au- » jourd'hui ne me permet pas de lui » refuser la justice que je dois à tout le » monde : ainsi j'ordonne que le de- » mandeur retiendra cette fille comme » son esclave. »

Virginius, outré d'un arrêt si injuste,

ne garda plus de mesure avec le décemvir. Il fit connoître à toute l'assemblée que lui seul étoit l'auteur de l'imposture que proposoit son client; et lui adressant la parole : « Sache, » Appius, lui dit-il, que je n'ai » pas élevé ma fille pour etre prostituée à tes infâmes plaisirs; je l'ai accordée à Icilius (1), et non pas à » toi. As-tu pu croire que des Romains » se laissassent enlever leurs filles et » leurs femmes pour satisfaire la passion d'un tyran? »

La multitude entendant ce discours jeta de grands cris remplis d'indignation. Appius, comme forcené de voir son crime découvert, commanda aux soldats qui environnoient son tribunal de faire retirer le peuple : « Et » toi, dit-il, se tournant vers un de » ses licteurs, va, fends la presse, » et ouvre le chemin à un maître pour » aller reprendre son esclave. »

Le peuple qui craint toujours quand on ne le craint point, se voyant poussé par les soldats d'Appius, s'écarte, se retire et livre, pour ainsi dire, la fille de Virginius à la passion du décemvir. Alors ce malheureux père qui voit avec

(1) Tit. Liv. Dec. 1. l. 3.

désespoir que l'innocence va être opprimée par une puissance injuste, demande au magistrat qu'il lui soit au moins permis, avant que Claudius emmène sa fille, de pouvoir l'entretenir un moment en particulier avec sa nourrice : « Afin, dit-il, que si je » puis trouver quelqu'indice que je ne » suis pas son père, je m'en retourne » au camp avec moins de douleur et » de tristesse. »

Appius lui accorda sa demande sans peine, à condition néanmoins que cette conférence se passeroit à la vue de Claudius et sans sortir de la place. Virginius, pénétré de la plus vive douleur, prend sa fille à demi-morte entre ses bras; il essuie les larmes dont elle avoit le visage couvert, l'embrasse, et la tirant proche de quelques boutiques qui bornoient la place, le hasard lui fit rencontrer le couteau d'un boucher ; il le prend, et s'adressant à Virginie : « Ma chère fille, lui dit-il, » voilà le seul moyen de sauver ton » honneur et ta liberté. » Il lui enfonce en même temps le couteau dans le cœur, et le retirant tout fumant du sang de sa fille : « C'est par ce sang » innocent, cria-t-il à Appius, que je

» dévoue ta tête aux dieux infernaux.» Ce qui étoit resté du peuple dans la place accourt à ce funeste spectacle, jette de grands cris, et déteste la tyrannie du décemvir qui a réduit un père à une si cruelle nécessité. Appius, du haut de son tribunal, crie avec fureur qu'on arrête Virginius; mais il s'ouvrit un passage avec le couteau qu'il tenoit à la main et favorisé de la multitude il gagna la porte de la ville, et se rendit au camp avec une partie de ses parens et de ses amis qui ne le voulurent pas abandonner dans un si grand malheur.

Numitorius et Icilius restent auprès du corps de Virginie, l'exposent aux yeux du peuple, et l'exhortent à ne pas laisser sa mort sans vengeance. On accourt dans la place de tous les quartiers de la Ville. Valérius et Horatius qui s'étoient opposés si courageusement à la continuation du décemvirat, s'y rendent des premiers avec un grand nombre de jeunes patriciens de leur parti. Appius, redoutant leur crédit et leur éloquence, leur envoie ordre de se retirer, et commande en même temps qu'on ôte de la place le corps de Virginie; mais Valérius et Horatius

Horatius s'y opposent. Appius, outré de la mort de Virginie et du mépris qu'on avoit pour ses ordres, s'avance avec ses licteurs et les troupes de sa garde pour arreter les deux sénateurs; mais le peuple en fureur le repousse, met en pièces les faisceaux, le poursuit lui-même comme un tyran; en sorte que pour sauver sa vie, il fut contraint de s'enfuir le visage couvert, et de se cacher dans une maison voisine.

Valérius et Horatius posent le corps de l'infortunée Virginie dans une litière découverte, et sous prétexte de la reporter dans la maison de son père jusqu'à ce qu'on lui rendît les derniers devoirs, ils la font passer par les principales rues de la ville (1), pour exciter le ressentiment de tous les citoyens. Hommes et femmes, tout le monde sortoit de sa maison pour voir cette pompe funèbre : les hommes jetoient des parfums dans la litière; les femmes et les filles, les larmes aux yeux, y mettoient des couronnes de fleurs. Tout le monde plaignoit son sort, et sembloit par ces tristes présens faire serment de venger sa mort. Toute la ville se seroit soulevée à l'instant même, si

(1) D. H. l. 11.

Valérius et Horatius qui conduisoient cette affaire n'avoient jugé à propos, avant que d'éclater, de voir ce que produiroit dans l'armée d'Algide le retour de Virginius.

Il entra dans le camp escorté, comme nous avons dit, d'une partie de ses amis, et ayant encore à la main ce couteau funeste dont il avoit tué sa fille. Les soldats ayant appris son malheur accoururent de tous côtés ; Virginius se place aussitôt dans un endroit élevé, d'où il pouvoit être entendu plus facilement. Il avoit le visage couvert de larmes, et la douleur l'empêcha quelque temps de pouvoir parler. Enfin rompant ce triste silence et levant les mains au ciel : « Je vous » atteste, dit-il, dieux immortels, » qu'Appius seul est l'auteur du crime » que j'ai été forcé de commettre.» Il raconta ensuite, les larmes aux yeux, la fourberie que ce décemvir avoit inventée pour se rendre maître de sa fille; et s'adressant aux soldats qui l'écoutoient avec beaucoup de compassion : « Je vous conjure (1), mes compa» gnons, leur dit-il, de ne me point » chasser de votre compagnie comme

(1) Tit. Liv. Dec. 1. l. 3.

» parricide et comme le meurtrier de » ma fille. J'aurois de tout mon cœur » sacrifié ma propre vie pour sauver » la sienne, si elle avoit pu en jouir » avec son honneur et sa liberté : mais » voyant que le tyran n'en vouloit faire » une esclave que pour la pouvoir » déshonorer, la pitié seule m'a rendu » cruel : j'ai mieux aimé perdre ma » fille que de la conserver avec honte ; » mais je ne lui aurois pas survécu un » moment, si je n'avois espéré de » venger sa mort par votre secours. »

Tous les soldats, détestant une action si infâme, l'assurèrent qu'ils ne lui manqueroient pas s'il entreprenoit quelque chose contre Appius; mais leurs centurions et les principaux chefs de bandes résolurent d'étendre leur ressentiment sur tous les décemvirs, et de secouer le joug d'une domination qui n'étoit pas légitime, et qui se tournoit visiblement en tyrannie.

Les décemvirs qui commandoient l'armée, instruits du retour de Virginius et de la disposition des esprits, l'envoyèrent quérir dans le dessein de le faire arrêter ; mais ses amis l'empêchèrent d'obéir à leurs ordres et les soldats s'étant rassemblés par pelotons, leurs officiers

leur représentèrent si vivement toute l'horreur de l'action d'Appius, que le soldat ne demandoit qu'à retourner à Rome pour pouvoir détruire le décemvirat. Il n'y avoit que le serment militaire qui les retenoit, et ils ne croyoient pas pouvoir abandonner leurs enseignes et leurs généraux sans offenser les dieux et sans se déshonorer; mais Virginius (1), qui brûloit d'impatience de se venger d'Appius, leva ce scrupule et leur représenta que leur serment ne les obligeoit qu'envers des chefs revêtus d'une autorité légitime, et que le premier serment qu'un Romain faisoit en naissant, étoit de sacrifier sa vie pour la défense de la liberté publique. Il n'en fallut pas davantage pour rassurer la conscience de ces soldats. Ils courent aussitôt avec fureur à leurs armes, lèvent leurs enseignes, et sous la conduite particulière de leurs centurions ils prennent le chemin de Rome. Les décemvirs surpris d'une désertion si générale accourent pour les arrêter; mais de quelque côté qu'ils s'adressent, ils ne trouvent partout que des courages ulcérés et qui ne respiroient que la vengeance. On leur

(1) Ibid. l. 11.

reproche leur orgueil, leur avarice, la mort de Siccius et de Virginie, et la lubricité d'Appius encore plus insupportable que leur cruauté. Le soldat leur déclare fièrement qu'il est né libre, et qu'il ne marche à Rome que pour rendre la liberté à ses concitoyens.

L'armée entra dans Rome sur le soir sans causer aucun désordre, et sans qu'aucun soldat quittât son rang : ils se contentoient, en passant, d'assurer leurs parens et leurs amis qu'ils n'étoient revenus que pour détruire la tyrannie. Toutes les troupes traversèrent paisiblement la ville, d'où ils se rendirent au mont Aventin sans se vouloir séparer qu'ils n'eussent obtenu la destitution des décemvirs et le rétablissement du tribunat.

Appius épouvanté par les remords de sa conscience et par ce soulèvement de l'armée, n'osoit paroître en public ; mais Oppius, son collègue, qui craignoit les suites de ce soulèvement, eut alors recours à l'autorité du sénat, et contre la coutume des décemvirs il le convoqua extraordinairement. La plupart des sénateurs n'étoient pas fâchés d'une émotion qui pouvoit servir à rétablir le gouvernement sur ses

anciens fondemens ; cependant comme il étoit dangereux de laisser voir au peuple qu'il pouvoit se faire justice lui-même, et pour retenir toujours dans le sénat l'autorité du commandement, on envoya au mont Aventin Sp. Tarpeïus, C. Julius, et P. Sulpicius, tous trois consulaires, qui demandèrent avec sévérité à ces soldats par quel ordre ils avoient abandonné leur camp et leurs généraux.

Ces soldats, embarrassés de cette question, demeurèrent quelque temps en silence. Ils le rompirent à la fin, et crièrent tous ensemble qu'on leur envoyât Valérius et Horatius, et qu'ils leur rendroient compte de leur conduite. Ils ne demandoient ces deux sénateurs que parce que la multitude les regardoit comme les ennemis déclarés des décemvirs, et les défenseurs les plus zélés de la liberté.

Pendant que les trois consulaires furent au sénat rendre compte de la réponse des soldats, Virginius leur fit envisager qu'il étoit de leur intérêt de choisir quelques-uns de leurs centurions pour entrer en négociation avec les commissaires qu'ils avoient demandés. On le nomma aussitôt le premier;

mais il s'excusa d'accepter cette commission sur la violente douleur dont il étoit accablé, et qui ne lui laissoit pas toute la liberté d'esprit nécessaire pour soutenir les intérêts publics. L'armée, sur son refus, nomma dix autres centurions; et, pour faire honneur à son choix, on donna à ces officiers le nom de tribuns militaires.

L'armée qui étoit opposée aux Sabins suivit l'exemple de celle d'Algide. Numitorius et Icilius s'y étoient rendus, et y avoient excité le même tumulte. Tous les soldats, après avoir élu de leur côté des chefs pour les commander, marchèrent, enseignes déployées, droit à Rome, et se joignirent à l'autre armée. Quoique le sénat ne fût pas fâché de voir l'autorité des décemvirs anéantie, cependant, outre qu'une pareille désertion étoit d'un dangereux exemple, la frontière demeuroit exposée aux incursions ordinaires des ennemis. Ainsi on pressa Valérius et Horatius de se rendre au mont Aventin pour remettre ces soldats dans leur devoir; mais ces deux sénateurs qui voyoient bien qu'on ne pouvoit se passer de leur médiation, déclarèrent qu'ils ne feroient

aucune démarche tant que les décemvirs, qu'ils traitoient d'usurpateurs, seroient maîtres du gouvernement.

Ces magistrats soutenoient au contraire qu'ils ne pouvoient se dépouiller de leur dignité, qu'ils n'eussent publié et fait recevoir les deux dernières tables des lois qui devoient être ajoutées aux dix premières, et que c'étoit le seul terme prescrit à leur magistrature dans la seconde élection des décemvirs qui s'étoit faite l'année précédente. L. Cornelius, toujours passionné pour le décemvirat, opina même à ce qu'on n'entrât en aucune négociation avec les deux armées, qu'elles ne fussent retournées chacune dans leur ancien camp, et qu'il falloit offrir aux soldats à cette condition une amnistie générale dont néanmoins les auteurs de la désertion seroient exclus.

Mais un sentiment si impérieux et si peu convenable à la disposition des esprits, n'eut point de partisans. On fit comprendre au contraire aux décemvirs qu'il falloit absolument qu'ils renonçassent à une autorité qui étoit expirée, et que le sénat et le peuple n'étoient pas résolus de leur continuer. Les soldats en fureur me-

naçoient même de les y contraindre par la force, et ils passèrent au Mont-Sacré comme dans un lieu où leurs ancêtres avoient jeté les premiers fondemens de la liberté du peuple. Tout étoit à Rome dans cette agitation qui précède les plus grandes révolutions. Enfin les décemvirs, craignant d'être accablés par la multitude de leurs ennemis, promirent en plein sénat de donner leur démission ; ils demandèrent seulement qu'on ne les sacrifiât pas à la haine de leurs ennemis, et dirent que le sénat avoit intérêt de ne pas accoutumer le peuple à répandre le sang des patriciens.

Valérius et Horatius ayant amené cette affaire au point qu'ils souhaitoient, (*An de Rome* 305.) se rendirent au camp ; ils furent reçus des soldats comme leurs protecteurs. Le peuple ne demanda que le rétablissement de ses tribuns, le droit des appellations, et une amnistie pour tous ceux qui avoient quitté le camp sans la permission des généraux ; mais il s'obstina à vouloir qu'avant toutes choses on lui livrât les décemvirs, et il menaçoit hautement de les faire brûler tous vifs.

Valérius et Horatius n'étoient guères plus favorables à ces magistrats que le peuple même; mais ils conduisoient le dessein de les perdre avec plus d'habileté. En même temps qu'ils exhortoient en général toute l'armée à ne se pas laisser aller à la cruauté, ils insinuoient adroitement aux principaux chefs, que quand le peuple seroit rentré dans ses droits, et qu'on lui auroit rendu ses tribuns, ses lois et ses assemblées, il seroit alors maître de se faire justice lui-même, et qu'avant que la négociation sortît de leurs mains, ils espéroient le mettre en état de décider souverainement de la vie et de la fortune de ses concitoyens dans quelque rang qu'ils fussent.

Le peuple persuadé par ses officiers que ses anciens tribuns n'auroient pas eu plus de zèle et de chaleur pour ses intérêts que ces deux sénateurs en faisoient paroître, leur abandonna toute sa confiance. Valérius et Horatius revinrent sur-le-champ au sénat; et dans le compte qu'ils rendirent publiquement des prétentions du peuple, ils dissimulèrent son ressentiment et ses menaces contre les décemvirs; ils leur laissèrent même entrevoir qu'il con-

sentiroit volontiers qu'on ensevelît dans un oubli général tout ce qui s'étoit passé sous leur gouvernement, pourvu qu'on lui rendît ses tribuns. Les décemvirs, séduits par de fausses espérances, passèrent dans la place où ils se démirent publiquement de leur autorité. Il n'y eut qu'Appius seul qui, agité par les remords de sa conscience, fit un autre jugement de cette modération apparente de l'armée. Quoiqu'il eût donné sa démission comme ses collègues : « Je n'ignore pas, dit-il » tout haut, les maux qu'on nous pré-» pare. On ne diffère à nous attaquer » que jusqu'à ce qu'on ait donné des » armes à nos ennemis. »

Valérius et Horatius, sans s'embarrasser de ses funestes préjugés, coururent au camp annoncer au peuple l'abdication des décemvirs, et le décret du sénat pour le rétablissement des tribuns : « Revenez, soldats, leur » dirent-ils, dans votre patrie ; venez » revoir vos dieux domestiques, vos » femmes et vos enfans, et que ce » retour soit heureux et favorable à » la république. » L'armée leur fit de grands remercîmens ; les soldats les nommoient tout haut les protecteurs

du peuple et les généreux défenseurs de la liberté publique. On lève aussitôt les enseignes, et chacun reprend avec joie le chemin de Rome. Mais, avant que de se séparer et de rentrer dans leurs maisons (1), l'armée entière et tout le peuple se rendirent au mont Aventin, où se fit l'élection des tribuns. A. Virginius, père de l'infortunée Virginie, Numitorius, son oncle, et Icilius à qui elle avoit été promise, furent élus les premiers. On leur donna pour collègues C. Sicinius, M. Duillius, M. Titinius, M. Pomponius, C. Apronius, P. Villius et C. Oppius. On créa ensuite un entre-roi (*An de Rome* 304.) qui nomma pour consuls, suivant les vœux du peuple, L. Valérius et M. Horatius. C'étoit une récompense due aux soins qu'ils avoient pris pour le rétablissement de la tranquillité publique.

Leur consulat fut tout populaire, et les plébéiens en obtinrent ce qu'ils n'eussent osé espérer de leurs tribuns mêmes. Nous avons vu que les sénateurs et les patriciens ne prétendoient point être soumis aux ordonnances du peuple, quand l'assemblée étoit con-

(1) Tit. Liv. D. 1. l. 3.

voquée par tribus ; le peuple au contraire soutenoit que la souveraineté de l'état résidant essentiellement dans toute l'assemblée générale du peuple Romain, tous les citoyens, de quelque rang qu'ils fussent, devoient y être soumis, puisqu'ils avoient droit d'y donner leurs suffrages chacun dans leur tribu. Cette dispute se renouveloit souvent entre les deux ordres de la république. Les deux consuls, se prévalant de l'autorité absolue qu'ils avoient alors dans le gouvernement, firent décider cette grande affaire en faveur du peuple, et par un décret rendu par les *comices* des centuries, il fut déclaré : *Que toute ordonnance, émanée des comices par tribus, tiendroit lieu de loi à l'égard de tous les citoyens.* (*An de Rome* 306.)

On confirma de nouveau la loi Valéria touchant les appels devant l'assemblée du peuple, et on la fortifia d'une autre qui défendoit d'établir à l'avenir aucune magistrature, sans qu'il y eût appel de ses ordonnances. Les consuls ajoutèrent à cette loi un réglement qui prescrivoit : Que les sénatus-consultes qui étoient souvent supprimés ou altérés par les consuls,

seroient dans la suite remis aux édiles, et conservés dans le temple de Cérès. La plupart des sénateurs ne souscrivirent qu'avec chagrin à ces différentes ordonnances: ils voyoient avec douleur que deux patriciens et deux consuls, plus plébéiens même que les tribuns du peuple, sous prétexte d'assurer sa liberté, ruinoient absolument l'autorité du sénat; mais les plus équitables et les moins ambitieux de ce corps, instruits par la conduite tyrannique des décemvirs, aimoient mieux qu'on confiât au peuple le dépôt et la garde de la liberté publique, que d'en laisser le soin aux grands qui par leur autorité en pouvoient abuser.

La république par ces différens réglemens et par le rétablissement de ses anciens magistrats, ayant repris sa première forme de gouvernement, il ne restoit plus, pour ainsi dire, du décemvirat que la personne même des décemvirs. On sait combien ils étoient odieux à la multitude. Virginius crut qu'il étoit temps alors de les poursuivre, et en qualité de tribun du peuple il intenta action contre Appius, et se rendit son accusateur. Appius parut dans l'assemblée couvert

d'habits noirs et conformes à l'état présent de sa fortune. Le peuple vit avec plaisir ce superbe décemvir avec une contenance triste et abattue dans la même place où, peu de jours auparavant, il paroissoit environné de ses satellites, et menaçant fièrement la multitude par l'appareil de ses licteurs armés de leurs haches (1).

Virginius prenant la parole et l'adressant au peuple (2) : « J'accuse, Romains, dit-il, un homme qui s'est » fait le tyran de sa patrie ; qui vous » a contraints de recourir aux armes » pour défendre votre liberté ; qui, » pour satisfaire ses infâmes voluptés, » n'a point eu de honte d'arracher » une fille Romaine de condition libre » d'entre les bras de son père, pour » la livrer à l'infâme ministre de ses » plaisirs, et qui, par un jugement également injuste et cruel, a réduit un » père à donner la mort à sa fille pour » sauver son honneur. » Puis en se tournant vers Appius, il lui dit que sans s'arrêter au détail de tous ses crimes dont le moindre méritoit les plus grands supplices, il lui deman-

(1) Tit. Liv. l. 3.
(2) D. H. l. 11. Diod. l. 12.

doit seulement raison du jugement qu'il avoit rendu contre Virginie : « Pourquoi, lui dit-il, avez-vous refusé à une fille de condition libre » la provision de la liberté durant » qu'elle lui étoit contestée ? Si vous » ne me pouvez répondre, j'ordonne » que sur-le-champ on vous conduise » en prison. »

Appius représenta qu'on n'avoit jamais refusé aux accusés les délais nécessaires pour préparer leurs défenses ; qu'il étoit inoui dans la république qu'on eût arrêté aucun citoyen avant qu'il eût été entendu en pleine assemblée, et que si le tribun, contre toutes les lois, prétendoit le faire arrèter, il en appeloit au peuple ; et que la conduite qu'on tiendroit à son égard serviroit un jour de témoignage à la postérité, si les appellations dont le peuple paroissoit si jaloux n'étoient que les apparences d'un privilége soumis à la brigue et à la cabale des tribuns, ou si on les devoit regarder comme des soutiens inébranlables de la liberté.

Les personnes désintéressées trouvoient de la justice dans cette demande ; mais Virginius soutint qu'il n'y

avoit qu'Appius qui ne devoit point jouir du bénéfice des lois qu'il avoit violées lui-même pendant son décemvirat. Il lui reprocha que sans avoir égard aux priviléges des citoyens Romains, il en avoit fait mourir plusieurs; qu'il avoit fait emprisonner les autres; qu'il avoit fait même bâtir des prisons qu'il avoit coutume d'appeler, par une cruelle ironie, les maisons et la demeure du peuple Romain: « Ainsi, lui dit Virginius, quand » vous appeleriez cent fois devant le » peuple, j'ordonne qu'on vous arrête, » de peur que la punition de tant de » crimes n'échappe à la justice des lois.» On le conduisit sur-le-champ en prison, et le tribun lui assigna un jour pour produire ses défenses.

C. Claudius, son oncle, qui avoit toujours été opposé aux décemvirs (1), et qui détestoit sur-tout l'orgueil et l'insolence de son neveu, accourut cependant à son secours sitôt qu'il eut appris sa disgrace. Nous avons dit que pour n'être point témoin du gouvernement tyrannique des décemvirs et des malheurs de Rome, il s'étoit retiré à Regile, l'ancienne patrie de ses

(1) Tit. Liv. Dec. 1. l. 3.

ancêtres. Il ne fut pas plutôt à Rome, que paroissant en habits de deuil, il sollicita puissamment pour la liberté de son neveu. Ses amis et ses parens se joignirent à lui, et représentoient au peuple qu'il lui seroit honteux dans les siècles futurs qu'un homme qui avoit fait leurs lois et composé le droit Romain, eût été enseveli dans une prison parmi des brigands et des voleurs. Claudius conjuroit chaque particulier de ne point attacher ce déshonneur à la famille des Claudiens, qu'ils donnassent plutôt un homme seul à tant d'illustres citoyens du même nom et du même sang qui le réclamoient, que de refuser presque tout le sénat en considération du seul Virginius. Il ajoutoit que le peuple ayant heureusement recouvré la liberté par son courage, il ne manquoit au bonheur de la république que de rétablir l'union entre les différens ordres de l'état par la clémence et en pardonnant à Appius en faveur de ceux qui demandoient sa grace.

Denis d'Halicarnasse prétend (1) que les tribuns, craignant qu'Appius ne leur échappât par le crédit de sa famille,

(1) D. H. l. 11.

le firent étrangler dans la prison, et qu'ils publièrent ensuite que ce fameux criminel, désespérant de son salut, s'étoit tué lui-meme avant que le jour qu'il devoit ètre jugé fùt arrivé. Tite-Live, sans parler des tribuns, rapporte simplement qu'Appius, pour éviter l'infamie d'un supplice public, s'étoit donné la mort en prison. Quoiqu'il en soit, Sp. Oppius, son collègue, eut le même sort. Numitorius, autre tribun du peuple et oncle de Virginie, le mit en justice comme fauteur et complice de la tyrannie d'Appius. Outre ces chefs d'accusation, un soldat vétéran se plaignit que sans lui en avoir donné sujet il lui avoit fait déchirer le dos à coups de fouet par ses satellites. Ce décemvir se vit condamné par tous les suffrages du peuple. On le jeta en prison, et Denis d'Halicarnasse rapporte qu'il y fut exécuté le même jour. Les huit autres décemvirs cherchèrent leur salut dans la fuite, et se bannirent eux-mèmes. Leurs biens furent confisqués ; on les vendit publiquement, et le prix en fut porté par les questeurs dans le trésor public. Marcus Claudius, l'instrument dont Appius s'étoit servi pour se

rendre maître de la personne de Virginie, fut condamné à mort; mais il eut des amis qui obtinrent de Virginius qu'il se contentât de son exil. C'est ainsi que fut vengé le sang innocent de l'infortunée Virginie, dont la mort, comme celle de Lucrèce, procura une seconde fois la liberté au peuple Romain.

Quoique la punition des décemvirs parût juste, le sénat ne laissoit pas d'être consterné de la mort ou de l'exil des principaux de son corps; il étoit sur-tout indigné contre les deux consuls qui les avoient abandonnés au ressentiment de Virginius, sans avoir fait la moindre démonstration de vouloir adoucir le peuple en leur faveur. On ne savoit plus même quelles bornes les tribuns, unis si étroitement avec les deux consuls, mettroient à leur vengeance: il sembloit que ce fussent de nouveaux décemvirs prêts à établir leur tyrannie. Duillius qui étoit de ce collége, mais plus modéré, dissipa la crainte du sénat: « Enfin, dit-il en pleine assemblée, » on en a assez fait pour la satisfaction de Virginius et pour le rétablissement de notre liberté. J'EM-

» PÊCHE que pendant le reste de l'an» née on appelle quelqu'un en juge» ment pour cette affaire, ni qu'on le » mette en prison. » Ce mot si respectable dans la bouche d'un tribun, *je l'empêche*, arrêta toutes les poursuites de ses collègues, et réprima leur violence.

Fin du Livre cinquième.

LIVRE VI.

Les Consuls Valérius et Horatius obtiennent du peuple l'honneur du triomphe que le sénat leur avoit refusé. Les tribuns veulent se faire continuer dans le tribunat. Un d'entr'eux empêche l'exécution de leur dessein. On voit pour la première fois deux patriciens au nombre des tribuns. Les Eques et les Volsques, à la faveur des divisions qui règnent dans Rome, viennent piller jusqu'aux portes de cette ville. Ils sont taillés en pièces ou mis en fuite par les consuls Quintius et Agrippa, tribuns militaires. Etablissement de la censure. Sp. Melius aspire à l'autorité souveraine. Dans une disette il gagne le petit peuple par des distributions de blé toutes gratuites, et quelques-uns de ses tribuns par argent. Il fait porter de nuit dans sa maison une grande quantité d'armes. Ses desseins sont découverts. Ayant refusé de comparoître devant le dictateur Quintius, il est tué par Servilius, maître de la cavalerie, au milieu d'une troupe de ses partisans qu'il sollicitoit à la révolte. Mamercus Emilius étant dictateur, requiert qu'on fasse une loi qui restreigne

la charge de censeur à un an et demi. C. Furius et M. Geganius, les censeurs de cette année, s'en vengent sur le dictateur qu'ils tâchent de déshonorer. Le peuple se déclare pour lui. Les consuls T. Quintius et C. Julius Mento sont battus par les Eques et par les Volsques. Le sénat a recours aux tribuns du peuple pour les obliger à nommer un dictateur. C. Sempronius Atratinus expose l'armée Romaine à être taillée en pièces. Un officier de cavalerie, appelé Tempanius, secourt le consul à propos, et empêche la déroute. Tempanius de retour à Rome est élevé au tribunat. Il prend ouvertement la défense de Sempronius, et engage son accusateur à se désister de l'action qu'il avoit intentée contre lui. Néanmoins, peu de temps après, ce consulaire est condamné à une grosse amende par la brigue de quelques tribuns du peuple, piqués de ce que dans l'élection des questeurs dont on avoit augmenté le nombre, les patriciens avoient été préférés au plébéiens. Les Eques surprennent la ville de Voles. Posthumius est chargé de les en chasser. Il manque de parole à ses soldats, à qui il avoit promis le pillage de la place dès qu'ils s'en seroient rendus maîtres. Pour les dédommager un tribun du peuple demande

qu'on établisse à Voles une colonie composée de ceux mêmes qui avoient contribué à reprendre la ville. Paroles hautaines de Posthumius. Il est tué par ses propres soldats. Questeurs plébéiens. Le sénat ordonne que les soldats qui jusqu'alors avoient servi à leurs dépens, seroient entretenus par la république, et que pour fournir à cette dépense il se feroit une imposition dont personne ne seroit exempt. Ce sénatus-consulte est confirmé par un plébiscite malgré les plaintes et les protestations des tribuns.

Les deux consuls se disposèrent à marcher contre les Sabins, les Eques et les Volsques ; mais avant que de sortir de Rome, ils exposèrent publiquement les dernières lois des décemvirs gravées sur des tables de cuivre : ils se mirent ensuite chacun à la tête de leur armée. L'un et l'autre remporta une victoire complète sur les ennemis. Ils demandèrent que suivant l'usage on en rendît des actions de graces solennelles aux dieux, et qu'ils fussent ensuite reçus dans Rome en triomphe; mais la plupart des sénateurs qui ne pouvoient leur pardonner l'attachement

ment qu'ils avoient fait paroître pour les intérêts du peuple se firent un plaisir secret de leur refuser un honneur qui jusqu'alors n'avoit dépendu que du sénat. C. Claudius leur reprocha même (1) qu'ils étoient complices de la mort d'Appius, son neveu, que les tribuns avoient fait étrangler en prison avant qu'il eût été entendu dans ses défenses: « Ne nous aviez-vous pas pro-
» mis solennellement, leur dit-il, que
» l'abdication des décemvirs seroit
» suivie d'une amnistie générale ? ce-
» pendant nous n'avons pas plutôt
» obligé ces magistrats à se déposer
» eux-mêmes, que les uns ont été
» égorgés, et les autres contraints de se
» bannir de leur patrie pour sauver
» leur vie. Appius, le chef de la maison
» Claudia, le premier des décemvirs,
» a été étranglé en prison sans aucune
» forme de justice, et sans qu'il ait
» été entendu dans l'assemblée du peu-
» ple, de peur que ce peuple généreux,
» touché des larmes et de la désolation
» d'une famille qui a si bien mérité
» de la république, ne lui fît grace.
» Et nos consuls, les chefs et les pro-
» tecteurs du sénat, eux qui devroient

(1) D. H. sub fin. l. 11.

» exposer leurs vies pour la conser-
» vation de sa dignité, ont dissimulé
» lâchement l'assassinat du malheureux
» Appius, et n'en ont fait aucune
» poursuite. »

Le sénat irrité contre les consuls par le discours de C. Claudius, les déclara indignes des honneurs du triomphe, et on leur fit entendre qu'ils étoient bienheureux qu'on ne les punît pas de leur intelligence criminelle avec les meurtriers d'Appius. Valérius et Horatius, outrés d'un refus qui les déshonoroit, en portèrent leurs plaintes dans l'assemblée du peuple, et le tribun Icilius lui demanda en leur faveur les honneurs du triomphe. Plusieurs sénateurs se trouvèrent sur la place pour traverser cette brigue : C. Claudius étoit du nombre. Quoiqu'il eût toujours été opposé au gouvernement des décemvirs, cependant il ne pouvoit pardonner aux deux consuls d'avoir abandonné son neveu à la fureur des tribuns. Il représenta au peuple avec beaucoup de courage qu'il n'avoit jamais pris connoissance, ni décidé des honneurs du triomphe ; que ce droit appartenoit uniquement au sénat, et que la république ne demeureroit jamais

libre et tranquille qu'autant qu'un des ordres de l'état n'entreprendroit point sur les droits et les priviléges des autres.

Mais malgré la justice qu'il y avoit dans ces remontrances, le peuple décerna le triomphe (1) aux consuls : nouvelle entreprise des tribuns sur l'autorité du sénat. Ils n'en demeurèrent pas là. Ces magistrats plébéiens qui, par la complaisance des deux consuls, avoient une autorité absolue dans la république, résolurent entr'eux de se perpétuer dans le tribunat, et de continuer les deux consuls dans leurs charges : autre espèce de conjuration contre la liberté publique, peu différente de celle des décemvirs. Ils couvroient leur ambition de la nécessité qu'il y avoit de continuer les mêmes magistrats, dans un temps que les lois nouvelles n'étoient pas encore solidement établies; mais pour éloigner le soupçon qu'ils voulussent se rendre seuls maîtres du gouvernement, ils insinuoient au peuple qu'il devoit continuer Valérius et Horatius dans le consulat. Heureusement pour la république il se trouva un tribun assez modéré et assez habile pour faire tomber ce projet ambitieux. C'étoit

(1) Tit. Liv. D. 1. l. 3.

ce même Duillius qui venoit d'arrêter par son autorité la poursuite de ses collègues contre les partisans des décemvirs. Il présidoit ce jour-là à l'assemblée qui se devoit tenir pour l'élection des nouveaux tribuns; il représenta aux deux consuls que la liberté étoit perdue si on laissoit les dignités de la république plus d'un an dans les mêmes mains : Valérius et Horatius lui donnèrent parole de n'accepter jamais aucune continuation dans le consulat. Duillius, pour s'en mieux assurer, leur demanda publiquement et en pleine assemblée quelle conduite ils tiendroient si le peuple Romain, en considération de la liberté qu'ils avoient rétablie, vouloit les continuer dans leur dignité. L'un et l'autre déclarèrent que pour la conservation de la même liberté, ils refuseroient toute prolongation du pouvoir souverain comme contraire aux lois. (*An de Rome* 305.) Duillius en ayant tiré cet aveu leur donna des louanges qui leur tenoient lieu d'un nouvel engagement, et qui servirent à prévenir le peuple contre les desseins des autres tribuns. On tint quelques jours après l'assemblée pour l'élection des nouveaux consuls : Sp.

Herminius et T. Virginius furent élevés à cette dignité. Ils entretinrent la paix et l'union dans la république par un sage tempérament et une conduite égale entre le peuple et le sénat. On procéda ensuite à l'élection des tribuns. Duillius, comme nous l'avons dit, présidoit à cette assemblée, et agissoit en cette occasion de concert avec le sénat. Ce fut par leur crédit et l'union de leurs partisans qu'on élut d'abord cinq nouveaux tribuns malgré la brigue des anciens. Ces derniers firent tous leurs efforts pour remplir au moins les cinq dernières places vacantes. Duillius s'y opposa toujours avec beaucoup de fermeté; mais comme de leur côté ils empechoient par leurs cabales que de nouveaux candidats n'eussent le nombre de suffrages nécessaire, Duillius, pour terminer ces contestations, remit le choix et la nomination des cinq derniers tribuns aux cinq qu'on venoit d'élire, suivant la disposition de la loi qui portoit expressément que *si dans un jour d'élection on n'avoit pas pu élire le nombre complet des tribuns, ceux qui auroient été élus les premiers seroient en droit de nommer leurs collègues.* Il congédia ensuite l'assem-

blée, se déposa lui-même, et les nouveaux tribuns entrèrent en exercice de leur dignité.

Leur première fonction fut de nommer leurs collègues (1), parmi lesquels on fut extrêmement surpris de voir S. Tarpeïus et A. Haterius, tous deux patriciens, anciens sénateurs et même consulaires; ce qui étoit formellement contre l'institution du tribunat qui n'admettoit que des plébéiens. On ne peut rendre raison d'un évènement si extraordinaire, à moins qu'on ne regarde ces deux patriciens comme des déserteurs de leur ordre, qui se seroient fait adopter dans des familles plébéiennes pour pouvoir être élevés à une magistrature qui avoit la principale part dans le gouvernement. Mais ceci n'est qu'une conjecture; l'histoire n'en parle point. Tite-Live au contraire insinue que les cinq premiers tribuns suivirent les intentions du sénat dans l'élection de leurs collègues; et peut-être que des hommes si habiles; qui prévoyoient des suites funestes pour la liberté si les mêmes tribuns étoient perpétués dans leurs charges, s'unirent secrètement avec

(1) Tit. Liv. D. 1. l. 3.

Duillius pour faire entrer des patriciens dans le tribunat, afin de balancer par leur autorité celle des tribuns plébéiens, et empecher que dans l'élection pour l'année suivante on ne renouvelât la proposition de continuer les tribuns dans leur charge : ce qu'on regardoit comme un acheminement à la tyrannie, et comme l'écueil de la liberté publique.

L. Trebonius, un des tribuns plébéiens, qui sentit bien que Duillius, son prédécesseur, n'avoit congédié l'assemblée, et renvoyé aux cinq premiers tribuns la nomination de leurs collègues, que pour donner lieu d'introduire des patriciens dans ce collége, en fit de grandes plaintes au peuple. Il s'attacha pendant toute l'année à traverser ces tribuns patriciens dans leurs fonctions, d'où il acquit le surnom d'*Asper* (*Acariâtre.*) ; et pour empêcher que dans la suite des tribuns gagnés par le sénat ne se donnassent des collègues qui favorisassent les mêmes, il proposa une loi qu'il fit recevoir, et qui fut appelée de son nom la loi *Trebonia* (1), par laquelle il étoit ordonné que le magistrat qui proposeroit au

(1) Tit. Liv. l. 3. c. 65.

peuple la création des tribuns seroit obligé d'en poursuivre l'élection dans toutes les assemblées suivantes, jusqu'à ce que le nombre des dix tribuns fût rempli par les suffrages du peuple. Cette ordonnance fit perdre aux tribuns qui étoient élus les premiers le droit de nommer eux-mêmes leurs collègues : ce que les Romains appeloient *Cooptation*.

M. Geganiuset C. Julius succédèrent dans le Consulat à L. Herminius et à T. Virginius. (*An de Rome* 305.) Tite-Live nous apprend qu'après l'extinction du décemvirat, et la mort ou l'expulsion des décemvirs la république jouit d'une apparence de tranquillité, et que l'union qui paroissoit entre les différens ordres de l'état tint en respect les voisins de Rome, et les empêcha de renouveler leurs courses ordinaires; mais ce calme ne dura pas long-temps. Le peuple se plaignit de nouveau que la noblesse et sur-tout les jeunes patriciens le traitoient avec mépris. Ses tribuns en citèrent quelques-uns devant l'assemblée du peuple où ils tâchoient de porter la connoissance de toutes les affaires. Le sénat, pour conserver son autorité, s'y op-

posa aussitôt ; et quoique les plus sages de ce corps n'approuvassent pas les manières hautaines de la jeune noblesse, cependant ils ne voulurent pas l'abandonner à la poursuite des tribuns. Cette concurrence au sujet de la jurisdiction et des priviléges de chaque ordre, fit renaître les anciennes contestations qui furent poussées fort loin sous le consulat de T. Quintius et d'Agrippa Furius : (*An de Rome* 307.) c'étoit toujours le même fond d'animosité que différens prétextes faisoient revivre. Chacun de ces deux ordres ne pouvoit souffrir ni magistrats, ni autorité dans le parti contraire. Si les consuls étoient redoutables au peuple, les tribuns n'étoient pas moins odieux aux patriciens, et aucun de ces deux corps ne pensoit être libre s'il n'avoit abaissé l'autre.

Les Eques et les Volsques, instruits de ces dissensions domestiques et voulant en profiter, prirent les armes. Les deux consuls de leur côté se disposèrent à faire des levées; mais le peuple séduit par des tribuns séditieux refusa de se faire enrôler. Les ennemis ne trouvant point d'obstacle à leurs irruptions ravagèrent la campagne, et

ils portèrent leur audace jusqu'à venir enlever des troupeaux qui paissoient auprès de la porte Esquiline.

Les deux consuls, encore plus irrités de la désobéissance du peuple que de la hardiesse des ennemis, convoquèrent une assemblée générale. Quintius, personnage illustre par plusieurs victoires, révéré pour la pureté de ses mœurs et la sagesse de ses conseils, et qui avoit été honoré de quatre consulats, prit la parole et reprocha courageusement au peuple que leurs dissensions éternelles causeroient enfin la ruine entière de la république; que le sénat présumant trop de sa dignité et de ses richesses ne vouloit point mettre de bornes à son autorité, ni le peuple à une licence effrénée qu'il couvroit du nom de liberté; et que l'un et l'autre ne se défendoit des injures qu'il prétendoit avoit reçues que par de plus grands outrages : « Il semble, continua ce grand homme, » que Rome renferme dans ses mu- » railles deux nations différentes qui » se disputent la domination. Quand » verra-t-on la fin de notre discorde ? » Quand nous sera-t-il permis d'avoir » un même intérêt et une patrie com-

» mune? Les ennemis sont à nos por-
» tes ; les Esquillies ont été à la veille
» d'être surprises, et personne ne
» s'est présenté pour s'y opposer. On
» voit du haut de nos murailles ravager
» la campagne, et les maisons em-
» brasées fumer de tous côtés ; et on
» voit tout cela avec une honteuse in-
» différence, et peut-être avec une se-
» crète joie quand le dommage tombe
» sur le parti contraire. Qu'avez-vous
» dans la ville qui soit capable de
» réparer de pareilles pertes ? Le sénat
» voit à la vérité à sa tête des consuls
» et les premiers magistrats de la
» république ; mais ces consuls sans
» force et sans autorité gémissent
» de l'insensibilité du peuple pour la
» gloire de sa patrie. Ce peuple de son
» côté a des tribuns ; mais ces tribuns
» avec toutes leurs harangues lui ren-
» dront-ils jamais ce qu'il a perdu ?
» Eteignez, Romains, ces fatales di-
» visions. Rompez généreusement ce
» charme funeste qui vous tient ense-
» velis dans une indigne oisiveté. Ou-
» vrez les yeux sur la conduite de gens
» ambitieux qui, pour se rendre con-
» sidérables dans leur parti, n'ont
» pour objet que d'entretenir la divi-

» sion dans la république ; et si vous
» pouvez vous souvenir encore de votre
» ancienne valeur, sortez de Rome à
» la suite de vos consuls ; et je dévoue
» ma tête aux plus cruels supplices, si
» avant qu'il soit peu de jours je ne
» mets en fuite ceux qui pillent vos ter-
» res, et si je ne transporte la guerre
» jusque dans le sein de leur patrie. »

Jamais, dit Tite-Live, les discours flatteurs d'un tribun (1) ne furent plus agréables au peuple que les reproches sevères de ce généreux consul. Le sénat n'en fut pas moins touché : les plus sages de ce corps avouoient que ceux qui l'avoient précédé dans cette dignité, ou avoient maltraité le peuple pour se rendre agréables au sénat, ou avoient trahi les intérêts de leur compagnie pour flatter le peuple ; mais que T. Quintius paroissoit n'avoir d'autre objet que l'union de tous les ordres et la majesté du nom Romain.

Les consuls et les tribuns, le sénat et le peuple concoururent unanimement à prendre les armes. Ce fut à qui feroit paroître plus d'ardeur. Toute la jeunesse se présenta en foule pour se faire enrôler. Les levées furent

(1) Dec. 1. l. 3. c. 69.

bientôt faites : chaque cohorte choisit ses officiers, et on mit à leur tête deux sénateurs ; et tout cela se fit avec tant d'empressement et de diligence, que le même jour on tira les enseignes du trésor, et l'armée fit encore dix milles de chemin. Les consuls rencontrèrent et surprirent le lendemain les ennemis. Le combat ne laissa pas d'être sanglant ; les Eques et les Volsques se battirent avec beaucoup de valeur ; l'aile gauche des Romains plia. Furius Agrippa qui étoit à la tête de ce corps, s'apercevant que l'ardeur de ses soldats se ralentissoit, arracha une enseigne des mains de l'officier qui la portoit, et la jeta au milieu d'une cohorte des ennemis ; les Romains se précipitèrent pour la retirer, et l'effort qu'ils firent mit en désordre les ennemis, et donna le commencement à la victoire. Quintius n'avoit pas eu moins d'avantage que son collègue. Les Eques et les Volsques battus des deux côtés se retirèrent dans leur camp ; les consuls l'investirent et l'emportèrent l'épée à la main ; il y eut un grand nombre d'Eques et de Volsques taillés en pièces ; le reste prit la fuite. Les Romains, maîtres de leur camp, y trou-

vèrent un grand butin, et revinrent ensuite à Rome chargés des dépouilles de l'ennemi, et de celles qu'il avoit enlevées du territoire de Rome.

Une victoire si prompte fit sentir au peuple ses forces, et le besoin que le sénat avoit de lui. Son ambition et ses prétentions en augmentèrent. Il devenoit de jour en jour plus fier et plus entreprenant. Ceux qui avoient acquis des richesses, ou qui s'étoient distingués par leur valeur demandèrent qu'on abolît, comme un reste de la tyrannie des décemvirs, la loi injurieuse au peuple, qui lui interdisoit toute alliance avec des familles patriciennes. Des tribuns toujours inquiets réveillèrent l'affaire du partage des terres; d'autres publioient que puisqu'on avoit établi des lois égales pour tous les citoyens, les dignités devoient être communes entr'eux, et plusieurs chefs du peuple portoient déjà leurs vues jusqu'au consulat réservé jusqu'alors au premier ordre (1). Neuf des tribuns proposèrent en pleine assemblée qu'il fût fait une loi nouvelle qui admît dans la suite les plébéiens au consulat: et C. Canuléius demanda en même

(1) D. H. l. 11. Tit. Liv. l. 64.

temps que par un décret du peuple on révoquât la loi des douze tables qui défendoit aux patriciens de s'allier dans des familles plébéiennes. M. Genutius et Caius Curtius, qui étoient consuls cette année, tâchoient d'éluder ces nouvelles propositions sous prétexte qu'il étoit venu des avis que les Eques et les Volsques se disposoient à recommencer la guerre. C'étoit la ressource ordinaire du sénat que ces guerres étrangères; et il n'avoit la paix avec ses propres citoyens que quand on les pouvoit faire sortir de Rome, et les mener en campagne contre les ennemis de la patrie. Les deux consuls dans cette vue ordonnent des levées, et crient que chacun tienne ses armes prêtes; mais Canuléius sentit bien l'artifice : « Soit que la nouvelle de la » guerre soit vraie, dit-il en adressant » la parole aux consuls, ou que ce ne » soit qu'un faux bruit semé exprès » pour avoir un prétexte de tirer le » peuple de la ville, je déclare comme » tribun, que ce peuple qui tant de » fois a répandu son sang pour la dé- » fense de la patrie est encore prêt » de suivre ses consuls et ses généraux, » si on lui rend sa liberté, et ce droit

» si naturel de pouvoir s'unir avec vous
» par des alliances réciproques, si l'es-
» pérance des honneurs et l'entrée
» aux premières dignités est ouverte
» indifféremment à tous les citoyens
» qui ont du mérite. Mais si vous per-
» sistez à vouloir maintenir la loi des
» décemvirs touchant les mariages ;
» si vous continuez à nous traiter dans
» notre propre patrie comme des
» étrangers, si on estime le peuple
» indigne de votre alliance, et si on
» lui refuse la liberté d'élever au con-
» sulat ceux qu'il en jugera les plus
» dignes, sans le contraindre de ren-
» fermer son choix dans le sénat ; en
» un mot, si on ne lève cette distinc-
» tion de nobles et de plébéiens si
» odieuse dans une république, et s'il
» y a dans la suite d'autre noblesse
» que celle que donnera la vertu au-
» torisée par des magistratures com-
» munes à tous les citoyens, parlez de
» guerres tant qu'il vous plaira ; rendez
» par vos discours ordinaires la ligue
» et les forces de nos ennemis encore
» plus redoutables ; ordonnez, si vous
» voulez, qu'on apporte votre tribunal
» dans la place pour y faire des levées,
» je déclare que ce peuple que vous

» méprisez tant, et auquel cependant » vous devez toutes vos victoires, ne » s'enrôlera plus; que personne ne se » présentera pour prendre les armes, » et vous ne trouverez aucun plébéien » qui veuille exposer sa vie pour des » maîtres superbes, qui ne sont pas » fachés de nous associer aux périls de » la guerre, mais qui prétendent nous » exclure des récompenses dues à la » valeur, et des fruits les plus doux de » la victoire. »

Les consuls étoient d'autant plus épouvantés de la hardiesse du tribun, qu'ils n'osoient convoquer l'assemblée du sénat où le peuple avoit des partisans déclarés, qui rendoient compte au tribun de tout ce qui s'y passoit. Ainsi ces deux magistrats furent réduits à tenir des conseils particuliers avec les sénateurs de leur part; ils représentèrent qu'il n'etoit pas possible de souffrir plus long-temps les entreprises des tribuns, et qu'il falloit ou supprimer le sénat, ou abolir cette magistrature populaire, la source des divisions continuelles entre le sénat et le peuple. C. Claudius, oncle du décemvir, et qui avoit reçu de ses ancêtres, comme par succession, une

haine héréditaire contre la faction du peuple, opina d'abord qu'il falloit plutôt avoir recours aux armes que de céder au peuple la dignité du consulat, et que sans distinction de particuliers ou de magistrats on devoit traiter comme ennemis publics tous ceux qui entreprendroient de changer la forme du gouvernement. Mais T. Quintius, plus modéré et qui craignoit que ces disputes ne dégénérassent dans une guerre civile, représenta qu'il se trouvoit parmi les plébéiens un grand nombre d'officiers d'un rare mérite, et qui avoient acquis beaucoup de gloire à la guerre; qu'il y avoit de la justice à donner quelque satisfaction à un peuple si généreux, et qu'il étoit même de l'habileté du sénat dans cette conjoncture, de relâcher une partie de ses droits pour sauver le reste.

La plus grande partie de l'assemblée se déclara pour son avis. C. Claudius reprenant la parole : « Je me » rends, dit-il, à la pluralité des voix; » mais puisque vous jugez à propos » d'admettre des plébéiens dans le » gouvernement, tâchons de donner » satisfaction à ce peuple toujours in- » quiet, sans cependant avilir la dignité

» du consulat ; et pour concilier deux
» choses qui paroissent si opposées,
» je serois d'avis qu'au lieu de consuls,
» on élût des tribuns militaires (1),
» et dans le nombre dont on con-
» viendra, tous tirés également du
» corps du sénat et du peuple, aux-
» quels on attribueroit l'autorité con-
» sulaire. Le peuple par ce moyen sera
» satisfait, et le consulat, dans des
» temps plus favorables, pourra re-
» prendre un jour son ancienne splen-
» deur et sa majesté. » On donna de grandes louanges à Claudius, et tous les avis se réunirent à ce dernier sentiment. Pour lors cet ancien sénateur adressant la parole à M. Genutius, premier consul : « Pour réussir dans
» ce projet, lui dit-il, convoquez le
» sénat, faites intervenir les tribuns
» du peuple ; et quand l'assemblée
» sera formée, déclarez que vous in-
» vitez tous ceux qui ont de l'affection
» pour la patrie de dire librement
» leur avis sur les nouvelles lois que
» le peuple exige. Ensuite vous pren-
» drez les voix ; et au lieu de com-
» mencer par T. Quintius, par moi-
» même et par les plus anciens sé-

(1) D. H. l. 11.

» nateurs suivant la coutume, déférez » cet honneur à Valérius et à Horatius, » comme vous en avez le pouvoir en » qualité de consul, et par-là nous » connoîtrons les sentimens de ces » partisans du peuple, qui ont vendu » leur foi aux tribuns. Je me lèverai » alors pour combattre leurs raisons: » ce que je ferai sans aucun ménage- » ment; et je m'opposerai de toutes » mes forces, et à l'abolition de la loi » des mariages, et à toute élection » d'un plébéien pour le consulat. Pour » lors demandez l'avis de T. Genutius, » votre frère, et que ce sage sénateur, » sous prétexte de vouloir concilier » les différens intérêts du peuple et du » sénat, propose comme de lui-même » qu'on suspende l'élection des con- » suls, et qu'on crée en leur place des » tribuns militaires, et qu'il comprenne » dans son avis l'abolition de la loi » des mariages; je m'y opposerai tout » de nouveau; mais vous et votre col- » lègue, et tout ce que vous êtes ici » des principaux du sénat, sous pré- » texte de vouloir favoriser le peuple, » vous vous déclarerez pour l'avis de » votre frère. Le peuple en saura gré » à votre famille, et les tribuns se

» joindront infailliblement à vous, ne » fût-ce que pour triompher de mon » opposition. »

Tout le monde approuva cet expédient (1). Chacun convint du rôle qu'il devoit jouer; les consuls convoquèrent le sénat, et invitèrent Canuléius, et les autres tribuns de s'y rendre. Le jour de l'assemblée, Canuleius au lieu de s'étendre sur la justice et l'utilité des lois qu'il vouloit faire recevoir, se renferma dans des plaintes qu'il fit avec beaucoup d'aigreur contre les deux consuls qui avoient tenu des conseils secrets au préjudice des intérets du peuple, sans y appeler les plus gens de bien du sénat, et sur-tout Valérius et Horatius qui avoient rendu un si grand service à la république par l'abolition du décemvirat qu'on devoit regarder comme leur ouvrage.

Le consul Genutius lui répondit qu'ils n'avoient assemblé quelques anciens sénateurs que pour savoir si on devoit convoquer à l'instant le sénat sur la proposition des lois nouvelles, ou en remettre la délibération à la fin de la campagne; que s'ils n'avoient

(1) D. H. l. 11.

pas appelé dans ce conseil Valérius et Horatius avec les plus anciens sénateurs, ç'avoit été uniquement pour ne les pas rendre suspects au peuple d'avoir changé de parti : « Et pour » preuve, ajouta Genutius, que mon » collègue et moi nous nous portons » dans cette affaire sans aucune par- » tialité, c'est que les premiers avis » étant ordinairement d'un grand » poids, et l'usage étant que les con- » suls demandent d'abord celui des » plus anciens sénateurs, comme » vous ne les croyez pas favorables » au peuple, nous changerons aujour- » d'hui cet ordre, et nous commen- » cerons par Valérius et Horatius à » recueillir les voix. Puis s'adressant » à Valérius, il l'invita de déclarer » son sentiment. »

Valérius commença par s'étendre beaucoup sur les services qu'il avoit rendus au peuple et sur ceux de sa famille. Il ajouta qu'il ne croyoit point qu'on pût regarder comme libre un état dont tous les citoyens ne vivoient pas dans une parfaite égalité : il conclut à ce que les plébéiens ne fussent plus exclus du consulat ; mais il exhorta en même temps les tribuns

du peuple de lever l'opposition qu'ils avoient formée contre l'armement que vouloient faire les consuls, pourvu que ces magistrats s'engageassent à la fin de la campagne de faire procêder à la publication des lois. Horatius auquel on demanda ensuite son sentiment opina à peu près de la même manière, et il fut d'avis qu'on marchât premièrement aux ennemis ; mais qu'après que la guerre auroit été heureusement terminée, les consuls, avant toute chose, portassent dans l'assemblée du peuple le sénatus-consulte nécessaire pour pouvoir délibérer sur une affaire aussi importante.

Cet avis excita de grands murmures dans l'assemblée. Les sénateurs qui ne pouvoient consentir de voir des plébéiens dans le consulat, croyoient gagner beaucoup en éloignant la délibération. Ceux au contraire, qui étoient dans le parti du peuple, ne pouvoient souffrir ce retardement, et ils soutenoient qu'au moins le sénatus-consulte devoit être signé avant de se séparer.

Les consuls demandèrent ensuite l'avis à C. Claudius qui, selon qu'ils avoient concerté entr'eux, parla avec

beaucoup de courage et de force contre ces nouvelles prétentions du peuple. Il rappela le souvenir de toutes les entreprises différentes qu'il avoit faites contre l'autorité du sénat depuis sa retraite sur le Mont Sacré : « Ce peuple
» inquiet et inconstant, dit-il, a voulu
» avoir ses magistrats particuliers, et
» pour le bien de la paix nous lui
» avons accordé des tribuns. Il a de-
» mandé depuis des décemvirs, et
» nous avons encore consenti à leur
» création. Il s'est bientôt dégoûté de
» ces magistrats, et par complaisance
» nous avons souscrit à leur déposition.
» Nous avons fait plus; et nous avons
» dissimulé encore, pour le bien de la
» paix, la mort violente des uns et
» l'exil des autres. Enfin, dans ces
» derniers temps, nous avons vu deux
» de nos consuls, plus populaires que
» des tribuns, sacrifier les intérêts de
» leur ordre à l'ambition du peuple.
» De chefs de la république, et de
» dépositaires de l'autorité souveraine,
» ne voyant que les dieux et les con-
» suls au-dessus de nous, on nous a
» réduits sous la tyrannie des tribuns:
» nos conseils, nos délibérations, nos
» vies même et nos fortunes particu-
» lières

» lières en dépendent, et ces magis-
» trats plebéiens en décident souve-
» rainement dans ces assemblées tu-
» multueuses où la passion et la fureur
» ont plus de part que la raison et
» la justice. On ne s'en est pas tenu
» là : C. Canuléius veut unir aujour-
» d'hui par un mélange honteux le
» sang illustre de la noblesse avec celui
» des plebéiens. S'il vient à bout de
» son entreprise, ceux qui naîtront
» de ces mariages si contraires à nos
» lois, toujours en dispute avec eux-
» mêmes, ignoreront de quelles mai-
» sons ils sont sortis; à quels sacrifices
» ils doivent avoir part, et s'ils sont
» peuple ou patriciens. Et comme si
» ce n'étoit pas assez de confondre
» l'ordre de la naissance, et de ruiner
» tous les droits divins et humains,
» les collègues de Canuléius, les tri-
» buns, ces perturbateurs du repos
» public, osent lever les yeux jusqu'au
» consulat. Nous sommes à la veille
» de voir cette grande dignité en proie
» à des Canuleius et à des Icilius ;
» mais qu'ils sachent, ces hommes
» nouveaux, ajouta Claudius, que les
» dieux protecteurs de cet empire
» ne le permettront point, et que nous-

» mêmes mourrons plutôt mille fois
» que de souffrir une pareille infa-
» mie. »

Canuléius, naturellement impatient, l'interrompit et lui demanda brusquement en quoi les dieux seroient offensés, si on élisoit pour consuls des plébéiens qui eussent toutes les qualités dignes du commandement : « Pouvez-vous ignorer, lui répondit
» Claudius, que les plébéiens n'ont
» point d'auspices, et qu'ils ne les
» peuvent observer ? Ne savez-vous
» pas que c'est une des raisons qui a
» engagé les décemvirs à proscrire
» par les lois des douze tables toute
» alliance inégale, afin que les aus-
» pices ne pussent être pris que par
» des patriciens dont la naissance fût
» pure et sans mélange ; en sorte que
» la prêtrise et le consulat sont éga-
» lement renfermés dans cet ordre. »

Cette réponse étoit solide et fondée sur l'établissement de la religion et des lois ; mais elle ne servit qu'à irriter le peuple contre Claudius : comme si ce sénateur, par de semblables raisons, eût voulu lui reprocher qu'il étoit peu agréable aux dieux, et indigne par la bassesse de sa naissance

d'être initié dans leurs mystères.

Les consuls, pour arreter l'aigreur qui commençoit à s'emparer des esprits, demandèrent l'avis de T. Genutius, frère d'un de ces magistrats. Ce sénateur representa qu'il voyoit avec douleur la république affligee en meme temps de deux fléaux capables de la détruire, la guerre étrangère au dehors, et des dissensions domestiques au dedans de l'état; que l'un et l'autre de ces maux exigeoit un prompt remède, mais d'autant plus difficile que le mécontentement du peuple entretenoit l'audace des ennemis; cependant qu'il falloit prendre son parti et se résoudre, ou à souffrir l'insulte des Eques et des Volsques, ou, si on vouloit sortir en campagne, donner quelque satisfaction au peuple; que son avis étoit de relâcher plutôt en sa faveur quelque chose des priviléges de la noblesse, que d'abandonner le territoire de Rome au pillage de l'étranger. Et il conclut, suivant qu'il en étoit convenu secrètement avec les consuls et avec Claudius, à ce que la loi qui interdisoit toute alliance entre les familles patriciennes et les plébéiennes fût abolie comme

contraire à l'union qui devoit être entre les citoyens d'une même république. Il ajouta que si les anciens sénateurs avoient tant de répugnance à voir la dignité consulaire entre les mains des plébéiens, on pouvoit trouver un tempérament qui contenteroit peut-être les deux partis; qu'il n'y avoit qu'à suspendre pour un temps l'élection et le titre de cette dignité, et créer en la place des consuls six tribuns militaires qui auroient les mêmes fonctions et la même autorité, dont les trois premiers seroient toujours patriciens, et les trois autres pourroient être plébéiens; que l'année suivante le sénat et le peuple décideroient, à la pluralité des voix dans une assemblée générale, par quels magistrats ils voudroient être gouvernés, et si on reviendroit aux consuls suivant l'ancien usage (1), ou si on continueroit d'élire des tribuns militaires; ce qui seroit observé à l'avenir dans tous les comices.

Cet avis passa à la pluralité des voix, malgré l'opposition apparente de Claudius. T. Genutius en reçut même également des louanges de la part du

(1) Tit. Liv. l. 4. D. H. l. 11. Zonaras.

sénat et du peuple. Les sénateurs se savoient bon gré d'avoir exclu les plébéiens d'une dignité qu'ils espéroient faire revivre, avec tous ses priviléges, dans des temps plus heureux; et le peuple, sans s'embarrasser d'un vain nom, ne pouvoit contenir sa joie de se voir enfin admis dans le gouvernement de la république sous quelque titre que ce fût. La plupart s'écrioient qu'ils ne refuseroient plus de marcher contre les ennemis; qu'ils s'exposeroient volontiers aux dangers, puisqu'ils devoient avoir part aux récompenses.

On tint quelques jours après une assemblée pour l'élection de ces nouveaux magistrats. D'anciens tribuns du peuple et les principaux plébéiens, se flattant d'emporter ces dignités, parurent dans la place vêtus de blanc pour être mieux remarqués; mais le peuple, content d'avoir obtenu le droit de concourir dans ces élections, donna tous ses suffrages à des patriciens. On n'élut même que trois tribuns militaires, et le choix de l'assemblée tomba sur A. Sempronius Atratinus, L. Attilius et T. Cecilius ou Clælius (1),

(1) D. H. ibid.

tous trois patriciens, et distingués par leur valeur et leur capacité dans le métier de la guerre. *(An de Rome 309.)*

Mais ces trois magistrats furent obligés de se déposer eux-mêmes trois mois après leur élection, sur ce que C. Curtius, qui y avoit présidé, représenta que les cérémonies des auspices, qui précédoient toujours l'élection des magistratures curules, n'avoient pas été observées exactement. Les Romains étoient très-scrupuleux sur les moindres circonstances qui avoient la religion pour objet; mais peut-être que les patriciens ne firent naître ce scrupule que pour rétablir la dignité consulaire. En effet, les tribuns militaires n'eurent pas plutôt abdiqué leur nouvelle dignité qu'on nomma un entre-roi (1), afin que la république ne demeurât pas sans chef et sans gouverneur. Mais comme il n'avoit le gouvernement qu'en dépôt, et que pour faire passer l'autorité à des magistrats annuels, il fut question de savoir si ces magistrats seroient des consuls ou des tribuns militaires, les plus anciens sénateurs ne manquèrent pas de se déclarer pour le consulat;

(1) T. Quintius Barbatus.

le peuple témoigna au contraire qu'il vouloit des tribuns militaires. La jalousie s'étant mise entre les candidats de ce dernier ordre, ceux dont la faction n'étoit pas assez puissante pour les élever à cette dignité, aimèrent mieux qu'on rétablît le consulat que de voir leurs rivaux emporter une dignité qu'ils ne pouvoient obtenir. Ainsi, du consentement du sénat et du peuple, l'entre-roi nomma des consuls, et il désigna, pour remplir cette dignité le reste de l'année, L. Papirius Mugillanus et L. Sempronius Atratinus, frère d'un des patriciens qui venoit d'abdiquer le tribunat comme nous l'avons dit. (*An de Rome* 309.)

Il ne se passa rien de considérable sous leur consulat : mais sous le suivant et celui de M. Geganius et de T. Quintius on érigea la censure, nouvelle charge, ou plutôt il se fit un démembrement de celle des consuls. Et cette nouvelle dignité des censeurs, qui dans ses commencemens parut peu considérable, devint dans la suite, par le pouvoir qu'on y attacha, le comble des honneurs et la magistrature la plus redoutable

de la république. (*An de Rome* 310 *ou* 311.)

Comme un esprit de conquête étoit le dessein général de la nation, le roi Servius, pour avoir une ressource assurée et d'hommes et de finances, avoit ordonné, comme nous l'avons déjà dit, qu'il se feroit tous les cinq ans un dénombrement de tous les citoyens Romains avec une évaluation exacte des biens de chaque particulier. Le prince ou le magistrat, par ce dénombrement, savoit presqu'en un instant ce que Rome avoit d'habitans capables de porter les armes, et quelle contribution on en pouvoit tirer.

Mais les consuls, souvent occupés hors de la ville par des guerres presque continuelles, n'ayant pu depuis plus de dix-sept ans faire ce dénombrement appelé le *cens*, on proposa, pour le soulagement des consuls, de créer deux magistrats de l'ordre des patriciens qui, sous le titre de *censeurs*, fissent tous les cinq ans cette revue générale de tout le peuple Romain.

Les tribuns, quoique toujours en garde contre ce qui étoit proposé par le sénat, ne s'opposèrent point dans cette occasion à l'établissement de

cette nouvelle magistrature ; ils ne demandèrent pas meme que les plébéiens y eussent part, soit qu'ils vissent qu'on n'avoit attaché qu'un pouvoir assez borné à la censure, ou qu'ils fussent assez contens qu'en détachant ces fonctions du consulat, on eût diminué la puissance d'une magistrature, l'objet de leur haine et de leur émulation. Ainsi la loi qui autorisoit la création de deux censeurs passa sans contestation.

Papirius et Sempronius, consuls l'année précédente, furent élevés à cette dignité (1), et on la leur conféra tout d'une voix pour les dédommager de ce que l'année de leur consulat n'avoit pas été complète, et qu'ils n'étoient entrés en exercice qu'après l'abdication des tribuns militaires. (*An de Rome* 310.)

Tant que les consuls avoient été chargés du soin de ce dénombrement, toutes leurs fonctions à cet égard avoient été renfermées à tenir un état exact des noms, des biens, de l'âge, des conditions de tous les chefs de famille : le nom et l'âge de leurs enfans et de leurs esclaves y devoient être

(1) Tit. Liv. Dec. 1. l. 4.

compris ; mais quand on eut démembré du consulat cette partie de la magistrature , et qu'on en eut fait une dignité particulière, comme les hommes ne cherchent ordinairement qu'à étendre leur autorité, les censeurs s'attribuèrent la réformation des mœurs (1). Ils prenoient connoissance de la conduite de tous les citoyens ; les sénateurs et les chevaliers étoient soumis à leur censure comme le simple peuple ; ils pouvoient chasser de ces compagnies ceux qu'ils en jugeoient indignes. A l'égard des plébéiens qui par leur débauche ou leur paresse étoient tombés dans l'indigence , ils les réduisoient dans une classe inférieure, souvent meme ils les privoient du droit de suffrage , et ils n'étoient plus réputés citoyens que parce qu'on les assujétissoit encore à payer leur part des tributs.

Quand les censeurs faisoient cette revue générale de toute la nation , il n'y avoit point de citoyen qui ne tremblât à l'aspect de leur tribunal ; le sénateur par la crainte d'être chassé du sénat; le chevalier dans l'appréhension d'être cassé et privé du cheval

(1) Val. Max. l. 2. c. 9.

que la république lui entretenoit, et le simple citoyen par la peur d'être rayé de sa classe, et réduit dans la dernière, ou du moins dans une des centuries moins honorables que la sienne : en sorte que cette crainte salutaire étoit le soutien des lois somptuaires, le nœud de la concorde, et comme la gardienne de la modestie et de la pudeur. (*An de Rome* 311.)

La république, à la faveur de ce nouvel établissement, jouit, sous le consulat de M. Fabius et de Postumus Albutius, (*An de Rome* 312.) d'une profonde tranquillité. Ce n'est pas que quelques tribuns du peuple, toujours inquiets, ne tâchassent depuis de faire revivre les anciennes pretentions du peuple touchant le partage des terres : ils menaçoient même à leur ordinaire de s'opposer à toute levée de soldats; mais, comme on n'avoit point alors de guerres à soutenir, on méprisoit une opposition que la paix rendoit inutile et sans effet; et l'autorité du sénat se fortifioit d'autant plus que ce premier ordre de la république se pouvoit passer alors du secours du peuple.

Tout étoit tranquille lorsque l'an-

née suivante, d'autres disent deux ans après, et sous le consulat de Proculus Geganius et de L. Menenius (*An de Rome* 313.) il survint une famine affreuse qui causa des séditions, à la faveur desquelles un particulier fut à la veille de s'emparer de l'autorité souveraine. Le sénat attribuoit cette disette de grains à l'oisiveté et à la paresse des plébéiens qui, enivrés des harangues séditieuses des tribuns, ne sortoient plus de la place, et qui, au lieu de cultiver leurs terres, passoient le temps à faire de vains raisonnemens sur les affaires d'état. Le peuple au contraire, qui se plaint toujours de ceux qui sont chargés du gouvernement, rejetoit la cause de cette famine sur le défaut d'attention des consuls. Mais ces magistrats, sans s'embarrasser des murmures de la multitude, prirent tous les soins convenables pour faire venir des blés du dehors, et ils en donnèrent la commission à C. Minucius (1).

Ce sénateur actif et vigilant, envoya des commissionnaires dans toute la Toscane; mais il ne put tirer par leurs

(1) Tit. Liv. l. 4. D. Aug. de civ. Dei. l. 3. c. 17.

soins qu'une petite quantité de blé. Un chevalier Romain, appelé *Sp. Melius*, et qui passoit pour un des plus riches particuliers de la république, l'avoit précédé dans cette recherche, et avoit fait enlever la plus grande partie des biens de cette province.

Ce chevalier, encore plus ambitieux que riche, s'étoit flatté que dans une calamité si générale le peuple feroit bon marché de sa liberté. On distribuoit tous les jours, par son ordre, du blé au petit peuple et aux plus pauvres, et par une libéralité toujours suspecte, sur-tout dans une république, il se fit des créatures de tous ceux qu'il nourrissoit à ses dépens; sa maison fut bientôt l'asile des pauvres, des fainéans, de ceux qui s'étoient ruinés par la débauche, et de ces gens qui, sans aucun sentiment d'honneur et de religion, voudroient voir l'état bouleversé, pourvu qu'ils y trouvassent l'établissement d'une fortune plus avantageuse que leur condition présente.

Minucius qui, par rapport à la commission dont les consuls l'avoient chargé, ne pouvoit se dispenser d'avoir

quelque relation, soit par lui-même, soit par ses agens, avec ceux de Melius, démêla que cet ambitieux, qui seul nourrissoit gratuitement autant de pauvres que tout l'état, se servoit du prétexte de cette aumône publique qui attiroit une foule de peuple à sa porte, pour faire des assemblées dans sa maison : des gens que Minucius avoit apparemment gagnés l'avertirent même qu'on y portoit de nuit une grande quantité d'armes.

Il apprit ensuite qu'il y avoit une conspiration formée pour changer la forme du gouvernement ; que le plan en étoit tout dressé ; que Melius prétendoit se faire souverain ; que le peuple, séduit par ses libéralités intéressées, prendroit les armes en sa faveur, et qu'il y avoit même des tribuns qui s'étoient laissés gagner par argent pour vendre la liberté publique.

Minucius ayant découvert tout le secret de cette conjuration, en donna aussitôt avis au sénat. On fit de grands reproches aux consuls de l'année précédente, et à Quintius et à Agrippa Menenius qui venoient de leur succéder dans cette dignité, (*An de Rome* 314.) de n'avoir pas prévenu

et puni les mauvais desseins de Melius. Quintius répondit que ses prédécesseurs, son collègue et lui-même ne manquoient ni de courage, ni de fermeté pour punir un attentat si énorme; mais qu'on n'ignoroit pas que l'autorité consulaire étoit comme anéantie par la puissance excessive qu'avoient usurpée les tribuns; qu'un appel devant le peuple arrêteroit toutes les poursuites, et que si l'affaire étoit portée dans une assemblée, Melius échapperoit infailliblement à la justice par la faveur de la multitude qui l'adoroit; que dans le péril où se trouvoit la république on avoit besoin d'un dictateur, c'est-à-dire, d'un souverain magistrat qui fût également au-dessus des lois et des tribuns du peuple.

Son avis ayant été approuvé unanimement, il nomma L. Quintius en qui, malgré son extrême vieillesse, on trouvoit encore un courage et une fermeté proportionnés à cette suprême magistrature.

Le lendemain il fit mettre des corps-de-garde dans tous les quartiers de la ville, comme si l'ennemi eût été aux portes de Rome. Cette pré-

caution surprit tous ceux qui n'avoient point de part à la conjuration ; tout le monde se demandoit raison de cette nouveauté, et pourquoi au milieu de la paix on avoit nommé un dictateur: mais Melius sentit bien que ce magistrat souverain n'avoit été établi que contre lui ; il redoubla ses libéralités pour se fortifier contre le sénat du secours de la multitude. Le dictateur qui vit bien qu'il n'y avoit qu'un coup d'autorité qui pût dissiper une conjuration si dangereuse, fit porter son tribunal dans la place, et il y monta escorté de ses licteurs armés de leurs haches d'armes, et avec tout l'appareil de la souveraine puissance ; il envoya ensuite Servilius, général de la cavalerie, sommer Melius de comparoître devant lui. Melius, surpris et incertain du parti qu'il devoit prendre, différoit d'obéir et cherchoit à s'échapper. Servilius commanda à un licteur de l'arrêter, et cet officier ayant exécuté les ordres du général de la cavalerie, Melius s'écrie que le sénat ne le veut faire périr que par jalousie, et à cause qu'il avoit consacré ses biens au soulagement du peuple : là-dessus il implore le secours de la multitude,

et il conjure ses amis de ne pas souffrir qu'on le massacre en leur présence. Le peuple s'emeut ; ses partisans s'animent les uns les autres, et l'arrachent des mains de l'huissier. Melius se jeta dans la foule pour se dérober à la poursuite de Servilius ; mais comme il tâchoit d'exciter une sédition, Servilius lui passa son épée au travers du corps, et tout couvert de son sang il vint dire au dictateur qu'il avoit puni lui-même un citoyen qui avoit refusé d'obéir à ses ordres.

« Je n'en attendois pas moins de vous, » lui repartit ce généreux vieillard : » vous venez d'assurer la liberté publi- » que. » Il fit ensuite raser la maison de Melius ; on y trouva encore une quantité extraordinaire de blé que le dictateur fit vendre au peuple à vil prix pour l'empècher de sentir la perte de Melius. Ce fut par la même raison que le chef de la conspiration étant mort, ce sage magistrat ne jugea pas à propos d'informer contre ses partisans, de peur de trouver un trop grand nombre de criminels et de faire éclater la conjuration en voulant punir trop sévèrement tous les conjurés.

(1) Tit. Liv. l. 4. Flor. Zonaras.

Mais les tribuns du peuple croyant leur crime inconnu, parce qu'il n'étoit pas poursuivi, prirent occasion de l'indulgence du dictateur de se déchaîner contre lui, et-sur-tout contre le général de la cavalerie qui, sans aucune formalité de justice, et même sans ordre de son supérieur, avoit tué un citoyen dans le sein de sa patrie. Ces magistrats le menaçoient hautement de le mettre en justice sitôt que le dictateur seroit sorti de charge ; on ne parloit pas moins que de le précipiter comme un tyran du haut de la roche Tarpéienne. Jamais on n'avoit vu dans le collége des tribuns une animosité si vive contre le sénat ; ils s'opposèrent hautement à l'élection des consuls : il fallut, pour éviter une sédition, se résoudre à ne créer que des tribuns militaires.

Quelques tribuns du peuple se flattoient d'y avoir bonne part ; mais malgré toutes leurs brigues le peuple, content d'y pouvoir prétendre, donna toutes ses voix à des patriciens d'une valeur et d'une capacité reconnues, du nombre desquels étoit L. Quintius, fils du dictateur, qui venoit de faire périr Melius. (*An de Rome* 315.)

La guerre qui s'éleva contre les Véiens et les Volsques suspendit l'animosité des tribuns contre Servilius; on ne songea qu'à résister aux ennemis, et le bruit ayant couru que tous les peuples de la Toscane devoient prendre les armes en faveur des Véiens, Mamercus Emilius, personnage illustre dans la paix et dans la guerre, fut élevé à la dictature: (*An de Rome* 319.) dignité qu'il avoit déjà remplie, et où il avoit acquis beaucoup de gloire contre les mêmes ennemis. Mais la nouvelle d'une ligue redoutable s'étant trouvée fausse, Emilius se voyant privé de l'espérance de signaler sa seconde dictature par une nouvelle victoire, entreprit de laisser au moins quelque monument de son zèle pour la liberté publique. Il représenta au peuple, dans une assemblée générale, que leurs ancêtres, pour conserver cette même liberté, n'avoient établi dans la république aucune charge dont l'autorité et les fonctions durassent plus d'un an; qu'on ne s'étoit pas souvenu d'une précaution si sage dans la création des censeurs, auxquels on avoit attribué cinq années de magistrature; que pendant une autorité de si longue

durée ils pouvoient en abuser, se faire des créatures et opprimer la liberté de leur patrie; qu'il requéroit qu'il fût fait une loi qui abrégeât le temps de cette dignité, et que personne ne la pût exercer plus d'un an et demi.

Ce discours fut reçu avec de grands applaudissemens (1), sur-tout de la part du peuple. On ajouta depuis à cette loi qu'un sénateur ne pourroit pendant sa vie obtenir deux fois la censure, quoiqu'il eût exercé la première avec l'approbation de ses concitoyens; et de peur que cette dignité entre les mains d'un seul ne le rendît trop puissant, il fut encore ordonné que si l'un des censeurs venoit à mourir ou à se démettre de sa charge, l'autre ne pourroit la retenir ni même se faire subroger un collègue, et que dans l'élection des censeurs, celui qui auroit eu le nombre suffisant de suffrages ne seroit pourtant pas déclaré censeur, si son collègue manquoit du nombre de voix requises; qu'on recommenceroit l'élection de l'un et de l'autre jusqu'à ce qu'ils eussent, par le même scrutin, tous les suffrages nécessaires pour pouvoir être

(1) Tit. Liv. l. 4.

reconnus en même temps pour censeurs : toutes précautions que ce peuple jaloux de sa liberté crut devoir prendre contre les brigues et les cabales des patriciens.

Le sénat ne vit qu'avec un mécontentement secret que le dictateur eût diminué la puissance d'une magistrature attachée à son ordre. C. Furius et M. Geganius, censeurs cette année, en firent éclater leur ressentiment sans égard pour le mérite et les services d'Emilius. Ce dictateur n'eut pas plutôt abdiqué sa dignité, qu'en vertu du pouvoir attaché à la censure ils retranchèrent un homme si illustre de sa tribu, le réduisirent dans la dernière, le privèrent comme un homme déshonoré du droit de suffrages, et le chargèrent d'un tribut huit fois plus fort que celui qu'il avoit coutume de payer. Mais cet avilissement au lieu de le déshonorer, lui donna un nouvel éclat ; toute la honte de cette vengeance retomba sur ses auteurs : Le peuple indigné les poursuivit dans la place, et les auroit maltraités si Emilius n'eût été assez généreux pour s'y opposer.

Les tribuns du peuple profitèrent

de cette occasion pour exciter de nouveau l'animosité de la multitude contre le sénat. Ils représentoient dans toutes les assemblées qu'il n'étoit pas surprenant que les patriciens maltraitassent le peuple, puisqu'en haine de ce même peuple, ils n'avoient point été honteux d'ôter à un sénateur, consulaire et honoré de deux dictatures, le droit de citoyen, seulement pour avoir proposé une loi qui en diminuant de leur autorité, assuroit la liberté publique. De pareils discours, répétés par les tribuns dans la plupart des assemblées, entretenoient l'aigreur dans l'esprit du peuple qui, pour marquer son ressentiment au sénat, ne voulut jamais consentir qu'on élût des consuls; il fallut encore revenir aux tribuns militaires. C'étoit à la vérité la même dignité et les mêmes fonctions, quoique sous des noms différens; mais l'exclusion que le peuple avoit du consulat, et le pouvoir de concourir dans les élections pour le tribunat militaire, faisoient que les tribuns du peuple qui aspiroient à cette dignité n'oublioient rien pour déterminer le peuple à demander des tribuns militaires; cependant, malgré

toutes leurs brigues, le peuple toujours prévenu en faveur de la noblesse quand il s'agissoit du gouvernement et du commandement des armées, donna ses suffrages à des patriciens. (*Ans de Rome* 320 *et* 321.)

Cette préférence tourna les plaintes et le ressentiment des tribuns du peuple contre la multitude; ils menacèrent publiquement d'abandonner ses » intérets : « Faut-il, disoient-ils dans » leurs harangues, que la crainte que » vous avez de la puissance des grands » vous retienne à leur égard dans une » servitude perpétuelle? Pourquoi dans » l'élection des tribuns militaires, et » lorsqu'il est question de donner vos » suffrages, ne vous souvenez-vous ni » de vous-mêmes, ni de vos magistrats? » Sachez qu'il faut de grandes récom- » penses pour animer de généreux » courages. Et si vous n'etes pas tou- » chés par les motifs d'une juste re- » connoissance, craignez du moins que, » rebutés de votre indifférence, nous » ne vous abandonnions à notre tour » à l'orgueil et à la tyrannie des patri- » ciens. »

Ces discours que les tribuns du peuple répétoient dans toutes les assem-

blées, réveillèrent l'animosité et l'ambition des plébéiens. Chacun s'exhortoit mutuellement à mépriser les prières et les menaces des grands. On commença tout de nouveau à parler du partage des terres, la source perpétuelle des divisions entre le peuple et le sénat; d'autres proposèrent de taxer au moins ceux qui possédoient ces terres du public, et d'employer l'argent qui en proviendroit au soulagement du peuple, et à payer les troupes pendant la campagne. Ceux d'entre les plébéiens qui étoient distingués ou par leurs richesses, ou par la gloire qu'ils avoient acquise dans les armées, résolurent d'employer tout leur crédit pour s'élever au tribunat militaire, et pour parvenir à l'autorité souveraine qui étoit attachée à cette dignité. Le sénat, pour dissiper cet orage qui s'élevoit contre son autorité, résolut dans cette occasion de n'élire que des consuls : dignité dont les plébéiens étoient exclus comme nous l'avons déjà dit. La guerre que les Eques et les Volsques déclarèrent alors favorisa ce projet. Comme il n'y avoit point de plébéiens qui eussent encore commandé les armées, et que

cet

cet emploi regardoit uniquement d'anciens capitaines et les premiers du sénat, il parut indifférent au peuple qu'on élût cette année des consuls ou des tribuns militaires. Ainsi le sénat étant demeuré maître de l'élection, on convint sans peine de rétablir le consulat; et T. Quintius, fils de Lucius, et C. Julius Mento parvinrent à cette dignité. (*An de Rome* 322.) On ne pouvoit guère mieux choisir du côté de la naissance, et de la capacité dans le métier de la guerre; mais la jalousie et la division s'étant mises entr'eux, on prétend qu'ils furent battus près d'Algide. Le sénat, pour prévenir les suites de leur défaite, résolut qu'on auroit recours à un dictateur; mais les deux consuls de qui dépendoit cette nomination, considérant que de souverains magistrats qu'ils étoient ils alloient être réduits à la simple qualité de lieutenans du dictateur, et que sous le nom de consuls ils n'auroient guère plus d'autorité que le général de la cavalerie, ces deux magistrats, d'ailleurs opposés l'un à l'autre en toute autre chose, se réunirent pour traverser une nomination qu'ils regardoient comme la ruine de leur autorité,

et quoiqu'il arrivât coup sur coup de fâcheuses nouvelles du progrès que faisoient les ennemis, on ne put jamais obtenir d'eux qu'ils nommassent un dictateur.

Le sénat, ne pouvant vaincre leur obstination, eut recours à un remède plus dangereux par ses suites que le mal même auquel on vouloit remédier (1). Q. Servilius Briscus, personnage consulaire, se tournant vers les tribuns du peuple qui se trouvèrent dans le sénat, les exhorta à faire intervenir l'autorité du peuple dont ils étoient comme dépositaires, pour obliger les consuls à nommer un dictateur. Ces magistrats plébéiens saisirent avec plaisir l'occasion qu'on leur présentoit d'élever leur propre autorité sur les ruines de celle du sénat et des consuls; ils firent même plus qu'on ne leur demandoit, comme en usent ordinairement tous ceux qui veulent étendre leur puissance au-delà de ses bornes légitimes; et au lieu de porter cette affaire dans une assemblée du peuple, ils osèrent dans le sénat même ordonner que les deux consuls seroient menés en prison s'ils ne nommoient

(1) Tit. Liv. l. 4.

pas incessamment un dictateur. Ces deux magistrats plièrent sous la crainte de la prison ; ils promirent de nommer un dictateur ; mais ils se plaignirent que le sénat même avoit avili la puissance consulaire en la soumettant sous le joug impérieux des tribuns. Il est certain que ce premier corps de la république piqué contre ses chefs, et uniquement attentif à vaincre leur opiniâtreté, ne sentit pas alors la plaie qu'il venoit de faire à son autorité. Enfin, après beaucoup de disputes entre les deux consuls pour le choix d'un dictateur, ils en remirent la décision au sort qui fut favorable à T. Quintius : celui-ci nomma Tubertus, son beau-père.

Le dictateur fit aussitôt enrôler tous ceux qui devoient servir, sans vouloir écouter ni plaintes ni excuses. C'étoit un ancien capitaine plein de valeur et d'expérience, naturellement sévère, et même dur dans le commandement. Le pouvoir de vie et de mort que lui donnoit la dictature, et la connoissance de son humeur sévère, firent que tout le monde courut avec soumission se ranger sous ses enseignes. Il sortit bientôt de Rome, marcha aux enne-

mis (1), les défit dans une bataille sanglante, prit leur camp et ramena son armée victorieuse à Rome.

La république jouit pendant quelque temps d'une paix profonde ; mais un mal plus dangereux que la guerre se fit sentir dans Rome et presque dans toute l'Italie. Une sécheresse extraordinaire causa la famine. (*An de Rome* 325.) qui fut suivie d'une peste affreuse sur les animaux comme sur les hommes. Les Romains naturellement superstitieux, après avoir épuisé tous les remèdes de la médecine, eurent recours à des secours surnaturels (2). On introduisit dans la ville un culte étranger : les temples et même les rues n'étoient remplis que de gens qui sacrifioient à des divinités inconnues (3) ; et on n'avoit point de honte, pour conjurer le mal, de recourir à des charmes et à toutes les vaines superstitions que la foiblesse des hommes a inventées. Le sénat qui n'ignoroit pas combien toute nouveauté en fait de religion étoit dangereuse, ordonna aux édiles d'arrêter ce désordre ; et il fut

(1) Diod. l. 12.
(2) Tit. Liv. l. 4.
(3) 12 Tabularum Leges.

défendu par un édit public de pratiquer aucune cérémonie qui n'eût été admise dans la république.

Cette calamité étant finie, on procéda à l'élection de nouveaux magistrats, (*An de Rome* 327) et le peuple obtint qu'on élût des tribuns militaires avec la puissance consulaire ; mais ce changement dans le gouvernement ne fut pas heureux. La guerre ayant recommencé contre les Véiens, les tribuns peu unis entr'eux, furent défaits : ce qui donna lieu à la création d'un dictateur. On eut recours, pour remplir, cette éminente dignité, à C. Mamercus Emilius. Son mérite et le besoin de l'état obligèrent les Romains de remettre la fortune de la république entre les mains d'un homme que les censeurs, comme nous l'avons vu, n'avoient point eu de honte de dégrader de sa tribu, et de noter comme indigne des priviléges d'un citoyen Romain. Le succès de cette guerre répondit à la confiance que le peuple Romain avoit en son général. Mamercus Emilius en moins de seize jours tailla en pièces une partie de l'armée des ennemis, fit un grand nombre de prisonniers qui servoient

de récompense aux soldats, ou qui furent vendus comme des esclaves au profit du trésor public. Le dictateur, après un triomphe solennel, se démit de la dictature (1), et fit douter si sa modération n'étoit pas encore plus grande que sa valeur. *(An de Rome 327.)*

Ces victoires continuelles des Romains ne servoient qu'à élever le courage et à augmenter l'ambition des principaux du peuple. Ils ne voulurent plus entendre parler d'aucune élection de consuls, parce qu'ils étoient exclus du consulat, et qu'il leur étoit permis d'aspirer à la dignité tribunitienne: ainsi, malgré le sénat, on fut obligé; d'élire quatre tribuns militaires. Mais quelques efforts qu'eussent faits les tribuns du peuple pour avoir part à cette élection, ils eurent encore la douleur de voir que des patriciens seuls enlevèrent tous les suffrages. On ne peut exprimer la colère et l'indignation de ces magistrats plébéiens. Ils disoient hautement dans leurs harangues qu'il valoit mieux abolir la loi, qui permettoit au peuple d'aspirer à la dignité de tribun militaire, que d'en voir

(1) Tit. Liv. l. 4. Flor. l. 10. c. 12. Oros. l. 2. c. 13.

l'effet éludé dans les élections par la cabale des patriciens; et que la honte seroit moindre pour leur ordre d'en être exclus, comme ils l'étoient du consulat, que d'avoir le droit de concourir et d'être rejetés dans les élections, comme incapables ou indignes de cet honneur. Ils se répandoient en plaintes contre le peuple même; ils menaçoient d'abandonner ses intérêts, et comme s'ils eussent voulu pour se venger bouleverser la république entière, les uns proposoient qu'on conduisît une partie du peuple dans de nouvelles colonies, d'autres renouveloient les anciennes prétentions au sujet du partage des terres; il y en avoit qui demandoient qu'on ne pût obliger aucun citoyen d'aller à la guerre, si on ne lui payoit une solde réglée: enfin il n'y a rien que ces magistrats séditieux ne remuassent, soit pour se venger de la noblesse, soit pour exciter le peuple, par l'espoir de ces nouveautés, à les porter par ses suffrages jusqu'à la dignité de tribuns militaires.

Les patriciens qui étoient actuellement en exercice, et qui regardoient comme une honte d'avoir des plé-

béiens pour successeurs, convinrent secrètement avec le sénat de tirer de Rome les principaux du peuple, et sur-tout ceux qui aspiroient au tribunat militaire, sous prétexte de faire une course sur la frontière des Volsques qu'on disoit qui armoient puissamment ; et pendant leur éloignement, au lieu de tribuns militaires on résolut de n'élire que des consuls. Ces magistrats, avant de sortir de la ville, laissèrent pour gouverner et pour présider à l'élection Appius Claudius, leur collègue, fils du décemvir, jeune homme fier, hardi, entreprenant, et nourri dès le berceau dans une haine héréditaire contre la puissance du peuple. Il ne vit pas plutôt les tribuns et la plupart des plébéiens en campagne, que se prévalant de leur absence il fit procéder à l'élection des consuls. On élut, pour remplir cette dignité, C. Sempronius Atratinus et C. Fabius Vibulanus ; (*An de Rome* 330.) et le peuple et ses tribuns trouvèrent à leur retour l'élection de ces deux magistrats trop bien établie pour oser s'y opposer. Ils tournèrent donc leur ressentiment contre les consuls mè-

mes, et ils tâchèrent depuis de faire un crime à Sempronius des mauvais succès qu'il eut pendant son consulat dans la guerre contre les Volsques.

Cette nation belliqueuse, qui depuis long-temps étoit en guerre avec les Romains pour l'empire et la domination, fit cette année comme un dernier effort pour s'empêcher de subir le joug de ses anciens ennemis. Les magistrats Volsques levèrent un grand nombre de troupes, firent choix d'excellens capitaines, et n'omirent aucune de ces sages précautions, qu'on peut regarder comme les gages assurés du bon succès. Rome leur opposa C. Sempronius, premier consul, personnage plein de valeur, populaire et familier avec les soldats dont il étoit adoré, mais plus soldat lui-même que grand capitaine, et qui faisoit la guerre comme si le courage seul eût suffi pour remplir tous les devoirs d'un général. Il s'avança du côté des ennemis comme s'il eût été à une victoire certaine, et il marchoit avec une confiance toujours dangereuse. Les deux armées furent bientôt en

présence : les Volsques avoient pris tous les avantages que la situation du lieu leur avoit pu permettre ; Sempronius au contraire, qui méprisoit des ennemis tant de fois vaincus, négligea ces précautions si nécessaires ; et comme s'il eût été assuré de vaincre avec la seule infanterie, il laissa sa cavalerie dans un endroit d'où il n'en pouvoit tirer du secours. On en vint aux mains de part et d'autre avec une égale fureur. Les Romains, quoiqu'en désordre, s'avancèrent avec audace, et chargèrent les ennemis avec leur valeur ordinaire ; mais comme ils combattoient avec plus d'impétuosité que d'ordre, et que les Volsques au contraire, unis et serrés par bataillons, se défendoient avec beaucoup de courage, la fortune commença à se déclarer pour le parti où il y avoit plus de discipline. Les Volsques, conduits par un habile général, pressent, poussent et enfoncent les légions. Le soldat Romain étonné, au lieu d'attaquer, ne songe qu'à éviter les coups de l'ennemi : on plie insensiblement, on cède peu à peu, et enfin on est contraint de reculer. Le

consul qui s'en aperçoit se porte dans les endroits où il y a plus de péril : il combat de sa main et tâche d'animer ses soldats par son exemple et par ses reproches, mais en vain ; il crie et il menace ; on n'entend plus sa voix ni ses ordres, et le soldat effrayé fait bien voir qu'il ne craint que l'ennemi et la mort. Enfin la confusion et le désordre se mettent dans les légions, et la bataille étoit perdue si Sex. Tempanius, ancien capitaine de cavalerie, n'eût proposé aux autres officiers du même corps de descendre de cheval et de se jeter à la tête des légions pour soutenir l'effort des ennemis.

Sempronius qui s'étoit flatté, comme nous l'avons dit, d'en triompher avec son infanterie, avoit laissé sa cavalerie dans un endroit coupé de ravins (1) où elle ne pouvoit combattre. Tempanius, s'étant aperçu de cette faute et du désordre où étoient les légions, mit pied à terre avec toute sa compagnie, et s'adressant à ses camarades : *Suivez ma lance*, leur dit-il, *comme si c'étoit un guidon, et faisons voir aux ennemis qu'à pied comme*

(1) Val. Max. l. 3. c. 2. Id. l. 6. c. 5.

à cheval rien ne peut nous résister. Tout ce corps de cavalerie descendit de cheval à son exemple, et le suivit Tempanius à la tête de cette nouvelle infanterie marche droit aux ennemis, et rétablit le combat ; il pousse tout ce qui se présente devant lui. Les légions, à la vue de ce secours, reprennent courage, et la bataille recommence avec une nouvelle fureur. Le général des Volsques ne peut deviner d'où ce nouveau corps d'infanterie est venu aux Romains ; mais comme il s'en vit pressé, il envoya ordre à ses troupes de s'ouvrir, de donner passage au corps que commandoit Tempanius, de refermer ensuite les bataillons, et de les rejoindre afin de séparer ces nouvelles troupes du corps des légions. Les Volsques, en exécution de ses ordres, reculent, semblent plier, s'ouvrent et laissent passer Tempanius et sa troupe qui, emportés par leur courage, croyant suivre la victoire et un ennemi épouvanté, s'avançoient toujours ; mais ils ne furent pas longtemps sans s'apercevoir qu'ils avoient été coupés par des bataillons ennemis qui s'étoient rejoints et qui s'étoient

postés entr'eux et l'armée Romaine. Tempanius fit ce qu'il put pour s'ouvrir de nouveau le passage et rejoindre le consul ; mais il ne put percer les bataillons opposés : dans cette extrémité il aperçut une éminence dont il s'empara.

Les Volsques, se flattant qu'il ne pouvoit leur échapper, viennent l'assaillir. Tempanius se défend avec un courage invincible, et cette diversion sauve l'armée du consul. Les légions moins pressées se rallient, reviennent à la charge, et le consul à leur tête fait des efforts surprenans pour tâcher de dégager et de joindre Tempanius ; les Volsques sont fermes de tous côtés, et quoiqu'ils eussent perdu beaucoup de monde dans cette dernière action, ils se laissent plutôt tuer que de s'enfuir. Aucun ne recule ; le soldat vivant succède au mort, occupe sa place et la défend avec la même intrépidité, sans que les Romains pussent rompre cette barrière et forcer ces bataillons. On combattit bien avant dans la nuit sans que les deux généraux pussent démêler de quel côté étoit l'avantage, et il n'y eut que les ténèbres et

la lassitude qui séparèrent les deux armées.

Sempronius et le général des Volsques incertains du succès de la bataille, et craignant également l'un et l'autre d'être encore obligés de combattre le lendemain, abandonnèrent, comme de concert, le champ de bataille, et ne se croyant pas encore en sureté dans leur camp ils en sortirent avec précipitation; après qu'ils eurent marché toute la nuit chacun de leur côté et avec une peur égale, ils se retranchèrent avec autant de soin et de précaution que s'ils avoient été encore en présence les uns des autres.

Tempanius, qui ne doutoit pas que les ennemis ne l'attaquassent de nouveau (1) dès que les ténèbres seroient dissipées, fut bien surpris lorsqu'au point du jour il ne vit plus ni amis, ni ennemis. Il ne pouvoit comprendre ce qu'étoient devenues deux grandes armées qui, peu d'heures auparavant, occupoient toute la plaine; il alla d'abord lui-même reconnoître le camp des Volsques et ensuite celui des Romains: on ne

(1) Tit. Liv. l. 4.

trouva dans l'un et dans l'autre que quelques blessés qui n'avoient pu suivre leurs corps d'armée. Tempanius voulut être lui-même spectateur d'un évènement si extraordinaire, et après avoir pris les précautions nécessaires pour n'être pas surpris, il visita les deux camps, et il rencontra par-tout une solitude égale; il passa de là sur le champ de bataille qui ne lui présenta que des morts et des mourans, et cette image affreuse qu'on y rencontre le lendemain d'un combat: enfin, n'ayant aucune nouvelle de l'armée du consul, et craignant d'être investi de nouveau par celle des Volsques, il fit enlever les soldats Romains qui étoient blessés, et reprit avec eux le chemin de Rome. Il y fut reçu avec une extrême surprise et une joie extraordinaire: on le croyoit péri avec tous ses compagnons. Des fuyards qui étoient arrivés à Rome avant lui, et qui l'avoient vu séparé de l'armée et enveloppé par les ennemis, n'avoient pas manqué de publier que toute la cavalerie avoit été taillée en pièces. Le retour de Tempanius et de ses compagnons dissipa ces faux bruits;

mais les tribuns du peuple n'avoient garde de laisser échapper une occasion si favorable pour perdre le consul. Le peuple étoit actuellement assemblé lorsque Tempanius rentra dans Rome ; ils l'obligèrent de se présenter dans l'assemblée avant que d'entrer dans sa maison, et Cn. Julius, un de ces magistrats plébéiens , lui demanda tout haut s'il croyoit que Sempronius fût digne de commander les armées du peuple Romain ; s'il avoit remarqué que dans la dernière action il eût disposé l'ordre de la bataille en habile général ; ce qu'il étoit devenu depuis le combat , et où étoit l'armée qu'il commandoit. *Je vous ordonne* , ajouta ce tribun , *de répondre précisément et sans détour à tous ces chefs ; apprenez-nous ce que sont devenues nos légions , si vous en avez eté abandonné , ou si vous-même en êtes déserteur , et enfin si nous sommes vaincus ou si nous sommes victorieux.* Tempanius , sans vouloir tirer avantage de la disgrace de Sempronius , répondit au tribun qu'il n'appartenoit point à un simple officier de juger de la capacité de son général , et que le peuple en avoit décidé en

le créant consul ; qu'il l'avoit vu combattre à la tête des légions avec un courage invincible , et se porter dans tous les endroits où le péril étoit le plus grand ; que l'éloignement où il s'étoit trouvé depuis leur séparation , et la confusion qui arrive toujours dans une bataille aussi opiniâtrée, lui avoient dérobé la connoissance de ce qui s'étoit passé dans les endroits où combattoit le consul ; cependant qu'il pouvoit assurer , par ce qui lui avoit paru sur le champ de bataille , que les Volsques n'avoient pas perdu moins de monde que les Romains ; et que comme, aprés sa séparation du corps des légions , il avoit été assez heureux pour s'emparer d'une éminence , où malgré tous les efforts des ennemis il avoit conservé ceux qui s'étoient confiés à sa conduite , il présumoit que le consul , dans ce désordre général, auroit gagné les montagnes où il se seroit retranché. Tempanius demanda ensuite la permission de se retirer pour se faire panser des blessures qu'il avoit reçues dans la bataille. Toute l'assemblée donna encore plus de louanges à la sagesse et à la modération de sa ré-

ponse qu'à la valeur et à la bonne conduite avec lesquelles il venoit de combattre les ennemis de la patrie.

Ce peuple, en reconnoissance de ses services, l'élut pour tribun quelque temps après, avec trois autres officiers qui s'étoient distingués comme lui. Dans cette place il donna de nouvelles marques de sa générosité; car L. Hortensius, un de ses collègues, ayant fait assigner Sempronius après que l'année de son consulat fut expirée, *(An de Rome* 331.*)* pour rendre compte devant l'assemblée du peuple de la conduite qu'il avoit tenue dans la dernière bataille, Tempanius et ses trois collègues prirent hautement sa défense, et conjurèrent Hortensius de ne pas persécuter un général plein de valeur, à qui la fortune avoit manqué dans cette occasion. *Mais si je vous fais voir*, reprit Hortensius, *que ce patricien, dont vous vantez le courage, est seul cause de la disgrace que nous venons de recevoir, vous opposerez-vous à la justice qui en doit être faite? Voulez-vous ruiner la puissance du tribunat, et tourner contre le peuple même cette autorité que vous ne tenez que de sa bienveillance?* Tempanius et ses collègues lui répon-

dirent avec beaucoup de modestie qu'ils reconnoissoient que le peuple avoit une autorité souveraine sur tous ceux qui portoient le nom de citoyens Romains; qu'ils révéroient cette souveraine puissance, et qu'ils n'abuseroient jamais du pouvoir dont ils avoient été honorés; mais que si les prières qu'ils faisoient en faveur de leur géneral étoient rejetées par un de leurs collègues, ils changeroient d'habit comme l'accusé, et qu'ils vouloient partager avec leur capitaine sa bonne ou sa mauvaise fortune. Hortensius, touché de leur générosité, s'écria qu'il ne consentiroit point que le peuple Romain vît ses tribuns en deuil; il se désista de son action, et il déclara qu'il ne poursuivroit pas davantage un général malheureux à la vérité contre les ennemis, mais qui avoit su se rendre si cher et si agréable à ses soldats.

L'affection que quatre tribuns du peuple venoient de faire paroître pour un patricien, et la condescendance de Hortensius, sembloient avoir réuni le peuple avec le sénat. L'état parut tranquille; mais cette union ne dura pas long-temps. Sous le consulat de T.

Quintius Capitolinus et de Fabius Vibulanus (*An de Rome* 332.) on vit naître de nouvelles dissensions au sujet de la questure. Les questeurs étoient des officiers qui avoient soin du trésor public, et on rapporte la première origine de cette charge à P. Valérius Publicola comme nous l'avons dit. Ce patricien ayant jugé à propos de faire mettre le trésor public dans le temple de Saturne, choisit pour le garder deux sénateurs qu'on appela depuis questeurs, et il en laissa le choix au peuple.

Les deux consuls dont nous venons de parler, étant entrés en charge et voyant que depuis les conquêtes et l'agrandissement de la république ces deux officiers ne suffisoient pas pour remplir toutes leurs obligations, proposèrent d'en augmenter le nombre, et d'ajouter aux deux premiers questeurs qui ne sortoient point de Rome, deux autres qui suivissent les consuls et les généraux à l'armée, pour tenir compte des dépouilles des ennemis, pour vendre le butin, et surtout pour prendre soin des vivres et de la subsistance de l'armée. Le sénat et le peuple parurent d'abord approu-

ver également cette proposition, et le sénat consentoit assez volontiers que dans l'élection des questeurs, comme dans celle des tribuns militaires, le peuple Romain pût choisir s'il vouloit autant de plébéiens que de patriciens : mais les tribuns toujours injustes ayant prétendu que le choix de la moitié de ces magistrats ne pouvoit jamais tomber que sur des plébéiens, le sénat, plutôt que de se soumettre à la nécessité qu'on vouloit lui imposer, fit échouer le projet des consuls. Les tribuns, pour se venger, renouvelèrent la proposition du partage des terres, la ressource perpétuelle de ces magistrats séditieux. Après s'être déchaînés avec fureur contre le sénat, ils déclarèrent qu'ils ne consentiroient point à l'élection des nouveaux consuls, s'il n'étoit permis au peuple dans l'élection des questeurs de donner sa voix indifféremment à des plébéiens comme à des patriciens. Le sénat rejeta avec fermeté cette condition ; et l'opiniâtreté des deux partis à ne se point relâcher de leurs prétentions fut cause que la république tomba dans une espèce d'anarchie. On fut obligé d'avoir recours plusieurs fois à un *entre-roi* :

dignité qui ne duroit que cinq jours. Souvent même les tribuns s'opposoient à son élection, de peur qu'il ne nommât lui-même des consuls. Enfin L. Papirius Mugillanus étant entre-roi ménagea les esprits avec tant d'adresse qu'il obtint des deux partis qu'on éliroit des tribuns militaires à la place des consuls, et que dans l'élection des quatre questeurs, comme dans celle des tribuns militaires, il seroit libre au peuple de donner indifféremment ses suffrages à des plébéiens ou à des patriciens.

On tint d'abord l'assemblée pour l'élection des tribuns militaires, et malgré les brigues et les cabales des tribuns du peuple on n'élut que quatre patriciens; L. Quintius Cincinnatus, Sp. Furius Medullinus, M. Manlius et A. Sempronius Atratinus, cousin du Consul de ce nom : (*An de Rome* 333.) on chargea ce dernier de présider à l'élection des questeurs. (1) Antistius, tribun du peuple, et Pompilius, un de ses collègues, mirent sur les rangs l'un son fils, et l'autre son frère, et demandèrent la questure en leur faveur; mais, malgré toutes leurs brigues, les patriciens seuls emportèrent cette

(1) Tit. Liv. l. 4.

dignité, et le peuple, quoiqu'animé par leurs harangues séditieuses, n'eut pas la force de la refuser à des personnes dont les pères et les ancètres avoient été honorés du consulat. Les deux tribuns du peuple, furieux de cette préférence et de la honte du refus, s'écrièrent qu'il n'étoit pas possible que le peuple eût eu si peu d'égard à la prière et à la recommandation de ses propres magistrats ; qu'il y avoit eu infailliblement de la supercherie dans le scrutin, et qu'il en falloit faire rendre compte à A. Sempronius qui avoit compté les suffrages. Mais comme c'étoit un homme d'une probité avérée, et que son innocence et la dignité dont il étoit actuellement revètu le mettoient hors d'atteinte, ils tournèrent toute leur indignation contre C. Sempronius, son parent, dont nous venons de parler. Ils firent revivre l'affaire de la dernière bataille, dont Hortensius, à la prière de Tempanius, s'étoit désisté, (*An de Rome* 333.) et il fut condamné à leur sollicitation et par la poursuite de Canuléius, autre tribun du peuple, à une amende de quinze mille sols. Leur fureur ne se borna pas à la honte qu'ils vouloient

attacher au corps du sénat par cette condamnation d'un consulaire ; Ils remplirent de nouveau la ville de trouble et de divisions, tantôt en empêchant l'élection des consuls, ou en faisant revivre d'anciennes prétentions qui étoient autant de semences de nouvelles séditions. *(An de Rome 334.)*

Quelque temps après, Sp. Mecilius, tribun du peuple pour la quatrième fois, et Metilius, autre tribun du peuple pour la troisième, voulant se perpétuer dans le tribunat, et s'en faire une espèce d'empire et de domination perpétuelle, renouvelèrent la proposition du partage des terres conquises sur les voisins et les ennemis de Rome : c'étoit l'appât ordinaire dont les tribuns les plus seditieux leuroient le peuple. Rome, comme nous l'avons déjà dit, bâtie sur un fonds étranger et qui dépendoit originairement de la ville d'Albe, n'avoit presque point de territoire qui n'eût été conquis l'épée à la main ; les patriciens et ceux qui avoient eu le plus de part au gouvernement, sous prétexte d'en prendre quelques cantons à cens et à rente, s'étoient approprié le reste et ce qui étoit le plus à leur bienséance, et ils s'en

s'en étoient fait une espèce de patrimoine. Une longue prescription avoit couvert ces usurpations, et il eût été bien difficile de démêler les anciennes bornes qui séparoient ce qui appartenoit au public du domaine qu'on avoit fieffé à chaque particulier; (*An de Rome* 335.) cependant les tribuns prétendoient déposséder de ces fonds les anciens propriétaires, et qui avoient même élevé des bâtimens sur ces terres: une recherche si odieuse consternoit les premières maisons de la république. Le sénat s'assembla plusieurs fois pour trouver les moyens de faire échouer des propositions si dangereuses. On dit qu'Appius Claudius, quoique le plus jeune et le dernier du sénat, ouvrit un avis qui ne fut pas désagréable à sa compagnie : il dit que ce n'étoit que dans le tribunat même qu'il falloit chercher des ressources contre la tyrannie des tribuns; qu'il n'étoit question pour cela que de gagner un seul de ces magistrats plébéiens qui voulût bien par son opposition empêcher les mauvais desseins de ses collègues; qu'il falloit s'adresser aux derniers de ce collége; que ces hommes nouveaux dans les

affaires, et jaloux de l'autorité que Mecilius et Metilius s'attribuoient, ne seroient pas insensibles aux caresses du sénat, et que peut-être ils fourniroient volontiers leur opposition, seulement pour se faire valoir et pour faire quelque figure dans le gouvernement. (*An de Rome* 336.)

Cet avis fut approuvé tout d'une voix, et on loua hautement Appius de n'avoir pas dégénéré de la vertu de ses ancêtres. Ceux des sénateurs qui avoient quelque liaison avec les tribuns du peuple s'insinuent dans leur confiance, et leur représentent la confusion où ils vont jeter l'état et chaque famille en particulier, s'il faut entrer dans la discussion des terres concédées par Romulus, de celles qui, depuis près de quatre cents ans, ont été conquises sur les voisins de la république, et que des particuliers ont acquises en différens siècles; que le projet d'une loi qui établiroit une égalité parfaite dans la fortune de tous les citoyens, ruineroit la subordination si nécessaire dans un état, et que les riches, soit patriciens, soit plébéiens, ne se laisseroient pas dépouiller si aisément du bien qu'ils avoient hérité

de leurs ancêtres, ou qu'ils avoient acheté de bonne foi des légitimes possesseurs; et qu'infailliblement une recherche si injuste exciteroit une guerre civile, et coûteroit peut-être le plus pur sang de la république. Enfin, à force de prières et d'instances, ils agirent si heureusement que des dix tribuns ils en gagnèrent six qui s'opposèrent à la publication de la loi.

Mecilius et son collègue, outrés de voir sortir l'opposition de leur propre tribunal et de leur collége, traitèrent leurs collègues de traîtres, d'ennemis du peuple et d'esclaves du sénat; mais malgré toutes ces injures, comme il ne falloit que l'opposition d'un seul tribun pour arrêter la poursuite et l'action des neuf autres, et qu'il s'en trouva six qui s'opposèrent à la réception de la loi, Mecilius et son collègue furent obligés de se désister de leur entreprise. (*An de Rome* 337.)

Le sénat, à la faveur de cette intelligence avec le plus grand nombre des tribuns, demeura encore maître des affaires l'année suivante. L. Sextius, un de ces tribuns, ayant proposé,

pour flatter le peuple, d'envoyer une colonie à Voles, petite ville dont on venoit de s'emparer, les autres tribuns s'y opposèrent hautement, et ils déclarèrent qu'ils ne souffriroient point, pendant leur tribunat, qu'on proposât aucune loi nouvelle dont le projet n'eût été autorisé par le sénat. (*An de Rome* 338.)

Mais ce concert du sénat avec les tribuns ne dura pas long-temps : les successeurs de ces derniers magistrats du peuple reprirent peu après la poursuite du partage des terres avec encore plus de fureur que n'avoient fait Mecilius et son collègue.

Les Eques ayant surpris Voles, on donna la conduite de cette guerre à M. Posthumius Regilensis, qui étoit actuellement tribun militaire : ce général savoit faire la guerre ; mais il étoit dur, hautain, fier de sa naissance et de sa dignité, et il portoit trop loin cette distinction dans une république où tous les citoyens se prétendoient égaux. Ce général fit le siége de Voles, ou, pour mieux dire, il tenta de l'emporter d'emblée. Les Romains en ces temps-là ne formoient guère de siéges réguliers ; le plus sou-

vent ils investissoient une place de tous côtés, ils conduisoient ensuite leurs troupes jusqu'au pied des murailles, et à la faveur d'une attaque générale qui partageoit l'attention et les forces des assiégés, ils tentoient de se rendre maîtres de la place. Posthumius, avant que de faire marcher ses troupes à cette forme d'assaut qu'on appeloit *corone*, parce que la place étoit entourée de tous côtés, leur promit pour les encourager de leur en abandonner le pillage s'ils s'en rendoient maîtres : la ville fut prise ; mais Posthumius, qui naturellement haïssoit les plébéiens (1) qui composoient la plus grande partie de son armée, leur manqua de parole, et fit tout vendre au profit du trésor public. (*An de Rome* 339.)

Sextius, tribun du peuple, proposa quelque temps après en pleine assemblée que pour dédommager le peuple du manque de parole du tribun militaire, du moins on établît une colonie dans cette place, de ceux même qui par leur valeur avoient contribué à la reprendre ; il vouloit que par le

(1) Tit. Liv. l. 4. c. 49. Zonaras. ann. 2. Flor. l. 1. c. 22.

plébiscite qui en seroit dressé on abandonnât à ses soldats tout le territoire de Voles. Pour faire passer plus facilement cette proposition, et intimider le sénat, il renouvela en même temps l'ancienne prétention du partage des terres que les tribuns ne manquoient jamais de faire revivre quand ils vouloient inquiéter le sénat et en arracher quelque nouveau privilége.

Tout le peuple applaudit à cette proposition. Posthumius que ses collègues avoient mandé pour s'opposer conjointement aux entreprises des tribuns du peuple, s'étant trouvé comme les autres sénateurs dans cette assemblée où il y avoit quelques-uns de ses soldats mêlés dans la foule, et qui demandoient ce partage avec de grands cris : *Il en arrivera mal à mes gens*, dit Posthumius tout haut, *s'ils ne demeurent en repos.* Une parole si superbe, quoique dans la bouche d'un général, n'offensa pas moins le sénat que la multitude. Sextius vif et éloquent se prévalut du mécontentement public, et adressant la parole au peuple : « N'avez-vous pas entendu, dit- » il, les menaces que Posthumius fait

» à nos soldats comme s'ils étoient ses
» esclaves ? Pouvez-vous encore igno-
» rer après cela la haine et le mépris
» que les patriciens ont pour vous ?
» cependant ce sont ces mêmes pa-
» triciens si cruels et si superbes que
» vous préférez, dans la distribution
» des dignités, à ceux même qui
» tous les jours soutiennent vos inté-
» rêts : ne vous étonnez plus si, après
» une si injuste préférence, personne
» ne veut plus s'en charger. Que peut-
» on espérer d'une multitude foible
» et inconstante, qui ne sait récom-
» penser que ceux qui l'outragent le
» plus cruellement ? »

Ce discours augmenta l'animosité publique, qui passa avec les menaces de Posthumius jusque dans son armée. Les soldats n'etoient déjà que trop irrités de ce qu'au préjudice de sa parole il les avoit privés du pillage de Voles ; ils n'eurent pas plutôt appris ce qui s'étoit passé dans la place de Rome, qu'ils s'écrièrent que la république nourrissoit un tyran dans son sein, et l'armée entière étoit dans une agitation peu éloignée d'une sédition déclarée.

P. Sextius, questeur, ayant voulu

en l'absence de son général faire arrêter un soldat plus mutin que les autres, en reçut un coup de pierre, et ses compagnons arrachèrent ce soldat des mains de ceux qui le vouloient mettre aux arrêts. Posthumius, averti de cette émeute, accourut au camp; mais il aigrit encore les esprits par la rigueur de ses recherches et par la cruauté des supplices. Après des informations rigoureuses il commanda qu'on noyât sous *la claie* les soldats qui se trouvèrent les plus coupables. Leurs compagnons furieux les arrachent à ceux qui les avoient arrêtés, et les mettent en liberté : ce sont de nouveaux chefs pour la sédition; tout le camp se souleva. Posthumius, transporté de colère, descend de son tribunal; précédé de ses licteurs il fend la foule et veut se saisir des criminels; mais il ne trouve plus ni respect pour sa personne ni obéissance à ses ordres (1). On oppose la violence à la force, on se frappe de part et d'autre, et dans ce désordre le général est tué par ses propres soldats. (*An de Rome* 339.)

Quelque odieux que fut Posthumius,

(1) Tit. Liv. l. 4. c. 50. Florus. l. 1. c. 22.

le peuple comme le sénat détesta une action si horrible, et le consulat étant tombé à Cornelius et à L. Furius Medullinus, (*An de Rome* 340.) on chargea ces magistrats d'informer contre les criminels et d'en faire une punition exemplaire. Cependant les consuls usèrent d'une grande modération, et pour ne point aigrir les esprits ils ne firent tomber le châtiment que sur un petit nombre des soldats les plus mutins (1) et qui se tuèrent eux-mèmes. Ces sages magistrats aimèrent mieux supposer que toute l'armée étoit innocente, que de la jeter dans une révolte déclarée par une recherche trop rigoureuse.

Il eût été à souhaiter que le sénat et les consuls eussent ajouté à une conduite si sage le partage du territoire de Voles en faveur des soldats et des citoyens qui étoient demeurés dans leur devoir.

C'étoit le moyen le plus sûr pour faire tomber toutes les plaintes séditieuses des tribuns du peuple, et pour éloigner insensiblement leurs prétentions au sujet des terres publiques et des communes, dont, après tout, il

(1) Tit. Liv. l. 4. c. 51.

étoit presque impossible aux propriétaires de justifier l'acquisition originale. Mais le peuple s'aperçut avec indignation que le dessein secret du sénat et de la noblesse étoit de le tenir toujours dans la pauvreté, tant pour son propre intéret que pour le rendre plus souple et plus dépendant; et les tribuns, pour entretenir son ressentiment, crioient dans toutes les assemblées que Rome ne seroit jamais libre tant que les patriciens retiendroient les terres publiques, et qu'ils s'approprieroient toutes les dignités de l'état.

Des guerres presque continuelles contre les Eques et les Volsques, la peste qui succéda à ce premier fléau, et qui produisit la famine, occupèrent le peuple les années suivantes, et l'empêchèrent de faire attention à ces discours séditieux; mais la paix et l'abondance ne furent pas plutôt rétablies dans la république, que d'autres tribuns firent renaître de nouvelles divisions. (*An de Rome* 344.)

Trois de ces magistrats plébéiens, du nom d'Icilius, tous trois parens, et d'une famille où la haine contre les patriciens étoit hérédi-

taire (1), entreprirent de leur enlever la questure qui n'étoit point encore sortie du premier ordre. Ils obtinrent d'abord que l'élection s'en fît par les *comices* des tribuns. Après avoir laissé espérer au peuple des colonies et le partage des terres, ils déclarèrent publiquement qu'il ne devoit rien espérer de ces avantages pendant leur tribunat, si de toutes les dignités qui auroient dû être communes entre tous les citoyens d'une même république il n'osoit du moins aspirer à la questure. Le peuple, animé par ses tribuns, donna ses suffrages à Q. Silius, P. Ælius et P. Pupius (2), tous trois plébéiens, qui furent les premiers questeurs de cet ordre ; et de tous les patriciens qui demandoient cette dignité il n'y eut que Cæso Fabius Ambustus qui put l'obtenir.

Les tribuns du peuple regardèrent cet avantage comme une victoire qu'ils venoient de remporter sur la noblesse. Ils se flattèrent que la questure alloit leur ouvrir le chemin du tribunat militaire, du consulat et des triomphes. Les Iciliens publioient haute-

(1) Sp. Icilius, C. Icilius, L. Icilius.

(2) Tit. Liv. 4. 54. Id. l. 6.

ment que le temps enfin étoit venu de partager les honneurs de la république entre le peuple et les patriciens. On ne voulut plus même dans l'élection suivante entendre parler du consulat par la seule raison que cette dignité étoit encore réservée aux nobles et aux patriciens : il fallut que le sénat souffrît qu'on élût des tribuns militaires, qui avoient à la vérité la même puissance que les consuls, mais dont la dignité étoit plus agréable au peuple, parce qu'il y pouvoit parvenir : les Iciliens sur-tout y aspiroient ouvertement. Le sénat, alarmé de leurs projets ambitieux, attacha deux conditions à l'élection des tribuns militaires, qui donnoient une exclusion tacite aux Iciliens : la première portoit qu'aucun plébéien ne pourroit concourir pour le tribunat militaire lorsque dans la même année il auroit exercé la charge de tribun du peuple; l'autre, qu'aucun tribun du peuple ne pourroit être continué deux ans de suite dans le même emploi. *(An de Rome 344.)*

Les Iciliens sentirent bien que c'étoit à eux seuls que le sénat en vouloit; ils perdirent l'espérance de parvenir à cette première dignité de la

république, et en la perdant pour eux il parut qu'ils ne s'embarrassèrent guère que d'autres plébéiens en fussent revêtus : peut-être même qu'ils auroient été mortifiés de voir cette souveraine dignité entrer dans toute autre famille plébéienne avant que la leur en eût été honorée. Quoiqu'il en soit, il n'y eut aucun plébéien considérable qui se mît sur les rangs; et le sénat eut l'adresse d'y pousser quelques misérables de la plus vile populace, en même temps qu'il fit demander cette charge par des sénateurs et des patriciens illustres par leur valeur.

Le peuple, dégoûté par la bassesse des prétendans de son ordre, tourna tous ses suffrages du côté de la noblesse, et C. Julius Julus, Corn. Cossus et C. Servilius Ahala, furent déclarés tribuns militaires; (*An de Rome* 345.) mais ils ne jouirent pas long-temps de cette dignité souveraine. Les Volsques ayant mis sur pied une puissante armée, le sénat à son ordinaire résolut de leur opposer un dictateur. Comme l'autorité absolue de ce magistrat absorboit, pour ainsi dire, la puissance des magistrats subalternes, Julius et Cornelius, tribuns militaires,

s'opposèrent à son élection, et représentèrent qu'ils se sentoient assez de courage et d'expérience pour conduire les armées, et qu'il étoit injuste de les priver d'une dignité qu'ils venoient d'obtenir par tous les suffrages de leurs concitoyens.

Le sénat irrité de leur opposition et du refus qu'ils faisoient de nommer un dictateur, eut recours aux tribuns du peuple, comme on en avoit déjà usé en pareille occasion ; mais les tribuns de cette année tinrent une conduite différente ; et quoiqu'ils fussent ravis de voir cette dissension entre les tribuns militaires et le sénat, ils répondirent avec une raillerie amère qu'il étoit honteux à un corps si puissant d'implorer le secours de malheureux plébéiens, et de gens qu'à peine la noblesse daignoit compter au nombre de ses concitoyens ; que si jamais les dignités et les honneurs de la république étoient communs entre tous les Romains, sans distinction de naissance ou des biens de la fortune, alors le peuple et ses magistrats sauroient bien faire respecter les décrets du sénat ; mais que jusque-là ils ne prendroient aucune part aux prétentions

différentes du sénat et des tribuns militaires.

Ces contestations ne prenant point de fin, et les ennemis s'avançant toujours vers la frontière, Servilius Ahala, troisième tribun militaire, déclara publiquement que l'intérêt de sa patrie lui étoit plus cher que l'amitié de ses collègues, et que s'ils ne vouloient pas de bonne grace convenir du choix d'un dictateur, il en nommeroit un lui-même. En effet se voyant à peine appuyé de l'autorité de tout le sénat, il nomma pour dictateur P. Cornelius (1), qui le choisit ensuite lui-même pour général de la cavalerie.

La guerre ne fut pas de longue durée, les Volsques furent défaits près de la ville d'Antium; on pilla leur territoire, et on fit un grand nombre de prisonniers. Après cette expédition le dictateur se démit de sa dignité; mais les deux tribuns chagrins que le sénat les eût privés de la gloire qu'ils se flattoient d'acquérir dans cette guerre, au lieu de proposer l'élection des consuls pour l'année suivante, ne demandèrent que

(1) Tit. Liv. l. 4. 56 et 57.

des tribuns militaires comme auroient pu faire des tribuns du peuple.

Le sénat qui appréhendoit toujours que le peuple ne se déterminât à la fin à donner cette dignité ou à ses tribuns, ou à quelqu'un des principaux plébéiens, fut vivement touché de voir ses intérêts trahis par ceux même de son ordre ; mais comme il n'étoit pas en son pouvoir de casser la publication de l'assemblée faite par les magistrats de la république, il obligea les premiers de cette compagnie, et ceux même qui étoient les plus agréables au peuple par leur modération ou par leur valeur, à demander le tribunat. Malgré toutes les brigues des tribuns plébéiens, on n'élut pour tribuns militaires que des patriciens (1), et C. Valérius, C. Servilius, L. Furius et Fabius Vibulanus furent élevés à cette dignité. (*An de Rome* 346.)

Le sénat conserva le même avantage l'année suivante, et il fut encore assez puissant dans l'élection pour faire tomber la même dignité à P. Cornelius, L. Valerius, Cn. Cornelius et Fabius Ambustus, tous patriciens

(1) Diod. l. 14.

et des premières maisons de la république. (*An de Rome* 345)

On ne peut exprimer la colère et la fureur que firent paroître les tribuns du peuple de se voir exclus si longtemps d'une dignité à laquelle ils pouvoient être admis : ils prirent occasion d'une nouvelle guerre que le sénat vouloit faire aux Véiens pour faire éclater leur ressentiment. Les habitans de Véie avoient enlevé quelque butin sans qu'il y eût préalablement aucune déclaration de guerre. On avoit envoyé des ambassadeurs leur en demander raison ; mais au lieu d'excuser ou de justifier leurs incursions ils chassèrent avec mépris ces ambassadeurs. Le sénat , encore plus irrité d'une conduite si superbe que de leur brigandage , proposa au peuple de venger cette injure , et de porter ses armes contre la Toscane. Le peuple , prévenu par ses tribuns , ne marqua que beaucoup d'indifférence pour cette proposition. Il disoit qu'il n'étoit pas prudent de s'engager dans une nouvelle guerre pendant que celle des Volsques n'étoit pas encore terminée ; que la république n'avoit point assez de forces pour résister en

même temps à deux nations si aguerries ; qu'il ne se passoit point d'année qu'on ne donnât quelque bataille, que tant de combats épuisoient le plus pur sang de Rome, et emportoient toute leur jeunesse, sans que les plébéiens qui remplissoient les légions tirassent aucun avantage de ces guerres continuelles.

Les tribuns, de leur côté, crioient dans toutes les assemblées que le sénat ne perpétuoit la guerre que pour tenir les plébéiens éloignés de la ville, de peur qu'étant à Rome ils ne fissent revivre les plus justes prétentions qu'ils avoient sur les terres publiques, ou que par le grand nombre de leurs suffrages ils n'élevassent leurs tribuns aux premières dignités de la république : « Et enfin, leur disoient » ces magistrats séditieux, ne cher- » chez point vos véritables ennemis » autre part que dans Rome : la plus » grande guerre que vous ayez à sou- » tenir est celle que le sénat fait de- » puis si long-temps au peuple » Romain. »

Le sénat, voyant tant d'éloignement dans l'esprit du peuple pour la guerre de Véie, jugea à propos

d'attendre une conjoncture plus favorable pour regagner la confiance de la multitude, et prévenir les plaintes qu'on faisoit contre la longueur des guerres. Il résolut de pourvoir à la subsistance du soldat d'une manière qu'il n'en eut aucune obligation aux tribuns. Tous les citoyens Romains jusqu'alors avoient été à la guerre à leurs dépens : il falloit que chacun tirât de son petit héritage de quoi subsister tant en campagne que pendant le quartier d'hiver, et souvent quand la campagne duroit trop longtemps, les terres, sur-tout celles des pauvres plébéiens, demeuroient en friche. De là étoient venus les emprunts, les usures multipliées par les intérêts, et ensuite les plaintes et les séditions du peuple. Le sénat, pour prévenir ces désordres, ordonna de lui-même et sans qu'il en fut sollicité par les tribuns, que dans la suite les soldats seroient payés des deniers du public, et que pour fournir à cette dépense il se feroit une nouvelle imposition dont aucun citoyen ne seroit exempt.

Aux premières nouvelles de ce sénatus-consulte, (*An de Rome* 347) le

peuple fut transporté de joie : il accourut de tous côtés aux portes du palais (1). Les uns baisoient les mains des sénateurs, d'autres les appeloient tout haut les pères du peuple, et tous protestoient qu'ils étoient prêts de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la patrie, qu'ils regardoient comme une mère libérale et généreuse envers ses enfans.

Dans cette joie universelle, les tribuns du peuple se firent remarquer par un chagrin sombre et plein d'envie. La réunion de tous les ordres les empêchoit de se faire valoir. Comme ils ne brilloient jamais davantage que dans les divisions de l'état, ils publioient que le sénat faisoit des largesses à bon marché ; que le peuple étoit bien aveugle s'il ne s'apercevoit pas qu'il paieroit lui-même sa propre solde ; qu'il n'étoit pas même juste que ceux qui, jusqu'alors avoient fait la guerre à leurs dépens, et qui avoient achevé le temps de leur service, fussent taxés pour fournir la solde des nouveaux soldats qui leur succèderoient dans les armées ; que pour eux ils étoient bien résolus

(1) Tit. Liv. l. 4. sub fin. Diod. l. 4.

de ne payer jamais cette nouvelle imposition, et qu'ils offroient leur ministère et tout le pouvoir que leur donnoit leur charge, pour défendre ceux qui voudroient s'en exempter.

Ils se flattoient, à la faveur du pouvoir qu'ils avoient sur l'esprit du peuple, de l'obliger à rejeter cette gratification, qui ne leur étoit odieuse que parce qu'elle venoit du sénat; mais un intérêt sûr et présent, et surtout l'exemple des premiers de Rome, qui payèrent sur-le-champ leur contingent, l'emportèrent sur toutes les harangues séditieuses des tribuns. Le sénatus-consulte fut approuvé par un plébiscite (*An de Rome* 347.) et par le consentement général du peuple. Chacun courut avec empressement payer un léger tribut, proportionné à ses biens, dont il devoit lui revenir un avantage considérable. Comme il y avoit alors peu de monnoie de frappée, on voyoit tous les jours des chariots chargés de cuivre porter à l'épargne la contribution des particuliers que les trésoriers prenoient au poids et à la livre.

Fin du sixième Livre.

LIVRE VII.

Les Romains assiégent Véie qu'ils ne prennent qu'au bout de dix ans. Un tribun du peuple propose de faire de cette ville une seconde Rome, en y envoyant, pour l'habiter, la moitié du sénat, des chevaliers et du peuple. Les sénateurs viennent à bout de faire tomber cette proposition. Camille, attaqué par les tribuns, sort de Rome et se réfugie à Ardée. Une armée de Gaulois commandée par Brennus pénètre dans la Toscane et assiège Clusium. *Les Toscans demandent du secours aux Romains. Ceux-ci envoient à Brennus des ambassadeurs qui, par leur imprudence, obligent ce général à déclarer la guerre à leur patrie. Bataille d'Allia. Rome prise et brûlée. Siége du Capitole. Camille dictateur. Les Gaulois taillés en pièces. Rome rebâtie. Manlius Capitolinus, accusé de vouloir se faire déclarer roi de Rome, est précipité du haut du Capitole. Après bien des brigues et des cabales que les plébéiens avoient inutilement employées*

pour pouvoir remplir une des deux places du consulat, ils obtiennent ce qu'ils souhaitent avec tant d'ardeur, et en sont redevables aux larmes d'une femme. Sextius est le premier consul plébéien. Préture. Edilité curule. Ces deux nouvelles dignités sont affectées aux patriciens à l'exclusion des plébéiens. C. Licinius Stolon, auteur de la loi Licinia, *est le premier condamné à l'amende pour l'avoir violée.*

OUTRE le soulagement du peuple, le sénat, en établissant des fonds pour le payement des troupes, avoit en vue de porter la guerre plus loin (1), et de la pouvoir soutenir plus long-temps. Avant cet établissement on faisoit moins la guerre que des courses, qui se terminoient ordinairement par un combat. Ces petites guerres ne duroient pas plus de vingt ou trente jours, et souvent bien moins, le soldat faute de paye ne pouvant pas tenir la campagne plus long-temps. Mais quand le sénat se vit en état de pouvoir entretenir en tout temps un corps de troupes réglées, il forma de plus

(1) Tit. Liv. in fine liv. 4. Diod. l. 14.

grands projets, et fit dessein d'assiéger Véie, place des plus fortes de l'Italie, qui servoit de boulevard à la Toscane, et qui ne le cédoit pas à Rome ni pour la valeur ni pour la richesse de ses habitans. (*An de Rome* 347.)

Les Toscans vivoient en forme de république comme les Sabins, les Volsques, les Romains et la plupart des autres peuples d'Italie. La seule ville de Véie, la plus puissante de cette communauté, avoit élu un roi depuis peu, et ce changement dans le gouvernement avoit rendu les autres petits états de cette province moins affectionnés à ses intérêts.

Les Romains, instruits de ce refroidissement, résolurent de tirer raison du pillage que les Véiens avoient fait sur le territoire de Rome. Après avoir terminé avec avantage la guerre contre les Volsques, ils donnèrent tous leurs soins pour faire un puissant armement qui pût répondre à la grandeur de cette entreprise.

Tite-Live prétend qu'on élut exprès huit tribuns militaires (1), ce qu'on n'avoit jamais vu dans la république,

(1) Dec. 1. l. 3. c. 1.

quoique d'autres historiens n'en marquent que six. On trouve encore au sujet de ce siége une autre différence dans les auteurs ; les uns placent le tribunat de M. Furius Camillus et d'Appius Claudius Crassus sous l'an 348 de Rome, et d'autres prétendent qu'ils ne parvinrent à cette dignité que l'an 350 : encore n'est-il pas bien certain si Camille, cette année, n'étoit pas plutôt censeur que tribun militaire (1). Quoiqu'il en soit de ces différentes opinions, on va voir par la suite de l'histoire que ces deux magistrats eurent la principale gloire de cette guerre.

Appius étoit petit-fils du décemvir, et fils d'un autre Appius Claudius, tribun militaire l'an trois cent vingt-neuf de la fondation de Rome. Cette conformité de nom propre et de prénom, que nous avons rencontrée tant de fois dans les sénateurs de la famille Claudia, fait voir qu'ils étoient tous les aînés de leur maison, suivant ce qui se pratiquoit à Rome, où le fils aîné portoit toujours le même nom que son père ; au lieu que les cadets étoient distingués, ou par des noms

(1) Val. Max. l. 2. c. 9.

tirés de l'ordre de leur naissance, ou du temps et de l'heure dans laquelle ils étoient nommés. Appius resta à Rome pour faire tête aux tribuns, et pour réprimer les mutineries ordinaires du peuple ; Camille en qualité de tribun militaire continua ce siége important qu'il termina depuis heureusement pendant sa dictature.

On peut juger de la force de la place par la longueur du siége qui dura dix ans entiers avec différens succès. (*An de Rome* 306.) Les généraux Romains, plutôt que de le discontinuer, firent faire des logemens pour mettre le soldat à couvert des rigueurs de l'hiver. Les tribuns n'en eurent pas plutôt appris la nouvelle, qu'ils s'en firent un prétexte pour se déchaîner contre le sénat : ils disoient dans toutes les assemblées qu'ils s'étoient toujours bien doutés que les présens du sénat cachoient un poison secret ; que cette solde nouvelle, qu'on vantoit avec tant d'ostentation, n'étoit qu'un appât dont les patriciens s'étoient servi pour éblouir le peuple ; que sa liberté avoit été achetée à ce prix, que les tribuns

militaires, en retenant les soldats dans le camp pendant l'hiver, n'avoient eu pour objet que de priver le peuple du secours de leurs suffrages ; que le sénat et les patriciens alloient régner impérieusement dans toutes les assemblées ; mais qu'il falloit leur faire connoître qu'ils commandoient à des hommes libres, et que le peuple devoit ordonner aux généraux de ramener les troupes à Rome à la fin de chaque campagne, en sorte que le pauvre citoyen, qui exposoit sa vie pour la défense de sa patrie, pût jouir d'un peu de repos, revoir sa maison, sa femme et ses enfans, et donner ses suffrages dans l'élection des magistrats.

Appius, que les tribuns militaires avoient laissé à Rome pour s'opposer aux entreprises des tribuns du peuple (1), ayant appris ces bruits séditieux, convoqua une assemblée, et se plaignit d'abord avec beaucoup de douceur et de modération, que la place fût devenue le rendez-vous de tous les mutins et le théâtre de toutes les séditions ; qu'on méprisoit

(1) Tit. Liv. l. 5. c. 3. Plut. in Cam. Oros. l. 2. c. 19.

publiquement le sénat, les magistrats et les lois, et qu'il ne manquoit plus aux tribuns du peuple que d'aller jusque dans le camp corrompre l'armée, et la soustraire à l'obéissance de ses généraux. Il leur reprocha qu'ils ne cherchoient qu'à rompre l'union qui étoit entre les différens ordres de l'état; qu'ils étoient les seuls auteurs de toutes les divisions; qu'ils les fomentoient tous les jours par leurs harangues séditieuses, et que plus ennemis de Rome que les Véiens même, il leur importoit peu du succès du siége, pourvu que leurs généraux n'en eussent pas la gloire: «Il ne falloit point entreprendre ce siége, ajouta-t-il, ou il faut » le continuer. Abandonnerons-nous » notre camp, nos légions, les forts » que nous avons élevés de distance » en distance, nos tours, nos mantelets et nos gabions, pour recommencer l'été prochain les mêmes » travaux? Mais qui répondra à vos » tribuns, qui vous donnent un conseil si salutaire, que toute la Toscane, faisant céder l'aversion que ces » peuples ont pour le roi des Véiens, » au véritable intérêt de leur pays, » ne prendra pas les armes pour venir

» à son secours ? Pouvez-vous même » douter que les Véiens, pendant l'intermission du siége, ne fassent entrer des troupes et des munitions » dans la place ? Qui vous a dit qu'ils » ne vous préviendront pas l'année » prochaine, et que plus forts et » plus irrités par le dégât qu'on a fait » sur leurs terres, ils ne ravageront » pas les nôtres ? Mais dans quel mépris ne tombera pas la république » si les nations voisines de Rome, » jalouses de sa grandeur, s'aperçoivent que vos généraux, par les » lois nouvelles de vos tribuns, n'osent » tenir la campagne, ni achever » un siége sitôt que les beaux jours » sont finis ? Au lieu que rien ne » rendra le peuple Romain plus redoutable que quand on sera persuadé que la rigueur des saisons n'est » point capable de suspendre ses entreprises, et qu'il veut vaincre ou » mourir au pied des remparts ennemis. »

Le peuple, prévenu par ses tribuns, ne fit pas beaucoup d'attention aux remontrances d'Appius; mais une perte que les Romains souffrirent au siége fit ce que n'avoit pu faire un

discours si sensé. Les Véiens dans une sortie surprirent les assiégeans, en tuèrent un grand nombre, mirent le feu à leurs machines, et ruinèrent la plupart de leurs ouvrages. Cette nouvelle, au lieu d'abattre les esprits, inspira aux Romains une nouvelle ardeur pour la continuation du siége. (*An de Rome* 350.) Les chevaliers auxquels l'état devoit fournir des chevaux, offrirent de se monter à leurs dépens; (1) le peuple à leur exemple s'écria qu'il étoit prêt de marcher pour remplacer les soldats qu'on avoit perdus, et jura de ne point partir du camp que la ville n'eût été prise. Le sénat donna de grandes louanges aux uns et aux autres. Il fut résolu de donner la paye à tous les volontaires qui se rendroient au siége. On assigna en même temps une solde particulière pour les gens de cheval (2), et ce fut la première fois que la cavalerie commença à être payée des deniers publics.

Les tribuns du peuple ne virent pas sans beaucoup d'inquiétude et de jalousie que la perte qu'on venoit

(1) Plut. in Camillo. V. Oros. l. 3. c. 19.

(2) Tit. Liv. l. 5. c. 7.

de faire au camp, au lieu d'exciter les plaintes et les murmures de la multitude, n'avoit servi qu'à augmenter l'ardeur et le courage de tous les ordres pour la continuation de ce siége; mais une nouvelle défaite leur fournit l'occasion et le prétexte de se pouvoir déchaîner impunément contre le sénat.

Les Capenates et les Falisques, peuples de la Toscane, les plus voisins des Véiens, et par conséquent les plus intéressés à leur conservation, armèrent secrètement. Ils joignirent leurs troupes, surprirent et attaquèrent le camp des ennemis. (*An de Rome* 351.) L. Virginius et M. Sergius, tous deux tribuns militaires, commandoient à ce siége. La jalousie, si ordinaire dans une autorité égale, les avoit brouillés : ils avoient chacun un corps de troupes à leurs ordres, et comme séparé en deux camps différens. Les ennemis tombent d'un côté sur celui de Sergius en même temps que les assiégés, de concert avec eux, font une sortie et l'attaquent de l'autre. Le soldat, qui croit avoir sur les bras toutes les forces de la Toscane, s'étonne, combat

foiblement, et plutôt pour défendre sa vie que pour attaquer celle de l'ennemi. Bientôt il cherche à se mettre en sureté par une fuite précipitée; tout s'ébranle, et la déroute devient générale. Il n'y avoit que Virginius qui pût sauver l'armée de son collègue, ses troupes étoient rangées en bataille; mais l'animosité de ces deux généraux étoit si grande, que Sergius aima mieux périr que de demander du secours à son ennemi. Virginius de son côté, ravi de le voir battu, refusa à ses propres officiers d'envoyer des troupes pour le dégager s'il ne l'en faisoit solliciter. Les ennemis profitèrent de la division des chefs: l'armée de Sergius en déroute se réfugia à Rome qui n'étoit éloignée du camp que de six lieues, et Sergius s'y rendit moins pour justifier sa conduite que pour faire condamner celle de son collègue.

Le sénat dans ce désordre ordonna à Virginius de laisser son armée sous le commandement de ses lieutenans, et de venir incessamment à Rome pour répondre aux plaintes que son collègue faisoit contre lui. L'affaire fut discutée avec beaucoup d'aigreur,

et les deux tribuns militaires se répandirent en invectives l'un contre l'autre. Le sénat les trouvant également coupables, l'un pour n'avoir pas fait combattre ses troupes avec assez de courage, et l'autre pour avoir mieux aimé laisser périr son collègue que de sauver ses concitoyens, ordonna que tous les tribuns de cette année abdiqueroient leur dignité, et qu'on procederoit incessamment à une nouvelle élection. Les deux tribuns se défendirent d'abord de déférer à cette ordonnance, sous prétexte que leur autorité n'étoit pas expirée. Les tribuns du peuple saisirent cette occasion pour étendre leur puissance, et menacèrent ces deux généraux de les faire arrêter s'ils n'obéissoient aux ordres du sénat. Servilius Ahala, premier tribun militaire, indigné de la manière hautaine dont ces magistrats plébéiens traitoient ses collegues : « Il ne vous » appartient point, leur dit-il, de » menacer ceux qui vous sont supé» rieurs en dignité. Mes collègues » n'ignorent pas l'obéissance que nous » devons tous aux décrets du sénat ; » et s'ils sont réfractaires à ses ordon» nances, je nommerai un dictateur,

» qui par son autorité absolue saura bien
» sans votre intervention, les obliger à
» se démettre de leurs charges. »

Les deux tribuns ne pouvant résister plus long-temps à ce consentement unanime du sénat, abdiquèrent leur magistrature, et on procéda à une nouvelle élection.

Mais les tribuns du peuple ne se contentèrent pas de la déposition de ces deux généraux, et pendant que ceux qui avoient pris leur place conduisoient une nouvelle armée au siége de Véie, ces magistrats plébéiens donnèrent assignation à Sergius et à Virginius devant l'assemblée du peuple : ils n'oublièrent rien dans cette occasion pour aigrir les esprits de la multitude, non seulement contre ces deux accusés, mais encore contre le corps entier du sénat. (*An de Rome* 352.)

Ils représentèrent, avec autant d'art que de malice, que l'unique objet de cette compagnie étoit de diminuer le nombre du peuple, d'affoiblir sa puissance, d'empêcher ses assemblées, ou du moins d'en éloigner la convocation ; que la dernière disgrace ne devoit point être considérée comme un de ces malheurs ordinaires qui peu-

vent arriver même aux plus grands capitaines, mais que c'étoit une suite de cette conspiration secrète de faire périr le peuple; que les généraux, après avoir employé plusieurs campagnes au siége ou au blocus de Véie, n'avoient laissé brûler leurs gabions, emporter leurs forts, et ruiner tous leurs ouvrages, que pour prolonger la guerre: qu'on avoit ensuite vendu le camp de Sergius aux ennemis: que ce général, plutôt que de demander du secours à son collègue, avoit mieux aimé laisser tailler en pièces ses soldats, et que Virginius avoit regardé cette déroute des légions comme une victoire qui, sans tirer l'épée, le délivroit lui et son parti d'autant d'ennemis qu'il y avoit de plébéiens dans ces différens corps: qu'après une action si infame, le sénat se flattoit d'éblouir encore le peuple, sous prétexte qu'il avoit obligé les deux généraux à quitter le commandement de leurs armées; mais que le peuple devoit faire voir par le châtiment rigoureux qu'il ordonneroit contre les coupables, qu'il n'étoit pas capable de se laisser tromper par un artifice si grossier; que pour prévenir dans la

suite les mauvais desseins de la noblesse, il ne falloit remplir le tribunat militaire que de braves plébéiens qui veillassent également à la défense de la patrie, et à la conservation particulière du peuple.

En vain Sergius allégua pour son excuse le sort ordinaire des armes, la terreur qui s'étoit répandue dans son armée, et l'infidélité de son collègue qui l'avoit abandonné et comme livré à l'ennemi qui l'attaquoit de deux côtés. On ne voulut point distinguer son malheur d'un crime ; il fut condamné à une grosse amende, aussi-bien que Virginius (1), quoiqu'il alléguât qu'il étoit injuste de le punir des fautes de son collègue.

Les tribuns du peuple se prévalant de l'animosité qu'ils avoient excitée contre les patriciens, ne cessoient dans toutes les assemblées de représenter à la multitude que le temps étoit venu de s'affranchir de la tyrannie du sénat, qu'il falloit ôter l'autorité souveraine et les principales dignités de la république aux Sergiens et aux Virginiens, pour la faire passer à des plébéiens dignes de ces emplois honorables : ils crient en public que la liberté du peuple est en péril ; ils briguent et

(1) Tit. Liv. l. 5. c. 12.

ils cabalent en particulier : enfin ils se donnèrent tant de mouvement, que dans la prochaine élection et la suivante ils firent nommer des plébéiens pour tribuns militaires : nouvelle révolution dans le gouvernement de la république, mais dont les suites furent funestes à l'état par différens avantages que les ennemis de Rome remportèrent sur les armées commandées par des plébéiens. (*An de Rome* 353, 354.)

Un mal contagieux succéda à ces disgraces. Le peuple consterné eut recours aux dieux ; les temples étoient remplis jour et nuit d'hommes, de femmes et d'enfans qui imploroient leur clémence. Les *Duumvirs*, après avoir consulté les livres sacrés des sibylles, ordonnèrent le *Lectisterne*. (*An de Rome* 354.) C'étoit une cérémonie ancienne (1), pendant laquelle on descendoit les statues des dieux de leurs niches, on leur servoit pendant huit jours des repas magnifiques, comme s'ils eussent été en état d'en profiter ; les citoyens, chacun selon leurs facultés, tenoient table ouverte.

(1) Tit. Liv. l. 5. c. 13. Aug. de Civ. l. 3. c. 17.

Ils y invitoient indifféremment amis et ennemis ; les étrangers sur-tout y étoient admis ; on mettoit en liberté les prisonniers, et on se seroit fait un scrupule de les faire arrêter de nouveau après que la fête étoit finie.

Les patriciens, profitant de cette disposition des esprits, tournèrent en mystère de religion ces disgraces de la république ; ils les attribuèrent à la colère des dieux irrités de ce que dans les dernières élections on n'avoit pas eu égard aux familles nobles, qui seules avoient l'intendance des sacrifices. De pareilles raisons, plus fortes que toutes les harangues des tribuns du peuple, entraînèrent les esprits de la multitude. Tout le monde regarda les disgraces de la république comme des interprètes infaillibles de la volonté des dieux ; et de peur de les irriter davantage, on ne manqua pas dans l'élection suivante de rendre le tribunat militaire aux seuls patriciens. (*An de Rome* 355.)

On n'avança pas beaucoup au siége, et tout l'effort des armes Romaines se termina à ravager les terres des ennemis. La guerre fut encore plus malheureuse l'année suivante, et on obli-

gea les tribuns militaires dont on n'étoit pas content d'abdiquer leur dignité, sous prétexte qu'on avoit manqué d'observer quelque cérémonie dans les auspices qu'on avoit pris pour leur élection : prétexte dont les deux partis se servoient tour à tour pour faire déposer les magistrats qui ne leur étoient pas favorables. On eut recours dans cette occasion, comme dans une calamité publique, à un dictateur. M. Furius Camillus fut élevé à cette suprême dignité, qu'il ne dut qu'au besoin que la république crut avoir d'un aussi grand capitaine : conjoncture où sans brigue et sans effort un mérite supérieur se trouve naturellement en sa place. On avoit déjà observé que dans tous les emplois où Camille avoit eu des collègues, sa rare valeur et sa haute capacité lui avoient fait déférer tout l'honneur du commandement, comme s'il eût commandé en chef; et on remarqua depuis que pendant ses dictatures il gouvernoit avec tant de douceur et de modération, que les officiers qui étoient soumis à ses ordres croyoient partager son autorité. Il nomma pour général de la cavalerie P. Cornelius Scipion,

et mit sur pied en même temps un puissant corps de troupes (1). Le peuple couroit à l'envi s'enrôler sous ses enseignes ; tout le monde vouloit suivre à la guerre un général que la victoire n'avoit jamais abandonné : les alliés même lui envoyèrent offrir un puissant secours composé de leur plus florissante jeunesse. Le dictateur se rendit d'abord au camp qui etoit devant Véie ; sa présence seule rétablit la discipline militaire qui étoit bien affoiblie depuis la division ou la défaite des tribuns militaires. On serra la place de plus près , et par son ordre on releva les forts que les ennemis avoient ruinés. Il marcha ensuite contre les Falisques et les Capenates qu'il défit en bataille rangée, et après cette victoire qui lui laissoit la campagne libre , il revint au siége qu'il poussa avec beaucoup d'ardeur.

Les assiégés ne se défendoient pas avec moins de courage. Le dictateur craignant de ne pouvoir emporter d'assaut et à force ouverte une place où il y avoit une armée pour garnison, eut recours à la sappe et aux mines. Ses soldats , à force de travail et à

(1) Plutar. in vitâ Cam. Diod. l. 14.

l'insu des assiégés, s'ouvrirent une route secrète qui les conduisit jusque dans le château : ils se répandirent de là dans la ville ; une partie alla charger par derrière ceux qui défendoient encore les murailles ; d'autres rompirent les portes, et toute l'armée entra en foule dans la place. Le malheureux Véien éprouva d'abord la fureur des victorieux. On ne pardonna qu'à ceux qu'on trouva désarmés, et le soldat, encore plus avare que cruel, courut au pillage avec la permission de son général. (*An de Rome* 357.)

La longueur du siége, les périls qu'on y avoit courus, l'incertitude même du succès, tout cela fit recevoir à Rome avec des transports de joie la nouvelle de la prise de cette place. Tous les temples furent remplis de dames Romaines, et l'on ordonna quatre jours de prières publiques en actions de graces : ce qui n'avoit point encore été pratiqué dans les plus heureux succès de la république. Le triomphe même du dictateur eut quelque chose de particulier. Camille parut dans un char magnifique et tiré par quatre chevaux de poil blanc.

Cette singularité déplut au peuple ;

et au milieu des louanges qu'il donnoit au dictateur il ne vit qu'avec une indignation secrète ce premier magistrat affecter une pompe réservée autrefois pour la royauté, et depuis l'expulsion des rois, consacrée seulement au culte des dieux. Cela diminua l'estime et l'affection publique, et la résistance que Camille apporta depuis à de nouvelles propositions d'un tribun acheva de le rendre odieux à la multitude.

T. Sicinius Dentatus (*An de Rome* 358.) tribun du peuple, proposa de faire une seconde Rome de la ville de Véie (1), d'y envoyer pour l'habiter la moitié du sénat, des chevaliers et du peuple. Il en représentoit la situation, la force, la magnificence des édifices, et le territoire plus étendu et plus fertile que celui de Rome même, et il ajoutoit que les Romains par ce moyen pourroient conserver plus facilement leurs conquêtes.

Le peuple, toujours avide de nouveautés, reçut ces propositions avec de grandes démonstrations de joie. L'affaire, suivant l'usage, fut portée d'abord dans le sénat; Camille qui ne

(1) Tit. Liv. l. 5. Plut. vita Camilli.

faisoit que sortir de la dictature s'y opposa hautement. Ce n'est pas qu'il ne lui fût honorable de voir habiter par des Romains une ville si fameuse, et qui étoit devenue sa conquête. Il pouvoit même penser que plus il y auroit d'habitans, et plus il s'y trouveroit de témoins de sa gloire ; mais il croyoit que c'étoit un crime de conduire le peuple Romain dans une terre captive, et de préférer le pays vaincu à la patrie victorieuse. Il ajouta qu'il lui paroissoit impossible que deux villes si puissantes pussent demeurer long-temps en paix, vivre sous les mêmes lois, et ne former cependant qu'une seule république ; qu'il se formeroit insensiblement de ces deux villes deux états différens, qui, après s'être fait la guerre l'un à l'autre, deviendroient à la fin la proie de leurs ennemis communs.

Les sénateurs et les principaux de la noblesse, touchés des remontrances de ce premier citoyen de la république, déclarèrent qu'ils mourroient plutôt aux yeux du peuple Romain que de quitter leur patrie. (*An de Rome* 359.) Les vieux et les jeunes se rendirent sur la place où le peuple étoit assemblé ;

et s'étant dispersés dans la foule, ils conjurèrent le peuple, les larmes aux yeux, de ne pas abandonner cette ville auguste qui devoit un jour commander à toute la terre, et à laquelle les dieux avoient attaché de si grandes destinées; ils montroient ensuite de la main le Capitole, et demandoient aux plébéiens s'ils auroient bien le courage d'abandonner Jupiter, Vesta, Romulus, et les autres divinités tutélaires de la ville pour suivre un Sicinius qui ne cherchoit par un partage si funeste qu'à ruiner la république : enfin ces sages sénateurs ayant su prendre la multitude par des motifs de religion, le peuple n'y put résister. Il céda, quoiqu'à regret, à ce sentiment intérieur que produisent toujours les préjugés de l'éducation. La proposition de Sicinius fut rejetée à la pluralité des voix, et le sénat, comme pour récompenser le peuple de sa docilité, ordonna par l'avis de Camille (1) qu'on distribueroit par tête sept arpens des terres des Véiens à chaque chef de famille, et que pour porter les personnes libres à se marier, et les mettre en état d'élever des enfans qui servissent un

(1) Tit. Liv. l. 5. c. 30.

jour la république, on leur donneroit part dans cette distribution. *(An de Rome* 360.*)*

Le peuple charmé de cette libéralité donna de grandes louanges au sénat. On vit renaître la concorde entre ces deux ordres : le peuple, par déférence pour le sénat, consentit même qu'on rétablît le consulat. Sous le gouvernement de ces magistrats patriciens les Eques furent vaincus, et les Falisques s'étoient déjà donnés à la république. Tous ces avantages étoient attribués à la sagesse et à la valeur de Camillus. Ce furent de nouvelles injures à l'égard des tribuns, qui ne pouvoient lui pardonner cette union du peuple avec le sénat, qu'ils regardoient comme son ouvrage et comme l'extinction de leur autorité.

Ils auroient bien voulu pouvoir se défaire de celui qui leur étoit seul plus redoutable que tout le sénat; mais il étoit bien difficile d'attaquer un homme révéré de ses citoyens pour ses vertus, adoré du soldat, et en qui on n'avoit jamais reconnu d'autre intérêt que celui de sa patrie.

Sa piété leur fournit le prétexte que leur envie et leur haine n'avoient pu

leur inspirer. Ce général, avant que de faire monter ses soldats à l'assaut au siége de Véie, avoit voué de consacrer la dixième partie du butin à Apollon; mais lorsque la ville fut emportée, parmi le désordre et la confusion du pillage il ne se souvint point de son vœu; et lorsque la délicatesse de sa conscience lui en rappela la mémoire tout étoit dissipé; il n'y avoit pas moyen d'obliger les soldats à rapporter des effets, ou qu'ils avoient consumés, ou dont ils s'étoient défaits. Dans cet embarras, le sénat fit publier que tous ceux qui auroient la crainte des dieux estimassent eux-mêmes la valeur de leur butin, et qu'ils apportassent aux questeurs le dixième de cette valeur, afin d'en faire une offrande digne de la piété et de la majesté du peuple Romain.

Cette contribution faite à contre-temps irrita les esprits contre Camille. Les tribuns du peuple saisirent avec avidité cette occasion de se déchaîner contre lui; ils rappelèrent le souvenir du jour de son triomphe, où contre l'usage il avoit paru dans un char tiré par quatre chevaux blancs. Ils ajoutoient que ce fier patricien, dont la

politique étoit de tenir toujours le peuple dans l'indigence, ne feignoit d'avoir voué aux dieux la dîme du pillage de Véies, que pour avoir un prétexte de décimer le bien du soldat, et de ruiner le peuple. Là-dessus un de ces tribuns, appelé Lucius Apuléius lui fit donner assignation devant l'assemblée du peuple, et l'accusa d'avoir détourné du pillage de Véie, certaines portes de bronze qu'on voyoit chez lui. *(An de Rome* 362.)

Camille, étonné de ce nouveau genre d'accusation, assembla chez lui ses amis et les principaux de sa tribu, (1) et les conjura de ne pas souffrir que sur un si foible prétexte on condamnât leur général. Ces plébéiens prévenus par les tribuns, après avoir tenu conseil entr'eux, lui répondirent qu'ils payeroient volontiers l'amende à laquelle il seroit condamné, mais qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de le faire absoudre. Camille, détestant leur foiblesse, résolut de se bannir plutôt lui-même de Rome que de voir la honte d'une condamnation attachée à son nom. Il embrassa, avant que de partir, sa femme et ses enfans, et sans

(1) Plut. in Cam.

être suivi de personne de considération, il arriva jusqu'à la porte de la ville. On rapporte qu'alors il s'arrêta, et que se tournant vers le Capitole il pria les dieux que ses ingrats concitoyens se repentissent bientôt d'avoir payé ses services par un si cruel outrage, et que leur propre calamité les obligeât de le rappeler. Il se réfugia ensuite à Ardée, ville peu éloignée de Rome (1), où il apprit qu'il avoit été condamné à une amende de quinze mille *asses*, qui peuvent revenir environ à cent cinquante écus de notre monnoie. (*An de Rome* 362.)

On crut que les imprécations de ce grand homme avoient excité la colère des dieux, et attiré la guerre sanglante que les Gaulois firent aux Romains. Du moins ces deux évènemens se suivirent de si près, que le peuple toujours superstitieux attribua la perte de Rome à l'exil de Camille qui l'avoit précédée.

La première irruption des Gaulois en Italie arriva sous le règne de Tarquin l'ancien (2), environ l'an du

(1) Tit. Liv. l. 5. Plut. dans la vie de Cam. Val. Max. l. 5. c. 3. Polyb.

(2) Tit. Liv. Diod. de Sic. Plut. Appien in Celt.

monde

monde trois mil quatre cent seize, et de la fondation de Rome le cent soixante et cinquième : Ambigat régnoit alors sur toute la Gaule Celtique. Ce prince trouvant ces grandes provinces remplies d'un trop grand nombre d'habitans, mit Sigovèse et Bellovèse, deux de ses neveux, à la tête d'une florissante jeunesse qu'il obligea d'aller chercher des établissemens dans des contrées éloignées ; soit que ce fût un usage commun et qui se pratiquoit encore dans le Nord jusque dans le dixième siècle, soit qu'Ambigat eût eu recours à ces colonies militaires pour se défaire d'une jeunesse vive, inquiète et remuante. Quoiqu'il en soit, le sort des augures envoya au-delà du Rhin Sigovèse qui, prenant son chemin par la forêt Hercinie, s'ouvrit un passage par la force des armes, et s'empara de la Bohème et des provinces voisines. Bellovèse tourna du côté de l'Italie ; et après avoir passé les Alpes, les Sénonois et les Manceaux qui étoient en plus grand nombre dans son armée s'emparèrent de ces belles provinces qui sont entre les montagnes des Alpes, celles de l'Apennin, la rivière du Tesin et

celle de Jesi qui se jette dans la mer en deçà d'Ancône. Ils s'y établirent, et quelques auteurs leur attribuent l'origine et la fondation des villes de Milan, Vérone, Padoue, Bresse, Come, et de plusieurs autres villes de ces contrées qui subsistent encore aujourd'hui. La première guerre qu'ils eurent contre les Romains fut vers l'an du monde trois mil six cent seize, deux cents ans après leur passage en Italie. Ils assiégeoient alors *Clusium*, ville de la Toscane. Les habitans, craignant de tomber sous la puissance de ces barbares, implorerent le secours des Romains, quoiqu'ils n'eussent d'autre motif pour l'espérer, sinon qu'ils n'avoient point armé dans la dernière guerre en faveur des Véiens, comme avoient fait la plupart des autres peuples de l'Etrurie. Le sénat, qui n'avoit aucune alliance particulière avec cette ville, se contenta d'envoyer en ambassade trois jeunes patriciens, tous trois frères, et de la famille Fabia, pour ménager un accommodement entre ces deux nations. (*An de Rome* 362.) Ces ambassadeurs, étant arrivés au camp des Gaulois, furent introduits dans le conseil. Ils offrirent la média-

tion de Rome, et demandèrent à Brennus, roi ou chef de ces Gaulois Transalpins, quelle prétention une nation étrangère avoit sur la Toscane, ou s'ils avoient reçu en particulier quelque injure de ceux de Clusium. Brennus lui répondit fièrement que son droit étoit dans ses armes, et que toutes choses appartenoient aux hommes vaillans et courageux; mais que sans avoir recours à ce premier droit de nature, il se plaignoit justement des Clusiens qui, ayant beaucoup plus de terres qu'ils n'en pouvoient cultiver, avoient refusé de lui abandonner celles qu'ils laissoient en friche: « Ils nous » font, ajouta-t-il, le meme tort que » vous faisoient autrefois les Sabins, » ceux d'Albe et de Fidene, et que vous » font encore tous les jours les Eques, » les Volsques et tous vos voisins aux- » quels les armes à la main vous avez » enlevé la meilleure partie de leur » territoire; ainsi cessez de vous in- » téresser pour les Clusiens, de peur » de nous apprendre par votre exemple » à défendre ceux que vous avez dé- » pouillés de leur ancien domaine. »

Les Fabius, irrités d'une réponse si fière, dissimulèrent leur ressentiment,

et sous prétexte de vouloir, en qualité de médiateurs, conférer avec les magistrats de Clusium, ils demandèrent à entrer dans la place; mais ils ne furent pas plutôt dans la ville, qu'au lieu d'agir suivant leur caractère, et de faire la fonction de ministres de la paix, ces ambassadeurs trop jeunes pour un emploi qui exige une extrême prudence, s'abandonnant à leur courage et à l'impétuosité de l'âge, exhortèrent les habitans à une vigoureuse défense. Pour leur en donner l'exemple, ils se mirent à la tête dans une sortie, et Q. Fabius, chef de l'ambassade, tua de sa propre main un des principaux des chefs des Gaulois. Brennus, justement irrité d'un tel procédé, ne se gouverna point en barbare; il envoya un héraut à Rome pour demander qu'on lui livrât ces ambassadeurs qui avoient violé si manifestement le droit des gens; et en cas de refus, cet envoyé avoit ordre de déclarer la guerre aux Romains.

Le héraut étant arrivé à Rome, et ayant exposé sa charge, l'affaire fut mise en délibération. Les plus sages du sénat vouloient qu'on punît ceux qui avoient violé si manifestement le

droit des gens, ou du moins qu'on tâchât d'apaiser les Gaulois à force d'argent; mais les plus jeunes emportés par leur courage, rejetèrent cet avis comme indigne du nom Romain. L'affaire fut renvoyée à l'assemblée du peuple, et Fabius Ambustus, père de ces ambassadeurs, qui, quoique patricien, avoit su se rendre agréable au peuple, fit une brigue si puissante, que non seulement il vint à bout de faire renvoyer le héraut sans satisfaction, mais il eut encore assez de crédit pour faire créer ses enfans tribuns militaires et chefs de l'armée qu'on résolut d'opposer aux Gaulois. Brennus, au retour de son héraut, tourna sa colère et ses armes contre les Romains, et marcha droit à Rome. Son armée étoit nombreuse; tout fuyoit devant lui; les habitans des bourgades et des villages désertoient à son approche; mais il ne s'arrêta en aucun endroit, et il déclara qu'il n'en vouloit qu'aux Romains.

Les tribuns militaires sortirent de Rome à la tête de quarante mille hommes. Ils n'avoient guère moins de troupes que Brennus; mais il y avoit plus d'ordre et d'obéissance dans l'ar-

mée des Gaulois. Les généraux Romains, depuis la disgrace et l'exil de Camille, n'osoient agir avec une pleine autorité, et ils étoient réduits à dissimuler la licence et le peu de discipline de leurs soldats, au lieu de leur commander avec cet empire absolu qu'exige le service militaire. On remarqua même que ces tribuns, avant que de sortir de Rome, ne sacrifièrent point aux dieux, et qu'ils négligèrent de consulter les auspices : cérémonies essentielles parmi un peuple rempli de superstition, et qui tiroit son courage et sa confiance des signes propices que les augures lui annonçoient. Mais rien ne fit plus de tort aux Romains que la multitude des chefs. Il y avoit dans leur armée six tribuns militaires avec une égale autorité, la plupart jeunes et qui avoient plus de courage que de capacité. Ils s'avancèrent avec audace au-devant des Gaulois qu'ils rencontrèrent proche de la rivière d'*Allia*, à une demi-journée de Rome. Chaque nation rangea aussitôt son armée en bataille. Les Romains, pour n'être pas enfermés par les ennemis, étendirent les ailes et mirent leurs meilleurs soldats à la droite et à la

gauche ; ce qui rendit le centre plus foible. Ce fut l'endroit auquel les Gaulois s'attachèrent : ils eurent bientôt enfoncé et dissipé les cohortes qui occupoient ce poste. Les deux ailes, se voyant coupées et leur centre occupé par les ennemis, prirent la fuite sans tirer l'épée : ce fut moins une bataille qu'une déroute générale ; et dans ce désordre le soldat effrayé, au lieu de regagner Rome, dont il n'étoit éloigné que de soixante stades, se jeta dans Véie; d'autres se noyèrent en voulant passer le Tibre à la nage (*An de Rome* 363.) : plusieurs poursuivis, par les ennemis tombèrent sous le fer des victorieux (1); quelques-uns seulement qui échapèrent à leur fureur se sauvèrent dans Rome où ils portèrent la terreur et la consternation. Le sénat croyant que l'armée entière avoit été taillée en pièces, et ne se trouvant pas de forces suffisantes pour défendre la ville, jetta dans la forteresse du Capitole tous les hommes capables de porter les armes. On y fit entrer tout ce qu'on avoit pu ramasser de vivres ; et afin de les faire durer plus long-temps on ne reçut dans la place que ceux qui étoient capables

(1) Tit. Liv. l. 5. Plut. in Camillo.

de la défendre ; la plupart des vieillards , des femmes et des enfans , se trouvant sans chef et sans desseins , se sauvèrent parmi les champs ou dans les villes prochaines. Mais les anciens sénateurs, plutôt que de porter leur misère, et une vieillesse languissante chez les étrangers , résolurent de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie , et de finir leur vie dans une ville qu'ils ne pouvoient plus défendre. Plusieurs prêtres se joignirent à eux , et se dévouèrent généreusement à la mort comme ces illustres vieillards. Cette sorte de dévouement faisoit partie de la religion , et les Romains étoient persuadés que le sacrifice volontaire que leurs chefs faisoient de leur vie aux dieux infernaux , jetoit le désordre et la confusion dans le parti ennemi. Ces hommes vénérables ayant pris les uns leurs habits saints , et les autres leurs robes consulaires , et toutes les marques de leur dignité , se placèrent à la porte de leurs maisons dans des chaires d'ivoire , où ils attendirent avec fermeté l'ennemi et la mort.

Si après la défaite d'Allia les Gaulois eussent été droit à Rome (1) , la répu-

(1) Plut. vie de Cam.

blique étoit perdue et le nom Romain éteint; mais ces barbares ayant employé près de trois jours à partager leur butin, le temps qu'ils mirent à jouir, pour ainsi dire, des fruits de la victoire, leur en fit perdre tous les avantages. Les Romains pendant ce délai firent échapper leurs femmes et leurs enfans. Les sénateurs et tout ce qu'il y avoit d'hommes capables de porter les armes se jetèrent dans le Capitole où ils ne pouvoient pas être forcés aisément. Brennus entra dans Rome et s'en rendit maître environ l'an 363 de sa fondation. Les portes étoient ouvertes, les murailles sans défense et les maisons sans habitans. Cette solitude dans une ville très-peuplée lui fit craindre quelqu'embûche; mais comme il savoit son métier, et qu'il étoit soldat et capitaine, il s'assura d'abord de sa conquete par de bons corps-de-garde qu'il mit dans les places publiques et dans les principales rues.

Le premier spectacle qui se présenta à ses yeux, et qui attira le plus son attention, furent ces vénérables vieillards que nous avons dit qui s'étoient dévoués à la mort, et qui l'attendoient

à la porte de leurs maisons. Leurs habits magnifiques, leurs barbes blanches, un air de grandeur et de fermeté, ce silence même qu'ils observoient, tout cela étonna d'abord les Gaulois, et leur inspira le même respect qu'ils auroient eu pour des dieux; ils n'osoient en approcher, mais un soldat plus hardi que les autres, ayant touché par curiosité à la barbe d'un ancien sénateur, ce généreux vieillard ne s'accommodant pas de cette familiarité, lui déchargea un coup de son bâton d'ivoire sur la tête. Le soldat pour s'en venger le tua aussitôt; et en même temps les autres vieillards et les prêtres furent massacrés comme lui dans leurs chaires. Tout ce qui se trouva d'habitans, qui n'avoit pu s'échapper, passa par le fer ennemi, sans distinction de sexe ni d'age. Brennus investit ensuite le Capitole, et fit sommer ceux qui s'y étoient renfermés de lui livrer la place mais les ayant trouvés inébranlables, il tenta d'emporter le fort par escalade. Les Romains qui combattoient avec avantage repoussèrent ces troupes, et en firent périr un grand nombre. Brennus vit bien qu'il ne se rendroit

maître que par la famine d'une place que la nature seule avoit fortifiée ; mais pour se venger de la résistance des Romains il résolut de ruiner Rome entièrement. Ses soldats par son ordre mirent le feu aux maisons, abattirent les temples et les édifices publics et rasèrent les murailles. Ainsi, au lieu d'une ville déjà célèbre dans toute l'Italie, il ne paroissoit plus, au milieu de ses débris, que des colines et un vaste champ où Brennus fit camper cette partie de son armée qui tenoit le Capitole investi ; l'autre fut envoyée au fourrage.

Ces troupes qui par la terreur de leurs armes croyoient tenir tout le pays en sujétion, ne gardoient dans leurs marches ni ordre ni discipline. Les soldats s'écartoient pour piller, et ceux qui demeuroient en corps, passoient les jours entiers à boire : l'officier comme le soldat ne pensoient point qu'ils eussent d'autres ennemis que ceux qui étoient renfermés dans le Capitole.

Camille, depuis son exil, s'étoit retiré à Ardée comme nous l'avons dit. Ce grand homme plus affligé des calamités de sa patrie que de son pro-

pre exil, entreprit de la venger de ces barbares. Il persuada sans peine à la jeunesse de la ville de le suivre, et de concert avec les magistrats il sortit d'Ardée pendant une nuit obscure, et surprit les Gaulois ensevelis dans le vin. Il en fit une horrible boucherie, et ceux qui échappèrent à la faveur des ténèbres tombèrent le lendemain entre les mains des paysans qui leur firent peu de quartier. (*An de Rome* 363.)

La nouvelle de cette défaite se répandit bientôt dans toute l'Italie. Les Romains qui s'étoient réfugiés à Véie, et tous ceux qui s'étoient dispersés dans les villages voisins, s'assemblèrent. Il n'y en eut pas un qui ne se reprochât l'exil de Camille, comme s'il en eût été l'auteur ; et regardant ce grand homme comme leur unique ressource après la destruction de Rome, ils résolurent de le choisir pour leur chef: « Pourquoi faut-il, disoient-ils, » que les Ardéates qui sont des étran- » gers se couvrent de gloire sous la » conduite de Camille, pendant que » ses concitoyens errent comme de » malheureux proscrits au milieu de » leur propre pays ? » Tous veulent lui obéir; tous veulent combattre sous ses

enseignes. On lui envoie aussitôt des députés qui le conjurent de prendre sous sa protection des Romains fugitifs et les débris de la défaite d'Allia.

Camille se défendit d'abord d'accepter aucun commandement, sur ce qu'il étoit banni : « Rome n'est plus,
» lui répondirent ces députés, et nous
» ne pouvons plus nous compter pour
» citoyens d'une ville qui a été abso-
» lument détruite. Vous voyez devant
» vous les tristes restes d'un état qui
» a fleuri pendant plus de trois siècles.
» Une seule bataille a décidé de son
» sort et du nôtre ; et il ne nous
» reste d'asile que dans votre camp. »

Camille, toujours soumis aux lois, ne se rendit point encore, et il les fit convenir d'envoyer auparavant à Rome pour reconnoître si le Capitole tenoit encore, et en ce cas, prendre les ordres du sénat qui s'y étoit enfermé. La commission étoit difficile : cette place étoit environnée de tous côtés de troupes ennemies ; cependant un jeune Romain, appelé Pontius Cominius, s'en chargea, et au travers de mille périls arriva au Capitole. On assembla aussitôt le sénat : ce député leur annonça la victoire de Camille,

et il leur demanda de la part de tous les Romains qui étoient dispersés, ce grand capitaine pour leur général. On n'employa pas beaucoup de temps à délibérer; le sénat et les soldats qui représentoient le peuple, le déclarèrent tous d'une voix dictateur; on renvoya aussitôt Pontius avec le décret de sa nomination; et ce jeune homme revint au camp avec le même bonheur qu'il avoit eu en montant au capitole. (*An de Rome* 363.)

Camille de l'exil passa à la première dignité de son pays. Il fut reconnu pour dictateur et pour souverain magistrat des Romains. Dans tout autre capitaine ce n'auroit été qu'un vain titre; on ne lui donnoit avec cette qualité ni troupes ni argent pour en lever. Il trouva tout cela dans son courage et dans cette haute réputation qu'il avoit si justement acquise. On n'eut pas plutôt appris sa nouvelle dignité, qu'il accourut de tous côtés des soldats dans son camp; et il se trouva bientôt à la tête de plus de quarante mille hommes Romains ou alliés, qui tous se croyoient invincibles sous un si grand général.

Pendant qu'il armoit et qu'il son-

geoit à faire lever le blocus du Capitole, quelques soldats Gaulois ayant aperçu dans la montagne sur laquelle ce fort est situé, des traces du passage de Pontius, en firent leur rapport à Brennus, qui forma aussitôt le dessein de surprendre cette place par la même route. Il choisit dans son armée ceux de ses soldats qui habitoient des montagnes et qui étoient accoutumés dès leur jeunesse à y gravir. Ces soldats ayant reçu leurs ordres, partent la nuit à la faveur des ténèbres, grimpent de rocher en rocher, et avec beaucoup de peine et un péril encore plus grand, ils s'avancent peu à peu en se donnant la main les uns aux autres, et arrivent au pied de la muraille, qui de ce côté-là se trouva peu élevée, à cause qu'un endroit si escarpé paroissoit hors d'insulte.

La sentinelle étoit endormie, et les Gaulois commençoient à escalader la muraille, lorsque des oies consacrées à Junon, et qu'on nourrissoit comme des oiseaux sacrés, par principe de religion, s'éveillèrent au bruit que firent les Gaulois, et se mirent à crier. M. Manlius, personnage consulaire, s'éveille au bruit, accourt et se

présente le premier pour défendre la muraille. Lui seul fait face aux ennemis ; il abat d'abord la main d'un Gaulois qui l'avoit levée pour lui décharger un coup de hache, et en même temps il frappe si rudement de son bouclier un autre soldat, qu'il le fait rouler de haut en bas du rocher. Toute la garnison se porta bientôt au même endroit. On pousse, on presse les Gaulois; Manlius à la tête des Romains les renverse les uns sur les autres ; le terrain leur manque pour pouvoir s'enfuir ; et la plupart, en voulant éviter le fer ennemi, se jettent dans des précipices, en sorte qu'il y en eut peu qui pussent regagner leur camp.

La première chose que firent les assiégés après avoir évité un si grand péril, fut de précipiter du haut du rocher la sentinelle qu'on avoit trouvée endormie. Il fut question ensuite de récompenser M. Manlius qui, par sa vigilance et par sa valeur, venoit de sauver la république. Chaque soldat lui donna une demi-livre de farine, et une petite mesure de vin qu'il se déroba sur son nécessaire : récompense qui n'est remarquable que par rapport à la disette des vivres, qui commen-

çoient à manquer dans la place. Brennus désespérant de s'en rendre maître autrement que par la famine, la tenoit si étroitement investie, que depuis sept mois que duroit le siége on n'avoit pu y jeter le moindre secours.

La même disette se faisoit sentir dans son camp. Depuis qu'on avoit déféré la dictature à Camille, cet habile général, maître de la campagne, occupoit tous les passages. Les Gaulois n'osoient s'écarter pour aller au fourrage sans s'exposer à être taillés en pièces; en sorte que Brennus qui assiégeoit le capitole étoit assiégé lui-même, et il souffroit les mêmes incommodités qu'il faisoit souffrir aux assiégés.

Dans cette misère commune les sentinelles du Capitole et celles de l'armée ennemie commencèrent à parler d'accommodement. Ces discours passèrent insensiblement aux chefs qui ne s'en éloignèrent pas. Le sénat qui n'avoit aucune nouvelle de Camille depuis qu'il l'avoit nommé dictateur, et qui se voyoit pressé par la faim, résolut d'entrer en négociation. Sulpitius, tribun militaire, en fut chargé, et il convint avec Brennus de lui donner

mille livres d'or, à condition qu'il lèveroit le siége, et qu'il sortiroit incessamment des états de la république. On apporta l'or ; mais quand il fut question de le peser, les Gaulois se servirent de faux poids. Les Romains se récriant contre cette supercherie, Brennus, au lieu de faire cesser une injustice si visible, mit outre le poids son épée et son baudrier dans le plat qui contrepesoit l'or. Sulpitius outré d'une si indigne vexation, lui demanda la raison d'une conduite si extraordinaire : « Et qu'est-ce que ce pourroit » être, répondit insolemment le bar- » bare, sinon malheur aux vaincus? »

Pendant cette contestation Camille s'étoit avancé jusqu'aux portes de Rome avec son armée. Ayant appris qu'on étoit entré en conférence, il prit avec lui ses principaux officiers, et s'étant fait accompagner d'une grosse escorte, il résolut de se rendre au lieu de la conférence pour y ménager lui-même les intérêts de son pays, ou, comme il est plus vraisemblable, pour faire connoître aux députés des assiégés, qu'il étoit en état de les dégager et de faire bientôt lever le siége.

Son armée par ses ordres le suivoit au petit pas, et les Gaulois qui se reposoient sur la foi d'un traité de paix, laissèrent approcher les premiers corps de cette armée sans s'y opposer.

Aussitôt que Camille parut dans l'assemblée, les députés du sénat s'ouvrirent pour lui faire place, comme au premier magistrat de la république. Après lui avoir rendu compte du traité qu'ils avoient fait avec Brennus, ils se plaignirent de la supercherie que ce prince leur faisoit dans l'exécution: « Remportez cet or dans le Capitole, » dit-il à ces députés; et vous, Gaulois, » ajouta-t-il, retirez-vous avec vos » poids et vos balances: ce n'est qu'avec » du fer que les Romains doivent re- » couvrer leur pays. » Brennus surpris de cette hauteur qu'il n'avoit point encore éprouvée dans aucun Romain, lui représenta qu'il contrevenoit à un traité conclu: mais Camille lui repartit qu'étant dictateur, on n'avoit pu rien arrêter sans sa participation. La dispute s'échauffant, on en vint bientôt aux armes. Camille qui l'avoit prévu fit avancer ses troupes; on se chargea de part et d'autre avec fureur. Les

Romains, malgré l'inégalité du lieu où ils combattoient, poussent de tous côtés les Gaulois; Brennus les rallie, lève le siége et campe à quelques milles de Rome. Camille le suit avec la même ardeur, l'attaque de nouveau et le défait; la plupart des Gaulois furent tués sur la place ou dans la fuite par les habitans des villages prochains.

Ce fut ainsi que Rome qui avoit été prise contre toute apparence, fut recouvrée par la valeur d'un exilé qui sacrifia son ressentiment au salut de sa patrie. (*An de Rome* 363.) Mais s'il la sauva dans la guerre et par la voie des armes, on peut dire qu'il la conserva une seconde fois pendant la paix et après en avoir chassé les ennemis.

La ville étoit détruite, les maisons abattues et les murailles de la ville rasées comme nous l'avons dit; et il falloit, pour ainsi dire, chercher Rome dans Rome même. Dans une désolation si générale, les tribuns du peuple renouvelèrent l'ancienne proposition de s'établir à Véie, et ils demandoient qu'on y transférât le sénat et le peuple, et qu'on en fît le siége de l'empire.

Ils représentoient dans toutes les assemblées l'extrême misère du peuple, échappé, comme tout nu, du naufrage, épuisé par tant de malheurs, sans forces, sans argent, et incapable de rebâtir une ville entière dont il ne restoit plus que des ruines; pendant que Véie offroit aux Romains une place fortifiée par l'art et la nature, des bâtimens superbes, un air sain et un territoire fertile.

Le sénat qui s'étoit fait un point de religion de n'abandonner jamais Rome, n'opposoit à des motifs qui paroissoient si raisonnables que des prières et des caresses. Les plus illustres de ce corps montroient au peuple les tombeaux de leurs ancêtres; d'autres les faisoient souvenir des temples que Romulus et Numa avoient consacrés, et ils n'oublioient pas cette tête d'homme trouvée autrefois dans les fondemens du Capitole, et qui, selon la réponse des augures, signifioit que l'empire du monde seroit attaché à cette place, qui deviendroit comme la capitale de toutes les nations.

Camille qui seul dans cette révolution avoit plus d'autorité et de considération que le sénat entier, deman-

doit aux uns pourquoi ils s'étoient enfermés dans le Capitole, et aux autres, pourquoi ils avoient combattu en pleine campagne avec tant de courage pour recouvrer Rome, s'ils étoient résolus de l'abandonner *(An de Rome 312.)*: « Songez, leur disoit-il, qu'en » vous retirant à Véie vous allez » prendre le nom d'un peuple vaincu, » et abandonner celui de Romains, » avec les grandes destinées que les » dieux y ont attachées, et qui avec » votre nom passeront aux premiers » barbares qui s'empareront du Capi- » tole, et qui par ce changement » deviendront peut-être un jour vos » maîtres et vos tyrans. » Ces motifs tirés de la religion et de la gloire touchèrent un peuple superstitieux et hautain, qui preféroit l'espérance seule de l'empire aux commodités présentes de la vie; et une parole échappée au hasard acheva de le déterminer. Le sénat s'étoit assemblé extraordinairement pour délibérer sur une affaire si importante : c'étoit à L. Lucretius à opiner le premier. Comme ce sénateur ouvroit la bouche pour dire son avis, on entendit le capitaine qui montoit la garde crier à

celui qui portoit le drapeau, de s'arrêter là et d'y planter son enseigne; *car*, ajouta cet officier, *c'est ici qu'il faut demeurer.*

Cette voix qui fut entendue dans le temps meme qu'on étoit en peine du parti qu'on devoit prendre, sembla etre venue du ciel : *J'accepte l'augure* (1), s'écria Lucretius, *et j'adore les dieux qui nous donnent un si heureux conseil;* tout le sénat applaudit à son avis. Cette nouvelle, répandue dans le peuple, changea la disposition des esprits; et une parole jetée au hasard, mais tournée en présage, eut plus de pouvoir que les raisons les plus solides du sénat. On ne parla plus de Veie; chacun s'empressa de bâtir, sans meme discerner son propre fonds de celui d'autrui. La république donna une maison située au Capitole à M. Manlius, comme un monument de sa valeur et de la reconnoissance de ses concitoyens. Mais en même temps qu'elle récompensoit un service si important, elle crut devoir punir Q. Fabius Ambustus, qui avoit violé le droit des gens et attiré le ressentiment et les armes des Gaulois. (*An de Rome* 364.)

(1) Plutar. vit. Cam.

C. Marcius Rutilus, tribun du peuple, le fit assigner pour rendre raison devant l'assemblée du peuple de la conduite qu'il avoit tenue dans son ambassade. Le sénat qui ne pouvoit lui pardonner l'extrémité à laquelle il avoit réduit la république, ne s'intéressa point à sa défense ; tout le crédit que son père avoit parmi le peuple ne put pas le sauver. Ses parens publièrent qu'une mort subite avoit empêché la décision de cette affaire. C'est ce qui ne manquoit jamais d'arriver à ceux qui avoient le courage de prévenir leur condamnation et la honte du supplice.

Cependant ce qui étoit resté de citoyens dispersés dans les provinces, ceux qui pendant que les Gaulois étoient maîtres de Rome s'étoient établis à Véie ou dans les villes voisines (1), les prêtres, les femmes et les enfans, tous reviennent à Rome. On ne songe qu'à se loger : on bâtit de tous côtés ; il étoit permis de prendre de la pierre où on en pourroit trouver. La tuile fut fournie aux dépens de l'état, et on poussa le travail avec

(1) Tit. Liv. l. 4.

tant

tant d'ardeur, qu'en moins d'un an la ville fut entièrement rétablie.

Rome, pour ainsi dire, sembloit renaître de ses cendres ; mais à peine ses habitans commençoient-ils à respirer, que de nouvelles guerres leur firent reprendre les armes. Les Toscans, les Eques et les Volsques, tous voisins de Rome et par conséquent ses ennemis firent une ligue pour l'accabler avant qu'elle eût repris ses forces. (*An de Rome* 365.) Les Latins et les Herniques, quoique alliés du peuple Romain, mais toujours jaloux de sa grandeur, entrèrent dans ce dessein et fournirent leur contingent de troupes. Les uns et les autres se flattoient qu'après tant de pertes ils trouveroient la ville sans défense. Ils se jetèrent de concert et par différens côtés sur son territoire, et après avoir ravagé le pays et réuni leurs troupes, ils marchèrent droit à Rome. On en fit sortir les tribuns militaires à la tête des légions pour empêcher les ennemis de pénétrer plus avant ; mais ces généraux, sans avoir combattu, se laissèrent enfermer dans des gorges et dans des détroits : tout ce qu'ils purent faire fut de gagner le sommet

du mont de Mars, où ils se retranchèrent. Leur camp étoit à la vérité hors d'insulte à l'égard des ennemis; mais aussi il étoit inaccessible aux convois, et l'armée couroit risque de mourir de faim.

Dans cette extrémité on eut recours à un général, toujours supérieur aux périls et aux difficultés : Camille fut nommé dictateur pour la troisième fois (1). Aussitôt il fit prendre les armes à tous les citoyens, sans en excepter les vieillards. Au seul bruit de son nom et de sa marche la peur saisit les ennemis; ils ne songent plus à vaincre; toute leur attention est de n'être point vaincus; ils se retranchent dans leur camp, qu'ils fortifient avec soin d'une palissade de pieux et d'un grand abatis d'arbres. Camille s'en approche, et en ayant reconnu la disposition il remarqua que tous les matins il s'élevoit un grand vent qui venoit des montagnes. Sur cette observation il forma secrètement le plan de son entreprise. Une partie de ses troupes firent d'un côté du camp une fausse attaque, pendant que de l'autre des soldats instruits des intentions de

(1) Plut. in Camillo.

leur général jetèrent contre cette clôture de bois des traits enflammés et des matières combustibles, qui,à la faveur du vent qui s'éleva à l'ordinaire, eurent bientôt embrasé cette palissade. Le feu gagne les tentes, le soldat effrayé, sans attendre l'ordre des ses officiers,se jette avec précipitation hors du camp; tout sort en foule et en confusion, et tombe dans les armes des Romains qui en font un grand carnage. Camille envoya pour lors éteindre le feu pour sauver le butin dont il fit la récompense de ses soldats.

Le même bonheur l'accompagna contre les Eques et les Toscans. Il leur fit la guerre pendant près de quatre ans, soit comme dictateur, soit en qualité de tribun militaire; et dans toutes ces guerres il eut le même succès, et en revint toujours victorieux. (*An de Rome* 365.)

Mais, sans m'arrêter à cette suite d'actions glorieuses qui ne sont point de mon sujet, je me contenterai d'observer qu'il ne fut pas moins redevable à sa sagesse qu'à sa valeur, du titre que ses concitoyens lui déférèrent de restaurateur de sa patrie et du second fondateur de Rome.

De tous les Romains il n'y eut que Marcus Manlius, personnage consulaire, qui s'opposa à cette estime générale. C'étoit à la vérité un des plus braves guerriers que Rome eût jamais élevé; mais son ambition et sa vanité étoient encore plus grandes que sa valeur : il ne pouvoit souffrir qu'on lui préférât Camille dans la conduite des armées (1). *Si je n'avois conservé la forteresse et le Capitole*, disoit-il, *Camille eût-il pu recouvrer Rome? et quand il en a chassé les Gaulois, ne sait-on pas qu'il les a surpris dans une conférence et dans le temps même qu'ils se reposoient sur la foi d'un traité solennel? (An de Rome 367.)*

C'étoit par de pareils discours qu'il soulageoit son envie, et qu'il tâchoit d'obscurcir la gloire d'un homme qu'il regardoit comme son rival. L'ambition dont il étoit dévoré se trouvant jointe à une vanité excessive, il prit le chemin qu'ont accoutumé de tenir ceux qui affectent la tyrannie. Il se mit à flatter le peuple comme auroit pu faire un tribun; et non content de renouveler les propositions dangereuses du partage des terres, le fondement,

(1) Tit. Liv. l. 6. Plut. in Camillo.

ou le prétexte de toutes les séditions, il tâcha d'en exciter de nouvelles, sous prétexte de vouloir soulager le peuple, et de lui fournir les moyens d'acquitter les dettes que la plupart des plébéiens avoient contractées pour rebâtir leurs maisons. Il payoit pour les uns et répondoit pour les autres. Il vendit ses terres pour acquitter leurs dettes, et il déclara que tant qu'il lui resteroit un sol de bien il ne souffriroit point qu'on mît ses concitoyens dans les fers; quelquefois il les arrachoit des mains de leurs créanciers, et empêchoit qu'on ne les menât en prison. Par cette conduite violente et séditieuse il se fit bientôt comme une garde et une escorte de tous ces gens, dont la plupart avoient consumé leur bien dans la débauche, qui ne l'abandonnoient plus, et qui excitoient un tumulte continuel dans la place.

Il leur représentoit tantôt en public et tantôt en particulier, que les nobles, non contens de posséder seuls des terres qui devroient être partagées également entre tous les citoyens, s'étoient encore approprié l'or destiné à payer les Gaulois, et qui provenoit de la contribution volontaire

de tous ceux qui s'étoient enfermés dans le Capitole. Il ajoutoit que ces mêmes patriciens s'étoient encore enrichis du butin trouvé dans le camp de Brennus, et dont le prix seul suffisoit pour acquitter toutes les dettes du peuple.

Ce discours répété en différentes occasions, et semé adroitement par ses partisans, souleva la multitude. Toutes les autres prétentions cessèrent; un si grand objet et l'espérance de voir toutes les dettes des particuliers acquittées ne laissèrent point d'autres pensées que le désir de tirer ces richesses des mains des patriciens. La sédition s'augmentoit de jour en jour, et son auteur la rendoit encore plus formidable. Le sénat dans ce désordre résolut d'avoir recours au remède ordinaire, et de créer un dictateur: on se servit du prétexte d'une nouvelle guerre contre les Volsques; mais personne n'ignoroit que ce magistrat auroit des ennemis plus redoutables à combattre dans la ville qu'au dehors. Cette dignité tomba à A. Cornelius Cossus, qui nomma Quintius Capitolinus pour général de la cavalerie. (*An de Rome* 369.)

Les Volsques furent défaits ; mais la sédition augmentoit tous les jours (1), et le dictateur fut obligé de revenir à Rome. Après avoir concerté avec le sénat la conduite qu'il devoit tenir, il se rendit sur la place accompagné du sénat et d'une foule de patriciens ; il monta sur son tribunal d'où il envoya un licteur sommer Manlius de comparoître devant lui.

Manlius, se voyant cité devant le souverain magistrat de la république, se fit suivre sur la place par tous ses partisans, et il approcha du tribunal du dictateur avec une escorte si nombreuse, qu'il pouvoit donner plus de crainte à ses juges qu'il n'étoit capable d'en prendre de leur autorité. Le sénat et le peuple étoient séparés comme deux partis différens, prêts à en venir aux mains, ayant chacun leur chef à leur tête.

Alors le dictateur ayant fait faire silence, et s'adressant à Manlius : « Je » sais, lui dit-il, que vous accusez les » principaux du sénat d'avoir détour- » né l'or destiné pour les Gaulois, et » le butin fait dans leur camp, et que » vous avez fait espérer en même temps

(1) Tit. Liv. l. 6.

» au peuple que ce fonds seul suffiroit
» pour acquitter toutes ses dettes. Je
» vous commande de nommer tout à
» l'heure ceux que vous accusez d'a-
» voir détourné cette partie du trésor
» public, sinon, pour empêcher que
» vous ne séduisiez plus long-temps
» le peuple par des mensonges et des
» espérances trompeuses (1), j'ordonne
» qu'on vous conduise sur-le-champ
» en prison comme un séditieux (2)
» et un calomniateur. »

Manlius surpris de la manière impérieuse et sévère dont le dictateur l'interrogeoit, et sans vouloir s'engager dans les preuves d'un fait de cette importance, lui répondit qu'il lui demandoit une chose qu'il savoit aussi-bien que lui; et il ajouta : « Mais ce
» qui vous fâche, vous A. Cornelius,
» et ce qu'il y a dans cette assemblée
» de sénateurs ou de patriciens, n'est-
» ce pas cette foule de peuple dont
» je suis environné ? Que ne m'enlevez-
» vous cette affection dont vous êtes
» si jaloux ? ou du moins que ne tâ-
» chez-vous de la partager avec moi ?
» Soulagez les pauvres citoyens qui

(1) Tit. Liv. l. 6.

(2) Plut. in Camillo. Diod. Sic.

» gémissent sous le poids des usures
» dont ils sont accablés ; empêchez
» qu'on ne les jette dans les fers ; pre-
» nez la protection de ces généreux
» plébéiens qui, à mon exemple, ont
» conservé le Capitole ; défendez ceux
» qui au prix de leur sang, ont recou-
» vré l'endroit même où est placé
» votre tribunal et le siége de votre
» empire ; payez pour les uns, répondez
» pour les autres, et vous verrez la
» multitude vous suivre, et vous mar-
» quer sa reconnoissance et son at-
» tachement. »

Le dictateur lui repartit qu'il ne prendroit pas le change, qu'il lui commandoit de parler sans tant de détours, et de nommer précisément ceux qu'il accusoit d'avoir profité de l'or et des dépouilles des Gaulois, ou de reconnoître devant tout le peuple qu'il n'étoit qu'un calomniateur. Manlius pressé et confus lui dit qu'il n'étoit pas resolu de donner cette satisfaction à ses ennemis. Sur quoi le dictateur commanda qu'on le conduisît en prison. Les licteurs ne l'eurent pas plutôt arrêté, que Manlius pour faire soulever le peuple invoqua tous les dieux qui étoient révérés au Capitole et dans

Rome, et se tournant du côté de la multitude : « Souffrirez-vous, généreux Romains, s'écria-t-il, que votre » défenseur soit traité si indignement » par des ennemis jaloux de sa gloire.»

Mais malgré ses cris l'ordre du dictateur fut exécuté. On le conduisit en prison, et personne ne branla pour le secourir. Le grand nombre de ses partisans se contenta de marquer sa douleur par des habits de deuil : ce qui ne se pratiquoit que dans les plus grandes calamités ; il y en eut même qui laissèrent croître leur barbe et leurs cheveux. Le dictateur se démit de sa dignité après avoir triomphé pour la victoire qu'il avoit remportée sur les Volsques. Le peuple ne fit voir qu'un chagrin morne dans un jour de joie, et on l'entendit dire que le principal ornement manquoit à ce superbe triomphe, et qu'il étoit surpris de n'y pas voir Manlius chargé de chaînes, attaché au char du dictateur. Il y en avoit même qui, pour émouvoir la multitude, lui représentoient que Manlius avoit eu assez de courage pour défendre seul tout le peuple contre les Gaulois ; mais que parmi un si grand peuple il ne se

trouvoit point un seul homme qui entreprit de défendre Manlius contre le sénat; qu'il étoit honteux qu'on traitât si indignement un consulaire, et qu'il falloit rompre les fers du défenseur de la liberté publique. Le sénat craignant que le peuple en fureur ne brisât les portes des prisons, et que Manlius délivré par des voies aussi violentes ne poussât plus loin son audace, crut assoupir cette affaire en le relâchant de sa propre autorité; mais, au lieu d'apaiser la sédition, il donna par une politique si timide un chef aux séditieux, et un chef irrité par la honte de sa prison, et incapable de suivre des conseils modérés.

En effet, il ne fut pas plutôt sorti de prison, qu'au lieu de profiter de sa disgrace il excita de nouveau le peuple à faire revivre ses anciennes prétentions. Il ne parloit dans des assemblées particulières que de la justice qu'il y avoit à partager les terres publiques, et de la nécessité d'établir une juste égalité entre tous les citoyens d'une même république: « Mais vous ne viendrez jamais à bout » d'une si haute entreprise, ajouta-t-il » en adressant la parole à ses partisans

» les plus dévoués, tant que vous n'op-
» poserez à l'orgueil et à l'avarice des
» patriciens que des plaintes, des mur-
» mures et des vains discours. Il est
» temps de vous affranchir de leur
» tyrannie : il faut abattre les dicta-
» tures et les consulats. Etablissez un
» chef qui commande aussi-bien aux
» patriciens qu'au peuple. Si vous me
» jugez digne de cette place, plus vous
» me donnerez de pouvoir, et plutôt
» vous assurerez-vous la possession des
» choses que vous demandez depuis
» si long-temps : je ne veux d'autorité
» que pour vous faire tous riches et
» heureux. »

On prétend que par ce discours séditieux il avoit voulu insinuer à ses créatures le dessein de rétablir la royauté en sa personne ; mais on ne sait de quelles personnes il prétendoit se servir dans une entreprise aussi difficile, ni jusqu'où il poussa ce projet ambitieux. Ce qui paroît de plus certain, c'est qu'il se faisoit des assemblées secrètes dans sa maison du Capitole ; qu'il n'y appeloit ni A. Manlius, ni T. Manlius, ses frères, ni aucun de ses parens, et qu'on n'y voyoit au contraire que des gens

abîmés de dettes, ou déshonorés par leurs débauches.

Le sénat, effrayé de ces cabales, rendit un décret et un sénatus-consulte, par lequel il étoit ordonné aux tribuns militaires, qui représentoient les consuls, *de veiller exactement à ce que la république ne reçut aucun dommage :* formule qui ne se prononçoit que dans les plus grands périls de l'état, et qui donnoit à ces magistrats une autorité peu différente de celle du dictateur. On proposa ensuite différens moyens pour prévenir les mauvais desseins de Manlius. Quelques sénateurs s'écrièrent que la république dans cette occasion auroit besoin d'un autre Servilius Ahala qui, par un coup hardi et la mort d'un mauvais citoyen, rétablît le calme et la tranquillité.

Mais M. Menius et Q. Petilius, quoique tous deux tribuns du peuple, s'offrirent au sénat et ouvrirent un avis plus sûr et plus convenable à la modération de cette compagnie. Ces deux magistrats, prévoyant que la perte de leurs dignités suivroit de près celle de la liberté, représentèrent que dans la disposition où étoient les esprits

on ne pouvoit attaquer Manlius à force ouverte sans intéresser le peuple à sa défense ; que des voies de fait étoient toujours dangereuses et pouvoient exciter une guerre civile ; qu'il falloit commencer par séparer les intérêts du peuple de ceux de Manlius ; qu'ils étoient prêts de se rendre ses accusateurs comme d'un homme qui affectoit la tyrannie ; que le peuple, de protecteur de Manlius, deviendroit son juge, et un juge inexorable quand il verroit qu'il s'agiroit d'un attentat et d'une conspiration contre la liberté ; que l'accusé étoit patricien, et que des tribuns seroient ses accusateurs. Le sénat embrassa ce conseil; on fit assigner Manlius : comme il s'agissoit d'un crime capital, il parut devant ses juges vêtu de deuil ; mais il se présenta seul, sans qu'aucun de ses parens voulût l'accompagner, ni s'intéresser dans sa disgrace : tant l'amour de la liberté et la crainte d'être assujétis prévaloient dans le cœur des Romains sur toutes les liaisons du sang et de la nature !

Ses accusateurs lui reprochèrent ses discours séditieux, les changemens qu'il avoit proposés de faire dans le

gouvernement , ses largesses intéressées pour soulever la multitude , et la fausse accusation dont il avoit offensé tout le corps du sénat. Manlius, sans entrer dans la discussion de ces différens chefs , n'y répondit que par le récit de ses services et des témoignages qu'il en avoit reçus de ses généraux. Il représenta des bracelets , des javelots , deux couronnes d'or pour être entré le premier dans une ville ennemie par la brèche ; huit couronnes civiques pour avoir sauvé la vie dans des batailles à autant de citoyens , et trente dépouilles d'ennemis qu'il avoit tués de sa main en combat singulier. Il se découvrit en même temps la poitrine , qu'il fit voir toute couverte de cicatrices que lui avoient laissées les blessures qu'il avoit reçues dans ces combats. Enfin , il appela Jupiter et les autres dieux à son secours , et se tournant vers l'assemblée il conjura le peuple de jeter les yeux sur le Capitole avant que de le condamner.

Le peuple, attendri par un spectacle si touchant , ne pouvoit se résoudre à user de toute la sévérité des lois contre un homme qui venoit de sauver la république. La vue du Capitole

où il avoit combattu si vaillamment contre les Gaulois, affoiblissoit l'accusation et attiroit la compassion de la multitude. Les tribuns s'aperçurent bien que s'ils n'éloignoient le peuple de la vue de cette forteresse, le criminel y trouveroit un asile contre les accusations les mieux prouvées; ainsi, de peur qu'il ne leur échappât, ils remirent la décision de cette affaire à un autre jour, et ils assignèrent le lieu de l'assemblée hors de la porte Flumentane. Alors comme l'objet qui l'avoit sauvé ne frappoit plus les yeux de ses juges, Manlius fut condamné à être précipité du haut du Capitole même; et ce lieu, qui avoit été le théâtre de sa gloire, devint celui de son supplice et de son infamie. (*An de Rome* 370.) Depuis ce temps-là, aucun de ses descendans ne prit le nom de *Marcus*. Sa maison qui avoit servi à ses assemblées secrètes fut rasée, et il fut ordonné qu'aucun patricien ne pouroit demeurer au Capitole, de peur que la situation avantageuse d'un fort qui dominoit sur toute la ville ne fît naître et ne facilitât le dessein de l'assujétir.

Le peuple, qui plaint indifférem-

ment tous les malheureux, sans distinguer les criminels des innocens, ne fut pas long-temps sans regretter Manlius. Il eut bientôt oublié son ambition ; il ne se souvint que de son courage et de sa valeur, et sur-tout de l'attachement qu'il avoit fait paroître pour ses intérêts. Ceux qui en avoient reçu des bienfaits reprochoient à la multitude que ses favoris ne duroient pas long-temps, et que le peuple les avoit toujours abandonnés lâchement à la cruauté du sénat ; que ce premier ordre ne pouvoit souffrir de vertu trop éclatante ; que Sp. Cassius, autre consulaire, qui les appeloit au partage des terres ; que Melius qui, dans une famine, les avoit assistés si genéreusement, avoient été misérablement opprimés par la jalousie des grands, et que par les mêmes artifices ils venoient de perdre Manlius, qui n'avoit péri que parce que ce généreux citoyen les vouloit délivrer des usures énormes dont ils étoient accablés. La peste qui arriva peu de temps après ne manqua pas d'être attribuée par le petit peuple au supplice de ce consulaire. (*An de Rome* 371.) On disoit que Jupiter, vengeur

d'un sang si illustre, n'avoit pu souffrir qu'on eût fait périr si injustement le défenseur de son temple.

De nouvelles guerres qui s'allumèrent successivement contre les Volsques, les Circéiens et les Prenestins, et qui durèrent près de six ans, étouffèrent ces bruits populaires. La paix fit renaître de nouvelles dissensions, comme si ç'eût été la destinée de Rome de ne pouvoir conserver en même temps la tranquillité au dedans et au dehors de l'état.

Un grand nombre de Plébéiens s'étoit distingué dans ces guerres, et y avoit même acquis des richesses qui lui donnoient une nouvelle considération. Ces plébéiens, qui avoient le courage élevé, osèrent aspirer au consulat et au commandement des armées. Pour y parvenir, ils insinuoient dans toutes les assemblées qu'on ne verroit jamais la concorde parfaitement rétablie dans la république, tant que les dignités seroient réservées aux seuls patriciens; que l'égalité étoit le fondement le plus solide de l'union, et qu'il falloit admettre indifféremment dans le consulat des plébéiens comme des pa-

triciens ; que l'espérance de parvenir à tous les honneurs de la république exciteroit une noble émulation entre les deux ordres de l'état, et qu'il n'y auroit plus de plébéien qui ménageât sa vie, quand les dignités, les honneurs, la noblesse et la gloire seroient communes entre tous les citoyens.

Le petit peuple, uniquement touché des commodités de la vie, parut peu sensible à ces prétentions magnifiques. Les patriciens d'un autre côté s'y opposèrent long-temps et avec beaucoup de courage et de fermeté. Ce fut pendant plusieurs années un sujet continuel de disputes entre le sénat et les tribuns du peuple. Enfin, les larmes d'une femme emportèrent ce que l'éloquence, les brigues et les cabales des tribuns n'avoient pu obtenir : tant il est vrai que ce sexe artificieux n'est jamais plus fort que quand il fait servir sa propre foiblesse aux succès de ses desseins ! c'est ce qu'il faut développer par rapport à la matière que nous traitons.

M. Fabius Ambustus, outre ses trois fils dont nous venons de parler au sujet de la guerre des Gaulois (1), avoit

(1) Tit. Liv. l. 6.

encore deux filles, dont l'aînée étoit mariée à Ser. Sulpicius, patricien de naissance, et qui étoit alors tribun militaire, et la cadette avoit épousé un riche plébéien, appelé C. Licinius Stolon. (*An de Rome* 377.) Un jour que la femme de ce plébéien se trouva chez sa sœur, le licteur qui précédoit Sulpicius à son retour du sénat frappa à sa porte avec le bâton des faisceaux pour annoncer que c'étoit le magistrat qui alloit rentrer. Ce bruit extraordinaire fit peur à la femme de Licinius; sa sœur ne la rassura que par un souris fin et qui lui fit sentir l'inégalité de leurs conditions. Sa vanité blessée par une différence si humiliante la jeta dans une sombre mélancolie : son père et son mari lui en demandèrent plusieurs fois le sujet sans pouvoir l'apprendre. Elle affectoit d'en couvrir la cause par un silence opiniâtre. Ces deux Romains, à qui elle étoit chère, redoublèrent leurs empressemens, et n'oublièrent rien pour lui arracher son secret. Enfin, après avoir résisté autant qu'elle crut le devoir faire pour exciter leur curiosité, elle feignit de se rendre; elle leur avoua, les larmes aux yeux

et avec une espèce de confusion, que le chagrin la feroit mourir si, étant sortie du même sang que sa sœur, son mari ne pouvoit pas parvenir aux mêmes dignités que son beau-frère.

Fabius et Licinius, pour l'apaiser, lui firent des promesses solennelles de n'épargner rien pour mettre dans sa maison les mêmes honneurs qu'elle avoit vus dans celle de sa sœur ; et sans s'arrêter à briguer le tribunat militaire, ils portèrent tout d'un coup leurs vues jusqu'au consulat. Le beau-père, quoique patricien, se joignit à son gendre, et par complaisance pour sa fille, ou par ressentiment de la mort de son fils que le sénat avoit abandonné, il prit des intérêts opposés à ceux de son ordre. Licinius et lui associèrent dans leur dessein L. Sextius d'une famille plébéienne, également estimé par sa valeur et par son éloquence, intrépide défenseur des droits du peuple, et auquel, de l'aveu même des patriciens, il ne manquoit qu'une naissance plus illustre pour remplir toutes les charges de la république.

C. Licinius et L. Sextius convinrent d'abord de briguer le tribunat plébéien, afin de s'en faire comme un

degré pour parvenir à la souveraine magistrature : ils l'obtinrent sans peine. A peine eurent-ils fait ce premier pas qu'ils résolurent de travailler à rendre le consulat commun aux deux ordres de la république. Pour y parvenir et empêcher que le sénat par son crédit ne mît deux patriciens en même temps dans les deux places de consuls, ils formèrent le projet d'une loi par laquelle il seroit statué que l'une de ces deux places ne pourroit jamais être remplie que par un plébéien.

Il étoit question d'intéresser tout le corps du peuple dans ce projet ; ce qui n'étoit pas si aisé, la multitude étant bien plus touchée de l'espérance du partage des terres, ou de la diminution des dettes, que de la dignité consulaire qui ne pouvoit jamais regarder que les plus puissans de son ordre. Ainsi les deux tribuns convinrent de lier, pour ainsi dire, ces propositions ensemble, et de faire passer la loi du consulat à la faveur de celle du partage des terres : ils y en ajoutèrent une troisième aussi avantageuse à la multitude, et qui devoit servir à réprimer les usures. On proposoit

de déduire sur le capital des dettes ce qui auroit été payé pour des intérêts excessifs, et le principal devoit être acquitté en trois années et en trois paiemens égaux.

Le projet de la seconde loi regardoit le partage des terres conquises, sujet perpétuel de division entre le sénat et le peuple ; mais comme les tribuns prévirent que tout le corps des patriciens, et même des riches plébéiens qui en possédoient depuis longtemps, se soulèveroit de concert contre cette proposition, et que leur opposition pourroit empêcher la publication de la loi touchant le consulat, ils se renfermèrent à demander qu'au moins il fût défendu d'en posséder à l'avenir plus de cinq cents arpens, et que ce qui se trouveroit excédant ce nombre fût ôté aux riches et distribué à ceux qui ne jouissoient d'aucun fonds de terre.

Enfin par la troisième loi, l'unique objet de ces tribuns, il étoit ordonné qu'on n'éliroit plus de tribuns militaires ; qu'on rétabliroit le consulat avec toutes ses prérogatives, et que l'un des consuls seroit toujours pris du corps des plébéiens.

Les deux tribuns proposèrent ces lois dans la première assemblée. Jamais la division, les intrigues et les cabales ne furent plus vives. C'étoit attaquer en même temps le sénat et la noblesse par tout ce qui excite les désirs les plus violens des hommes, les richesses et les honneurs. Tout le corps des patriciens s'éleva contre ces propositions ; le peuple, de son côté, soutint les tribuns avec chaleur ; il y eut même des transfuges dans les deux partis. Le riche plébéien, devenu contraire aux intérêts de son ordre par ses acquisitions, craignoit qu'on ne lui enlevât une partie de son bien ; et le noble et le patricien qui ne se trouvoient de fonds de terre que la quantité prescrite par la loi, l'approuvoient dans la vue de se rendre agréables au peuple, et de parvenir par sa faveur aux premières dignités de la république. La ville étoit remplie de tumulte ; la discorde régnoit par-tout ; les familles même étoient partagées ; chacun prenoit parti selon ses vues et ses intérêts, et Rome se trouvoit dans ces agitations qui précèdent ordinairement les séditions et la guerre civile.

L'assemblée

L'assemblée se sépara sans qu'il y eût rien d'arrêté. Les deux tribuns, chefs de parti, employèrent le temps qui se passa jusqu'à l'assemblée prochaine, à cabaler et à s'assurer des suffrages de la multitude. Le sénat, de son côté, tint différens conseils tant en public qu'en particulier. Enfin, il eut recours à une ressource dont il avoit déjà tiré de grands avantages; il gagna quelques tribuns du peuple. Ceux-ci, jaloux de ce que Licinius et Sextius rappeloient à eux toute l'autorité de leur collége, firent assurer secrètement le sénat de leur opposition. Licinius et Sextius qui ignoroient cette intelligence convoquèrent l'assemblée dans la confiance que rien n'étoit capable d'empêcher la réception de leurs lois; ils ordonnèrent qu'on en fît la lecture, et ils invitèrent en même temps toutes les tribus à donner leurs suffrages; mais les tribuns gagnés, par le sénat, se levèrent aussitôt et déclarèrent qu'ils s'y opposoient formellement.

C'étoit, comme nous l'avons déjà dit, un obstacle invincible à toute proposition, que l'opposition d'un seul tribun dont le pouvoir et le pri-

vilége, à cet égard, consistoit en ce seul mot latin : VETO, *je l'empêche* : terme si puissant dans la bouche de ces magistrats plebéiens, que sans être obligés de dire les raisons de leur opposition il suffisoit pour arrêter également les resolutions du sénat et les propositions des autres tribuns.

Ainsi les lois furent rejetées, et le sénat triomphoit; mais Sextius, quoique surpris de l'infidélité de ses collègues, ne relâcha rien de sa fermeté, et prenant son parti sur-le-champ : « Aux dieux ne plaise, dit-il, que je » viole le beau privilége du peuple, » quoique ses magistrats ne s'en ser- » vent aujourd'hui que contre ses in- » térêts ! mais puisque les oppositions » ont tant de force, nous nous servi- » rons à notre tour des mêmes armes. » Puis adressant la parole au sénat et aux patriciens : « Faites, Messieurs, » ajouta-t-il, tant d'assemblées qu'il » vous plaira pour l'élection des tri- » buns militaires, je vous ferai voir » que ce mot *veto* qui vous est aujour- » d'hui si agréable dans la bouche de » mes collègues ne vous fera pas tant » de plaisir dans la mienne. »

Ces menaces ne furent point vaines,

car le temps étant venu d'élire de nouveaux tribuns militaires, Licinius et Sextius s'opposèrent hautement à toute élection, en même temps qu'ils surent se faire continuer dans le tribunat plebéien. Ils renouvelèrent la même opposition pendant les cinq années suivantes, en sorte que la république sans chefs tomba, par l'opiniâtreté des uns et des autres, dans une espèce d'anarchie qui ne fut interrompue que par la création de quelques *entre-rois*, qu'on n'élut que pour tenter de trouver quelque voie de conciliation.

Cependant la guerre étrangère, qui paroissoit un moindre mal que ces divisions domestiques, vint pour ainsi dire au secours du sénat. Les habitans de Velitre firent des courses sur les terres de la république, et assiégèrent ensuite *Tusculum*, ville alliée du peuple Romain. Comme on ne pouvoit pas se dispenser d'armer pour repousser cette insulte, les deux tribuns du peuple furent contraints de lever leur opposition, et on procéda à l'élection des tribuns militaires qui devoient marcher en campagne.

Les ennemis furent battus et le siége

de Tuscule levé. On assiégea ensuite Velitre ; mais cette place n'ayant pas été prise par ceux qui en avoient commencé le siége, l'on fut encore obligé de créer de nouveaux tribuns militaires. Licinius et Sextius ne l'ayant pu empêcher trouvèrent le moyen de faire comprendre dans cette élection Fabius Ambustus, beau-père de Licinius.

Ces deux hommes, habiles, entreprenans et soutenus d'un tribun militaire, régnoient impérieusement dans toutes les assemblées. Ils représentèrent au peuple que dans une république toutes les dignités devoient être également la récompense du mérite sans distinction de naissance ou de richesses ; et Sextius, qui étoit naturellement éloquent, se tourna vers le sénat, et apostrophant les patriciens, il leur demandoit fièrement s'ils ne pouvoient vivre avec cinq cents arpens de terre pendant qu'on n'en avoit distribué à leurs ancêtres que deux arpens pour chaque chef de famille, et que la plus grande partie du peuple n'en avoit pas encore davantage: « Mais » c'est, dit-il, ce partage si inégal entre » les citoyens d'une même république, » qui est cause que le peuple gémit

» sous le poids des usures, et que nous
» voyons tous les jours des hommes
» libres dans les fers et traînés en
» prison comme des esclaves; et il ne
» faut pas, ajouta-t-il, se flatter ni
» que les riches apportent quelque
» modération à leur avarice, ni que
» les patriciens relâchent quelque
» chose de cet empire tyrannique
» qu'ils exercent sur nos biens et sur
» nos personnes, à moins que le peu-
» ple n'ait assez de courage pour faire
» un consul de son corps, qui soit
» l'interprète de ses besoins et pro-
» tecteur de sa liberté. »

En même temps que Sextius, par de pareils discours, fomentoit l'animosité des plébéiens contre le sénat, ses amis et ses partisans gagnèrent ses collègues qui levèrent enfin leur opposition : Sextius débarrassé de cet obstacle convoqua l'assemblée du peuple. Le sénat consterné du changement des tribuns qui lui manquoient de parole, eut recours, comme dans les plus grands périls de la république, à un dictateur; et tous les sénateurs, par des vœux unanimes, déférèrent cette dignité à Camille. *(An de Rome 384.)* C'étoit pour la quatrième fois

qu'il en étoit revêtu : il ne l'accepta dans cette conjoncture qu'avec répugnance. Indifférent entre la noblesse et le peuple, et uniquement attaché au corps entier de la république, il eût bien voulu ne point prendre de parti ; mais l'animosité étoit trop grande, et les tribuns trop opiniâtres et trop emportés pour pouvoir se flatter de les ramener par des conseils modérés. Les deux tribuns, assurés de leurs collègues qui avoient levé leur opposition, se croyoient maîtres de faire recevoir leurs lois lorsque le dictateur, pour gagner du temps, fit publier une ordonnance par laquelle il étoit ordonné au peuple Romain de se trouver au champ de Mars pour le suivre à la guerre.

Cet édit d'un magistrat qui avoit pouvoir de vie et de mort sur ses concitoyens, causa beaucoup d'inquiétude au peuple. Les tribuns pour le rassurer eurent l'audace de menacer le dictateur de le condamner à une amende de cinquante mille drachmes (1),

(1) Le drachme, monnoie des Grecs, valoit un gros d'argent. C'étoit la même chose que le denier à l'égard de la valeur, c'est-à-dire, 7 ou 8 sols, monnoie de France, selon la plus commune opinion.

s'il ne révoquoit son édit; mais pendant ces disputes le temps s'écoula, la nuit survint, et ceux du peuple qui, malgré l'édit du dictateur, s'étoient trouvés à l'assemblée avec les tribuns, furent obligés de se retirer sans avoir rien arrêté : ce qui avoit été la principale vue du dictateur. *(An de Rome* 385.*)* Il se démit ensuite de sa dignité, soit que considérant son âge avancé, et peut-être se souvenant encore de son exil, il ne voulût pas se commettre de nouveau avec des furieux, ou, ce qui a paru plus vraisemblable à Tite-Live (1), qu'on l'eût averti qu'il y avoit eu quelque défaut dans la manière de prendre les auspices à sa création de dictateur. On sait à quel point de superstition les Romains, alors aussi grossiers et aussi ignorans que courageux, avoient poussé ces observations scrupuleuses. Si l'augure dans ses oraisons préparatoires prononçoit une seule parole pour une autre ; si le voile dont il couvroit sa tête tomboit, ou si lui-même ne se levoit ou ne se remettoit pas sur son siége dans les circonstances et les temps marqués, la moindre de ces

(1) Liv. 6. Dec. 1.

formalités omise, parmi un nombre infini d'autres cérémonies, suffisoit pour déclarer nulles les délibérations ou les élections qu'on avoit faites en conséquence de cet acte de religion ; et un homme capable de mépriser les augures étoit regardé comme un impie et un sacrilége : il n'est donc pas surprenant qu'un magistrat, aussi pieux que Camille, n'eût pas voulu retenir plus long-temps une dignité qui lui avoit été conférée contre la disposition et les préjugés de sa religion ; et ce qui doit faire croire qu'il ne l'avoit pas abdiquée par la crainte des tribuns du peuple, c'est que peu de temps après il l'accepta de nouveau, et dans un temps où l'affaire du consulat n'étoit point encore terminée. Cependant, comme dans une conjoncture si difficile, le sénat ne croyoit pas pouvoir se passer d'un dictateur pour opposer son autorité aux brigues et aux cabales des tribuns, il déféra cette dignité à P. Manlius qui jusqu'alors avoit paru attaché aux intérêts de son ordre et de sa compagnie; mais l'élection que ce magistrat fit d'un plébéien, appelé C. Licinius, pour général de la cavalerie,

déclara son penchant secret pour le parti du peuple, quoiqu'il tâchât de justifier une nomination si extraordinaire et qui n'avoit point encore eu d'exemple, sur la dignité de tribun militaire que ce C. Licinius avoit déjà exercée ; en quoi il faut le distinguer de C. Licinius Stolon qui n'étoit que tribun du peuple. Le dictateur, pour s'excuser d'un pareil choix, alléguoit je ne sais quelle alliance entre sa maison et celle de Licinius. Ce qui fait voir combien la fidélité est rare dans les troubles d'un état, à cause des secrètes liaisons qui se trouvent entre des citoyens d'une même ville, quoique de différens partis. Sextius ne craignant rien du dictateur ni du général de la cavalerie, se flattoit de venir heureusement à bout de tous desseins : il employoit son éloquence dans toutes les assemblées pour inspirer au peuple sa propre ambition ; mais la multitude qui souhaitoit passionnément le partage des terres et quelque soulagement dans ses dettes, ne montroit que de l'indifférence pour le consulat ; et ce peuple généreux respectoit dans le sang des patriciens la source glorieuse de tant

de généraux sous lesquels il avoit accoutumé de combattre et de vaincre.

Les deux tribuns alarmés de cette froideur feignirent de ne vouloir plus prendre de part aux affaires ; ils refusèrent même l'un et l'autre de concourir dans l'élection qui se devoit faire de nouveaux tribuns pour l'année suivante. Sextius représentoit dans toutes les assemblées que son collègue et lui avoient vieilli inutilement dans cette dignité ; qu'il y avoit neuf ans qu'ils combattoient contre le sénat pour les intérêts du peuple, dont ils se voyoient à la veille d'être abandonnés ; que les plébéiens vouloient bien entrer dans le partage des terres (1), et qu'ils n'avoient pas moins d'empressement d'être déchargés de leurs dettes ; mais que quand il s'agissoit de l'honneur de leurs magistrats et de la récompense que méritoient leurs services, on ne voyoit que froideur et qu'indifférence. Pour lors Sextius se montrant à découvert : « Sachez, dit-il au peuple, que » nos propositions sont inséparables. » Il faut vous résoudre à les passer » conjointement ; et si nous n'obtenons » le consulat par vos suffrages, vous

(1) Tit. Liv. l. 6.

» n'aurez ni terres de conquete, ni » diminution de vos dettes; et je vous » déclare que mon collègue et moi » nous renonçons à une charge qui ne » produit que de l'ingratitude. »

Ce qu'il y avoit de sénateurs et de patriciens dans cette assemblée ne purent assez s'étonner de l'effronterie avec laquelle ce tribun audacieux faisoit un aveu si public de son ambition. Appius Claudius, petit-fils du décemvir, prenant la parole et l'adressant à la multitude : » Au moins, leur dit-il, » ne vous est-il plus permis de douter » que vos tribuns n'ont excité tant » de séditions que pour leur propre » intérêt. Vous voyez que ces nou- » veaux Tarquins vous menacent im- » punément que vous n'aurez point de » terres, ni la république de magistrats, » si on ne leur abandonne le consulat» (*An de Rome* 385.)

Le peuple sentoit bien tout l'orgueil et toute l'indignité qui se trouvoient dans cette alternative ; mais l'affaire étoit engagée trop avant. La multitude, qui craignoit de perdre ses défenseurs, s'engagea solennellement de suivre aveuglément leurs intentions : ce ne fut qu'à cette condition que ces

deux magistrats daignèrent consentir à la continuation de leur tribunat ; et les plus ambitieux de tous les hommes eurent encore l'adresse de se faire un nouveau mérite de la durée de leur empire et de leur domination.

Le sénat et la noblesse furent épouvantés de l'audace de deux hommes qui avoient trouvé le secret de se perpétuer dans deux charges annuelles par leur institution, mais qu'ils alloient rendre héréditaires dans leurs familles. Les sénateurs se reprochoient leur foiblesse, et ne pouvoient envisager sans chagrin avec quelle diminution d'autorité ils laisseroient à leurs enfans cette dignité qu'ils avoient reçue de leurs pères. Tout étoit en mouvement dans la ville, et ses habitans à la veille de prendre les armes les uns contre les autres lorsqu'ils furent obligés de les tourner contre une nuée de Gaulois, qui des bords de la mer Adriatique s'avançoient vers Rome pour venger la défaite de leurs compatriotes.

Des ennemis aussi redoutables suspendirent les divisions qui agitoient la république. Il ne fut plus question de disputer de la capacité et de la va-

leur entre les patriciens et les plébéiens. Un péril commun, l'interprète le plus sûr du véritable mérite, réunit tous les vœux ; et les tribuns du peuple demandèrent Camille pour dictateur (*An de Rome* 386.) avec autant d'empressement que le sénat. Ce fut pour la cinquième fois qu'il fut élevé à cette suprême dignité. La victoire, sous un si grand capitaine, ne fut ni difficile ni douteuse. Les Gaulois furent défaits ; il en périt un grand nombre sur le champ de bataille, et le reste dispersé par la fuite, et sans se pouvoir rallier, fut assommé par les paysans. La fin cette de guerre fut le commencement d'un nouveau trouble dans le dedans de l'état, et on vit renaître les anciennes divisions. Licinius et Sextius, ces tribuns perpétuels, résolurent d'emporter le consulat à quelque prix que ce fût. Ils convoquèrent pour cela l'assemblée du peuple, et sans s'arrêter à haranguer à leur ordinaire ils ordonnèrent qu'on recueillît les suffrages. Le dictateur qui s'étoit rendu dans la place, suivi de tout le sénat, voulut s'y opposer ; mais les tribuns, qui ne respectoient plus ni les lois ni la première dignité de la république, en-

voyèrent un licteur pour arrêter Camille et le conduire en prison (1). Cet attentat contre le souverain magistrat fit soulever toute la noblesse : il n'étoit point encore arrivé dans Rome un si grand tumulte. Les patriciens repoussent le licteur en même temps que les plébéiens se préparent à le soutenir. Les deux partis se rangent chacun d'un côté de la place, prêts à en venir aux mains. Dans un si grand désordre le dictateur fait dire aux tribuns de suspendre pour un moment leur animosité : il appelle auprès de lui tous les sénateurs, et les conduit dans un temple voisin pour y prendre une dernière résolution; mais avant que d'y entrer il se tourna vers le Capitole (2), et adressant ses prières aux dieux il fit vœu de bâtir un temple à la concorde (3) s'il pouvoit rétablir l'union entre ses concitoyens.

Il y eut de vives contestations entre les senateurs sur le parti qu'on devoit prendre ; mais enfin, comme le péril étoit pressant et que le peuple furieux menaçoit d'abandonner Rome, l'a-

(1) Plut. in Camillo.
(2) Ovid. Fast. l. 1.
(3) Plut. in Camillo.

vis le plus doux et le plus convenable à l'état présent passa à la pluralité des voix. On convint enfin de céder au peuple une des places du consulat : Sextius fut le premier des plébéiens qui en fut pourvu, et Licinius lui succéda peu de temps après. Les patriciens de leur côté obtinrent, par l'entremise du dictateur, deux nouvelles dignités qui leur furent affectées comme pour dédommagement et à l'exclusion du peuple.

La première fut la préture établie pour rendre la justice dans la ville : fonction originairement attachée au consulat, mais à laquelle les consuls ne pouvoient guère vaquer, sur-tout l'été qu'ils passoient ordinairement à la tête des armées. Ainsi la préture fut considérée comme un supplément du consulat et la seconde dignité de la république. Sp. Furius, fils du dictateur (1), fut le premier préteur de Rome, et en cette qualité on lui accorda la *robe prétexte*, ou bordée de pourpre, *la chaire curule* et six licteurs qui portoient les faisceaux devant lui : en quoi le préteur étoit distingué du consul qui en avoit douze; et comme

(1) Suidas.

le dictateur avoit pour vice-gérent le général de la cavalerie, et les consuls leurs lieutenans, le préteur avoit aussi à ses ordres les questeurs qui dépendoient particulièrement de lui, et sur lesquels il se reposoit d'une partie des affaires.

La seconde charge qu'on créa en faveur des patriciens fut l'édilité majeure, ainsi appelée pour la distinguer de l'édilité plébéienne, établie en même temps que les tribuns du peuple, dont ils étoient considérés comme les lieutenans. On appeloit encore cette charge *édilité curule*, parce que ceux qui en étoient revêtus pouvoient, comme les consuls et les préteurs, se faire porter dans une espèce de trône orné d'ivoire, et qu'on appeloit *chaire curule.*

Les deux premiers édiles patriciens furent Cn. Quintius Capitolinus et P. Cornelius Scipion (1). Les fonctions de ces édiles répondoient en même temps à celles de nos maires, des lieutenans de police et des trésoriers de France. Ils étoient chargés du soin des temples, des theâtres, des jeux, des places publiques, des marchés, des tribu-

(1) Tit. Liv. l. 7. Plut. in Camil.

naux de justice, et de l'entretien des murailles de la ville : c'étoit encore à eux à veiller à ce qu'il ne s'introduisît aucune nouveauté dans la religion ; ils avoient la même inspection sur les livres qu'on mettoit en lumière, et sur les pièces de theâtre : cette charge, toujours remplie par deux patriciens, étoit un degré pour monter à la préture et au consulat.

Enfin après l'établissement des consuls, du préteur et des édiles curules, la loi qui concernoit les terres publiques fut reçue comme le seul moyen d'apaiser la multitude et de rétablir l'union dans l'état.

Cette loi appelée *Licinia* de C. Licinius Stolon, son auteur, portoit qu'aucun citoyen, sous quelque prétexte que ce fût, ne pourroit posséder à l'avenir plus de cinq cents arpens de terres de conquête, et qu'on distribueroit gratuitement, ou qu'on affermeroit à vil prix le surplus à de pauvres citoyens ;

Que dans ce partage on assigneroit au moins sept arpens par tête à chaque citoyen ;

Qu'on ne pourroit avoir sur ses terres qu'un certain nombre déterminé de domestiques ou d'esclaves pour les faire valoir ;

Que le nombre des troupeaux seroit aussi limité et proportionné à la quantité des terres que chacun occuperoit, et que les plus riches ne pourroient nourrir ni envoyer dans les communes et les pâturages publics plus de cent bêtes à cornes, et cinq cents moutons;

Qu'on nommeroit incessamment trois commissaires pour présider à l'exécution de la loi, et que l'auteur qui l'avoit proposée ne pourroit être compris dans le nombre des triumvirs;

Enfin que le sénat, les chevaliers et le peuple feroient des sermens solennels d'observer cette loi; et que ceux qui dans la suite y contreviendroient seroient condamnés à une amende de dix mille asses, ou dix mille sous romains.

La loi fut d'abord observée avec beaucoup d'exactitude, comme le sont la plupart des nouveaux réglemens. L'auteur meme de la loi, C. Licinius Stolon, fut le premier des Romains condamné à l'amende pour l'avoir violée. Il fut convaincu de posséder plus de mille arpens de terres; et quoique, pour échapper à la rigueur de la loi, il les eût auparavant partagés avec son fils

qu'il avoit émancipé dans cette vue, on regarda cette émancipation comme faite en fraude de la loi (1). On lui enleva la moitié de ses terres qu'on partagea entre de pauvres citoyens; il paya outre cela une amende de dix mille sous (2), et il apprit par sa propre expérience que dans un gouvernement libre on ne souffre point que les magistrats se dispensent de l'observation des lois qu'ils prescrivent aux particuliers. Mais comme il n'y a pas de peines assez rigoureuses auxquelles l'avarice et la convoitise des hommes n'échappent, les plus riches et les plus puissans parmi les Romains trouvèrent depuis le secret de se faire adjuger les communes et les terres de conquête sous des noms empruntés. Les guerres qui survinrent contre les Latins, les Samnites, les Gaulois et les Carthaginois, favorisèrent ces usurpations; les lois furent moins écoutées dans le tumulte des armes; les

(1) Tit. Liv. l. 7. c. 9.

(2) Les sous d'or étoient à la taille de 72 à la livre, ou de 84 grains de poids, qui avoient cours pour quarante deniers d'argent. Le sou d'or valoit chez les Romains mille sesterces, et chaque sesterce valoit le quart de leur denier d'argent.

magistrats, par une collusion réciproque, dissimuloient ces infractions; enfin on ne fit plus mystère de la supposition de nom, comme nous le verrons dans la suite. Les grands levèrent le masque, et la loi Licinia tomba à la fin dans le mépris, et le peuple dans la misère.

Ce fut le sujet de nouvelles séditions d'autant plus dangereuses, que le peuple étoit devenu plus nombreux et plus puissant, et que des grands s'en firent un prétexte de soutenir ses intérêts pour se rendre chefs de parti. Mais avant que d'entrer dans le détail de ces dissensions, j'ai cru que je ne pouvois me dispenser de représenter auparavant de quelle manière les Romais étendirent leur domination dans l'Italie; la Sicile, l'Espagne et une partie de l'Afrique et de l'Asie: ce que je décrirai le plus sommairement que je pourrai, et sans m'éloigner de Rome qu'autant que cela sera nécessaire pour faire connoître les différentes révolutions qui arrivèrent dans son gouvernement, le principal objet de cet ouvrage.

Fin du Livre septième.

LIVRE VIII.

L. Manlius est accusé devant l'Assemblée du peuple de traiter durement T. Manlius, son fils. Action hardie de Titus pour délivrer son père. Il tue un Gaulois d'une taille extraordinaire, et est surnommé Torquatus. *Valérius* Corvus. *Pourquoi ainsi appelé. Les Samnites déclarent aux Romains une guerre qui se termine à l'avantage de ces derniers. Première guerre entre les Carthaginois et les Romains. Après différens succès de part et d'autre, les Carthaginois sont obligés de demander la paix, et ne l'obtiennent qu'à des conditions très-onéreuses. Ils réparent leurs pertes, et recommencent la guerre. Annibal passe en Italie, et met Rome à deux doigts de sa perte. Il est obligé de retourner en Afrique pour défendre sa patrie. Scipion taille en pièces son armée, et prend Carthage. Les conquêtes des Romains en Grèce et en Asie. Tribunat de Tiberius Gracchus rempli de troubles. Mort du tribun.*

La république jouissoit d'une profonde paix au dedans et au dehors de l'état, et le peuple regardoit le consulat qu'il venoit d'obtenir comme une victoire qu'il avoit remportée sur le sénat et les patriciens; mais les tribuns, qui ne pouvoient se faire valoir que par de nouvelles dissensions, se plaignoient que pour une dignité curule que les patriciens avoient cédée au peuple ils eussent obtenu trois nouvelles magistratures; qu'on eût créé exprès pour eux la dignité de préteur, qui les rendoit maîtres de l'administration de la justice; qu'ils eussent deux édiles curules dont l'autorité anéantissoit celle des édiles plébéiens. Ils demandoient que toutes les charges et les dignités de l'état fussent communes entre le peuple et la noblesse; que le mérite seul en décidât dans les élections, et que sans distinction de rang ou de naissance on pût choisir indifféremment des plébéiens comme des patriciens pour remplir les dignités civiles, et même celles du sacerdoce. Tel étoit le sujet ordinaire dont ces tribuns inquiets entretenoient la multitude dans leurs assemblées. Ils

n'oublioient rien pour élever par de magnifiques éloges les moindres actions des plébéiens, en même temps qu'ils tâchoient d'affoiblir et de diminuer tout ce que les nobles faisoient de plus utile pour la république; ils s'attachoient même à pénétrer ce qui se passoit dans l'intérieur de leur domestique, dont ils faisoient des rapports malins et exagérés, et propres à les rendre méprisables.

C'est ainsi que sous le consulat de Q. Servilius Ahala et de Lucius Genutius (*An de Rome* 391.) un tribun du peuple, appelé M. Pomponius, fit assigner L. Manlius qui sortoit actuellement de la dictature, sous prétexte que ce patricien traitoit un de ses enfans avec trop de dureté. Ce fils de Manlius, appelé Titus, étoit né bègue; et comme dans ses premières années il ne faisoit pas espérer beaucoup de son esprit, son père l'avoit relégué dans une de ses maisons de campagne, où il étoit occupé du labourage et des autres soins de l'agriculture, comme en usoient encore en ce temps-là les Romains; cependant Pomponius en voulut faire un crime à Manlius, qui d'ailleurs n'étoit pas agréable au peu-

ple par la sévérité qu'il avoit exercée dans ses magistratures et à la tête des armées. L'affaire fut poussée si vivement qu'on ne doutoit pas qu'il ne fût condamné à une amende considérable.

Titus Manlius ayant appris l'embarras où son père se trouvoit à son sujet, sort seul de son village de grand matin, se rend à Rome, et va à la porte du tribun qui étoit encore au lit. Il lui fait dire que le fils de Manlius demandoit à lui parler pour une affaire qui ne souffroit point de retardement. Le tribun persuadé qu'il venoit ou le remercier de s'être intéressé dans sa disgrace, ou peut-être lui découvrir de nouvelles preuves de la dureté de son père, ordonna qu'on le fît entrer. Manlius l'ayant salué demanda à l'entretenir en particulier; les gens du tribun se retirèrent aussitôt par son ordre. Pour lors ce jeune homme lui porta un poignard à la gorge, et le menaça de le tuer si par les sermens les plus solennels il ne juroit de se désister de la poursuite qu'il faisoit contre son père. Le tribun épouvanté jura tout ce qu'il voulut; mais il ne fut pas plutôt débarrassé de ce jeune homme qu'il

qu'il en porta ses plaintes dans une assemblée du peuple, et demanda à être relevé de son serment. Le peuple plus généreux en ordonna autrement : il lui fut défendu, en faveur du fils, de poursuivre davantage son action contre le père ; et pour récompenser cet acte de piété filiale, le jeune Manlius fut nommé pour remplir une des charges de tribun des légions : emploi dont les généraux disposoient auparavant, et dont le peuple se réserva depuis la nomination.

T. Manlius ne fut pas long-temps sans faire connoître par des actions d'une valeur singulière combien il étoit digne de cet honneur. Les Gaulois Cisalpins ayant repris les armes pour venger leur défaite, vinrent camper à trois milles de Rome, proche d'un pont du Teveron, sous le consulat de L. Sulpitius et de C. Lucinius Calvus, (*An de Rome* 392.) celui même qui pendant son tribunat avoit travaillé de concert avec Sextius pour faire passer le consulat dans l'ordre des plébéiens.

Au bruit de la marche de ces ennemis redoutables, on nomma aussitôt un dictateur ; ce fut T. Quintius

Pennus, qui choisit Ser. Cornelius Maluginensis pour général de la cavalerie. Les Romains, sous les ordres de ces généraux, s'avancèrent aussitôt jusqu'au bord du Teveron : il n'y avoit que la rivière qui les séparât des ennemis. Un Gaulois d'une grandeur énorme, et qui paroissoit plutôt un géant qu'un homme ordinaire, s'avança sur le pont, et défia le plus brave des Romains. Sa taille extraordinaire intimidoit les plus courageux : Manlius seul crut avoir trouvé un péril digne de sa valeur. Il demanda à son général la permission de combattre le Gaulois : « J'espère, lui dit-il, faire voir à ce bar- » bare que je suis sorti d'une maison fa- » tale à sa nation, et dont le chef préci- » pita les Gaulois du Capitole. » *Va*, lui dit le dictateur, *et montre autant de courage pour la gloire de ton pays, que tu en as fait paroître pour la défense de ton père* (1). Les deux champions ne furent pas long-temps sans en venir aux mains, et Titus Manlius joignant l'adresse au courage tua son ennemi, et lui arracha une chaîne d'or qu'il portoit à son col, et qu'il mit au sien

(1) Tit. Liv. l. 7. Oros. l. 3. c. 5. Florus l. 2. c. 12.

comme un monument de sa victoire : ce qui lui acquit le surnom de *Torquatus* qui passa depuis à sa postérité. Le succès de ce combat singulier parut aux Gaulois de si mauvais augure pour la suite de la guerre, qu'ils abandonnèrent leur camp de nuit, et se retirèrent avec précipitation.

Quelques années après, une nouvelle armée de Gaulois se répandit sur les terres des Romains. L. Furius Camillus, consul, fils du dictateur, marcha contr'eux, *(An de Rome 345.)* et M. Valérius eut le même avantage que Manlius sur un autre Gaulois (1), que ce Romain vainquit dans un combat singulier. On prétend qu'un corbeau s'étant perché sur son casque pendant le combat, contribua du bec et des ongles à la défaite de son ennemi : ce qui fit donner à Valérius le nom de *Corvus*, et à ses descendans celui de *Corvinus*. Mais, sans s'arrêter à ce qu'il y a de merveilleux dans cet évènement, il suffit de remarquer que dans cette seconde guerre un combat général suivit le particulier, et qu'il

(1) Tit. Liv. l. 7. Gell. l. 9. c. 11. Valer. Max. l. 3. c. 2.

eut le même succès. Les Gaulois furent défaits, et ceux qui échappèrent de cette bataille s'éloignèrent du territoire de Rome, et furent quelque temps sans y revenir.

Ce n'étoit pas la seule nation jalouse de la puissance et des conquêtes des Romains. Tous ces petits peuples qui, sous différens noms, habitoient le *Latium* et la Toscane, leur faisoient une guerre presque continuelle. Les Samnites se déclarèrent depuis contr'eux, et les Romains n'auroient jamais subjugué les uns et les autres s'ils n'avoient su jeter de la division parmi eux ; mais pour retenir dans leur parti les peuples les plus voisins de Rome, ils les flattoient du titre d'alliés du peuple Romain ; et quand ils s'étoient rendus maîtres des contrées les plus éloignées, ceux qui s'étoient laissés endormir sous ce titre d'alliés se trouvoient enveloppés dans leurs conquêtes ; et pour lors, quoiqu'on leur conservât cette qualité, on les traitoit comme des sujets. Ils n'eussent osé prendre les armes sans le consentement du sénat, et ils étoient obligés de fournir leur contingent de troupes pour aider les Romains à étendre leur em-

pire et leur domination. Telle étoit la conduite de ces habiles politiques : on peut voir dans le progrès de leurs armes le fruit d'un système d'ambition très-bien lié ; et ce qu'il y a de singulier, c'est que ces défenseurs éternels de la liberté étoient eux-mêmes les oppresseurs du droit naturel et les tyrans de toute l'Italie. Les Herniques qui avoient été près d'un siècle dans leur dépendance entreprirent les premiers de s'en tirer. (*An de Rome* 393.) Tous, jusqu'aux vieillards, prirent les armes pour recouvrer leur liberté. On envoya d'abord contr'eux Genutius consul plébéien : ce fut le premier de cet ordre qui eut le commandement des armées. Les patriciens et les plébéiens par différens motifs attendoient avec inquiétude quel seroit le succès de cette guerre (1). Genutius tomba dans une embuscade où il fut tué, et la plupart de ses troupes furent taillées en pièces.

Les patriciens profitant de cette disgrace du consul plébéien pour mortifier les tribuns et diminuer leur crédit, reprochoient au peuple que les dieux avoient enfin vengé hautement les auspices profanés, et puni un

(1) Tit. Liv. l. 7. Oros. l. 3. c. 5.

homme qui, se prévalant d'une loi injuste, avoit osé s'approprier les auspices comme auroit pu faire un patricien.

Le peuple et ses tribuns, confus et consternés, ne répliquoient rien; il fallut dans cette infortune avoir recours à un dictateur. La noblesse fit nommer Appius Claudius petit-fils du décemvir, celui de tous les patriciens qui étoit le plus jaloux du privilége de sa naissance et des prérogatives de son ordre. Il leva aussitôt une nouvelle armée, marcha aux ennemis, et après un combat sanglant et opiniâtre il remporta une glorieuse victoire. Je ne parle point de différens petits combats qui se donnèrent depuis contre les Privernates, les Falisques, les Tarquiniens et les Veliterniens. Tous ces peuples faisoient moins la guerre contre les Romains que des courses sur leurs terres. S'ils étoient battus, ou ils demandoient la paix, ou ils se renfermoient dans leurs villes sans oser reparoître en campagne. Les Toscans prirent depuis leur place, et parurent en ce temps-là sur la scène. C'étoit, comme nous avons dit, une ligue et une communauté de douze petits états,

dont la puissance ne laissoit pas d'être redoutable quand leurs forces étoient unies. Cette guerre parut assez importante pour en remettre la conduite à un dictateur, et malgré tous les efforts du sénat et des patriciens, C. Martius Rutilus, quoique plébéien, fut nommé pour remplir cette dignité (1) : il choisit pour général de la cavalerie un autre plébéien appelé C. Plautius. (*An de Rome* 397.)

Le sénat qui n'avoit pu empêcher l'élection d'un dictateur plébéien, n'oublia rien pour traverser son armement et pour le mettre hors d'état d'acquérir de la gloire. Le peuple, par un motif opposé, courut à l'envi se ranger sous ses étendards. Il eut bientôt une puissante armée; et comme il étoit soldat et capitaine il défit les Toscans, tailla en pièces leur armée, fit huit mille prisonniers, et à son retour obtint, malgré le sénat, les honneurs du triomphe. C'est ainsi que le peuple entra insensiblement en partage avec la noblesse de tous les honneurs et de toutes les dignités de la république. Il étoit déjà en possession de l'édilité curule, quoique les historiens ne marquent point

(1) Tit. Liv. l. 7. Diod. l. 16.

le nom des deux premiers plébéiens qui en furent revêtus. Philon, autre plébéien, parvint quelque temps après à la préture, et le même Martius dont nous venons de parler s'éleva par son courage et sa vertu jusqu'à la dignité de censeur. Depuis ce temps-là, quoique la distinction entre les patriciens et les plébéiens subsistât toujours, c'étoit moins la naissance que les dignités curules qui décidoient de la noblesse ; et nous verrons dans la suite des plébéiens considérés entre les premiers et les plus nobles de la république, parce qu'ils sortoient d'ancêtres qui avoient été revêtus de ces dignités curules.

Les Romains après avoir triomphé des Sabins, des Toscans, des Latins, des Herniques, des Eques, des Volsques et de tous ces petits peuples voisins de Rome, tournèrent leurs armes contre les Samnites qui habitoient le pays qu'on appelle aujourd'hui l'Abruzze : nation féroce et guerrière, et qui ne cédoit aux Romains ni en courage ni en discipline militaire, et qui avoit comme Rome des sujets et des alliés attachés à sa fortune. *(An de Rome 410.)*

Entre deux puissances égales et voisines il est inutile de chercher d'autre motif de la guerre que la concurrence et une jalousie réciproque. Ainsi le sujet ou, pour mieux dire, le prétexte de celle-ci vint de ce que les Samnites entreprirent de subjuguer les Sidicins et ceux de Capoue, et que les Romains qui ne vouloient pas les Samnites si puissans s'opposèrent à leurs conquêtes.

La guerre avoit commencé par les Sidicins, petit état dont les Samnites voulurent se rendre les maîtres. Les Sidicins eurent recours à ceux de Capoue qui prirent leur défense avec plus d'ostentation que de forces. Les citoyens de Capoue possédoient à la vérité un pays très-fertile, et le commerce augmentoit encore tous les jours leurs richesses; mais ces richesses des particuliers faisoient la foiblesse de l'état. Les maisons étoient magnifiques et la ville sans fortifications. Le luxe régnoit par-tout, et le marchand fier de son argent prenoit sa vanité pour du courage, et méprisoit des ennemis qui n'étoient pas aussi riches que lui.

Cette présomption et le mépris, tou-

jours imprudent des forces des ennemis, causèrent leurs disgraces. Les Samnites, qui envisageoient plus de gloire et de profit à les vaincre que les Sidicins, tournèrent leurs armes contr'eux. On en vint bientôt aux mains. Ceux de Capoue furent défaits dans deux grandes batailles, où ils perdirent toute leur jeunesse, et les victorieux que rien ne pouvoit plus arrêter s'approchèrent d'une ville qui n'avoit pour défense que de foibles murailles et des habitans consternés.

Les magistrats dans cette infortune eurent recours à Rome. Ils envoyèrent une célèbre ambassade (1) pour demander l'alliance et le secours des Romains. Leurs ambassadeurs représentèrent au sénat tous les motifs, soit de gloire ou d'intérêt, qui pouvoient engager la république à prendre leur défense, l'extrémité où ils étoient réduits, et la puissance de leurs ennemis qui augmentoit encore considérablement par la conquête d'une ville aussi riche que Capoue : *Tel est*, ajoutèrent ces ambassadeurs, *le malheur de notre condition présente, qu'il faut ou que nous soyons incessamment secourus par nos*

(1) Tit. Liv. l. 7.

amis, ou que nous tombions sous la puissance de nos ennemis. Si vous nous défendez, vous acquerrez des alliés qui vous regarderont éternellement comme les restaurateurs de leur état et comme les seconds fondateurs de notre ville. Si vous nous abandonnez, Capoue n'est plus, ou du moins elle devient sujette des Samnites.

Le sénat n'ignoroit rien de toutes ces considérations ; mais comme il prétendoit tirer du secours de ses armes un avantage plus solide et plus réel qu'un vain titre et des louanges stériles, on répondit simplement à ces envoyés, par la bouche du consul, que l'état présent de leur fortune paroissoit digne de compassion, et que les Romains souhaiteroient de les pouvoir secourir avec bienséance, mais que la république avoit une ancienne alliance avec les Samnites, qui ne lui permettoit pas d'en faire une nouvelle avec leurs ennemis ; cependant que le sénat ne laisseroit pas d'envoyer au camp des Samnites des députés qui interviendroient en leur faveur et qui tâcheroient de leur ménager un traité de paix à des conditions supportables.

Le chef de l'ambassade, qui en avoit le secret, sentit bien qu'il falloit qu'il

fit des propositions plus avantageuses pour déterminer le sénat à prendre la défense de Capoue. Les magistrats qui, avant son départ, s'étoient bien aperçus qu'ils n'avoient au plus que le choix de leurs maîtres, aimant mieux en prendre d'éloignés que de se soumettre à leurs voisins, avoient ordonné à cet ambassadeur, s'il ne pouvoit obtenir pour eux la qualité d'alliés de Rome, de les en rendre plutôt les sujets que de laisser tomber Capoue sous la puissance des Samnites. Ainsi il répondit au consul que puisque les Capuans ne pouvoient rien obtenir des Romains en qualité d'alliés, il se flattoit que le sénat ne souffriroit pas que les Samnites s'emparassent d'une ville et d'un pays dont il étoit chargé de leur remettre la domination : « C'est » pourquoi, ajouta cet ambassadeur, » nous vous donnons aujourd'hui et » nous mettons sous vos lois la ville » de Capoue, nos terres, nos domai- » nes, nos temples, nos personnes ; » nous vous reconnoissons pour nos » souverains, et nous protestons à la » face des dieux et des hommes de » vous garder une fidélité inviolable. »

Le sénat ayant amené la négociation

au point qu'il souhaitoit, accepta solennellement la donation de Capoue. Et comme il vouloit toujours mettre de son côté la justice ou du moins les apparences de cette vertu, il envoya des ambassadeurs aux Samnites pour leur notifier ce traité et pour les prier en même temps, en vertu de leur ancienne alliance, de retirer leur armée d'un pays qui appartenoit au peuple Romain.

Les Samnites outrés qu'on prétendît arreter le progrès de leurs armes et leur arracher des mains, pour ainsi dire, la ville de Capoue, se récrièrent contre un traité qu'ils regardoient comme une pure supercherie. Leurs magistrats rejetèrent avec indignation la proposition des ambassadeurs Romains, et en sortant du conseil ils ordonnèrent en leur présence à leur général de mettre tout à feu et à sang dans le territoire de Capoue: c'etoit s'expliquer nettement. Aussi ces nouvelles hostilites furent suivies d'une déclaration de guerre entre les deux nations; et le sénat en donna la conduite à M. Valérius Corvus et à A. Cornelius Cossus. (*An de Rome* 410.) Cette guerre commença l'an 411 de la fon-

dation de Rome. Elle se fit toujours de part et d'autre avec une égale animosité ; et quoique interrompue quelquefois par des trèves, elle recommençoit ensuite avec la même fureur. Les Gaulois Cisalpins, les Toscans, ceux de Tarente, les Latins, et même des Grecs et des Africains y prirent part. Pyrrhus, roi d'Epire, le plus grand capitaine de son siècle, passa la mer en faveur des Tarentins ; et les Carthaginois qui commençoient à s'établir dans la Sicile, et qui en affectoient la domination, leur envoyèrent différens secours pour traverser les conquêtes des Romains. Ce fut comme un embrasement qui se communiqua successivement dans toute l'Italie, et qui ne fut éteint que par des ruisseaux de sang. Il se donna de grandes batailles et avec des succès différens. Les Romains, d'abord vainqueurs et ensuite vaincus, mais jamais rebutés de combattre, indifférens, pour ainsi dire, sur leur propre défaite, reprenoient les armes avec un nouveau courage : on ne savoit ce que c'étoit de fuir dans leurs armées. Le soldat vouloit vaincre ou mourir, et il se trouva plus de Romains punis pour avoir combattu, sans en

avoir ordre, que pour avoir lâché pied et quitté leur poste. Enfin, après une guerre presque continuelle et qui dura pendant plus de soixante-dix ans, le courage des Romains, une valeur héroïque qui se trouvoit dans les simples soldats comme dans les officiers, leur patience dans les travaux, leur discipline militaire, mais sur-tout l'amour de leur patrie les fit triompher de leurs ennemis. La nation des Samnites fut presque détruite ; on chassa Pyrrhus de l'Italie ; Tarente fut prise et ses murailles rasées. Et L. Furius Camillus, consul, rendant compte au sénat de l'extrémité à laquelle il avoit réduit les Latins : *Les dieux*, dit-il aux sénateurs, *vous ont rendus si puissans, qu'il dépend maintenant de vous que le Latium soit encore ou qu'il ne soit plus rien du tout. (An de Rome 417.)*

Les Romains n'accordèrent la paix aux peuples vaincus qu'à des conditions très-onéreuses. Le sénat, selon sa politique ordinaire, leur ôta à chacun une partie de leur territoire ; mais cette politique poussée trop loin ruina le pays et excita meme depuis dans Rome des seditions dangereuses. Les grands, par une collusion reciproque,

s'emparèrent d'une partie de ces terres. Leurs domaines devinrent insensiblement de petits états, qu'ils peuplèrent de ce nombre infini d'esclaves qu'ils avoient faits pendant une si longue guerre ; et les laboureurs originaires, dépouillés de leurs terres, abandonnoient la campagne où ils ne pouvoient plus subsister.

Le peuple et ses tribuns renouvelèrent leurs plaintes contre un abus presqu'aussi ancien que l'établissement de la république. On vouloit faire revivre le réglement de Licinius et l'ordonnance qui fixoit au plus cinq cents arpens l'héritage de tout citoyen Romain ; mais les lois furent moins écoutées dans le tumulte des armes. Il y avoit alors un trop grand nombre de patriciens et de plébéiens, infracteurs de cette loi, pour oser espérer de les réduire ; on l'auroit même tenté en vain. Complices de la même espèce d'usurpation, et tous ou à la tête des armées, ou dans les premières magistratures de la république, rien ne résistoit à leur crédit ; et les guerres qui survinrent contre les Carthaginois laissèrent moins d'attention pour les réglemens domestiques.

Jusqu'ici nous n'avons vu les armes de la république occupées que dans la terre ferme de l'Italie. Les Romains furent près de 500 ans avant que d'avoir pu soumettre les Latins, les Toscans, les Samnites et leurs alliés; mais ils n'eurent pas plutôt établi leur domination dans ces grandes provinces qui s'étendent depuis le Rubicon jusqu'à l'extrémité de l'Italie, qu'ils songèrent à passer la mer. Le secours donné par les Carthaginois aux Tarentins en fut le prétexte, et la conquête de la Sicile le véritable sujet. Rome et Carthage s'acharnèrent l'une contre l'autre; le voisinage et la jalousie de ces deux grandes républiques firent naître une guerre sanglante dont la Sicile fut le premier théâtre. Cette guerre passa ensuite en Afrique, d'où elle s'étendit en Espagne et en Italie. Nous n'en rapporterons les différens succès que sommairement pour ne nous pas trop éloigner du sujet principal de cet ouvrage.

Carthage, colonie des Phéniciens, fut bâtie sur les côtes d'Afrique, proche l'endroit où se trouve à présent la ville de Tunis, environ 137 ans avant la fondation de Rome; la Libye

reconnoissoit son empire. Elle entretenoit en tout temps de puissantes flottes qui la rendoient maîtresse de la mer et du commerce, et qui avoient étendu sa domination jusque sur les côtes d'Espagne et dans les îles de Sicile, de Corse et de Sardaigne.

Tous ses citoyens étoient marchands: un trafic continuel leur avoit acquis de si grandes richesses qu'ils méprisoient la profession des armes. S'il leur survenoit quelques guerres, ils achetoient des troupes, et souvent prenoient à leur solde jusqu'à leurs généraux; cette république marchande croyoit tout trouver dans son argent.

Rome au contraire nourrissoit dans son sein une milice admirable. Tous ses citoyens étoient soldats; personne n'étoit exempt d'aller à la guerre; le fantassin devoit servir vingt ans et le cavalier dix avant que de pouvoir obtenir son congé; et peu le demandoient. Quand il falloit marcher en campagne, on voyoit les vétérans se présenter avec la même ardeur que la jeunesse, et tous vouloient vaincre ou mourir.

Telle étoit la constitution de ces deux républiques lorsqu'elles en vin-

rent aux mains. L'une étoit puissante par ses légions et ses armées de terre, et l'autre n'étoit pas moins redoutable par ses flottes et ses armées de mer. Les Romains renfermés dans le continent de l'Italie, n'avoient aucune expérience dans la marine. (*An de Rome* 489.) Appius Claudius, consul, fils du dictateur dont nous venons de parler, et frère d'Appius Claudius l'aveugle (1), fut le premier qui, à la faveur de quelques radeaux, fit passer des troupes dans la Sicile; ce qui lui fit donner le surnom de *Caudex*, comme ayant trouvé l'art de lier ensemble des planches pour en faire des vaisseaux de transport. Ces radeaux devinrent bientôt des vaisseaux et des galères parmi une nation appliquée, ingénieuse, que le travail ne rebutoit pas, qui profitoit de tout et qui apprit de ses ennemis même l'art et l'invention de les vaincre. Une galère Carthaginoise, poussée par la tempête sur les côtes d'Italie, servit de modèle aux Romains pour en fabriquer de semblables. On y travailla avec tant d'ardeur qu'en deux mois de temps Duillius mit en mer une flotte qui défit

(1) Polyb. l. 1. Zonaras, l. 2.

celle des Carthaginois. La joie que Rome reçut de cette première victoire navale (1) fit que pour en conserver la mémoire on perpétua, pour ainsi dire, le triomphe; et Duillius, du consentement du sénat, toutes les fois qu'il revenoit de souper chez ses amis, se fit le reste de ses jours reconduire aux flambeaux et au son des flûtes. (*An de Rome* 493.)

Nous ne nous arrêterons point aux suites de cette guerre qui ne sont point de notre sujet, ni aux combats et aux siéges qui se firent en Sicile; il suffit de remarquer que les Romains s'étant rendus maîtres d'Agrigente et des principales villes de cette île, qu'ayant pris Alérie, capitale de l'île de Corse, et Olbie dans la Sardaigne, ils portèrent la guerre et la terreur de leurs armes jusqu'aux portes de Carthage.

L. Manlius et Q. Ceditius, consuls, furent chargés de cette expédition; (*An de Rome* 497.) mais Ceditius étant mort pendant son consulat, on lui substitua M. Attilius Regulus, personnage consulaire, grand capitaine, austère dans ses mœurs, sévère à lui-

(1) Cic. de Senectute. Val. M. l. 3. c. 6. Florus, l. 2. Polyb.

même comme aux autres, et qui avoit conservé encore la tempérance et le désintéressement des premiers Romains.

Ces deux généraux mirent à la voile avec une flotte de trois cents quarante vaisseaux, et chargée de cent quarante mille hommes de débarquement. Les Carthaginois leur opposèrent une flotte aussi nombreuse, composée de vaisseaux plus légers et qui alloient mieux à la voile; mais il s'en falloit beaucoup que le soldat Carthaginois égalât le Romain en valeur. Le combat fut long et opiniâtre, et la fortune passa plus d'une fois de l'un et l'autre côté. Tant que les vaisseaux combattoient, pour ainsi dire, plutôt que les hommes, les Carthaginois l'emportèrent par leur adresse et par leur expérience; mais les Romains qui montoient des vaisseaux grossièrement construits, pesans et lourds, ayant accroché ceux des Carthaginois, on commença à se battre de pied ferme et comme sur terre: pour lors la valeur des Romains qui combattoient à la vue de leurs consuls l'emporta sur des étrangers et des troupes auxiliaires, gens qui ne font la guerre que comme ils feroient un mé-

tier seulement pour vivre, et sans amour pour la gloire, ni zèle pour le parti qu'ils servent. La flotte Carthaginoise se dispersa par la fuite, et le passage demeura libre aux Romains (1), qui, après être abordés aux côtes d'Afrique, prirent d'emblée la ville de Clupéa et ravagèrent ensuite le pays ennemi, d'où ils enlevèrent vingt mille captifs.

Les consuls envoyèrent à Rome donner avis de cette victoire et demander de nouveaux ordres. Le sénat leur fit savoir qu'il souhaitoit que Manlius ramenât en Italie une partie de la flotte dont on pouvoit avoir besoin pour conserver les conquêtes de la Sicile, et que Regulus restât en Afrique pour y faire la guerre. Le temps de son consulat étant expiré, on lui continua le même emploi avec le titre de proconsul; mais peu de temps après il demanda un successeur et son congé, sur les avis qu'on lui donna que le fermier qui cultivoit sept arpens de terre en quoi consistoit tout le bien de ce général (2), étoit mort, et que son

(1) Polyb. l. 1. Zonaras. Eutropius. Orosius. Florus.

(2) Val. Max. l. 4. c. 4.

valet avoit dérobé les outils nécessaires au labourage. Regulus représenta au sénat par ses lettres que sa femme et ses enfans étoient exposés à mourir de faim si, par sa présence et son travail, il ne rétablissoit lui-même ses affaires domestiques. Le sénat, pour ne pas interrompre le cours des victoires de Regulus, ordonna qu'on fourniroit des alimens à sa femme et à ses enfans ; que sa terre seroit cultivée aux dépens du public, et qu'on achèteroit de nouveaux instrumens nécessaires pour le labourage : récompense modique si on en considère le prix, mais qui fait plus d'honneur à la mémoire de ce vertueux Romain que tous ces titres pompeux dont on décore tous les jours les terres de ces hommes nouveaux qui ne se sont enrichis que par des brigandages, et dont les noms ne seront peut-être connus dans la postérité que par les calamités que leur avarice a causées dans les pays où ils ont fait la guerre.

Manlius ramena sur les côtes d'Italie une partie de la flotte chargée de butin et de vingt-sept mille prisonniers. Regulus, de son côté, ayant reçu les ordres du sénat, continua ses conquêtes,

Les Carthaginois voulurent s'y opposer; on en vint à une bataille où ils furent défaits et où ils perdirent leurs meilleures troupes. Cette nouvelle victoire acheva de jeter la consternation dans tout le pays; plus de quatre-vingts places se rendirent aux Romains. Les Numides, anciens sujets des Carthaginois, se soulevèrent en même temps et ravagèrent la campagne ; et les paysans qui fuyoient de tous côtés se jetèrent dans Carthage, où par leur nombre et leur misère ils causèrent bientôt la famine et des maladies contagieuses.

Les Carthaginois qui ne se trouvoient point de chefs ni de généraux assez habiles pour pouvoir les opposer à Regulus, envoyèrent jusqu'à Lacédémone offrir le commandement de leurs armées à Xantippe, capitaine célèbre dans son pays et dans toute la Grèce, et ils dépêchèrent en même temps les principaux de leur sénat pour demander la paix à Regulus. Ce général, qui eût été bien aise de remporter à Rome la gloire d'avoir terminé cette guerre, ne refusa pas d'entrer en négociation; mais comme il tenoit Carthage investie par les différens

rens corps de troupes qui en occupoient les environs, et qu'il n'y avoit point d'armée sur pied qui pût l'obliger à en lever le blocus, il prétendit donner la loi dans le traité, et il demanda que les Carthaginois lui remissent les places qui leur restoient dans la Sicile et la Sardaigne ; qu'ils rendissent gratuitement à la république les prisonniers qu'ils avoient entre leurs mains, et qu'ils payassent, outre la rançon pour ceux de leur parti, les frais de la guerre et un tribut tous les ans. Regulus prétendoit encore que les Carthaginois ne pourroient faire ni guerre ni alliance sans la participation du sénat ; qu'ils n'auroient qu'un seul vaisseau de haut-bord, et que sur les ordres qu'ils recevroient de Rome, ils seroient obligés de fournir cinquante galères équipées en guerre pour servir dans les endroits où les intérêts de la république le requerroient.

Les députés de Carthage représentèrent au général des Romains la dureté de ces conditions ; mais Regulus qui se croyoit maître du pays leur répondit fièrement : *Qu'entre ennemis il falloit vaincre ou recevoir la loi du victorieux.* On se sépara sans rien con-

clure, et les magistrats Carthaginois, irrités qu'on voulût exiger d'eux des conditions qui les réduisoient à un état peu différent de la servitude, firent prendre les armes à tous les habitans. Xantippe le Lacédémonien arriva en même temps, se mit à leur tête, et ayant rallié ce qui leur restoit de troupes, sortit en pleine campagne et présenta la bataille aux Romains. Il choisit pour camper une plaine propre pour faire combattre les éléphans qu'il avoit dans son armée, et plus favorable à la cavalerie, en quoi il surpassoit les Romains. Regulus, par la même raison et comme plus fort en infanterie, devoit chercher les montagnes et les hauteurs; mais ses soldats, méprisant le général Grec et des troupes qu'ils avoient vaincues tant de fois, demandèrent la bataille avec de grands cris. Regulus n'eut pas la force de leur résister; la bataille se donna dans la plaine; (*An de Rome* 498) il y fut défait; son infanterie ne put résister à la cavalerie ennemie. Les Romains y perdirent plus de trente mille hommes, tant de leur nation que de leurs alliés, et le général luimeme fut fait prisonnier. Les Cartha-

ginois le traitèrent avec beaucoup de dureté, et plutôt en criminel qu'en prisonnier de guerre. On le chargea de chaînes et on l'ensevelit dans un cachot où il resta pendant près de quatre ans: il y auroit péri; mais les Carthaginois ayant, pendant ce temps-là, perdu des batailles considérables par terre et par mer, ils tirèrent Regulus de sa prison pour l'envoyer à Rome ménager la paix, ou du moins l'échange des prisonniers. Les magistrats, avant que de le faire embarquer, tirèrent de lui parole que s'il ne pouvoit rien obtenir des Romains il reviendroit à Carthage reprendre ses fers; on lui fit même entendre que sa vie dépendoit du succès de sa négociation.

Il ne tint pas au sénat que la paix ne se fît, ou du moins l'échange des prisonniers. Cette compagnie crut ne pouvoir acheter trop cher la liberté et la conservation d'un citoyen comme Regulus; mais le plus grand obstacle à la conclusion du traité vint de la part de celui qui en étoit chargé. Regulus, étant arrivé à Rome, fit connoître au sénat qu'avec un peu de constance et en continuant la guerre

on achèveroit de soumettre les Carthaginois ; qu'à l'égard de l'échange des prisonniers tout l'avantage seroit du côté des ennemis qui avoient à Rome leurs principaux officiers et leurs meilleurs soldats, au lieu que les Carthaginois n'avoient que peu de Romains, des gens avancés en âge ou des lâches dont on ne pouvoit espérer aucun service. Enfin ce généreux Romain parla avec tant de force contre ses propres intérêts, qu'il fit résoudre la continuation de la guerre (1) ; et, sans vouloir entrer dans sa maison, ni voir sa femme et ses enfans de peur d'être attendri par leurs larmes, il retourna à Carthage pour dégager sa parole : il y périt dans les plus cruels supplices.

On reprit les armes de part et d'autre avec la même animosité. (*An de Rome* 506.) Les succès furent différens ; enfin deux batailles navales que gagnèrent les Romains, l'une sous le commandement de M. Fabius Butéo, consul, et l'autre sous celui de C. Lutatius Catulus, forcèrent les Cartha-

(1) Zonaras. App. Alex. in Libycâ. Gell. l. 6. Val. Max. l. 6. et 9. L. Flor. Autor de Viris illustribus.

ginois à demander la paix tout de nouveau. Rome la leur accorda; (*An de Rome* 511.) mais Rome inflexible, quelquefois même cruelle envers des ennemis abattus, ne leur donna la paix qu'à des conditions très-onéreuses. On exigea d'eux qu'ils remettroient aux Romains la place et le port de Lilibée dans la Sicile ; qu'ils abandonneroient entièrement cette île ; qu'ils rendroient les prisonniers sans rançon ; qu'ils livreroient les déserteurs et les transfuges ; qu'ils payeroient comptant mille talens pour les frais de la guerre, et deux mille deux cents en dix ans par forme de tribut. Les Carthaginois épuisés souscrivirent à tout, et le traité fut conclu sous le consulat de Q. Lutatius et de A. Manlius, l'an 512 de la fondation de Rome.

Mais ce fut moins une paix qu'une trève (1). Les Carthaginois comme les plus foibles ne l'avoient recherchée que pour avoir le temps de rétablir leurs forces. Ils ne se virent pas plutôt en état de soutenir une nouvelle guerre, qu'ils reprirent les

(1) Tit. Liv. l. 30.

armes avec fureur (1). Le siége qu'ils mirent devant Sagunte, (*An de Rome 535.*) ville d'Espagne, alliée des Romains, fut le prétexte de cette guerre, et Annibal le véritable auteur. Il étoit né soldat, et l'exercice continuel des armes en fit un grand capitaine. Ce fut dans cette guerre qu'il fit éclater ces talens supérieurs qui lui donnèrent tant d'avantages sur les généraux Romains : toujours juste dans ses projets ; des vues immenses ; le génie admirable pour distribuer dans le temps l'exécution de ses desseins ; toute l'adresse pour agir sans se laisser apercevoir ; infini dans les expédiens ; aussi habile à se retirer du péril qu'à y jeter les autres ; du reste sans foi, sans religion, sans humanité, et cependant ayant su se donner tous les dehors de ces vertus autant qu'il convenoit à ses intérêts.

Tel étoit le fameux Annibal lorsqu'il forma le projet que jamais aucun capitaine eût osé concevoir, et que l'évènement seul justifia. Du fond de l'Espagne il résolut de porter la guerre en Italie et d'attaquer les Romains jusque dans le centre de leur domi-

(1) App. Alex. in Libycâ.

nation, sans y avoir ni places, ni magasins, ni secours assurés, ni espérance de retraite. Il traverse l'Espagne et les Gaules, passe les Alpes et vient camper fièrement jusque sur les bords du Tésin. (*An de Rome* 535.) Ce fut où se donna la première bataille ; les Romains furent défaits, et le consul P. Cornelius Scipion, leur général, seroit tombé entre les mains des ennemis, si Publius Scipion, son fils, n'eût accouru à son secours. Ce jeune homme qui n'avoit encore que dix-sept ans, voyant son père enveloppé d'un gros d'ennemis, perça seul jusqu'à lui et écarta à coups d'épée tout ce qui l'environnoit, et le dégagea dans le temps qu'il alloit être pris ou tué.

Comme le détail de cette guerre n'est point de mon sujet, je me contenterai de remarquer que les Romains sous le commandement et le consulat de Tiberius Sempronius, collègue de Scipion, perdirent une seconde bataille proche de la rivière de Trébie. (*An de Rome* 536.) La perte que fit Flaminius près du lac de Trasimène fut encore plus grande, et la défaite de Cannes mit Rome à deux doigts de sa ruine. (*An de Rome* 537.) La répu-

blique perdit cinquante mille hommes, et le vainqueur envoya à Carthage deux boisseaux de bagues d'or pour faire connoître le nombre incroyable de chevaliers Romains qui avoient été tués à cette bataille. Ce jour-là, pour ainsi parler, étoit le dernier des Romains si Annibal eût su aussi-bien profiter de sa victoire qu'il avoit su vaincre. Il n'avoit qu'à se présenter aux portes de la ville, et sans efforts il en faisoit sa conquête : la consternation étoit générale dans Rome et à la campagne. Mais le général Carthaginois, à qui un de ses officiers promettoit de donner à souper dans le Capitole, se laissa vaincre aux délices de Capoue : sous prétexte de donner un peu de repos à ses troupes il s'arrêta après sa victoire dans la Campanie, et comme s'il eût craint de finir trop tôt la guerre, ou qu'il eût agi de concert avec les Romains, il leur laissa le temps de revenir de leur consternation. Un léger retardement fut leur première ressource. Le jeune Scipion en sut profiter, et celui qui avoit sauvé la vie à son père dans la bataille du Tesin, sauva toute l'Italie après la bataille de Cannes.

Il n'étoit alors que tribun dans une

légion, et il s'étoit retiré le soir d'après la bataille, comme beaucoup d'autres officiers, dans une ville voisine qui tenoit encore pour les Romains. Scipion apprit que ces officiers qui étoient des premières maisons de Rome et la seule ressource de la république, s'étant assemblés chez un certain Metellus, et désespérant du salut de l'état, faisoient dessein de s'embarquer au premier port et d'abandonner l'Italie. Un si indigne complot excita toute son indignation ; il résolut de s'y opposer au péril meme de sa vie, et se tournant vers d'autres officiers qui se trouvèrent chez lui : *Que ceux*, leur dit-il, *à qui le salut de Rome est cher, me suivent.* Il sort, va droit dans cette maison où se tenoit ce conseil, il y entre, et mettant l'épée à la main : « Je jure, (1) dit-il, » que je n'abandonnerai jamais la ré» publique, et que je ne souffrirai » point qu'aucun de nos citoyens l'a» bandonne » et s'adressant ensuite à Metellus : « Il faut, lui dit-il, que toi » et ceux qui sont ici fassiez les mêmes » sermens, ou je vous tuerai tous. » Ces menaces, le feu et la colère qu'il avoit dans les yeux, son zèle pour sa patrie,

(1) Tit Liv. 3. Dec. l. 2. c. 12.

son courage, son intrépidité, tout cela leur fit faire sur-le-champ les mêmes sermens. La honte même d'avoir été surpris dans un pareil projet rappela leur ancienne valeur; ils se donnèrent la foi mutuellement, et ils se promirent de s'ensevelir plutôt sous les ruines de leur patrie que de l'abandonner. Chacun se dispersa dès le matin : les uns se rendirent à Rome pour la défendre si l'ennemi en formoit le siége; d'autres travaillèrent ou à rallier les fuyards, ou à faire de nouvelles levées à la campagne. Les habitans de Rome qui croyoient voir à tous momens Annibal à leurs portes, commencèrent à respirer. Le sénat se rassura; le petit peuple reprit cœur, et quoiqu'il n'y eût à Rome ni hommes, ni armes, ni argent, on trouva tout cela dans cet amour pour la république qui faisoit le véritable caractère d'un Romain. Les uns donnoient libéralement leurs esclaves pour en faire des soldats; d'autres apportoient à l'envi ce qu'ils avoient d'or ou d'argent, et on détacha de la voûte des temples de vieilles armes qui y avoient été pendues comme des trophées, et dont on arma en partie cette nouvelle milice.

La guerre recommença avec une nouvelle ardeur. Le sénat en donna la conduite à Q. Fabius Maximus qui, en évitant de combattre, trouva le secret de vaincre Annibal. Le général des Carthaginois avoit besoin, pour ainsi dire, de continuels succès pour se pouvoir maintenir dans un pays si éloigné du sien, et où il se trouvoit souvent sans argent, sans vivres, et sans tirer aucun secours de l'Afrique. Toute sa ressource étoit dans l'affection infinie de ses soldats dont il étoit adoré. On ne peut assez s'étonner que dans une armée composée d'aventuriers, Numides, Espagnols, Gaulois et Liguriens, qui souvent manquoient de pain, la présence seule d'Annibal ait étouffé jusqu'au moindre murmure, et que la plupart, sans entendre le langage les uns des autres, conspirassent mutuellement à faire réussir les desseins de leur général.

Mais quelque habile qu'il fût, il fallut que sa capacité cédât à la conduite et à la fortune des Romains. Ils reprirent sur lui la supériorité qu'ils avoient perdue par les premières batailles : ce fut alors qu'il reconnut que dans les affaires de la guerre il y a

des momens favorables et décisifs qui ne reviennent jamais. Et le jeune Scipion, devenu général, lui apprit par une dure expérience qu'il pouvoit être vaincu.

Corn. P. Scipion, son père, et Cneus, son oncle, étoient péris en Espagne (*An de Rome* 541.) où ils commandoient les armées de la république (1). Par la mort de ces deux frères l'Espagne eût été entièrement perdue pour les Romains si un simple chevalier, appelé L. Martius, n'eût rallié les fuyards et défait l'un des deux Asdrubals qui commandoit dans ces provinces l'armée des Carthaginois. Cependant personne à Rome n'osoit demander la conduite de la guerre dans un pays où les ennemis étoient encore si supérieurs. Le jeune Scipion, quoiqu'il eût à peine vingt-quatre ans (2), se présenta, et il crut qu'il n'appartenoit qu'à lui de venger la mort de son père et de son oncle. Il y fut envoyé avec le titre de proconsul; (*An de Rome* 542.) il battit les généraux ennemis en plusieurs rencontres (3),

(1) Tit Liv. l. 3. Dec. l. 5.
(2) Tit Liv.
(3) Polyb. l. 10.

et cinq ans après son arrivée il ne resta pas un seul Carthaginois en Espagne.

De là il passa en Afrique presque malgré le sénat, et comme son entreprise paroissoit téméraire, la république ne voulut au commencement lui fournir ni troupes ni argent. Sa réputation, sa valeur et son affabilité lui donnèrent des soldats. C'étoit à qui prendroit parti sous un si grand capitaine : il eut bientôt une armée considérable. C'étoit un autre Annibal ; il en avoit toutes les vertus sans en avoir les défauts. Il aborda en Afrique pendant que le Carthaginois continuoit la guerre en Italie.

Il mit d'abord dans les intérêts de la république les rois Syphax et Massinisse. Le premier changea depuis de parti ; il fut défait dans une bataille sanglante avec Asdrubal, général des Carthaginois, et il eut le malheur de tomber entre les mains de Lelius le sage; c'est ainsi que Cicéron (1) appelle cet officier qui étoit l'ami intime et un des lieutenans de Scipion. (*An de Rome* 551.)

(1) Cic. offic. 2. in orat. pro Archiâ et pro Murenâ.

Je ne m'arrêterai point au détail de cette guerre. Scipion après avoir remporté une seconde victoire sur les Carthaginois, leur fit craindre à leur tour de le voir devant leurs murailles. Annibal fut rappelé au secours de sa patrie, et il repassa en Afrique la seizième année de cette guerre. On parla d'abord de paix, il y eut même une entrevue entre Scipion et Annibal; mais n'ayant pu convenir entr'eux, on vit bien que l'épée seule décideroit des prétentions des deux républiques.

On en vint bientôt aux mains : le combat se donna auprès de Zama. Il étoit question de l'empire et de la liberté : l'un et l'autre général déploya en cette occasion tout ce qu'il avoit de capacité, soit pour profiter de la disposition des lieux, soit pour ranger les troupes en bataille. Les soldats de leur côté combattirent en hommes qui étoient animés de l'esprit et du cœur de ces deux grands capitaines. Le succès fut long-temps douteux; enfin la victoire demeura à Scipion. Les Carthaginois perdirent vingt mille hommes qui furent tués dans cette bataille, et on en prit autant qui furent faits prisonniers de guerre.

La paix fut le fruit de cette victoire. (*An de Rome* 552.) Les Carthaginois épuisés la demandèrent du consentement même d'Annibal. Les Romains ne l'accordèrent (1) qu'à des conditions qu'on pouvoit regarder comme une seconde victoire. Ils ôtèrent aux Carthaginois leurs flottes, leurs éléphans: on les obligea de rendre les prisonniers de guerre, et de livrer les transfuges; on en exigea en même temps des sommes immenses; et ce qui leur parut encore plus rigoureux, on leur défendit d'envoyer de ambassadeurs, d'entretenir aucune alliance, ou de faire aucun armement sans l'aveu et la permission expresse du sénat.

Une dépendance si étroite et si humiliante ne satisfit point encore l'ambition des Romains. Carthage sur pied rappeloit toujours le souvenir des batailles de Trasimène et de Cannes. C'étoit une perspective désagréable pour Rome; on résolut de la détruire. Ce fut le sujet de la troisième guerre punique. Le jeune Scipion, fils de Paul Emile, et qui avoit été adopté par Scipion, fils de l'Africain, ruina absolument cette ville superbe qui avoit

(1) Polyb. l. 15. App. Alex. Zonaras.

osé disputer avec Rome de l'empire du monde. On en dispersa les habitans, et Carthage ne fut plus qu'un vain nom. (*An de Rome* 607.)

Cette ville soumise et ensuite ruinée (1) éleva le cœur des Romains. Ceux qui peu d'années auparavant combattoient pour le salut de Rome, aspirèrent alors à la conquête du monde entier; ils portèrent leurs armes en orient et en occident. Antiochus-le-Grand, qui régnoit sur la plus grande partie de l'Asie, avoit déjà été contraint de se retirer au-delà du mont Taurus. Les Insubriens et les Liguriens furent vaincus; la Macédoine, après différentes guerres qui ne sont point de mon sujet, fut réduite en province, aussi-bien que l'Illyrie; et les Grecs, sous prétexte de se tirer de la dépendance des Achéens, tombèrent sous la domination des Romains qui, en moins d'un siècle, étendirent leurs conquetes dans les trois parties de notre continent. L'Italie entière, toutes les Espagnes, l'Illyrie jusqu'au Danube, l'Afrique, la Grece, la Thrace, la Macédoine, la Syrie, tous les royaumes de l'Asie mineure formoient ce vaste Empire;

(1) App. Alex. in Libycâ. Strabo. l. ult.

et les Romains portèrent jusque chez les peuples les plus barbares la crainte de leurs armes et le respect de leur puissance.

Le luxe de l'orient passa à Rome avec les dépouilles de ces grandes provinces. Ce fut pour l'entretenir qu'on commença à briguer les charges de la république dont le profit augmentoit avec l'empire. Les mœurs des Romains changèrent avec la fortune, et il semble que ce soit une autre nation qui va paroître sur la scène. On trouvera à la vérité plus de science dans le métier de la guerre, des généraux plus habiles et des armées invincibles ; tout cela conduit par une politique ferme, prévoyante et qui ne se dementit jamais ; mais on trouvera aussi moins d'équité dans les conseils. La douceur de vaincre et de dominer corrompirent bientôt dans les Romains cette exacte probite si estimée par leurs ennemis même. L'ambition prit la place de la justice dans leurs entreprises : une sordide avarice et l'intérèt particulier succédèrent à l'intérèt du bien public ; l'amour de la patrie se tourna en attachement pour des chefs de parti : enfin la victoire, la paix et l'abondance ruinèrent cette

concorde entre les grands et le peuple, entretenue par l'occupation qu'avoient donnée les guerres puniques. Et les deux Gracques en renouvelant des propositions justes en apparence, mais peu convenables à l'état présent de la république, allumèrent les premières étincelles des guerres civiles dont nous allons parler.

Tiberius Gracchus et Caius Gracchus étoient fils de Tiberius Sempronius Gracchus, personnage consulaire, grand capitaine, et qui avoit été honoré de deux triomphes; mais qui étoit encore plus illustre par des mœurs excellentes et par un désintéressement parfait : vertus qui commençoient à se faire remarquer pour n'être plus si communes parmi les Romains. La famille Sempronia, quoique plébéienne, étoit des plus distinguées dans la république, depuis que le peuple étoit admis indifféremment avec la noblesse aux premières dignités de l'état.

La mère des Gracques, appelée Cornelie, étoit fille du grand Scipion. Tiberius, l'aîné de ses enfans, avoit épousé la fille d'Appius Claudius, prince du sénat; Caius celle de Publius Crassus, et leur sœur, appelée Sempronia, avoit

été mariée au jeune Scipion, fils de Paul Emile : en sorte que ces deux frères, par différentes alliances, tenoient aux premières maisons de la république.

Ces avantages étoient soutenus dans la personne de Tiberius par un air noble, par une physionomie prévenante, et par toutes ces graces de la nature qui servent comme de recommandation au mérite. Il avoit acquis en même temps, dit un ancien historien (1), toutes les vertus qu'on peut attendre d'une excellente éducation, beaucoup de sagesse, de modération, de frugalité et de désintéressement. Son esprit d'ailleurs étoit orné des plus rares connoissances; et à l'âge de 30 ans il passoit pour le premier orateur de son siècle. Son style étoit pur, ses termes choisis, ses expressions simples, mais toujours nobles et si touchantes qu'il enlevoit les suffrages de tous ceux qui l'écoutoient.

Ses ennemis publioient que sous des manières si insinuantes il cachoit une ambition démesurée, une haine implacable contre le sénat, et un zèle excessif pour les intérêts du peuple,

(1) Vell. Paterc. l. 2.

dont il faisoit le motif ou le prétexte de toutes ses entreprises.

Ce fut cet attachement aux intérêts du peuple, et peut-être l'envie de se distinguer, qui lui firent reprendre le dessein du partage des terres : (*An de Rome* 620.) prétention ancienne que les grands de Rome croyoient éteinte par l'oubli et la prescription, et qu'il entreprit de faire revivre, quoiqu'il prévît bien toute la résistance qu'il y trouveroit de la part du sénat, et meme du côté des plus riches parmi le peuple. On prétend que ce dessein lui avoit été inspiré par Cornelie, sa mère, femme avide de gloire, et qui pour exciter l'ambition de son fils, lui avoit fait comme une espèce de reproche de ce qu'on ne l'appeloit dans Rome que la belle-mère de Scipion, et non la mère des Gracques. Elle lui représentoit continuellement qu'il étoit temps qu'il se fît connoître lui-même ; qu'à la vérité Scipion, son beau-frère, tenoit le premier rang parmi les capitaines et les généraux de la république ; mais qu'il pouvoit, par une autre route et par des lois utiles au peuple, se faire un grand nom ; qu'il ne lui restoit même que ce moyen de

s'égaler en quelque sorte au vainqueur de Carthage, et qu'en appelant le peuple au partage des terres publiques il ne se rendroit pas moins célèbre que son beau-frère par ses conquêtes.

Mais C. Gracchus a écrit dans une histoire citée par Plutarque, que son frère forma seul ce projet, et qu'un voyage qu'il fit en Italie avant son tribunat lui en avoit fait naître la pensée. Cet historien rapporte que Tiberius avoit observé avec surprise que les campagnes remplies auparavant d'habitans riches, et qui fournissoient une milice utile à la république, n'étoient plus peuplées que d'esclaves exempts par leur condition d'aller à la guerre; qu'un changement si préjudiciable aux intérêts de la république lui avoit fait naître le dessein de remettre en vigueur la loi *Licinia*, et de rappeler le petit peuple au partage des terres, dans la vue de soulager sa misère, et de lui procurer le moyen d'élever des enfans qui pussent un jour remplir les légions. Quoiqu'il en soit de ces motifs secrets, soit ambition particulière ou zèle du bien public, Tiberius ne fut pas plutôt parvenu au tribunat qu'il fit connoître qu'il avoit dessein de faire revi-

vre la loi *Licinia*; mais il ne la proposa qu'avec tous les ménagemens qui pouvoient adoucir les usurpateurs des terres publiques.

Nous avons vu qu'il étoit défendu par cette loi à tout citoyen Romain de posséder plus de cinq cents journaux ou arpens de ces terres, à peine de dix mille asses d'amende. On pouvoit même, suivant la rigueur de la loi, obliger ceux qui l'avoient enfreinte à rapporter au profit du trésor public le produit des terres qui excédoient le nombre permis par la loi. Tiberius qui croyoit assez gagner s'il pouvoit seulement la remettre en vigueur, proposa une amnistie générale pour le passé.

Mais les grands de Rome et les riches, qui se croyoient alors au-dessus des lois, rejetèrent avec mépris cet adoucissement à une loi qu'ils prétendoient proscrite. La plupart en pleine assemblée traitèrent le tribun de séditieux et de perturbateur du repos public. Tiberius, sans sortir de son caractère, leur demandoit avec modération si la condition des habitans de la campagne qui n'avoient plus ni terres en propre, ni même d'étrangères à cul-

tiver, ne leur faisoit pas pitié; s'ils n'étoient pas encore plus touchés de la misère de leurs autres concitoyens, à qui de tant de conquetes que la république avoit faites il n'étoit resté que les cicatrices des blessures qu'ils avoient reçues dans les combats; ce qu'ils vouloient faire eux-mèmes de cette foule d'esclaves dont ils avoient rempli l'Italie, ces esclaves aussi inutiles pendant la guerre que dangereux par leur nombre en temps de paix. S'adressant ensuite au petit peuple il lui représentoit ses propres malheurs d'une manière touchante et propre à exciter son indignation: «Les » betes sauvages, leur disoit-il, ont » des tanières et des cavernes pour se » retirer pendant que les citoyens de » Rome ne se trouvent pas un toit ni » une chaumière pour se mettre à cou- » vert des injures du temps, et que » sans séjour fixe ni habitation ils » errent comme de malheureux pros- » crits dans le sein de leur patrie. » On vous appelle, ajouta-t-il, les » seigneurs et les maîtres de l'univers. » Quels seigneurs! quels maîtres! vous » à qui on n'a pas laissé seulement un

» pouce de terre qui pût au moins vous
» servir de sépulcre ! »

Quoique Tiberius eût moins en vue de remédier à la pauvreté des particuliers, que de repeupler la campagne d'où il croyoit que dépendoit la fortune de la république, cependant de pareils discours qu'il tenoit souvent lui attiroient les louanges et l'affection de la multitude. Chacun se félicitoit d'avoir un tribun si éclairé et si plein de zèle pour les intérêts du peuple. Tiberius ayant établi son crédit, et trouvant les esprits dans cette chaleur et cette agitation si nécessaires pour le succès de ses desseins, convoqua l'assemblée où l'on devoit procéder à la publication ou, pour mieux dire, au renouvellement de la loi Licinia.

Tiberius en fit voir la justice avec tant d'éloquence ; il fit une peinture si affreuse de la misère du petit peuple et des habitans de la campagne, et en même temps il sut rendre si odieuses cette usurpation des terres publiques, et ces richesses immenses que l'avarice et l'avidité des grands avoient accumulées, que tout le peuple, comme transporté de fureur, demanda les

bulletins

bulletins avec de grands cris pour pouvoir donner ses suffrages.

Les riches, pour éloigner la publication de la loi, détournèrent adroitement les urnes où l'on conservoit ces bulletins. Cette fraude excita l'indignation du tribun et la colère du peuple : il s'éleva mille bruits confus dans l'assemblée. Les riches qui ne vouloient que gagner du temps envoyèrent deux consulaires à Tiberius (1) pour le prier d'apaiser le peuple et de retablir le calme dans la ville.

Le tribun leur demanda ce qu'il pouvoit faire sans manquer à son devoir et à son honneur : « Suspendez » aujourd'hui, lui dirent les deux con- » sulaires, la proposition de la loi; » donnez aux esprits trop aigris le » temps de se rapprocher de l'équité » et de la raison, et pendant ce temps- » là le sénat trouvera les moyens de » concilier les différens partis. » Tiberius y consentit, et l'assemblée fut congediée. On convoqua le sénat le lendemain. Tiberius comptoit sur la condescendance ordinaire de cette compagnie, et il se flattoit que la crainte d'une sédition obligeroit les

(1) Manlius et Fulvius.

sénateurs à relâcher enfin une partie des terres contestées ; et effectivement il y en eut plusieurs qui, par un principe d'équité, étoient d'avis qu'on eût quelque égard aux plaintes du tribun et à la misère du peuple ; mais ceux qui y étoient intéressés, s'étant trouvés en plus grand nombre, s'opposèrent à toute composition. Les riches qui craignoient d'être dépouillés d'une partie de leurs terres, sur lesquelles ils avoient élevé de superbes bâtimens, au seul nom de Tiberius frémissoient de colère et d'indignation. Les uns disoient qu'ils avoient reçu ces terres de leurs ancêtres, que leurs pères y étoient enterrés, et qu'ils défendroient leur sépulcre jusqu'à la mort ; d'autres demandoient qu'on leur rendît la dot de leurs femmes qu'ils avoient employée dans ces sortes d'acquisitions : il y en avoit qui faisoient voir des contrats vrais ou faux, de l'argent qu'ils avoient emprunté à gros intérêts pour acheter les terres dont on vouloit les déposséder. On forma différens projets pour arrêter la publication de la loi. Quelques-uns étoient d'avis de se défaire du tribun qu'ils traitoient de tyran ;

d'autres, plus modérés, proposoient différens moyens pour empêcher l'assemblée du peuple; mais enfin on eut recours à la voie d'opposition, dont le sénat s'étoit servi plusieurs fois utilement. Il n'étoit question pour cela que de gagner seulement un des tribuns du peuple qui, par le privilége de sa charge, avoit droit, comme nous l'avons déjà dit, de s'opposer aux propositions de ses collègues. Le parti des riches s'adressa à M. Octavius; quoiqu'il fut ami de Tiberius, il ne fallut ni prières ni promesses pour le gagner. Son propre intérêt le fit entrer dans cette cabale, et il se chargea de résister à Tiberius avec d'autant plus d'ardeur, qu'il possédoit actuellement une plus grande quantité de terres conquises que n'en permettoit la loi: ainsi on fut assuré de son opposition.

Cette négociation particulière ne fut pas conduite avec tant de secret, qu'il n'en revînt quelque chose à Tiberius; et on l'avertit en même temps qu'on avoit dessein de faire naître différens prétextes pour éloigner l'assemblée du peuple, ou pour empêcher qu'il ne s'y prît quelque résolution

décisive : ce qui n'étoit pas difficile dans une ville où régnoit impérieusement la superstition, et où on ne pouvoit établir de lois sans avoir pris les auspices, et consulté les pretres et les augures, qui ne manquoient jamais de rendre des réponses conformes aux intérèts du parti dominant.

Tiberius n'apprit qu'avec indignation tous les obstacles qu'on prétendoit opposer à l'exécution de ses desseins; mais comme c'étoit un homme qui, sous des manières douces et insinuantes, conservoit un courage et une fermeté invincibles, rien ne fut capable de l'arrêter. Il s'adressa d'abord à son collègue ; il le conjura par les devoirs mutuels de leur charge, et par les liaisons d'une ancienne amitié, de ne point s'opposer au bien du peuple, dont ils étoient les magistrats et les patrons, et pour le gagner il lui offrit de l'indemniser à ses propres dépens de la valeur des terres qu'il seroit obligé de rendre. Octavius ne lui dissimula point qu'il étoit résolu de former son opposition à la publication d'une loi qui ne pouvoit manquer de jeter le trouble et la confusion dans toutes les familles de Rome.

Il ajouta qu'il y trouveroit de plus grands obstacles qu'il ne pensoit ; et pour ne pas paroître moins généreux que son collègue il rejeta les offres qu'il lui faisoit , et parut inébranlable dans le parti qu'il avoit embrassé.

Tiberius ayant réfléchi sur ce que son collègue venoit de lui dire , crut avoir trouvé un moyen d'éluder son opposition. Voulant éviter en même temps les délais artificieux dont on s'étoit servi tant de fois pour éloigner les assemblées du peuple , ou pour empêcher qu'il ne s'y prît des résolutions décisives , il suspendit par un nouvel édit tous les magistrats de leurs fonctions , jusqu'à ce que la loi eût été approuvée ou rejetée par les suffrages du peuple. Il scella lui-même de son sceau les portes du temple de Saturne où les coffres de l'épargne étoient déposés, afin que les questeurs et les trésoriers n'y pussent entrer ; et il soumit à de grosses amendes tous les magistrats qui ne déféreroient pas à son ordonnance.

Après avoir pris ces précautions , il convoqua une nouvelle assemblée du peuple. Le jour étant arrivé , il commanda à un greffier de lire publique-

ment la loi dont il sollicitoit la réception. Octavius ne manqua pas de s'y opposer et de défendre à l'officier de faire cette lecture. Cette concurrence fit naître des contestations très-vives entre les deux tribuns ; mais on observa que malgré la chaleur avec laquelle chacun soutenoit son sentiment, il n'échappa jamais ni à l'un ni à l'autre une seule parole dont ils se pussent offenser. Tiberius même, s'adressant à son collègue avec ces manières engageantes qui lui gagnoient tous les cœurs, le conjura par leur ancienne amitié de ne s'opposer pas davantage aux intérêts du peuple, et de sacrifier généreusement ses engagemens particuliers au bien de tant de pauvres familles dont il retardoit le soulagement. Octavius lui répondit qu'il ne croyoit pas qu'on pût observer la loi qu'il proposoit sans ruiner les premières maisons qui étoient le plus ferme soutien de la république, et exciter dans la ville un nombre infini de procès en garantie. Il ajouta que quand même on pourroit, sans inconvénient, retirer des mains des propriétaires les terres qui excédoient la quantité de cinq cents journaux ; cet excédant partagé

en ce nombre infini de citoyens pauvres qui se trouvoient alors à Rome, leur seroit d'un foible secours; qu'ainsi il ne consentiroit jamais à la publication d'une loi qui ruineroit les riches sans enrichir les pauvres.

Les grands de Rome triomphoient de cette opposition ; mais Tiberius, plus habile ou plus hardi que tous ceux qui l'avoient précédé dans le tribunat, se soutint par une nouvelle entreprise et bien extraordinaire : « Puisque l'usage veut, dit-il, en » s'adressant à l'assemblée, qu'un tri- » bun ne puisse proposer de nouvelles » lois quand quelqu'un de ses collè- » gues s'y oppose, il est juste que je » défère à l'opposition d'Octavius ; » mais aussi comme le tribunat n'a » été établi que dans la vue de soula- » ger le peuple, et que le tribun qui » s'éloigne de cet objet ruine le fon- » dement de son institution, je de- » mande que le peuple décide par ses » suffrages lequel d'Octavius ou de » moi est le plus opposé à ses intérêts, » et que celui de nous deux qui sera » trouvé avoir agi contre son devoir » et abusé du privilége de l'opposition, » soit déposé sur-le-champ ; car, ajouta

» Tiberius, si le peuple Romain, pour
» se venger de la violence et de l'im-
» pudicité d'un seul homme, a bien
» pu ôter la couronne à un roi, et
» même supprimer la dignité royale
» qui comprend souverainement l'au-
» torité de toutes les magistratures,
» qui doute que ce même peuple ne
» puisse abolir le tribunat s'il deve-
» noit contraire à sa liberté, et à plus
» forte raison déposer un tribun
» s'il abuse des priviléges de sa char-
» ge, et s'il tourne contre le peuple
» même une puissance qui ne lui a été
» confiée que pour procurer son avan-
» tage ? » Le peuple qui trouve tou-
jours de la justice dans ce qui lui est
favorable donna de grandes louanges
à un raisonnement plus subtil que so-
lide. L'expédient proposé par Tiberius
fut approuvé tout d'une voix, et on
convint de décider le lendemain le-
quel des deux tribuns seroit exclu du
tribunat. Tiberius, qui sut faire de son
intérêt celui du peuple, n'étoit pas
en peine de son sort ; mais comme
il craignoit qu'Octavius ne refusât de
compromettre sa dignité, il lui offrit
pour l'obliger à subir le jugement du
peuple, et de le laisser convoquer lui-

même l'assemblée et d'y presider; et afin de l'y déterminer il ajouta, avec une indifférence apparente, que pour lui il sortiroit du tribunat avec encore plus de plaisir qu'il n'y étoit entré.

Octavius ne donna point dans ce panneau; il savoit trop bien à quel point Tiberius, l'idole du peuple, étoit maître de ses suffrages; et d'ailleurs il n'avoit garde ni de convoquer l'assemblée, ni d'y presider, de peur de rendre légitimes par ces démarches des décrets dont il prévoyoit bien qu'il seroit la victime. Tiberius, sur son refus, convoqua lui-même l'assemblée pour le lendemain. Jamais il ne s'étoit fait à Rome une assemblée si nombreuse de ses citoyens. Riches et pauvres, le sénat, les grands et les premiers de la ville s'y trouvèrent comme le petit peuple. C'étoit un spectacle bien nouveau que de voir deux tribuns aux prises; et ce spectacle n'auroit pas été désagréable aux sénateurs, si dans ce fameux différend la perte des terres publiques n'eût pas été attachée à la disgrace d'Octavius. Tiberius étant monte à la tribune aux harangues exhorta de nouveau son collegue à se désister de son oppo-

sition ; mais voyant qu'il y persistoit avec fermeté, il proposa à l'assemblée lequel d'Octavius ou de lui le peuple Romain vouloit déposer : on donna aussitôt les bulletins. De trente-cinq tribus, dont il étoit alors composé, dix-sept avoient déjà commencé à donner leurs voix contre Octavius, et il ne falloit plus que les suffrages d'une tribu pour le déclarer déposé, lorsque Tiberius, voulant faire un nouvel effort pour le gagner, fit surseoir la délibération ; et adressant la parole à Octavius il le conjura dans les termes les plus pressans de ne point s'attirer par son opiniâtreté un si grand affront, ni à lui-même le chagrin d'avoir été réduit à déshonorer son collègue et son ami.

On observa qu'Octavius ne put entendre ces paroles sans en être attendri, que les larmes même lui en vinrent aux yeux ; mais ayant porté sa vue du côté du sénat il eut honte de lui manquer de parole, et il répondit enfin courageusement à Tiberius qu'il pouvoit achever son ouvrage. Ce tribun, indigné de son attachement à la faction des riches, fit continuer de recueillir les suffrages ; Octavius fut déposé ;

on l'arracha de son tribunal, et le peuple en fureur l'auroit encore insulté si les grands dont il s'étoit fait la victime n'eussent facilité sa retraite.

L'opposition étant ainsi levée par la destitution du magistrat même qui l'avoit formée, la loi Licinia fut rétablie tout d'une voix ; on élut ensuite trois commissaires ou triumvirs pour en presser l'exécution. Le peuple lui déféra la première place de cette commission ; il eut encore le crédit de se faire donner pour collègues Appius Claudius, son beau-père, et C. Gracchus, son frère, quoique ce jeune Romain n'eût pas plus de vingt ans, et qu'il fît actuellement ses premières armes au siége de Numance sous Scipion, son beau-frère. Le peuple, par un nouvel effet de sa complaisance, donna la place d'Octavius à Mutius, homme obscur, et qui n'avoit d'autre mérite que la recommandation de Tiberius ; en sorte que ce magistrat plébéien, maître absolu du tribunat, et supérieur au sénat entier par son pouvoir sur l'esprit du peuple, gouvernoit seul, pour ainsi dire, la république ; du moins les autres magistrats ne pouvoient rien faire malgré lui : et indé-

pendamment des autres il étoit toujours sûr du succès de tout ce qu'il entreprenoit.

Cet empire absolu dans une république étoit odieux au sénat et même à des plébéiens. Ses ennemis en tiroient avantage ; ils insinuoient qu'on avoit tout à craindre pour la liberté ; et plusieurs disoient hautement que Cassius et Melius, qu'on avoit fait mourir, ne s'étoient jamais rendus si suspects : « Ne sait-on pas, ajoutoient-» ils, que quand il s'agit du salut de » l'état le seul soupçon est un crime » punissable ? Attendrons-nous à nous » déclarer contre Tiberius, que ses » complices lui aient mis la couronne » sur la tête ? » Ces discours, remplis de malignité, diminuoient son crédit, et presque en même temps il se vit privé d'un de ses partisans les plus zélés. La mort précipitée de cet ami, et dont la cause étoit inconnue, fit soupçonner qu'elle n'avoit pas été naturelle.

Les riches et les pauvres formoient alors deux partis très-animés l'un contre l'autre, et qui ne cherchoient qu'à se détruire. Tiberius, dans la vue d'augmenter l'animosité du peuple,

et pour faire comprendre qu'il craignoit d'être assassiné, laissoit voir qu'il étoit armé sous sa robe. Il prit des habits de deuil comme on en usoit dans les plus grandes calamités, et faisant apporter ses enfans, encore tout jeunes, sur la place et au milieu de l'assemblée, il les recommanda au peuple dans des termes qui faisoient comprendre qu'il désespéroit de son propre salut. Le peuple à cet aspect ne lui répondit que par des cris et des menaces contre les riches. Jamais on n'avoit vu tant de haine contre le sénat. Tiberius entretenoit cette aversion du peuple, tantôt en intéressant sa pitié, quelquefois par des motifs de vengeance, ou par de nouvelles vues d'intérêt. L'habile tribun excitoit ces différens sentimens tour-à-tour, selon qu'ils convenoient à la disposition des esprits et à la situation des affaires.

La mort d'Attalus Philopator, roi de Pergame, lui fournit une nouvelle occasion de s'attacher encore plus étroitement la multitude. Ce prince par son testament avoit nommé le peuple Romain pour son héritier. Tiberius, toujours animé du même esprit, proposa un nouvel édit, par lequel

il devoit être ordonné que tout l'argent du roi de Pergame seroit partagé entre les plus pauvres citoyens qui devoient avoir quelque portion dans la distribution des terres publiques, afin qu'ils pussent acheter des bestiaux, et les ustensiles nécessaires pour cultiver leurs petits héritages. « A l'égard des villes et de leur ter-» ritoire, ajouta Tiberius, j'en ferai » mon rapport au peuple quand j'en » serai mieux instruit ; et il en déci-» dera dans ses assemblées comme » d'un bien qui lui appartient. »

Plutarque prétend que de toutes les entreprises de Tiberius il n'y en eut point qui offensât plus sensiblement tout le corps du sénat que ce projet qui, en renvoyant au peuple la connoissance d'une aussi grande affaire, lui transportoit toute l'autorité du gouvernement, et privoit les sénateurs du profit immense qu'ils prétendoient faire dans la disposition des états de ce prince. L'ambition et l'intérêt firent éclater le ressentiment des premiers de Rome. On reprocha publiquement à Tiberius qu'il ne vouloit attribuer au peuple la disposition du royaume d'Attalus, que pour

s'en faire mettre la couronne sur la tête : on l'accusa même de se vouloir faire le tyran de son propre pays ; et il y en avoit qui publioient qu'il s'étoit saisi par avance du bandeau royal et de la robe de pourpre d'Attalus ; mais ces bruits injurieux et qui venoient de l'animosité des grands ne convenoient guère au caractere de Tiberius. Jamais personne ne fut plus républicain que ce tribun. Tout ce qu'il avoit fait au sujet du partage des terres n'avoit eu pour objet que de rapprocher la condition des pauvres citoyens de celle des riches, et d'établir une espèce d'égalité entre tous les citoyens.

Il est vrai que depuis il poussa ce principe trop loin, et que s'étant aperçu que ses lois lui avoient attiré une haine irréconciliable de la part des grands, et que sa perte étoit résolue, il ne ménagea plus rien. Il s'appliqua uniquement à sapper l'autorité du sénat, et à s'assurer un asile dans la puissance du peuple. Ce fut dans cette vue qu'il proposoit tous les jours de nouvelles lois. Tantôt il vouloit qu'on abrégeât les années de service des soldats ; une autre fois il demandoit

qu'on pût appeler devant l'assemblée du peuple des jugemens de tous les magistrats ; mais de tous les coups qu'il porta à l'autorité du sénat il n'y en eut point qui lui donna une plus vive atteinte que la nouvelle proposition qu'il fit de mettre autant de chevaliers que de sénateurs dans les différens tribunaux de Rome.

Tiberius ne laissoit entrevoir des lois si flatteuses pour le peuple, que dans la vue qu'il le continueroit dans le tribunat pour les faire recevoir. Le sénat, irrité de ces nouvelles entreprises, forma une puissante cabale pour l'en exclure. Les magistrats, les grands, les plus riches de Rome, et jusqu'à des tribuns du peuple, jaloux de son crédit, entrèrent dans ce parti ; et le jour de l'élection étant arrivé, comme le tribun qui présidoit à l'assemblée influoit beaucoup dans les suffrages, ils disputèrent ce droit à Mutius, créature de Tiberius, quoique cette fonction lui fût dévolue par la déposition d'Octavius qu'il représentoit.

Cette opposition des tribuns parut à Tiberius de mauvais augure : il vit bien qu'il y avoit un puissant parti formé contre lui. Pour en reconnoître

les forces et les desseins, il consuma exprès tout le temps de l'assemblée en disputes avec ses collègues sur cette préséance, et la nuit étant venue on fut obligé de remettre l'élection au jour suivant.

Il employa toute cette nuit à s'assurer des chefs du peuple. Ses partisans répandus dans les différens quartiers de la ville exhortoient les plébéiens à se rendre de bonne heure sur la place : la plupart, pour signaler leur zèle, s'y trouvèrent avant le jour. Les grands et les riches, ayant appris que le peuple s'étoit emparé de la place, résolurent de l'en chasser à force ouverte plutôt que de souffrir qu'on continuât Tiberius dans le tribunat. Ils se firent escorter par leurs cliens, leurs domestiques, et par des esclaves armés secrètement de bâtons, qui les attendoient à la porte du sénat.

Tiberius qui ignoroit leurs desseins se mit en état de se rendre sur la place ; mais il eut de sinistres présages qui l'en détournoient, et que la superstition et que les préjugés faisoient alors regarder comme les interprètes les plus assurés de la divinité.

On lui rapporta que les poulets

n'avoient point voulu manger ce matin. En sortant de sa maison il se blessa le pied contre le seuil de sa porte, et il n'en étoit pas éloigné lorsque des corbeaux qui se battoient firent tomber une tuile à ses pieds : c'en étoit assez en ce temps-là pour arrêter les plus hardis. Le tribun épouvanté se disposoit à rentrer chez lui ; mais un certain philosophe Grec (1), ami intime de Tiberius, se moquant de ces préjugés vulgaires, lui représenta quelle honte ce seroit pour Tiberius Gracchus, tribun du peuple Romain, fils d'un consulaire et petit-fils du grand Scipion, si on pouvoit lui reprocher qu'étant à la tête d'un puissant parti le croassement de deux corbeaux l'eût arrêté dans la poursuite de ses desseins.

Ce discours piqua le tribun, et plusieurs de ses partisans étant accourus de l'assemblée pour le faire avancer, lui annoncèrent qu'il trouveroit la plus grande partie des suffrages réunis en sa faveur. Tiberius les suivit, et accompagné de ses amis particuliers il monta au Capitole. Le peuple, dès qu'il l'aperçut, poussa des cris de joie

(1) Blossius.

et d'applaudissement ; mais à peine fut-il placé dans son tribunal qu'un sénateur de ses amis, perçant la foule et s'approchant de lui, l'avertit qu'il y avoit une conjuration faite contre sa vie, et que les grands de Rome, ceux sur-tout qui étoient intéressés dans le partage des terres, avoient résolu de le venir attaquer ouvertement jusque dans son tribunal.

Les amis du tribun, touchés du péril où il étoit exposé, se réunirent auprès de lui, retroussent leurs robes, et se saisissant des armes des licteurs se mettent en état de le défendre et de repousser la force par la force. Tiberius tâchoit de faire entendre au peuple l'avis qu'il venoit de recevoir; mais le tumulte, le bruit et les clameurs des différens partis l'empêchant d'être entendu, il touchoit sa tête des deux mains comme pour faire comprendre à la multitude qu'on en vouloit à sa vie. Ses ennemis prirent de là occasion de crier qu'il demandoit un diadême, et les plus passionnés coururent au sénat annoncer que le peuple alloit couronner Tiberius si on ne s'y opposoit au plutôt.

C'étoit un artifice pour déterminer

le sénat à passer par-dessus toutes les formes, et à le proscrire sur-le-champ. La plupart des sénateurs auxquels l'exécution de la loi Licinia alloit enlever une partie de leurs terres, se déchaînoient avec fureur contre Tiberius; mais personne ne fit paroître plus d'animosité que Scipion Nasica, son parent. Ce sénateur, adressant la parole au premier consul, lui représenta que toutes les nouveautés que le tribun avoit introduites dans le gouvernement, lui servoient comme de degrés pour s'élever au trône; qu'il n'y avoit pas un moment de temps à perdre, et qu'il falloit faire périr le tyran si on vouloit conserver la liberté; mais ce sage magistrat, qui ne vouloit pas se rendre le ministre de la vengeance de quelques particuliers, lui répondit qu'il étoit également incapable d'approuver les nouvelles lois, et d'en faire mourir l'auteur contre les formes ordinaires de la justice.

Une réponse si pleine de modération ne fit qu'irriter davantage ces courages ulcérés. Scipion se leva brusquement de sa place, et se tournant vers les sénateurs qui étoient intéressés comme lui dans la perte des terres: « Puisque

» le souverain magistrat, dit-il, par » un assujetissement trop scrupu- » leux pour les formes ordinaires de » la justice, refuse de secourir la ré- » publique, que ceux à qui la liberté » est plus chère que la vie même me » suivent.» En meme temps il retrousse sa robe et se met à la tete des sénateurs de son parti, qui courent en fureur au Capitole avec ce gros de cliens, de valets et d'esclaves qui les attendoient à la porte du sénat. Ces gens, armés seulement de bâtons et de leviers, précédoient les sénateurs et frappoient indifféremment sur tout ce qui s'opposoit à leur passage.

Le peuple épouvanté prend la fuite; chacun dans ce tumulte s'écarte; les amis de Tiberius l'abandonnent; il est enfin obligé de se sauver comme les autres; il jette sa robe pour courir avec plus de facilite; mais dans cette précipitation inseparable de la peur il tombe en s'enfuyant, et comme il se relevoit Publius Saturéius, un de ses collegues, jaloux et ennemi secret de sa gloire, le frappa à la tete avec le pied d'une chaise. Il retomba de ce coup, et une foule de ses ennemis survenant lui ôtèrent la vie. Sa mort ne

finit pas le désordre : l'animosité étoit égale dans les différens quartiers de la ville, et plus de trois cents des amis et des partisans de Tiberius périrent dans ce tumulte. On remarqua qu'aucun n'avoit été tué par le fer, et qu'ils furent tous assommés ou à coups de pierre, ou à coups de bâton. On en jeta depuis les corps avec celui de Tiberius dans le Tibre.

La cabale et le parti des grands étendirent le ressentiment sur tous ceux qui avoient paru favoriser ses sentimens. On en fit mourir plusieurs ; Popilius, alors préteur, en bannit un grand nombre ; et on n'oublia rien pour inspirer de la terreur à ceux qui seroient capables de tenter de nouveau le même dessein.

Fin du Livre huitième.

LIVRE IX.

C. Gracchus, frère de Tiberius, obtient du peuple la charge de tribun malgré les grands. Il propose différentes lois, et fait divers changemens dans le gouvernement qui le rendent presque absolu dans Rome et dans toute l'Italie. L'année de son tribunat étant expirée, il est continué dans la même charge sans l'avoir briguée. De quelle manière les sénateurs viennent à bout de diminuer son crédit. Scipion Emilien, le destructeur de Carthage et de Numance, s'oppose le plus ouvertement à l'établissement des lois Agraires. On le trouve mort dans son lit. Caïus est soupçonné d'avoir contribué à le faire assassiner. Ses collègues jaloux de son autorité lui font manquer un troisième tribunat. Les sénateurs, voyant Caius rentré dans une condition privée, chargent le consul Opimius de casser toutes ses lois, et sur-tout celle qui regardoit le partage des terres. Opimius convoque une assemblée générale pour terminer cette grande affaire. Un des licteurs du consul, mis à mort par les plébéiens malgré Caius, est cause

que le sénat donne pouvoir à Opimius de faire prendre les armes à ceux de son parti. Caius est tué, et sa tête apportée au consul qui la paye dix-sept livres et demie d'or. Les grands viennent à bout de se faire reconnoître pour légitimes possesseurs des terres de conquêtes, en s'engageant à une redevance qu'ils ne payent pas long-temps. Jugurtha. Qui il étoit. Ses premières campagnes. Son argent lui tient lieu de bon droit à Rome pendant quelque temps; mais à la fin sa cruauté oblige les Romains à faire passer des troupes en Numidie. Après avoir employé avec succès contre ces redoutables ennemis l'argent, la ruse et la force, il est livré par Bocchus à ses ennemis, conduit à Rome, traîné comme un esclave à la suite d'un char de triomphe, et enfin poussé par un bourreau dans le fond d'une basse-fosse où il meurt de faim. Marius. Sylla.

ROME vit pour la première fois la guerre civile allumée dans l'enceinte même de ses murailles. Toutes les séditions qui s'étoient émues jusqu'alors, la retraite sur le Mont-Sacré, l'abrogation des dettes, l'établissement du tribunat

tribunat et la promulgation de différentes lois ; toutes ces dissensions s'étoient toujours terminées par la voie d'accommodement et sans effusion du sang humain, tantôt par le respect du peuple pour le sénat, et plus souvent encore par la condescendance du sénat pour le peuple (1): mais dans cette dernière occasion la violence décida la querelle, et ce fut un tribun même du peuple qui, sans respect pour sa dignité réputée sacrée, donna le premier coup à son collègue.

Cependant le peuple revenu de sa frayeur se reprochoit sa mort, comme s'il eût assassiné lui-même celui qu'il n'avoit pas défendu assez courageusement. Son indignation se tourna ensuite contre Scipion Nasica, l'auteur du tumulte. Les plébéiens ne le rencontroient jamais dans les rues qu'ils ne le traitassent publiquement d'assassin et de sacrilége ; les uns frémissant de colère menaçoient de le tuer ; d'autres proposoient de le citer devant l'assemblée du peuple. Le sénat, craignant que sa présence n'excitât une nouvelle sédition, jugea à propos de

(1) Plutar. in Gracchis. App. Alex. Civ. l. 1. Vell. Paterc. Oros. L. Florus.

l'éloigner, et on l'envoya en Asie avec une commission apparente qui cachoit un véritable exil. Le sénat, pour achever de calmer le peuple, consentit à l'exécution de la loi ; il permit qu'on substituât à Tiberius un autre commissaire qui le remplaçât dans le partage des terres ; et même on déféra cet emploi à Publius Crassus, dont C. Gracchus, frère de Tiberius, avoit épousé la fille. Mais on ne cherchoit qu'à amuser le peuple ; les lois de Tiberius étoient toujours également odieuses aux grands ; la mort d'Appius Claudius, un des triumvirs, leur fournit un nouveau prétexte pour en surseoir encore l'exécution, et on commença à regarder le partage des terres comme ces affaires qu'on veut ruiner insensiblement en les laissant tomber dans l'oubli.

Il n'y avoit que Caius Gracchus dont le peuple put attendre du secours ; mais, outre qu'il étoit encore trop jeune pour entrer dans les charges, et qu'il n'avoit que vingt-un ans quand son frère fut tué, on remarqua que depuis sa mort il affectoit de ne se plus montrer en public, soit qu'il craignît véritablement les ennemis de

sa maison, soit qu'il voulût les rendre encore plus odieux au peuple par cette crainte affectée; car on ne fut pas long-temps sans apercevoir qu'il ne s'étoit banni volontairement du commerce du monde, que pour se préparer à y paroître avec plus d'éclat et en état de venger la mort de son frère.

Il n'y avoit, comme on sait, que deux routes qui conduisoient également à toutes les dignités de la république, l'éloquence et une grande valeur. Caius s'étoit déja signalé à la guerre de Numance sous les ordres du jeune Scipion, son genéral et son beau-frère. La mort de Tiberius et la ruine de son parti l'ayant obligé de disparoître, il employa tout le temps de sa retraite à l'étude de l'éloquence et à se perfectionner dans le talent de la parole, si nécessaire dans un gouvernement républicain. Il s'ensevelit dans son cabinet; sa porte étoit fermée aux jeunes Romains de son âge, et aux amis des sa maison. On l'oublia bientôt, et le frère de Tiberius et le petit fils du grand Scipion étoit ignoré dans Rome. Les grands regardoient avec plaisir cette retraite comme un effet de la consternation où l'avoit

jeté la mort de son frère, et comme une déclaration tacite qu'il n'osoit prendre de part au gouvernement.

Mais on ne fut pas long-temps sans s'apercevoir qu'il ne s'étoit éloigné des affaires que pour s'en rendre plus capable. Il sortit de sa retraite pour défendre un des amis de son frère, appelé Vectius, que le parti opposé vouloit perdre sous prétexte de différens crimes dont on l'accusoit. Caius entreprit sa défense ; il monta pour la première fois à la tribune aux harangues. Le peuple ne l'y vit paroître qu'avec des acclamations et des transports de joie extraordinaires. Il crut voir renaître en sa personne un second Tiberius et un nouveau protecteur des lois agraires. Cette bienveillance, dont il recevoit des témoignages si éclatans, lui inspira une confiance et une hardiesse peu ordinaires à ceux qui parlent en public pour la première fois ; et il défendit son client avec tant d'éloquence, qu'il fut renvoyé absous par tous les suffrages de l'assemblée.

Après avoir, par une première action, essayé ses forces et la disposition des esprits, il crut, avant que de se jeter entièrement dans les affaires,

avoir encore besoin de cette réputation que donnent la valeur et les armes. Il demanda et il obtint la charge de questeur de l'armée qui étoit alors en Sardaigne sous les ordres du consul Oresta : (*An de Rome* 527.) c'étoit le premier emploi par lequel il falloit commencer pour entrer dans les dignités de la république. Plutarque, dans la vie de Caius, nous apprend que personne à l'armée ne fit paroître plus de valeur contre les ennemis, et plus d'attachement pour la discipline militaire. On admiroit sur-tout dans un âge si peu avancé sa tempérance et l'austérité des ses mœurs. Il n'en étoit pas moins civil ni moins complaisant. L'officier et le simple soldat qui avoient affaire à lui, par rapport aux fonctions de sa charge, se louoient également de sa douceur, de son exactitude, et sur-tout de sa probité et de son désintéressement. La pratique constante de tant de vertus n'étoit pas renfermée dans le camp des Romains. Caius traitoit avec la même humanité les sujets de la république qui dépendoient de sa charge. Le citoyen et le laboureur, comme le soldat, se louoient également de son in-

tégrité. Sa réputation passa bientôt les mers ; et Micipsa, roi de Numidie, et fils de Masinissa, ayant envoyé gratuitement du blé pour l'armée de Sardaigne, les ambassadeurs que ce prince avoit alors à Rome déclarèrent en plein sénat que le roi, leur maître n'avoit fait cette libéralité qu'en considération de Caius Gracchus dont il révéroit la vertu. Cette déclaration réveilla la jalousie et la haine des grands. Des vertus trop éclatantes leur furent odieuses et suspectes ; et pour ravaler en quelque manière la gloire du questeur et le rendre méprisable, ils chassèrent honteusement du sénat ces ambassadeurs comme des barbares, qui par cette préférence avoient manqué de respect pour leur compagnie.

Un traitement si indigne, et qui sembloit violer le droit des gens, fut bientôt su en Sardaigne. Caius n'apprit qu'avec un vif ressentiment cet effet de la haine implacable des grands. Son retour à Rome lui parut alors nécessaire pour y soutenir son crédit, et pour repousser un outrage qui le regardoit directement, et qui n'avoit pour objet que de le rendre méprisable au peuple et parmi les nations étrangères.

Il partit brusquement, et on le vit dans la place lorsqu'on le croyoit encore en Sardaigne. Les ennemis de sa maison, attentifs à toutes ses démarches, lui voulurent faire un crime de ce qu'il étoit revenu avant son général. On le cita devant les censeurs ; il y comparut, et il dissipa facilement cette accusation.

Il fit voir qu'il avoit demeuré trois ans auprès de son général, quoiqu'il fût permis à un questeur de revenir à Rome au bout de l'an, et qu'ainsi il en avoit servi deux de plus que ne prescrivoient les lois il ajouta qu'il étoit revenu de Sardaigne sans argent, au lieu que tous ceux qui l'avoient précédé dans le même emploi s'y étoient enrichis, et qu'ils avoient rapporté non seulement leurs bourses pleines d'or et d'argent, mais qu'ils en avoient encore rempli les cruches et les vases qui leur avoient servi en passant dans cette île pour y porter du vin. On peut bien juger qu'avec de pareilles raisons il n'eut pas de peine à être absous. Ses ennemis qui ne cherchoient qu'à l'éloigner des dignités où vraisemblablement la faveur du peuple l'alloit

élever, lui suscitèrent une nouvelle accusation. Ils tentèrent de le rendre suspect d'une sédition qui s'étoit faite à Fregelle, ville dépendante de la république, et que le préteur Opimius, homme sévère et cruel, n'avoit dissipée que par la ruine entière de cette ville et la mort des principaux habitans. Ce sénateur ennemi déclaré de la mémoire de Tiberius, dans le compte qu'il rendit en plein sénat de la conduite qu'il avoit tenue dans cette affaire, n'oublia rien pour faire comprendre que Caius étoit le chef muet de ces mouvemens. Il ajouta qu'il avoit découvert qu'il avoit entretenu des liaisons secrètes avec les premiers de cette ville; qu'il n'étoit pas vraisemblable qu'ils eussent formé le projet de se soustraire aux ordres du sénat, s'ils n'avoient été assurés secrètement de la protection du peuple, et que si leur désobéissance avoit eu un heureux succès, ce n'auroit été peut-être que le signal d'une révolte contre la souveraineté de la république; mais comme tout ce que ce sénateur passionné avança contre Caius se trouvoit sans preuves, ses mauvais desseins n'eurent point de suite, et le jeune Gracchus ne crut

point se pouvoir mieux venger de ses ennemis qu'en demandant hautement la charge de tribun du peuple. C'étoit attaquer le sénat par son endroit le plus sensible. Au seul nom de Gracchus, les grands, et ceux sur-tout qui avoient tant d'intérêt qu'on ne fît pas revivre les lois agraires, frémissoient de colère. Il se fit une espèce de conspiration pour empêcher qu'il ne parvînt au tribunat; mais tout le peuple se déclara en sa faveur, et il accourut même de la campagne un si grand nombre de plébéiens pour lui donner leur voix, que la place ne pouvant contenir toute cette multitude, plusieurs montèrent sur les toits des maisons, d'où, par des vœux publics et des acclamations mêlées d'éloges, ils demandoient Caius pour tribun; et comme dans cette sorte d'élection les voix se comptoient par têtes, le peuple plus nombreux que la noblesse l'emporta hautement, et obtint Caius pour un de ses tribuns (*An de Rome* 630.) Il ne se vit pas plutôt revêtu d'une dignité qui lui donnoit un pouvoir presque sans bornes, qu'il forma, sur le plan de son frère, des desseins encore plus hardis, et qu'il poussa même

avec plus d'ardeur qu'il n'avoit fait : c'étoit le même esprit et les mêmes vues dans les deux frères, quoique de caractères différens. Tiberius, comme nous l'avons dit, cachoit une fermeté invincible sous une modération apparente. Son éloquence étoit douce et insinuante; il vouloit plaire pour pouvoir persuader; il cherchoit à toucher ses auditeurs ; et quand il dépouilla Octavius du tribunat il sembloit qu'il fût aussi touché que lui de sa disgrace, et qu'il n'y avoit que l'amour seul de la justice et l'intérêt du peuple qui l'eussent réduit à la triste nécessité de rendre son collègue malheureux.

Caius se laissoit voir plus à découvert, aussi éloquent, mais plus vif dans ses expressions et plus véhément que son frère. Son discours étoit orné de figures pathétiques ; il meloit même des invectives à ses preuves et à ses raisons ; son zèle pour les intérêts du peuple se tournoit en colère contre le sénat. Il ne sortoit, pour ainsi dire, que des éclairs et des foudres de sa bouche, et il portoit la terreur jusque dans le fond de l'ame de ses auditeurs. Du reste, la fermeté de ces deux frères, l'amour qu'ils avoient pour la

justice, leur tempérance, leur éloignement des voluptés, leur attachement inviolable aux intérêts du peuple, sont des qualités qu'ils possédoient l'un et l'autre dans un degré égal.

On remarqua seulement que Caius fit paroître plus de penchant pour la vengeance : défaut dont ces païens avoient fait une vertu, et qu'ils traitoient de grandeur de courage. Comme sa charge l'engageoit de parler au peuple, quelque matière qu'il traita il faisoit toujours entrer dans son discours la manière inhumaine dont le sénat avoit fait périr son frère: » Qu'a » servi à Tiberius, disoit-il, d'être » né Romain et dans le sein d'une ré- » publique, où toutes les lois défendent » de faire mourir aucun citoyen avant » que de l'avoir convaincu des crimes » dont on l'accuse ? Le sénat, les pa- » triciens, les grands et les plus riches » ont assassiné à coups de bâton non » seulement un simple citoyen, mais » un tribun du peuple, un magistrat » public et une personne sacrée. Leur » fureur ne s'est pas bornée à le pri- » ver de la vie ; on les a vus après sa » mort acharnés sur son corps, le traî- » ner indignement dans les rues, et ils

» ont poussé leur inhumanité jusqu'à » le jeter dans le Tibre pour le priver » des honneurs de la sépulture. » Par de pareils discours également vifs et touchans, il s'attiroit la compassion du peuple en même temps qu'il en excitoit la haine et l'indignation contre le sénat et les grands. Après avoir jeté dans les esprits ces semences de haine et de division, il commença à travailler à sa propre vengeance par la proposition de deux édits nouveaux. Le premier déclaroit infâme tout magistrat qui auroit été déposé par le jugement du peuple. On vit bien que cette loi regardoit Octavius, ce tribun que Tiberius avoit fait déposer; mais Plutarque nous apprend que Caius, à la prière de Cornelie, sa mère dont Octavius étoit un peu allié, n'insista point sur la promulgation de cet édit.

Par la seconde loi et qu'il fit recevoir, il étoit ordonné que tout magistrat qui auroit exilé un citoyen Romain sans observer les formalités prescrites par les lois (1), seroit tenu d'en rendre compte devant l'assemblée

(1) Cicero in Cluentiana, Rabiriana, de perduellione. Item pro domo suâ.

du peuple. Ce second édit n'avoit été proposé que pour faire périr Popilius qui, pendant sa préture, avoit banni les amis et les partisans de Tiberius. Popilius n'attendit pas qu'on le fît citer ; et comme il ne pouvoit ignorer que Caius disposoit à son gré des suffrages de la multitude, et qu'ainsi il auroit pour juge sa partie et son ennemi, dans la crainte d'un jugement plus rigoureux il se bannit lui-même de sa patrie.

Caius par cet essai de son crédit, se voyant en état de tout entreprendre, forma de plus grands desseins, et dont l'objet étoit de faire passer du sénat à l'assemblée du peuple toute l'autorité du gouvernement. Ce fut dans cette vue qu'il fit un nouvel édit pour donner le droit de bourgeoisie et le titre de citoyens Romains à tous les habitans du Latium, et il étendit depuis ce droit jusqu'aux Alpes. Il proposa en même temps que les colonies qui seroient peuplées de Latins eussent les mêmes priviléges que les colonies Romaines, et il ajouta que celles qui n'avoient point le droit de suffrage dans l'élection des magistrats pussent cependant donner leurs voix quand il s'agiroit de recevoir de nouvelles lois. Par de pareilles

propositions il augmentoit le nombre des suffrages du peuple; et ces nouveaux citoyens qui lui devoient un si grand privilége étoient, pour ainsi dire, à ses ordres, et suivoient l'impression de ses conseils, comme ses cliens et ses créatures.

Caius pour se rendre de plus en plus agréable à la multitude, fixa en sa faveur la vente du blé à un prix très-modique. Quelques historiens prétendent même que pendant son tribunat il fit faire une distribution gratuite des grains qu'on tira des greniers publics. Le peuple qu'on gouverne toujours quand on sait lui procurer l'abondance, ne se lassoit point de donner des louanges à un magistrat qu'il ne croyoit occupé que de sa subsistance. Mais ces soins paroissoient dangereux au sénat qui ne regardoit toutes ces nouveautés que comme des voies indirectes dont on se servoit pour sapper son autorité; et ce qui qui mit le comble à sa haine contre le tribun, ce fut le changement qu'il introduisit dans les tribunaux où se rendoit la justice aux particuliers.

On les avoit tirés jusqu'alors du corps du sénat, et ce droit souverain

tenoit les chevaliers et le peuple dans ce respect qu'on a toujours pour les arbitres des biens de la fortune. Caius, à l'exemple de Tiberius, son frère, résolut d'enlever au sénat cette partie de son autorité ; et pour parvenir à ses fins il fit voir qu'Aurelius Cotta et Manius Aquilius, des principaux du sénat, accuses de différentes concussions dont les preuves étoient claires et constantes, avoient échappé à la rigueur des lois par la corruption de leurs juges ; d'où il prit occasion ensuite de représenter au peuple qu'il ne devoit pas s'attendre d'obtenir jamais justice dans des tribunaux où l'on voyoit présider les criminels même, ou du moins leurs parens et leurs complices ; et il conclut par demander que l'administration de la justice litigieuse fût remise aux chevaliers, ou du moins qu'on tirât de cet ordre trois cents des plus considérables, qui servissent d'assesseurs au sénat, et qui jugeassent toutes les affaires avec une égalité de suffrages et de pouvoir.

Le peuple reçut cette proposition avec les applaudissemens qu'il donnoit à tout ce qui venoit de la part du tribun : et le sénat confus de la collusion

des juges dans l'affaire de Cotta et d'Aquilius dont il venoit d'être convaincu, n'osa s'opposer à la loi. Elle passa tout d'une voix, et le peuple plus puissant que le sénat par le nombre de ses suffrages, et qui idolâtroit Caius, remit à lui seul le choix de ces trois cents chevaliers qui devoient entrer dans les magistratures de la ville : il ne nomma que ses amis et ses créatures. Par ces divers changemens qu'il introduisit dans le gouvernement il se rendit également absolu dans Rome et dans toute l'Italie; cependant il faut convenir qu'il n'employoit cette autorité si odieuse au sénat, et si justement suspecte dans une république, que pour la gloire de sa patrie et l'utilité de ses concitoyens. Il empêcha même quelquefois que d'autres magistrats ne portassent trop loin leur complaisance pour le peuple ; et Fabius, propréteur d'Espagne ayant extorqué des villes de son gouvernement du blé qu'elles ne devoient point, et qu'il envoya ensuite à Rome pour faire sa cour au petit peuple, Caius qui ne pouvoit souffrir ni injustice, ni violence dans le gouvernement, fit ordonner par le

peuple même que ce grain seroit vendu, qu'on en renverroit le prix aux villes et aux communautés qui l'avoient fourni. Le même décret portoit qu'il seroit fait une sévère réprimande au propréteur pour avoir, par de pareilles avanies, exposé la république aux plaintes et au mécontentement de ses sujets et de ses alliés.

Ce décret, dont il étoit l'unique auteur, donna lieu à ses amis de faire valoir son amour pour la justice; mais ses ennemis au contraire publioient qu'ils ne voyoient dans cette conduite qu'un effet de sa jalousie, et qu'il étoit trop habile pour souffrir que d'autres magistrats entreprissent de gagner l'affection du peuple, et de partager avec lui son attachement et sa reconnoissance.

Caius, sans s'embarrasser de ces bruits, ne cherchoit à soutenir les nouveautés qu'il avoit introduites que par de nouvelles entreprises qu'il avoit l'art de revêtir toujours des apparences du bien public. Il proposa de faire construire des greniers publics, où l'on pût conserver une assez grande quantité de grains (1) pour prévenir

(1) M. Cicer. Tit. Liv.

la disette dans des années de stérilité. La proposition ayant été reçue, il se chargea de l'exécution comme il faisoit ordinairement de tous les projets qu'il présentoit. Lui-même conduisit l'ouvrage, et il le fit faire avec une magnificence digne de la grandeur des Romains. Tout lui passoit, pour ainsi dire, par les mains; il vouloit tout connoître par lui-même: et sous prétexte de veiller à ce qu'il ne se fît rien contre les intérêts du peuple, il rappeloit à lui toute l'autorité du gouvernement. On le voyoit environné d'ambassadeurs, de magistrats, de gens de guerre, d'hommes de lettres, d'artisans et d'ouvriers, sans que le nombre et la différence des affaires l'embarrassassent. Tout le monde admiroit son activité, et ses ennemis même ne pouvoient disconvenir de l'étendue et de la facilité de son esprit.

Mais c'étoient ces mêmes talens et l'usage sur-tout qu'il en faisoit en faveur du peuple, qui le rendoient de plus en plus odieux au sénat et aux grands de Rome, et ils attendoient avec impatience la fin de son autorité. Les comices enfin arrivèrent; on tint l'assemblée pour l'élection des tribuns

de l'année suivante. Caius ne fit aucun mouvement pour y avoir part; mais le peuple qui se flattoit d'obtenir de nouveaux priviléges par son habileté, le nomma tribun pour la seconde fois; (*An de Rome* 631.) et on remarqua qu'il avoit été le premier citoyen qui fut parvenu à cette dignité sans l'avoir briguée.

Le sénat ne vit qu'avec un violent chagrin la continuation d'un magistrat qui lui enlevoit insensiblement toute son autorité. On tint différens conseils; les plus violens alloient à s'en défaire et à le traiter comme on avoit fait son frère; mais la crainte d'exciter une sédition fit prendre une autre route, et qu'on peut regarder comme un des traits de la plus fine politique. On résolut avant que d'en venir aux voies de fait et d'entreprendre de le faire périr à force ouverte, de tenter de diminuer et d'affoiblir la passion que le peuple avoit pour lui. Les plus habiles du sénat s'adressèrent à Livius Drusus, son collègue: c'étoit un homme qui n'avoit que de bonnes intentions, d'un esprit juste, mais borné, et qui sans prendre de parti eût bien voulu pouvoir concilier des in-

térêts si opposés et réunir les deux factions ; mais un dessein si grand et dans lequel les intérêts particuliers l'emportoient sur le général, étoit au-dessus de sa capacité et de son crédit. Les sénateurs qui s'adressèrent à lui le prirent par son foible, et le flattèrent de la gloire de donner la paix à la république. Drusus offrit avec joie son ministère. « On ne vous » demande pas, lui dirent ces habiles » sénateurs, que vous vous déclariez » contre les intérêts du peuple qui » vous a choisi pour un de ses ma- » gistrats, ni même qu'à l'exemple » d'Octavius vous vous opposiez aux » nouveautés que Caius introduit tous » les jours. Le sénat forme un plus » noble projet, et il n'exige vos soins » et l'intervention du meilleur tribun » qu'ait jamais eu la république, que » pour rétablir la paix et l'union entre » les différens ordres de l'état. Proposez, » si vous le jugez à propos, de nou- » velles lois encore plus favorables, » s'il se peut, que celles de Caius; le » sénat approuvera tout. La seule chose » qu'on vous demande, c'est de dé- » clarer publiquement que ces lois et » ces édits que vous proposez vous

» ont été inspirés par le sénat, et que
» vous ajoutiez qu'il n'a pour objet
» que le bien et l'utilité de ses con-
» citoyens. »

Ce tour adroit eut tout le succès qu'on en pouvoit espérer. Drusus qui ne trouvoit dans cette proposition rien de contraire à ses intérêts, ni à ceux du peuple, entra dans toutes les vues qu'on voulut lui inspirer. Si Caius proposoit d'envoyer deux colonies dans deux villes dépendantes de la république, Drusus, pour gratifier un plus grand nombre de pauvres familles, vouloit qu'on en repeuplât douze, et qu'on envoyât dans chacune de ces villes trois mille des plus pauvres citoyens. Caius ayant fait adjuger quelques terres incultes à des plébéiens, et ayant chargé ces terres de quelques cens et redevances, Drusus pour renchérir, pour ainsi dire, sur son art de flatter le peuple, donna à de pauvres habitans la même quantité de ces terres quittes et franches de toute contribution. Enfin Caius ayant procuré aux Latins, comme nous l'avons déjà dit, le droit de suffrage dans les élections, Drusus par une nouvelle ordonnance, ajouta que ces peuples étant faits citoyens de

la république, il ne seroit plus libre à un capitaine Romain de faire battre de verges un soldat de cette nation. Drusus à chaque proposition ne manquoit pas de dire, comme on l'avoit exigé de lui, qu'il ne servoit que d'interprète au sénat qui l'avoit chargé d'en faire son rapport à l'assemblée. Cette conduite adoucit les esprits ; le sénat ne fut plus tant haï ; les deux partis semblèrent se rapprocher ; Drusus plut à la multitude par le mérite de la nouveauté, et partagea le crédit de Caius : c'étoit l'objet du sénat. Caius ne vit qu'avec un chagrin secret ce rival lui enlever une partie de la faveur du peuple. Il le traita d'esclave du sénat ; sa jalousie déplut aux plus honnêtes gens du peuple, et sa conduite à l'égard de Scipion l'Emilien, son beau-frère, fit douter si sa vertu étoit aussi pure qu'on l'avoit crue jusques alors.

Nous avons dit que Cornelie, sa mère, étoit fille de Scipion l'Africain ou du premier Scipion, et que le second Scipion, fils de Paul Emile, et qui avoit été adopté dans cette famille patricienne, avoit épousé Sempronie, la sœur des deux Gracques ; mais mal-

gré cette double alliance la différence et l'émulation des partis, cette animosité entre les patriciens et les plébéiens au sujet du partage des terres, avoit toujours empêché qu'il y eût une véritable union entre ces deux maisons. Les Scipions s'étoient déclarés en plus d'une occasion ennemis de la famille Sempronia ; les Gracques se plaignoient même que le jeune Scipion ne traitoit pas trop bien Sempronie, sa femme, sous prétexte de sa stérilité, et on soupçonnoit en général tous les Scipions qui s'étoient déclarés contre la loi de Tiberius, d'avoir contribué à la mort de ce tribun.

Cette querelle perpétuelle dans la république, que nous avons vu revivre de siècle en siècle, et qui passoit des pères aux enfans, se renouvela avec encore plus d'animosité depuis la mort de l'aîné des Gracques. Caius suivoit toujours constamment le plan et les desseins de son frère ; et non content d'avoir enlevé au sénat ses tribunaux et son autorité, il entreprit de dépouiller les premières maisons de Rome de ces terres de conquêtes qu'elles avoient à la vérité la plupart usurpées, mais dont la possession étoit

presqu'aussi ancienne que la fondation et l'établissement de la république.

Caius crut qu'il devoit ce grand sacrifice aux mânes de son frère, et qu'il étoit de son honneur de faire exécuter des lois dont la promulgation lui avoit coûté la vie. Il associa à son dessein Fulvius Flaccus, personnage consulaire, mais sans probite et sans mœurs, et dont l'amitié et les liaisons faisoient tort à sa réputation ; et Papirius Carbo, tribun du peuple, personnage hardi et séditieux, s'offrit à lui dans la vue d'acquérir de la considération par son attachement public au parti de Caius. Ce tribun les fit nommer avec lui pour *triumvirs* du partage des terres. La commission ne pouvoit être adressée à des gens plus vifs et plus entreprenans, tous trois ennemis déclarés du sénat et flatteurs outrés de la plus vile populace.

Ces triumvirs ne se virent pas plutôt autorisés par un décret public, qu'ils firent sommer, à son de trompe, tous les détenteurs de ces terres, d'apporter à leur tribunal les titres de leur acquisition, avec une déclaration exacte de la quantité qu'ils en ont, afin de pouvoir juger

juger ceux qui étoient tombés dans le cas de la loi *Licinia*, et qui en possédoient plus de cinq cents arpens ou journaux, mesure un peu inférieure à l'arpent. Il n'y avoit presque point de grands dans Rome qui n'en possédassent une plus grande quantité, et la plupart étoient même en procès pour les bornes de leurs usurpations. Ces hommes, devenus plus puissans qu'il ne convient dans une république, armèrent publiquement et mirent des soldats sur leurs terres pour en défendre la possession; et ceux qui n'eurent pas cette audace implorèrent la protection du jeune Scipion, le plus grand des Romains de son temps. Mais tout révéré qu'il étoit dans sa patrie il n'osa pas se commettre avec le peuple, ni attaquer directement les lois des Gracques, ses beaux-frères. Il prit un tour plus adroit pour en éluder du moins l'exécution. Il représenta avec beaucoup d'art dans une assemblée, que les triumvirs n'avoient été nommés que pour examiner s'il y avoit des citoyens qui, au préjudice des lois, possédassent plus de cinq cents arpens de terres, pour distribuer ce qui excédoit cette quantité à de pauvres

citoyens, et que leur commission et leur pouvoir étoient renfermés dans ces deux articles. Il ajouta qu'avant que de procéder à cet examen, il falloit reconnoître les bornes fixes et constantes de chaque héritage ; mais que les propriétaires ayant différentes prétentions au sujet de leurs limites, la connoissance et le jugement de ces prétentions réciproques passoient le pouvoir des triumvirs, et demandoient d'autres juges, ou du moins une commission plus étendue.

La proposition passa à la pluralité des suffrages. Scipion eut l'adresse et le crédit de tirer cette partie de la commission des mains des triumvirs, et il la fit tomber à Tuditanus qui étoit alors consul, et qui, sous une indifférence apparente pour l'un et l'autre parti (1), cachoit un dévouement entier aux ordres du sénat et aux intérêts des grands. Ce magistrat, pour éblouir le peuple, vaqua pendant quelque temps avec beaucoup d'application à l'examen des prétentions de chaque particulier, et à régler les bornes réciproques de leurs héritages. Les triumvirs le voyoient travailler

(1) App. Alex. de bello civil. l. 1.

avec plaisir, dans l'espérance qu'il les mettroit bientôt en état d'exécuter leur commission ; mais quelque temps après il quitta Rome brusquement sur les avis qu'il se fit donner que sa présence étoit nécessaire dans l'Illyrie où les Romains faisoient alors la guerre. Son absence laissa indécis tous ces procès, et suspendit par conséquent la fonction des triumvirs qui ne pardonnèrent jamais à Scipion d'avoir fait échouer leurs desseins et tomber leur commission. Ils lui reprochoient dans les assemblées qu'il devoit toute sa gloire au peuple Romain, et qu'après en avoir reçu deux consulats consécutifs contre toutes les lois, et surtout malgré le sénat et les grands, il n'avoit point de honte, en faveur de ces gens si superbes, de s'opposer à l'établissement des lois agraires, si nécessaires à la subsistance du pauvre peuple, et scellées par le sang de Tiberius.

Et sur tout cela Carbon, ce tribun audacieux dont nous avons parlé, le somma en pleine assemblée de dire tout haut ce qu'il pensoit de la manière dont on l'avoit fait périr, et par cette question captieuse il prétendoit

le mettre dans la nécessité de ne lui pouvoir répondre sans se rendre odieux ou au peuple ou au sénat.

Mais Scipion, sans s'étonner, lui déclara que s'il étoit vrai que Tiberius eût eu le dessein de se faire le tyran de sa patrie, il croyoit sa mort juste. Tout le peuple qui adoroit sa mémoire ayant témoigné par de grands cris son indignation : *A quoi bon tous ces cris*, leur dit Scipion avec cet air de grandeur qui lui étoit si naturel ? *Croyez-vous avec vos clameurs épouvanter un général que le bruit de tant d'armées ennemies n'a jamais ébranlé ?* Caius ne prit point de part à cette dispute ; il gardoit un morne silence; mais Fulvius Flaccus, homme violent et emporté, fit beaucoup de menaces à Scipion, et on trouva le lendemain cet illustre Romain mort dans son lit avec des marques autour du col de la violence qu'on lui avoit faite.

On ne savoit à qui attribuer un si grand crime ; les premiers soupçons tombèrent sur Flaccus qui, la veille, l'avoit menacé du ressentiment du peuple ; d'autres prétendoient qu'un coup si hardi venoit d'une main plus proche : on en accusoit Cornelie,

la mère des Gracques, et on publioit que Sempronie même, sa fille, et femme de Scipion, pour se défaire de l'ennemi de sa maison et d'un mari qui la méprisoit, avoit introduit la nuit les meurtriers dans sa chambre.

Le peuple, dans la crainte que Caius ne fût trouvé complice de ce crime, ne souffrit point qu'on en informât. Lui-même n'en fit aucune poursuite, et ce magistrat si sévère, celui qui affectoit le titre de défenseur des lois, et la partie déclarée de tous ceux qui attentoient à la liberté publique, garda sur l'assassinat d'un si grand homme un silence odieux qui fit justement soupçonner que lui ou les siens ne s'étoient crus assez innocens pour soutenir toute sorte d'éclaircissemens.

Ce silence de Caius, encore plus criminel que l'assassinat même, excita les plaintes publiques de toute la noblesse, et les plus honnêtes gens même parmi le peuple en tiroient de violens soupçons contre sa vertu. Pour éloigner le souvenir d'un crime si affreux, et pour occuper les esprits, Caius se servit de Q. Rubrius, son collègue, qu'il engagea à proposer de nouveaux

projets. Ce tribun exhorta le peuple à rebâtir Carthage que Scipion avoit détruite, et à y envoyer une puissante colonie. Caius appuya fortement cette proposition, et il n'oublioit rien dans toutes les assemblées pour déterminer le peuple à cette entreprise ; il vantoit la fertilité du terroir, le voisinage de la mer, la sureté et la commodité de son port ; et comme il crut que dans cette conjoncture son absence de Rome et celle de Fulvius Flaccus ne seroient pas inutiles pour faire tomber ces bruits injurieux à sa gloire (1), il en demanda et en obtint la commission qui lui fut décernée par un décret public, conjointement avec Flaccus soupçonné comme lui du meurtre de Scipion.

Ils conduisirent en Afrique six mille familles de Rome qu'ils mirent en possession de Carthage et de son territoire; mais pendant qu'il étoit occupé à en relever les murailles ou, pour mieux dire, à abattre les trophées de Scipion, Drusus, qui n'agissoit que par l'impression des conseils du sénat, se prévalut de son absence

(1) Vell. Pat. l. 1. Plut in Gracchis. App. de bello civil. l. 1.

pour rendre Flaccus plus odieux. Il rappeloit tous les indices qui le pouvoient faire soupçonner du meurtre de Scipion. C'étoit attaquer indirectement Caius même qui avoit des liaisons si étroites avec ce sénateur. Drusus, dans tous ses discours, le représentoit comme un homme violent et comme un esprit séditieux qui ne cherchoit son élévation que dans les troubles de l'état. On l'accusa même d'avoir tenté de faire soulever les peuples d'Italie. On parloit de lui faire son procès ; le crédit et la considération de Caius, son protecteur, s'affoiblissoient pendant son absence ; le peuple commençoit à l'oublier, et donnoit toute sa confiance à Drusus, dont la réputation étoit pure et la conduite pleine de modération. Caius, jugeant de la diminution de son crédit par le péril où se trouvoit son ami, accourut en diligence à Rome pour ranimer sa faction. Il quitta même en arrivant sa maison qui étoit au mont Palatin, et vint se loger auprès du marché dans un quartier habité par un nombre infini de petit peuple. Il proposa ensuite de nouvelles lois qui alloient toutes à l'avilissement de l'autorité du sénat :

il devoit les faire recevoir dans la première assemblée; mais comme il doutoit du succès, et que son parti ne lui parut ni si nombreux, ni si plein de cette chaleur qu'il avoit coutume de lui inspirer, il fit venir à Rome un grand nombre de ces peuples d'Italie auxquels il avoit procuré le droit de suffrage.

Le sénat inquiet de cette foule d'étrangers qui remplissoient la ville, et qui sembloient n'être venus que pour y donner la loi, se servit de l'autorité du consul Fannius pour ordonner à tous ceux qui n'étoient pas habitans de Rome d'en sortir incessamment. Caius, pour ne pas laisser pénétrer la diminution de son crédit, quoique depuis son retour d'Afrique il se sentît moins autorisé, fit publier une ordonnance toute contraire; il invitoit ces peuples à rester dans la ville, et il leur promettoit le secours des lois et la protection du peuple contre le décret du consul.

Cependant il vit depuis traîner en prison, par les licteurs de Fannius, un de ces étrangers, son ami et son hôte, qu'on avoit arrêté exprès pour lui faire cette insulte. Il vit sa disgrace et le

mauvais traitement qu'on lui faisoit sans s'y opposer ; soit qu'il craignît d'exciter une guerre civile, ou que sentant son crédit diminué depuis l'assassinat de Scipion, il ne voulût pas laisser apercevoir la foiblesse de son parti ; et il eut le chagrin de se voir encore abandonné par les chefs au sujet d'une dispute qu'il eut avec les autres tribuns, ses collègues, qui avant ce différend lui avoient été très-attachés.

Les grands de Rome avoient fait faire des échafauds dans la place pour y voir plus commodément les spectacles et un combat de gladiateurs qu'on y devoit donner ; et les ouvriers en avoient encore construit un grand nombre d'autres pour leur compte, qu'ils avoient loués aux familles les plus riches et les plus accommodées. Caius, passant par la place et la voyant embarrassée de tous ces échafauds, ordonna qu'on les abattît afin que le peuple eût plus de place et vît les jeux sans qu'il lui en coûtât rien. Les grands eurent recours à l'autorité de ses collègues qui, par complaisance pour les premières maisons de Rome, ordonnèrent que les échafauds seroient

conservés. Il n'est pas même bien certain si ces magistrats du peuple ne tiroient pas un profit particulier de ces échafauds qu'on louoit aux particuliers. Caius, qui ne pouvoit souffrir d'opposition dans ce qu'il croyoit juste, prit avec lui cette multitude d'ouvriers qui étoient à ses ordres, et la veille des jeux il fit abattre tous ces échafauds et transporter les matériaux, en sorte que la place fut libre pour le lendemain. Le peuple admira sa fermeté et son courage; mais ses collègues, piqués qu'il voulût emporter toutes choses de hauteur, et jaloux d'ailleurs de cet empire qu'il avoit acquis dans Rome, se détachèrent de ses intérêts. Ils se joignirent secrètement à ses ennemis pour l'exclure du tribunat. Et dans les *comices* suivans, où il s'agissoit pour Caius d'un troisième tribunat, le peuple lui ayant donné le plus grand nombre de suffrages, on soupçonna ces tribuns à qui, par le droit de leur charge, il appartenoit de les compter, d'avoir supprimé une partie des bulletins pour se venger de lui, et d'avoir fait un rapport infidèle du scrutin; et par cette fraude Caius fut exclu du tribunat.

Le sénat ne le vit pas plutôt réduit dans une condition privée qu'il résolut de faire casser toutes ses lois, et il en remit le soin au consul Opimius, celui même qui pendant sa préture avoit voulu impliquer Caius dans la sédition de Fregelle. Ce consul, comme nous l'avons dit, étoit l'ennemi déclaré des Gracques ; homme hautain, fier de sa naissance et de sa dignité, méprisant le peuple, et qui, sans s'arrêter aux formalités des lois, paroissoit résolu de terminer ce grand différend par la mort même de Caius.

Il commença par effacer lui-même le décret qui ordonnoit le rétablissement de Carthage, et il convoqua une assemblée générale pour faire supprimer toutes les autres lois ; et afin d'y être supérieur en forces et soutenir son parti, il fit entrer dans la ville un corps de troupes de Candiots qui étoient à la solde de la république.

Il s'en fit comme une garde ; il ne marchoit plus qu'escorté de ces soldats étrangers, et environné de tous ces grands de Rome qui avoient tant d'intérêt à la suppression des lois des Gracques. Les grands étoient eux-mêmes toujours environnés d'une foule

de domestiques et de cliens que l'usage attachoit à leur suite et à leurs ordres.

Le consul avec une telle escorte insultoit publiquement Caius dans tous les lieux où il le rencontroit ; il lui disoit des injures pour engager la querelle, et afin qu'il lui donnât lieu de le charger et de le faire périr. Caius, plus modéré ou ne se trouvant pas le plus fort, dissimuloit ces outrages ; mais Flaccus, moins patient et irrité de l'insolence des grands, lui fit si bien voir qu'il alloit perdre toute la gloire de ses deux tribunats par une modération que ses ennemis traitoient de lâcheté, qu'il résolut à la fin d'opposer la force à la force.

Il appela auprès de lui les plus zélés plébéiens, et il fit entrer en même temps dans la ville un grand nombre de Latins et d'autres habitans de l'Italie, déguisés en moissonneurs comme des gens qui cherchoient du travail et de l'emploi. Rome entière étoit partagée entre ces deux partis : celui de Caius paroissoit le plus fort, parce qu'il étoit le plus nombreux et qu'il disposoit de tout le peuple ; mais on voyoit dans l'autre le magistrat souverain, une autorité légitime, et même

plus de conduite, et des desseins mieux suivis.

Enfin le jour étant arrivé dans lequel on devoit décider si les lois des Gracques subsisteroient, ou si elles seroient cassées, les deux partis se rendirent de grand matin au Capitole ; le consul, suivant l'usage, commença par sacrifier aux dieux. On prétend qu'un de ses licteurs, appelé Quintus Antillius, s'étant ingéré de représenter à Caius tous les malheurs qu'il alloit causer à sa patrie s'il s'obstinoit à maintenir les lois dont il étoit auteur, et que Caius ayant témoigné par un geste chagrin et plein de mépris qu'il n'écoutoit pas volontiers les remontrances d'un si bas officier, cet huissier fut tué sur-le-champ par quelques plébéiens. D'autres historiens rapportent ce fait différemment ; ils disent que ce licteur s'attira cette disgrace par son insolence, et que portant les entrailles de la victime que le consul venoit d'immoler, il s'écria tout haut en s'adressant à Flaccus et à ceux de son parti : « Faites place, » mauvais citoyens que vous êtes. » On ajoute qu'à ces paroles injurieuses il joignit une action de la main,

déshonnête et méprisante, et que ceux-ci pour se venger de cette insulte le percèrent avec les poinçons de leurs tablettes, et le tuèrent sur-le-champ.

Le peuple ne parut pas approuver cette voie de fait, et Caius qui en prévit les suites en fut encore plus fâché. Il reprocha à ses partisans qu'ils avoient fourni à leurs ennemis le prétexte qu'ils cherchoient depuis long-temps de répandre du sang.

En effet, le sénat s'assembla aussitôt, et il ordonna pour la mort d'un simple huissier, comme il auroit pu faire dans les plus grandes calamités de la république : *que les consuls eussent à pourvoir qu'il n'arrivât pas de dommage à l'état.* C'étoit par un décret aussi extraordinaire que les consuls recevoient du sénat le pouvoir le plus étendu ; ils avoient droit, par cette ordonnance, de lever autant de troupes qu'ils jugeoient à propos, de réprimer par toutes sortes de voies les citoyens mutins, de faire la guerre aux ennemis ; en un mot, ils étoient revêtus d'une autorité absolue, soit dans la ville, soit à l'armée.

Opimius, en vertu de ce décret, commanda à tous les sénateurs et

aux chevaliers de prendre les armes, avec ordre de se trouver le lendemain sur la place chacun avec au moins deux esclaves armés. Flaccus, de son coté, tâcha de soulever la multitude, et de faire prendre les armes au peuple; mais il ne trouva dans les esprits qu'une grande consternation et beaucoup de découragement. Caius en se retirant s'arrêta dans la place devant une statue de son père qu'on y avoit élevée, et la regardant tristement et sans dire mot, on vit des larmes couler de ses yeux, comme prévoyant avec douleur tout le sang que sa querelle feroit répandre le lendemain. Ceux qui l'accompagnoient, émus de compassion, se disoient les uns aux autres qu'ils seroient bien lâches d'abandonner un si grand personnage qui n'etoit en péril que pour leurs intérêts. La plupart passèrent la nuit à sa porte, plutôt pour lui marquer leur zèle et leur affection, que dans l'espérance de lui être d'un grand secours. L. Flaccus employa ce temps à rassembler leurs partisans et les chefs du peuple; il vint à bout de faire prendre les armes à un assez grand nombre, et

le jour ne parut pas plutôt qu'il s'empara du mont Aventin.

Caius se disposa aussitôt à le suivre ; mais il ne voulut point s'armer : ce n'étoit pas faute de courage , mais pour éviter d'en venir aux mains avec ses concitoyens. Il mit sa robe ordinaire, et il prit seulement dessous une courte épée pour se défendre s'il étoit attaqué. Comme il étoit prêt de sortir de sa maison , sa femme toute en pleurs accourut pour l'en empêcher : « Où » vas-tu , lui dit-elle , Caius, en l'em- » brassant tendrement ? Quel est ton » dessein? et pourquoi sors-tu si matin » de ta maison ? Peux-tu ignorer que » les meurtriers qui ont fait périr ton » frère te préparent le même sort , » et que tu n'as pour défenseurs qu'une » vile populace qui t'abandonnera lâ- » chement à la vue du moindre péril? » Songe que Rome n'est plus ce qu'elle » a été ; la vertu en est bannie , tout » s'y décide par violence ; et quelle » confiance peux-tu prendre en l'auto- » rité des lois , ni même en la justice » des dieux , ces dieux aveugles ou » impuissans qui ont souffert que Ti- » berius ait été assassiné ? »

Caius, pénétré de douleur et n'ayant

pas la force de lui répondre, s'arracha d'entre ses bras et fut joindre Flaccus qui s'étoit mis à la tête de son parti : il ne trouva dans cette foule de peuple qu'une multitude sans ordre, et plus d'animosité que de forces. Le sénat au contraire et tout le corps de la noblesse, suivis de leurs cliens et de leurs domestiques, formoient un parti redoutable. Caius ayant reconnu qu'il n'étoit pas en état de leur résister, obtint de Flaccus qu'on enverroit au consul un député pour lui demander la paix, et le conjurer d'épargner le sang de ses concitoyens. On chargea de cet emploi le plus jeune des enfans de Flaccus qui se présenta devant le consul un caducée à la main, et qui proposa une réconciliation entre les deux partis.

Plusieurs sénateurs des mieux intentionnés étoient d'avis d'accepter cette proposition et d'entrer en conférence avec les chefs du parti du peuple ; mais Opimius, jugeant de sa foiblesse par cette démarche, répondit au fils de Flaccus qu'il n'y avoit point d'autre réconciliation à faire, sinon que ceux qui étoient criminels se soumissent

au jugement du sénat et à la rigueur des lois. Il renvoya en même temps ce jeune enfant, auquel il défendit avec dureté et sous de grièves menaces de se présenter jamais devant lui, si son père et ses partisans ne se soumettoient à ce qu'il plairoit au sénat d'ordonner de leur sort. Il mit en même temps la tête de Caius à prix, et promit de la payer au poids de l'or. Pour affoiblir son parti et y jeter la division, il proscrivit à son de trompe tous ses partisans, avec promesse cependant de pardonner à tous ceux qui l'abandonneroient sur-le-champ. Cette proposition eut tout l'effet que le consul en pouvoit espérer. La plupart du petit peuple qui s'étoit laissé entraîner à la suite de Flaccus eut peur, s'écoula insensiblement, et abandonna ses chefs; à peine resta-t-il quatre ou cinq mille hommes auprès d'eux. Caius ne se trouvant pas en état de résister aux forces du parti contraire, peut-être aussi pour prévenir l'effusion du sang, vouloit aller lui-même rendre compte au sénat de sa conduite; mais ses partisans s'y opposèrent dans la crainte de perdre leur chef; et on aima mieux renvoyer

une seconde fois ce jeune enfant, fils de Flaccus, pour demander tout de nouveau la paix.

Opimius, sans vouloir l'entendre, le fit arrèter pour être revenu contre la défense qu'il lui en avoit faite, et sans donner le temps au peuple de se reconnoître, il marcha contre lui, et le fit charger par ses Candiots, qui à coups de traits eurent bientòt dissipé la multitude; pour lors les sénateurs et les chevaliers, se jetant l'épée à la main dans la foule, en tuèrent un grand nombre : on prétend qu'il y périt trois mille hommes du peuple. Flaccus dans cette déroute se cacha dans une vieille masure, où ayant eté trouvé il y fut tué avec son fils aîné. Caius se retira dans le temple de Diane où il voulut se tuer; mais Pomponius et Licinius, deux de ses amis, l'en empêchèrent et le forcèrent de s'enfuir. On prétend qu'avant de sortir de ce temple il supplia la déesse que le peuple Romain qui avoit abandonné si lâchement ses protecteurs ne sortît jamais de la servitude. Il se mit ensuite à fuir, toujours accompagné de ses deux fidèles amis et d'un esclave, appelé Philocrates. Ses

ennemis le suivirent de près; mais comme il fut arrivé à un pont, Pomponius et Licinius, pour faciliter sa fuite, firent ferme les armes à la main, et arrêtèrent quelque temps ceux qui le poursuivoient, et qui ne purent passer qu'après avoir tué ces deux généreux Romains.

Caius eut le temps de gagner un petit bois consacré aux furies; mais comme il vit qu'il ne pouvoit échapper à ses ennemis qui avoient entouré ce bosquet, on dit qu'il se fit tuer par Philocrates, et que ce fidèle esclave se tua ensuite lui-même sur le corps de son maître. D'autres disent que Caius ayant été atteint par ceux qui le poursuivoient, Philocrates embrassant son maître le couvrit de son corps, et qu'on ne le put frapper qu'après avoir tué ce fidèle domestique. On coupa la tête à Caius que ses assassins mirent au bout d'une pique. Un certain Septimuleius, créature d'Opimius, l'enleva à ceux qui la portoient comme un trophée, et en ayant tiré secrètement la cervelle, il la remplit de plomb fondu pour la rendre plus pesante, et s'en fit payer par le consul dix-sept livres et demie d'or.

On en jeta le corps dans le Tibre avec ceux de Flaccus et de plus de trois mille citoyens qui étoient péris dans cette émeute. Le consul, dont la haine implacable n'étoit point assouvie par tant de sang répandu, fit arrêter et ensuite mourir en prison tout ce qu'il put découvrir d'amis et de partisans des Gracques. Leurs biens furent confisqués; on défendit aux veuves d'en porter le deuil : Licinia, femme de Caius, fut même privée de son douaire ; et Opimius, toujours acharné sur les malheureux restes de ce parti, étendit son inhumanité jusque sur ce jeune enfant (1) qui lui étoit venu porter des paroles de paix, et il le fit mourir en prison.

Ce cruel magistrat, après avoir répandu tant de sang, n'eut point de honte de faire construire un temple sous le titre de *Concorde*, comme si par des soins pacifiques il fût venu à bout de réunir ses concitoyens. Le peuple ne regardoit ce temple qu'avec horreur, et comme un monument de son orgueil et de sa cruauté; mais Opimius sans s'embarrasser d'une animosité impuissante, ne songeoit qu'à éteindre jusqu'au souvenir des lois des Grac-

(1) App. Alex. de bell. civil. l. 1.

ques. Ce fut dans cette vue qu'un tribun du peuple, apparemment gagné par lui et les autres grands de Rome, représenta dans une assemblée qu'il trouvoit des difficultés invincibles dans la recherche et le partage des terres; mais qu'il requéroit pour les intérêts du peuple que chaque propriétaire de ces terres en payât une certaine redevance porpotionnée à la quantité qu'il en occupoit, et que les deniers qui proviendroient de ces rentes fussent distribués aux pauvres citoyens, à ceux sur-tout qui ne possédoient aucune portion de ces terres publiques. Il ajouta qu'au moyen de cette redevance il étoit d'avis que ceux qui occupoient ces terres en fussent reconnus légitimes propriétaires, sans qu'on les pût jamais inquiéter à l'avenir; et qu'il devoit leur être permis de vendre dans la suite ces héritages (1) et d'en disposer, quoique toujours sous l'obligation du cens qui auroit été réglé.

Le peuple séduit par l'appât du cens, et trompé par son tribun, reçut cette loi qui fit tomber absolument celle des Gracques. Le citoyen riche, ne crai-

(1) Idem Ap. ibid.

gnant plus aucune recherche, étendit sans scrupule les bornes de son domaine. Ce fut à qui achèteroit le premier l'héritage d'un voisin pauvre. Toutes les terres passèrent entre les mains des grands, et le petit peuple retomba dans la misère que les deux Gracques avoient voulu prévenir.

On ne parla plus bientôt de ces cens et de ces rentes qui devoient tourner à son profit. Les riches et les grands de Rome supprimèrent, comme de concert, cette marque de la nature et de la servitude de ces terres. Un autre tribun, aussi infidèle à son parti que celui dont nous venons de parler, éluda insensiblement l'exécution de cette partie de la loi, sous prétexte que les grands payoient un assez grand tribut à la république par les services qu'ils rendoient dans les magistratures dont ils étoient revêtus ; et ce fut par cet enchaînement d'artifices joints à la force et à la violence que les puissans demeurèrent enfin en possession de ces terres publiques, dont ils avoient fait leur proie et comme leur conquête particulière.

On en sera moins surpris si on considère que les plébéiens ne trouvoient

plus de protection dans cette animosité des tribuns contre les patriciens et la noblesse. Ces deux factions que la naissance tenoit toujours opposées s'étoient tournées en deux partis, de pauvres et de riches de quelqu'ordre qu'ils fussent; et le pauvre citoyen, abandonné des riches qui s'étoient joints au sénat, se voyoit encore indignement trahi par ses propres magistrats complices de l'usurpation de ces terres que le peuple réclamoit inutilement. Il ne se présentoit plus, depuis la fin malheureuse des Gracques, aucun tribun assez désintéressé ou assez généreux pour oser prendre publiquement sa défense. L'avarice, l'intérêt particulier, le désir de s'élever par la faveur particulière des grands, avoient succédé au zèle du bien public : l'orgueil et le luxe tenoient lieu de ce noble désinteressement et de cet amour pour la patrie, à qui Rome devoit sa grandeur et sa puissance.

Dans une corruption presque générale l'affaire de Jugurtha fit sortir le peuple de l'abattement et de la consternation où l'avoit jeté la perte des Gracques, et il saisit avec plaisir cette occasion de se venger du consul Opimius

Opimius et de l'avarice sordide des premiers de la république.

Masinissa, ce fameux prince africain, illustre par l'amitié des deux Scipion, et si connu par son attachement inviolable au parti des Romains, avoit été rétabli par leurs armes dans le royaume de Numidie, en reconnoissance des services qu'il leur avoit rendus contre les Carthaginois. Il laissa en mourant ses états avec la protection des Romains, à Micipsa, son successeur. Ce prince eut deux enfans; l'aîné s'appeloit Adherbal, et le cadet Hiempsal. Il avoit encore un neveu appelé Jugurtha, fils de Manastabale son frère, mort avant Masinissa; mais ce vieux prince l'avoit laissé dans l'obscurité, et n'avoit pas voulu le reconnoître pour son petit-fils, parce qu'il n'étoit pas né d'un mariage légitime.

Micipsa, le trouvant bien fait et de bonne mine, le tira de cette obscurité, et le fit élever avec les princes, ses enfans, quoiqu'il fut plus âgé qu'eux. Jugurtha, dit Salluste, répondit parfaitement aux intentions du roi, son oncle, et aux instructions de ses ministres. Aucun des jeunes seigneurs de son âge ne le surpassoit, soit qu'il fallût

tirer de l'arc, monter à cheval, ou disputer le prix de la course. S'il alloit à la chasse et qu'il rencontrât un lion ou quelqu'autre bête farouche il se jetoit aussitôt à la tète des chasseurs pour lui donner le premier coup; et quand après l'avoir tue il en recevoit des louanges, soit orgueil ou modestie, il méprisoit ces sortes de victoires comme fort au-dessous, disoit-il, de ce qu'on devoit attendre du courage et de la valeur d'un prince.

Le roi de Numidie se sut d'abord bon gré de ce succès de ses soins, et il regardoit avec plaisir le jeune Jugurtha comme l'ornement de sa cour; mais on ne fut pas long-temps sans démêler dans ce prince une ambition démesurée et conduite par un esprit adroit, insinuant, fourbe et artificieux. La joie de Micipsa se changea en crainte, sur-tout en considérant son âge avancé et la jeunesse de ses enfans; et il s'aperçut avec douleur qu'il avoit élevé dans sa maison un ennemi secret, et qui en seroit peut-être le destructeur. Pour se retirer de cette inquiétude il résolut de l'envoyer à la guerre, dans l'esperance que le sort des armes pourroit l'en-

défaire. Il le mit à la tête d'un corps de troupes qu'il envoyoit à Scipion Emilien qui assiégeoit alors Numance en Espagne. (*An de Rome* 620.)

Mais Jugurtha sut tirer différens avantages d'un projet qui n'avoit été formé que pour le perdre. Il commença par gagner et par s'attacher le soldat et l'officier qui étoient à ses ordres, par des caresses, des présens, et sur-tout par des actions d'une valeur surprenante. Les Romains même, si bons juges de cette sorte de mérite, convenoient qu'on ne pouvoit pas voir un jeune prince plus courageux et même plus entendu à son âge dans le métier de la guerre. Cette estime générale lui acquit un grand nombre d'amis, et parmi eux il forma des liaisons étroites avec les officiers qui lui parurent avoir le plus de crédit dans le sénat et à Rome. L'habile Africain qui prévoyoit combien le crédit de ces premiers officiers pouvoit lui être utile pour son élévation, n'oublia rien pour les mettre dans ses intérêts. Il les gagna à force de présens, et ces hommes intéressés, pour en tirer de nouveaux, excitoient son ambition. Ils lui insinuoient que sans s'arrêter à

l'ordre de la naissance, il devoit après la mort de Micipsa prétendre ouvertement à la couronne, et que pourvu qu'il ne manquât pas d'argent il ne manqueroit pas d'amis et de puissans protecteurs dans le sénat, où la plupart des suffrages étoient, pour ainsi dire, à vendre.

Scipion instruit de ces cabales et fâché qu'on corrompît l'esprit de ce jeune prince par des maximes si pernicieuses, le prit en particulier, et l'avertit avec bonté de ne rechercher jamais l'amitié des Romains que par des voies d'honneur et par des actions dignes de son courage et de sa naissance. Il ajouta, pour lui laisser voir qu'il n'ignoroit rien de ses desseins les plus secrets, qu'il étoit toujours dangereux de prétendre acheter de quelques particuliers ce qui appartenoit au public; qu'avec autant de valeur qu'il en avoit fait paroître il ne pouvoit manquer de couronnes; mais que si par un désir précipité de dominer il employoit d'indignes moyens, il l'avertissoit en ami qu'il perdroit même l'argent qu'il emploieroit à corrompre les suffrages, et qu'à la fin il se perdroit lui-même. Jugurtha

dont l'esprit souple et adroit prenoit aisément toutes sortes de formes, feignit d'être touché de ces remontrances ; il promit à Scipion d'en profiter, et après la fin de la campagne il prit congé de ce général qui écrivit en sa faveur au roi de Numidie, qu'il étoit très-content de ses services, et qu'on ne pouvoit montrer plus de courage et de conduite qu'il en avoit fait paroître dans toutes les occasions où il avoit combattu.

Jugurtha de retour en Numidie avec tout l'éclat que lui donnoit la réputation qu'il avoit acquise à l'armée, et l'amitié des Romains, commence à jeter les fondemens de son élévation. Il se fait de nouveaux amis ; il achète des créatures, gagne une partie des ministres, intimide les autres ; et à force de cabales il vient à bout de faire insinuer au vieux roi qu'il le doit adopter, afin de donner à ses deux enfans un troisième frère qui leur servît de tuteur, et de régent à l'état. Le foible vieillard, dont l'esprit étoit affoibli par les années, l'adopte publiquement. Il se flattoit par un si grand bienfait d'avoir gagné celui qu'il n'avoit pu perdre ; mais

il ne fut pas plutôt expiré que Jugurtha fit bien voir que la politique ne compte point la reconnoissance au nombre des vertus. L'ambition et son intérêt lui firent tourner contre la maison de Micipsa cette puissance dont il ne l'avoit revêtu que pour en être le protecteur. On avoit partagé la Numidie en trois principautés, et on voyoit dans le même royaume, et pour ainsi dire sur le même trône, trois souverains indépendans les uns des autres, quoique tous trois également dans la dépendance et sous la protection des Romains. Jugurtha, qui aspiroit à se voir seul maître de la Numidie, résolut de faire périr les deux jeunes princes ; il dresse d'abord des embûches au cadet, qu'il fait poignarder dans son lit, et ce fut la première victime qu'il immola à son ambition.

L'aîné, épouvanté d'un pareil attentat, se sauve avec précipitation dans la province qui faisoit son partage, et quoiqu'il fut peu guerrier il arme aussitôt, tant pour se défendre des entreprises de Jugurtha que pour venger la mort de son frère. Jugurtha, de son côté, fait des levées de trou-

pes : toute la nation se partage, tout prend parti dans cette guerre civile. Le plus grand nombre des seigneurs Numides se déclare pour Adherbal ; mais les meilleurs soldats et les principaux officiers s'attachent à Jugurtha. On en vient bientôt aux mains ; Adherbal est défait, et la plupart de ses troupes, après la déroute, passent sous les enseignes de son ennemi. Les places les plus fortes ouvrent leurs portes aux victorieux. Adherbal pour sauver sa vie est obligé de se déguiser, et ce prince après avoir erré quelque temps dans ses propres états comme un malheureux proscrit, se sauve enfin sur les terres de la république, d'où il se rend à Rome pour implorer la protection du sénat.

La présence de ce jeune prince dépouillé de ses états, et la mort de son frère, assassiné par les ordres de l'usurpateur, excitèrent une indignation générale, tant dans le sénat que parmi le peuple. On ne parloit à Rome que de la nécessité de faire passer incessamment une armée en Afrique pour punir Jugurtha. Ce prince qui avoit ses émissaires à Rome, et qui redoutoit la puissance et le ressentiment de

la république, dépêcha aussitôt des ambassadeurs pour y justifier sa conduite ; il les chargea de riches présens et de sommes immenses avec ordre de lui acquérir des amis, et d'acheter, pour ainsi dire, quiconque seroit à vendre. Les ambassadeurs Numides ne furent pas plutôt arrivés à Rome qu'ils répandirent de l'argent de tous côtés. Peu de sénateurs leur résistèrent ; la plupart des grands gagnés secrètement en gagnèrent d'autres. La corruption devint générale : ces envoyés trouvèrent dans l'avarice de la noblesse un asile assuré pour leur maître, et toutes les délibérations du sénat se terminèrent à nommer dix commissaires qui eurent ordre de se rendre en Afrique pour prendre connoissance de ce qui s'y étoit passé, et pour faire, s'ils le jugeoient à propos, un nouveau partage de l'empire de Micipsa entre Jugurtha et Adherbal.

Le chef de cette commission fut Opimius qui s'étoit acquis beaucoup de considération dans le sénat et parmi les grands de Rome depuis la mort de Caius et la ruine de son parti. Il ne fut pas plutôt arrivé en Afrique

avec ses collègues, que Jugurtha qui comptoit plus sur son argent que sur la justice de sa cause, entreprit de le gagner par des présens magnifiques. Ce magistrat, aussi avare que cruel, lui vendit sa foi et son honneur; ses collègues ne furent pas plus incorruptibles. Quand le marché fut fait, Jugurtha fut trouvé innocent; on fit passer Hiempsal pour l'agresseur, et sa mort fut représentée comme une suite de sa témérité. Le partage des états de Micipsa se fit ensuite sur le plan même que proposa Jugurtha, et les commissaires, à la honte du nom Romain, lui adjugèrent les plus fortes places et les plus riches provinces, qui servirent également de récompense à son crime et à sa corruption.

Ce prince ambitieux, après le départ des commissaires, n'ayant plus rien à craindre du côté des Romains, résolut d'envahir à force ouverte les états d'Adherbal; mais comme il avoit intérêt de mettre toujours quelqu'apparence de justice de son côté, il se contenta d'abord de faire des courses sur la frontière pour tâcher d'exciter le ressentiment d'Adherbal, dans la vue que ces insultes l'engageroient à

user de représailles, d'où il pourroit prendre occasion de pousser la guerre avec vigueur, et même de la justifier à Rome s'il en étoit besoin.

Adherbal qui se connoissoit inférieur en forces et même en capacité dans le métier de la guerre, aima mieux dissimuler de petites injures que de s'attirer une guerre ouverte et déclarée. Jugurtha, après l'avoir harcelé quelque temps sans pouvoir l'engager à prendre les armes, méprise enfin sa foiblesse, et sans chercher davantage le secours des prétextes, il entre dans ses états à la tête d'une puissante armée, assiége et prend les principales places, et se rend maître de la plupart des provinces.

Après cela il ne restoit d'autre parti à Adherbal que celui d'abandonner une seconde fois ses états, ou il falloit, malgré l'inégalité des forces, se résoudre à les défendre généreusement les armes à la main. Ce jeune prince, par le conseil de ses ministres, se détermine à opposer la force à la violence. Il assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, et mit enfin une armée sur pied, mais plus considérable par le nombre que par le

courage ; il marche ensuite à l'ennemi pour s'opposer aux progrès de ses armes.

Jugurtha, qui avoit ses desseins, laisse camper Adherbal sans l'inquiéter ; il feint même de se défier de ses propres forces pour augmenter sa confiance. Les premiers jours se passent sans combattre ; mais, à la faveur des ténèbres d'une nuit obscure. Jugurtha s'approche sans bruit du camp d'Adherbal, l'attaque de tous côtés, emporte les retranchemens, et taille en pièces tout ce qui lui fait résistance ; il cherche de tous côtés Adherbal qu'il vouloit faire périr pour terminer tout d'un coup la guerre ; mais ce prince fut assez heureux dans sa disgrace pour échapper à la fureur de son ennemi. Il ne vit pas plutôt son camp forcé qu'il se jeta dans Cirthe, capitale de ses états, où il s'enferma avec les débris de son armée, d'où il dépêcha des ambassadeurs à Rome pour implorer de nouveau le secours de la république.

Jugurtha, qui regardoit sa mort comme le premier fruit de la victoire, le suit, arrive devant Cirthe avec toute son armée, investit la place,

la serre de près, et jure de ne pas partir du pied de ses murailles, qu'il ne se soit rendu maître et de la ville et de la personne d'Adherbal. Ce malheureux prince, qui se voit à la veille de tomber entre les mains d'un ennemi inexorable, dépêche courrier sur courrier à Rome. Le sénat obsédé par les partisans de Jugurtha semble douter du rapport des ambassadeurs, et se contente d'envoyer en Afrique trois jeunes Romains pour reconnoître ce qui s'y passe; et en cas de guerre, ordonne aux deux princes Numides de mettre les armes bas. Jugurtha à leur arrivée les amuse d'abord par des ambassades continuelles, les séduit ensuite et les corrompt par des sommes considérables, déguisées sous le titre de présens. Ses agens, dans l'audience qu'on leur donna, soutinrent qu'Adherbal avoit attaqué à force ouverte, et même par des voies indignes et détournées, la vie de leur maître qui n'avoit pris les armes que par la nécessité d'une juste défense. Les envoyés gagnés par ces raisons que l'argent du Numide fit trouver justes, s'en retournèrent

à Rome pendant que Jugurtha poussoit le siége avec une nouvelle ardeur.

Adherbal réduit à l'extrémité écrit de nouveau au sénat, et il conjure les Romains par les services de Masinissa, son aïeul, de lui sauver au moins la vie : *Disposez comme il vous plaira du royaume de Numidie*, lui dit ce foible prince dans sa lettre ; *mais ne permettez pas que je tombe dans les mains d'un tyran et du meurtrier de ma maison.*

Les plus honnêtes gens du sénat, et ceux qui n'avoient point été corrompus par l'argent de Jugurtha, vouloient qu'on ne différât pas davantage à faire passer une armée en Afrique pour faire lever le siége de Cirthe, et pour punir Jugurtha de n'avoir pas déféré aux premiers ordres qu'on lui avoit envoyés ; mais ses partisans empêchèrent par leurs brigues que cet avis ne passât, sous prétexte que cet armement engageroit à une dépense inutile ; ils proposèrent seulement d'envoyer en Afrique de nouveaux commissaires pour régler les différends des deux rois, et ce dernier avis l'emporta sur l'honneur et la gloire de la république. Æmilius Scaurus fut mis à la tête de cette commission ;

il étoit *prince* du sénat, c'est-à-dire, celui que le censeur lisant publiquement la liste des sénateurs avoit nommé le premier ; ce qui dépendoit du choix de ce magistrat des mœurs : on ne déféroit ordinairement ce titre honorable qu'à un ancien sénateur qui eût déjà été honoré du consulat ou de la censure ; et il jouissoit toute sa vie de cette prérogative.

Scaurus illustre par sa naissance et habile magistrat, mais également ambitieux et avare, avoit jusqu'alors caché ses défauts sous l'apparence des vertus contraires. Quoique l'avarice fut sa passion dominante, il avoit su refuser l'or des agens de Jugurtha, parce qu'ils le distribuoient trop publiquement. Cette conduite adroite, son âge, sa dignité, ses services le firent nommer pour cette commission. Il passa aussitôt en Afrique avec ses collègues, et débarqua à Utique, d'où il fit signifier à Jugurtha sa commission, et les ordres du sénat de lever incessamment le siége de devant Cirthe.

Jugurtha laisse ses troupes au siége, et vient trouver les commissaires : il proteste que rien ne lui est plus sacré que les ordres du sénat ; mais il re-

présente en même temps qu'Adherbal l'a voulu faire périr, qu'il est venu l'attaquer à la tête d'une armée ; que pour lui il n'a pris les armes que pour défendre sa vie et ses états ; que les Romains sont trop justes pour lui interdire ce que le droit naturel permet à tous les hommes, et pour lui lier les mains quand on l'attaque. Ce fut avec de pareils discours, ou plutôt avec des sommes considérables, mais répandues secrètement, que le perfide Africain sut éluder l'effet de cette commission. Scaurus et ses collègues n'eurent point de honte de s'en retourner à Rome sans avoir rien obtenu en faveur d'Adherbal. Le Numide, débarrassé du seul obstacle qu'il redoutoit, retourne au siége, le presse et réduit enfin Adherbal, encore plus par la faim que par la force, à se remettre entre ses mains. Ce malheureux prince n'exigea pour toute condition que d'avoir la vie sauve, et du reste il s'en remit au jugement du sénat. Jugurtha promit tout. Il fut reçu ensuite dans la place ; mais il ne s'en vit pas plutôt le maître qu'il fit tailler en pièces les soldats Numides de la garnison ; il épargna seulement les

Italiens, apparemment par respect pour la république : à l'égard d'Adherbal il le fit mourir dans les plus cruels tourmens. (*An de Rome* 641.) Ce nouvel assassinat su à Rome, et la prévarication honteuse des commissaires, excitèrent une indignation générale (1). Le peuple sur-tout crioit hautement dans ses assemblées qu'on avoit vendu à ce barbare le sang de son frère. Le sénat craignant qu'à la fin l'impunité ne soulevât le peuple, ordonna, malgré les partisans de Jugurtha, que L. Bestia Calpurnius, qui étoit alors consul, passeroit en Afrique à la tète d'une armée pour faire obéir Jugurtha. Calpurnius avoit de la valeur et beaucoup d'expérience ; mais ces grandes qualités étoient effacées par une sordide avarice ; il sembloit qu'il ne fît la guerre que comme un métier et seulement pour gagner de l'argent. Il regarda l'expédition d'Afrique comme une riche moisson, et aucun des moyens de pouvoir s'enrichir ne lui parut honteux.

Mais comme il n'ignoroit pas qu'il avoit affaire au peuple Romain et à des tribuns qui pourroient un jour lui demander un compte sévère de sa

(1) L. Flor. l. 2. c. 1. Oros. l. 5. c. 15.

conduite, il eut l'adresse d'engager dans cette expédition Scaurus et quelques sénateurs des plus considérables ; il les demanda pour ses lieutenans, sous prétexte d'avoir besoin de personnages aussi consommés dans l'art de la guerre ; mais dans le fond il n'avoit en vue que de les associer à ses brigandages, et de se mettre à couvert sous leur nom et par leur crédit de toute recherche.

Cependant ce ne fut pas sans beaucoup de surprise et d'inquiétude que Jugurtha aprit des nouvelles de cet armement. Il s'étoit toujours flatté que le meurtre d'Adherbal ne lui coûteroit que de l'argent. Il envoya aussitôt à Rome son fils comme un gage de sa fidélité et de sa soumission, et il le fit accompagner par deux ambassadeurs chargés d'une partie de ses trésors dont ils avoient ordre de lui acheter encore de nouveaux protecteurs; mais les crimes de Jugurtha avoient fait trop d'éclat pour que le sénat pût les dissimuler davantage. Au milieu d'une corruption aussi générale, et telle que nous venons de la représenter, on voyoit encore de la dignité en ce qui regardoit les affaires publiques ; on ne

pouvoit plus même prendre son parti ouvertement sans se déshonorer; aussi d'un commun avis il fut ordonné à son fils et à ses ambassadeurs de sortir de l'Italie en dix jours, à moins qu'ils ne fussent venus pour remettre le royaume de Numidie et la personne même de Jugurtha en la disposition de la république. Ce décret leur fut signifié, et ils furent obligés de s'en retourner sans avoir pu entrer dans Rome.

Sitôt que les levées furent prêtes, Calpurnius les fit embarquer à Rhege; elles passèrent d'Italie en Sicile, et de Sicile en Afrique. Le consul n'y fut pas plutôt arrivé qu'il attaqua vivement les états de Jugurtha : ses troupes se répandent dans le pays, mettent tout à feu et à sang; il forme ensuite des siéges, prend des villes et fait des prisonniers. Pour soutenir sa réputation, ou peut-être pour se faire acheter plus chèrement du roi de Numidie, il pousse la guerre avec vigueur et répand la terreur de ses armes de tous côtés. Le Numide redoutant les suites de cette guerre, a recours à ses armes ordinaires; il fait couler des sommes considérables jusques dans la tente du général Romain. Des émis-

saires secrets font le marché ; Scaurus entre dans cette honteuse négociation, et partage avec Calpurnius l'argent de Jugurtha. Pour éblouir le public on fait un traité solennel : le roi de Numidie se soumet en apparence aux ordres du sénat ; il livre ses places, ses chevaux, ses éléphans et des sommes considérables d'argent. Il paroît s'abandonner lui-même à la discrétion des Romains ; il vient au camp sans gardes et sans aucune marque de sa dignité ; mais il avoit pris la précaution de se faire donner des ôtages, et après que le général des Romains se fut retiré de ses états (1), il rentra dans ses places : on lui renvoya pour de l'argent jusqu'à ses chevaux et ses éléphans ; et à la faveur de cette fausse paix il jouit paisiblement du fruit de son crime et de l'assassinat d'Adherbal. On apprit à Rome avec autant de honte que de douleur cette nouvelle prostitution ; tout le monde se plaignoit que la majesté du peuple Romain avoit été violée. (*An de Rome* 642.) Memmius, un des tribuns du peuple, en prit occasion pour se déchaîner contre le sénat : « L'intégrité, dit-il,

(1) Liv. Epit. l. 64.

» a disparu dans cet ordre : on n'y » trouve plus de justice ; l'argent est » le tyran de Rome, et le peuple n'a » que trop éprouvé que les grands et » la noblesse n'ont point d'autre divi- » nité ; ils trafiquent publiquement de » leur foi et de leur honneur. La gloire » et les intérêts de l'état sont tombés en » commerce ; on a trahi la majesté de » l'empire, on a vendu la république » dans l'armée et dans Rome même. » Opimius, l'assassin de Caius, le meur- » trier de trois mille de ses concitoyens, » ce tyran de sa patrie, les mains » encore souillées du sang du peuple » et de ses tribuns, les a remplies de » l'or et de l'argent du perfide Jugur- » tha : Calpurnius et Scaurus ne sont » peut-être pas plus innocens. On nous » dit que le Numide s'est rendu à la » république, qu'il a livré ses places, » ses troupes et ses éléphans : éclaircis- » sez cette vérité ; faites venir à Rome » Jugurtha. S'il est vrai qu'il se soit » rendu de bonne foi, il obéira à vos » ordres ; et s'il n'obéit pas, vous ju- » gerez aisément que ce qu'on appelle » un traité n'est qu'une collusion de » ce prince artificieux avec nos géné- » raux : traité qui n'aura produit pour

» lui que l'impunité de ses crimes, des
» richesses honteuses pour ceux qui
» étoient chargés des ordres du sénat,
» et un déshonneur éternel pour la
» république. »

Ce discours réveille toute l'animosité publique. Opimius est cité devant l'assemblée du peuple. On lui fait son procès; il est banni de Rome par un décret solennel. Le souvenir de ses cruautés, dit Velleius Paterculus, fit qu'il n'y eut pas un plébéien qui eût pitié de sa disgrace; et il fut obligé, ajoute Plutarque, de passer sa vieillesse dans le déshonneur et dans la honte que lui avoient attirés son avarice et sa corruption.

Cassius qui étoit alors préteur, en vertu du même décret du peuple, passa en Afrique pour amener Jugurtha à Rome. Il lui donna pour sa sureté la foi publique; mais ce prince avoit encore plus de confiance en son argent; et il ne fut pas plutôt arrivé qu'il gagna, par de riches présens, un tribun du peuple, appelé Bebius; il se présenta ensuite devant l'assemblée. Memmius lui reprocha son ingratitude pour la maison de Micipsa; son ambition excessive, sa cruauté,

le meurtre de ses deux frères adoptifs, sa désobéissance pour les ordres du sénat, et son intelligence secrète avec ceux qui en étoient chargés, encore plus criminelle et plus odieuse à la république.

Le tribun ajouta qu'encore que le peuple n'ignorât pas le nom de ses complices et le prix de leur prostitution, il vouloit cependant en être instruit par sa bouche: qu'il peut tout espérer de la foi et de la clémence des Romains s'il dit la vérité; mais que s'il la cache ou la déguise, il se perd sans ressource; et là-dessus il le somme de répondre article par article aux différens chefs d'accusation qu'il avoit encore moins préparés contre lui que contre les sénateurs et les commissaires qui s'étoient laissés séduire par son argent.

Mais Bebius, venant au secours de Jugurtha, lui défendit de répondre sans en alléguer aucune raison. Tout le monde est surpris de l'impudence de ce tribun. Cependant il persiste obstinément dans son opposition, et le peuple trahi par un de ses magistrats voit rompre l'assemblée sans éclaircissement. Justement irrité de

cette collusion et de l'opposition de Bebius, il la regarde comme l'effet d'une nouvelle corruption ; et on ne parle pas moins que d'arreter le roi de Numidie, et de donner sa couronne à un autre petit-fils de Masinissa qui, redoutant la cruauté de Jugurtha, s'étoit refugié à Rome depuis la mort d'Adherbal.

Jugurtha, alarmé de ces bruits, trouve des assassins qui le défont de ce rival : mais l'un de ces meurtriers ayant été arreté, le perfide Africain, convaincu d'une action si noire par la déposition de cet assassin, et peut-être n'ayant plus assez d'argent pour être innocent, reçoit ordre du sénat de sortir incessamment de Rome. Il partit aussitôt, apparemment dans la crainte d'etre arrèté. On dit qu'étant hors des portes de Rome, il s'écria en la regardant : *O ville vénale ! tu serois bientôt esclave s'il se trouvoit un marchand assez riche pour t'acheter.*

Comme ce prince étoit venu à Rome sur la foi publique, on le laissa retourner paisiblement dans ses états ; (*An de Rome* 643.) mais il fut bientôt suivi par le consul Albinus, qui avoit ordre de lui faire la guerre sans relâche

s'il ne remettoit sa personne et son royaume au pouvoir du peuple Romain. Albinus étant arrivé en Afrique commença à faire la guerre avec succès, et il eût bien souhaité de la pouvoir finir avant que son consulat fût expiré. Jugurtha au contraire, qui n'avoit d'espérance que dans le changement des généraux, et qui attendoit tout du bénéfice du temps, ne songeoit qu'à amuser le consul et à tirer les choses en longueur. Tantôt il promettoit de se rendre; une autre fois il témoignoit qu'il quitteroit la vie plutôt que la couronne. On le voyoit fuir devant les Romains, et peu de jours après il venoit les attaquer jusque dans leur camp. Il y faisoit passer ensuite des courriers et des négociateurs : c'étoient tous les jours de nouvelles propositions. Le consul embarrassé dans cet abîme de négociations dont il ne voyoit point le fond, ne faisoit, pour ainsi dire, ni la guerre ni la paix; et le temps des comices étant venu, il fut obligé de quitter l'Afrique, et de se rendre à Rome pour présider à l'élection de nouveaux consuls, et il partit après avoir donné

le

le commandement de l'armée à Aulus, son lieutenant et son frère.

C'étoit tout ce que Jugurtha pouvoit souhaiter de plus avantageux. On lui laissoit à combattre un capitaine sans valeur et sans science militaire, et qui n'avoit pour toute considération que la qualité de frère du général. Beaucoup de présomption lui cachoit son incapacité; et une avarice sordide lui fit faire autant de fautes que d'entreprises.

Au milieu de l'hiver il tira ses troupes de leurs quartiers pour assiéger Suthul, une des plus fortes places de la Numidie, où Jugurtha tenoit une partie de ses trésors. C'étoit le leurre qui l'y attiroit; mais la proie étoit enfermée dans un château situé sur la croupe d'une montagne, et environné de marais que les pluies et les neiges fondues avoient rendus impraticables.

Aulus aveuglé par son avarice ne laisse pas d'en former le siége. Jugurtha ravi qu'il se fût attaché à une entreprise aussi difficile lui fait faire différentes propositions, comme s'il eût redouté le succès de ses armes. Pour entretenir sa présomption, il lui en-

voyoit de temps en temps des députés qui lui demandoient la paix avec des termes aussi soumis que s'il eût déjà été maître de toute la Numidie. Il ne laissa pas de faire avancer son armée, comme s'il eût voulu tenter de jeter du secours dans la place : mais il avoit donné ordre à ses officiers d'affecter une contenance mal assurée.

Aulus qui se flattoit d'avoir répandu la terreur parmi les Numides, marche à eux comme à une victoire certaine. Jugurtha, pour entretenir son erreur et sa confiance, feint de prendre la fuite ; ses troupes s'éloignent avec précipitation. Le général Romain les poursuit avec ardeur ; et tout ce qu'il craint, c'est que Jugurtha ne lui échappe. Mais l'habile Numide qui connoissoit le pays l'attire et le conduit insensiblement dans des défilés dont il avoit fait occuper les avenues ; et Aulus se trouve pris et vaincu, pour ainsi dire, avant que d'avoir vu l'ennemi.

L'incertitude et la terreur se répandent dans ses troupes. Les Numides chargent les Romains en tête et en queue : on fait tomber sur eux une grêle de flèches. Les uns sont tués ;

d'autres cherchent une issue, et le moyen de s'enfuir; mais de quelque côté qu'ils tournent ils rencontrent l'ennemi et la mort. Enfin le général Romain, avec ses principaux officiers, gagne le sommet d'une montagne où Jugurtha qui savoit bien qu'il ne pouvoit lui échapper le laisse passer la nuit. Le jour découvre sa disgrace dans toute son étendue. Il voit une partie de ses troupes taillée en pièces et l'autre assiégée par un ennemi maître du pays et victorieux : il fallut entrer en composition. Jugurtha feint de ne vouloir pas se servir de tous ses avantages. Il donne la vie et la liberté aux Romains; mais à condition qu'ils passeront sous le joug : cérémonie ignominieuse par laquelle les vainqueurs sembloient attacher une honte éternelle à la disgrace des vaincus. Il exige encore du général et des principaux officiers une promesse solennelle que les Romains ne le troubleroient jamais dans la possession du royaume de Numidie. Aulus, aussi lâche que présomptueux, souscrit à tout; et on voit un Romain craindre plus la mort que la perte de son honneur.

Le sénat n'eut pas plutôt appris un traité si honteux qu'il le cassa. On rappela Aulus, et Metellus désigné consul fut chargé de la guerre de Numidie. C'étoit un sénateur des premières familles de Rome, grand capitaine, homme de bien, d'une vertu et d'une probité reconnue, qui, quoique d'un parti opposé à celui du peuple, lui étoit aussi agréable qu'aux nobles même, dont il étoit l'ornement et le plus ferme soutien.

Les Romains faisant réflexion sur ses grandes qualités, et particulièrement sur ce qu'il étoit incorruptible, ne doutèrent plus de la défaite de Jugurtha, qui ne s'étoit soutenu jusqu'alors que par ses artifices et l'avarice des chefs qu'on lui avoit opposés. Metellus assemble ses troupes, fait de nouvelles levées, (*An de Rome* 944.) des magasins de vivres, d'armes et de munitions, et il part pour la Numidie, accompagné de Caius Marius que le peuple lui avoit donné pour un de ses lieutenans.

Marius étoit né dans un village proche d'Arpinum, de parens pauvres, et qui gagnoient leur vie du travail de leurs mains. Il avoit été élevé dans

les travaux rustiques, et ses mœurs étoient aussi féroces que son visage étoit affreux. C'étoit un homme d'une grande taille, d'une force de corps extraordinaire, courageux et soldat avant que d'avoir porté les armes. Il entra de bonne heure dans les armées, et il s'y distingua par des actions d'une rare valeur, et sur-tout par une pratique exacte de la discipline militaire. Il cherchoit dans toutes les occasions des périls dignes de son courage, et les plus longues marches et toutes les fatigues de la guerre ne coûtoient rien à un homme élevé durement. On remarqua toujours dans sa conduite un extrême éloignement des voluptés ; et depuis son élévation il ne parut sensible qu'à l'ambition et à la vengeance : passions qui coûtèrent tant de sang à la république. Il passa par tous les degrés de la milice, et ces différens grades furent toujours la récompense d'autant d'actions où il s'étoit signalé. Quand il demanda au peuple la charge de tribun dans une légion, la plupart de ses concitoyens ne connoissoient pas son visage ; mais son nom n'étoit ignoré de personne ; et à la faveur d'une réputation si bien éta-

blie il emporta cet emploi sur plusieurs patriciens qu'il avoit pour compétiteurs. Metellus, si bon juge de la valeur, le poussa depuis aux premières charges de l'armée, et il parvint par sa protection jusqu'à la dignité de tribun du peuple. Ce fut dans cette place qu'il commença à découvrir son ambition et la haine violente qu'il portoit au parti de la noblesse. Il déclamoit incessamment contre le luxe des sénateurs ; et quoiqu'il ne fut pas éloquent il ne cessoit de représenter au peuple avec une voix forte et tonnante combien il lui devoit être honteux de n'oser confier le commandement des armées, et les principales dignités de l'état qu'à des nobles ; que ces hommes avares et ambitieux se les étoient comme appropriées ; qu'à la faveur de leur crédit ils se les remettoient de main en main, et que pendant qu'ils en étoient revêtus ils y exerçoient impunément toute sorte de brigandages.

Marius, pour déconcerter leurs brigues et leurs liaisons, proposa une nouvelle loi et une nouvelle manière de donner les suffrages dans les élections des magistrats curules. Cotta, qui étoit alors consul, et qui pénétra

ses vues, s'opposa à la publication de la loi, et le nouveau tribun fut même cité au sénat pour y rendre compte de sa conduite. Marius s'y présenta, et au lieu de se déconcerter comme auroit pu faire un homme de si basse naissance, et nouveau dans les affaires, il menaça fièrement le consul de le faire arrêter s'il ne levait son opposition. Il se tourna ensuite du côté de Metellus qui jusqu'alors lui avoit servi de patron, comme s'il eût voulu l'engager à se déclarer en sa faveur ; mais Metellus ayant désapprouvé publiquement sa conduite, Marius, sans égard pour un sénateur à qui il devoit sa fortune, commanda sur-le-champ à ses officiers de l'arrêter ; et il auroit été conduit en prison avec Cotta, si ce consul n'avoit levé son opposition. Marius, à l'issue du sénat, retourna à l'assemblée du peuple, où il fit confirmer sa loi. Le peuple, charmé de sa fermeté, lui donna de grandes louanges, et il le nomma depuis pour aller en Numidie en qualité de lieutenant de Metellus. Ce général, qui préféroit l'intérêt de sa patrie à un ressentiment particulier, s'en servit avec la confiance que méritoient sa valeur et sa

capacité. Cette confiance ne fut point trompée, et Marius fut considéré dans la suite comme le plus sûr instrument de ses victoires (1). Metellus arrivé en Afrique s'appliqua d'abord à rétablir la discipline militaire dans les troupes qu'Aulus lui remit (2); il marcha ensuite contre Jugurtha, gagna deux batailles contre ce prince, lui enleva ses principales places, et après l'avoir poursuivi de province en province il le poussa jusqu'à l'extrémité de ses états. Jugurtha n'ayant plus ni forces à opposer à la puissance de Metellus, ni place où il pût se réfugier, demanda à traiter, et offrit de se soumettre à toutes les conditions qu'il plairoit au général des Romains de lui prescrire. Metellus lui ordonna d'abord de payer 200,000 livres (3) d'argent pour les frais de la guerre, de lui livrer tous ses éléphans, et une certaine quantité d'armes et de chevaux; ce qu'il exécuta ponctuellement. Le consul demanda ensuite qu'il lui remît les transfuges et les déserteurs.

(1) Val. Max. l. 2. c. 7. Front. Stratag. l 4. cap. 1.

(2) Salluste. L. Fl. l. 5. c. 1. Oros. l. 5. c. 15.

(3) 400,000 Marcs.

Jugurtha obéit encore, et livra ceux qu'il put faire arrêter; mais quand il lui fut enfin ordonné de se rendre lui-même à *Tisidium* pour y recevoir les ordres qu'on auroit à lui donner, pour lors il commença à balancer, et il passa plusieurs jours sans se pouvoir déterminer. Le souvenir de ses crimes, la crainte qu'on ne voulût venger la mort des princes Adherbal et Hiempsal, les charmes du pouvoir souverain, et l'horreur de tomber du trône dans la servitude, l'engagèrent à tenter encore le sort des armes; et quoiqu'il se fut dépouillé de ses principales forces, il crut qu'il lui en restoit encore assez pour traîner la guerre en longueur, ou du moins pour reculer sa perte de quelque temps. Ainsi il rompt la négociation, assemble de nouvelles troupes, fortifie de petites places qui lui restoient à l'extrémité de son royaume, et tâche de surprendre celles dont les Romains s'étoient rendus maîtres.

Metellus avoit mis garnison dans Vacca, une des plus grandes et des plus riches villes de la Numidie, et il en avoit donné le gouvernement à Turpilius Silanus, son ami et son hôte,

mais qui n'étoit pas citoyen Romain. Turpilius, homme de bien, sans orgueil et sans avarice, n'oublia rien pour apprivoiser ces barbares, et leur faire goûter la douceur de son gouvernement. Tous les haitans se louoient également de sa justice et de sa modération ; mais l'amour si naturel de la patrie, l'attachement pour leur souverain, et la haine du joug étranger, prévalurent sur l'estime qu'ils avoient pour Turpilius. Les principaux de la ville se laissent gagner par Jugurtha, ils prennent ensuite l'occasion d'une fête publique pour inviter les officiers à manger chez eux. Chacun poignarde son hôte ; et à la faveur de ce tumulte Jugurtha entre dans la ville, et taille en pièces la garnison Romaine. Turpilius échappa seul à ce massacre par la reconnoissance des habitans qui le demandèrent à Jugurtha, et qui le firent conduire jusqu'au camp des Romains, où il rendit compte de sa disgrace.

Quoique Metellus fut persuadé qu'il étoit plus malheureux que criminel, il ne put se dispenser de le faire arrêter. On le mit aussitôt au conseil de guerre. Marius, pour chagriner son

général, se rend la partie de Turpilius, l'accuse d'avoir vendu la place, et pousse cette affaire si vivement, qu'il le fait condamner à mort. Ce ne fut qu'après que Metellus eut repris Vacca, qu'on fut instruit de l'innocence de Turpilius et de la trahison des habitans. Tout le monde le plaignit; les amis du général Romain s'affligeoient avec lui du supplice d'un homme qu'il avoit jugé digne de son amitié. Il n'y eut que Marius qui, cherchant à se signaler par une haine déclarée contre son général, se réjouissoit publiquement de la mort de Turpilius, et il se vantoit insolemment qu'il avoit trouvé le secret d'attacher à Metellus un remords et une furie vengeresse qui lui redemanderoient incessamment le sang innocent de son hôte et de son ami. Marius, dévoré d'ambition, n'affectoit cette haine publique contre un noble des premiers du sénat, que pour acquérir de la considération dans le parti qui lui étoit opposé. Il ne s'étoit pas plutôt vu lieutenant du consul, qu'il aspira à sa place; et pour y parvenir il n'oublioit rien pour se donner une grande réputation. Il étoit de toutes

les entreprises; il vouloit mener tous les partis : et soit dans les conseils, soit dans les siéges et les batailles, personne ne fit voir ni des vues plus justes, ni plus de courage et de valeur. On admiroit en même temps cette tempérance et cette frugalité dont il ne se démentit jamais. Vêtu et nourri comme un simple soldat, on voyoit un officier général manger du même pain qu'on distribuoit aux légionnaires, coucher à terre, ou sur une simple paillasse, et le premier au travail, soit qu'il fallût ouvrir une tranchée, ou fortifier le camp.

Cependant comme le temps de l'élection des consuls approchoit, et qu'il aspiroit ouvertement à cette grande dignité, il fait publier à Rome par ses émissaires, que Metellus prolongeait la guerre pour faire durer son empire et sa domination; que ce patricien, fier de sa haute naissance, avoit plus de faste que de véritable mérite; que sa lenteur naturelle, augmentée par l'âge, donnoit lieu à un ennemi vigilant et actif de traverser ses marches; qu'on ne verroit point la fin de cette guerre si on ne changeoit le général, et que pour lui, si

on lui donnoit seulement la moitié des troupes qui composoient l'armée de Metellus, il s'engageoit, dans une seule campagne, d'amener à Rome Jugurtha mort ou vif. Les tribuns du peuple, ravis de trouver un homme de ce mérite pour l'opposer dans l'élection aux nobles qui prétendoient au consulat, font des brigues en sa faveur. Les chefs des tribus sont gagnés sans peine ; on s'assure du plus grand nombre des suffrages, et on publie hautement dans Rome que, malgré tout le crédit des grands, le consulat sortira, dans cette élection, de l'ordre des patriciens. Marius, informé de ces favorables dispositions, demande son congé à Metellus pour aller en personne, suivant la loi, demander cette dignité, qu'on ne conféroit jamais aux absens. Metellus fut surpris et même indigné qu'un homme de si basse naissance eût des prétentions : et quoique ce général fût plein d'honneur et digne de sa réputation, Salluste prétend qu'il n'étoit pas exempt de cet orgueil inséparable d'une grande naissance. Ce fut dans cet esprit qu'il répondit à Marius avec une espèce de raillerie mêlée de mépris : *Qu'il lui*

conseilloit d'attendre, pour demander le consulat, que le jeune Metellus, son fils, fût assez âgé pour pouvoir être son collègue. Ce fils de Metellus n'avoit pas encore vingt ans, et servoit actuellement dans l'armée de son père : on sait que dans l'usage ordinaire il en falloit avoir au moins quarante-trois pour parvenir au consulat. Marius, sans paroître offensé d'une réponse si piquante, sollicite de nouveau son congé, l'obtient et arrive à Rome avant le jour des comices. Un des tribuns le présenta dans la première assemblée. Marius, sous prétexte de rendre compte au peuple de la guerre de Numidie, n'eut point de honte pour s'élever d'abaisser les grandes actions de son général. Il s'attribua l'honneur de tous les bons succès; et à l'entendre, il sembloit que Metellus, si grand capitaine, n'eût contribué aux victoires qu'on avoit remportées que de son nom et de ses auspices. Il mêla à tout cela des traits pleins de malignité; que Metellus prolongeoit la guerre (1), soit pour faire durer plus long-temps l'honneur du commandement, ou par sa lenteur ordinaire; que dans la ma-

(1) Cic. offic. l. 3.

nière timide et incertaine dont il conduisoit cette guerre, on ne voyait qu'un homme qui songeoit moins à la finir et à vaincre qu'à n'être point vaincu ; que pour lui qui connoissoit le pays, et qui se sentoit plus actif et plus vigoureux que Metellus, il s'engageoit, dans une seule campagne, de prendre Jugurtha vif ou mort, ou de le forcer de sortir de la Numidie et de toute l'Afrique. Le peuple, déjà prévenu en sa faveur et charmé de son audace, lui donna de grandes louanges, et Marius les regarda comme des gages du consulat prochain. Ce n'est pas qu'il ne s'y trouvât de grands obstacles, sur-tout de la part de la noblesse qui ne pouvoit consentir qu'un homme de si basse naissance remplît la première dignité de la république : on l'auroit fait plus volontiers général de l'armée de Numidie. Mais comme ces deux emplois étoient inséparables, et que le commandement des armées appartenoit de droit aux consuls, on fit enfin Marius consul pour le pouvoir faire général de l'armée de Numidie.

Le nouveau consul, enivré de sa grandeur, *(An de Rome 646)* donna l'essor, pour ainsi dire, à la haine

qu'il avoit toujours conservée contre le corps de la noblesse. Il l'insultoit dans tous ses discours, et il se vantoit que la dignité qu'il venoit d'obtenir étoit une victoire que le peuple Romain avoit remportée sur les grands par son courage et sa valeur: « Ils mé-
» prisent ma naissance, disoit-il, et
» je méprise leur orgueil et leur mol-
» lesse. Ils me reprochent ma pauvreté,
» si recommandable parmi nos an-
» cêtres; et je leur reproche avec bien
» plus de justice leur avarice, à la-
» quelle on les voit tous les jours sa-
» crifier leur foi, leur honneur, la
» gloire et les intérêts de la républi-
» que. Ils envient la dignité que les
» suffrages du peuple et des gens de
» bien m'ont donnée. Que n'envient-
» ils aussi mes travaux guerriers, les
» périls où je me suis tant de fois ex-
» posé, et les blessures que j'ai reçues
» dans les combats? Je ne suis parvenu
» au commandement que par une
» longue obéissance, et ils veulent
» commander sans avoir obéi, et sans
» autre mérite que celui de leur nais-
» sance. S'ils font des fautes, s'ils se
» laissent surprendre par les ennemis,
» le crédit, la cabale de leurs parens,

» le grand nombre de leurs créatures, » couvrent tout. On dissimule, on dé» guise les pertes qu'ils font, ou on » les rejette sur des officiers subal» ternes. La vérité ne perce jamais » ces nuages que forment l'autorité » des grands et la flatterie de leurs » esclaves. Pour moi, tous ces secours » me manquent : je n'ai point de pa» rens dans les charges ; je ne saurois » représenter les images, les consulats » et les triomphes de mes ancêtres. » Mon unique ressource est en moi» même, et je ne puis trouver d'appui » que dans mon courage. J'avoue » même que le talent de la parole me » manque ; j'ignore cet art dangereux » qui apprend à couvrir sous de belles » paroles la honte d'actions remplies » de lâcheté. Elevé dès ma plus ten» dre jeunesse dans un camp, et nourri » dans la discipline militaire, je n'ai » appris qu'à me servir utilement de » mon épée. Voilà mon unique étude, » et l'instruction et l'exemple que je » donnerai à mes soldats. C'est en » pratiquant de pareilles leçons que » nous espérons terminer prompte» ment la guerre de Numidie. En » ôtant le commandement de l'armée

» aux grands, vous avez ôté le prin» cipal obstacle qui s'opposoit à la
» victoire : ce n'est que leur ignorance
» dans l'art militaire, leur présomp» tion, et sur-tout leur honteuse ava» rice, qui ont fait durer cette guerre
» si long-temps. »

Marius, ayant augmenté la confiance du peuple par ce discours, lui demanda des recrues pour les légions, et qu'il lui fût permis de tirer des troupes auxiliaires des nations sujettes ou alliées de la république. On lui accorda autant de décrets et de plébiscites qu'il voulut. Le peuple et sur-tout le petit peuple, charmé d'avoir un consul de son ordre, court avec empressement pour se faire enrôler. Tout le monde le veut suivre ; on croit la victoire assurée sous un si grand général, et le nouveau soldat se flatte de revenir bientôt dans sa patrie chargé de butin.

Marius reçoit indifféremment sous ses enseignes tous ceux qui se présentent, ceux même qui n'avoient pas la quantité de bien prescrite par les lois pour être enrôlés dans la milice Romaine; mais ce consul dévoré d'ambition, et qui cachoit de vastes pro-

jets, n'étoit pas fâché de s'attacher ces sortes de gens sans bien et sans aveu, et qui ne pouvoient subsister que par sa protection. Il s'embarqua ensuite avec ses nouvelles levées, et arriva bientôt en Afrique.

Metellus n'apprit qu'avec un violent chagrin qu'on lui eût donné un successeur, sur-tout dans une conjoncture que la guerre paroissoit presque finie, et qu'il ne restoit plus qu'à se rendre maître de places peu importantes. On prétend que cet homme si grand et si sage ne put s'empêcher de verser des larmes aux premières nouvelles qu'il en reçut. Salluste, dont j'ai tiré la plupart de ces évènemens, rapporte que cette injure si sensible à un général auroit fait moins de peine à Metellus, si le choix de la république étoit tombé sur un autre que sur Marius, qu'il regardoit toujours comme sa créature, et comme un ingrat qui n'avoit décrié sa conduite que pour s'élever sur les ruines de sa réputation. Comme il ne put se résoudre à voir un homme qui lui étoit si odieux, il chargea Rutilius, un de ses lieutenans, de remettre son armée à Marius; et il partit ensuite pour Rome, où il arriva très-promptement.

Son retour et le compte qu'il rendit du succès de ses armes, les villes qu'il avoit prises, les provinces qu'il avoit conquises et les batailles qu'il avoit gagnées ; tout cela fit tomber et dissipa les mauvais bruits que Marius avoit répandus contre lui. On vit renaître l'estime et le respect que le peuple avoit pour ce grand homme. Velleius Paterculus nous apprend qu'on lui décerna tout d'une voix l'honneur du triomphe (1), avec le surnom de Numidique ; et on remarqua, dit cet historien, que dans le même temps il y avoit à Rome plus de douze magistrats de la même maison que Metellus qui, en moins de douze ans, avoient été élevés aux premières dignités de la république ; les uns au consulat, d'autres à la censure, et plusieurs qui avoient ajouté à ces dignités la gloire du triomphe.

Marius étant débarqué sur les côtes d'Afrique y vit arriver peu après Cornelius Sylla, son questeur, qui lui amena un puissant corps de cavalerie qu'il avoit levé chez les Latins. Les questeurs étoient les trésoriers généraux de la république : on les croit aussi

(1) T. L. l. 2. c. 2.

anciens que la fondation de Rome ; d'autres renvoient leur origine aux consuls, comme nous l'avons déjà dit. Il y en avoit deux qui restoient toujours à Rome, et on y en ajouta d'abord deux autres, et ensuite un plus grand nombre qui accompagnoient ordinairement les généraux à l'armée. Il falloit avoir au moins dix ans de service pour parvenir à cet emploi ; et quoique les questeurs n'eussent aucune jurisdiction dans la ville, ils ne laissoient pas d'avoir des commandemens particuliers à l'armée. D'ailleurs, comme tout semble dépendre de ceux qui ont l'administration des finances, on vit des consulaires briguer cet emploi. Titus Quintius Capitolinus, après trois consulats, ne se crut pas déshonoré par cette charge. Caton l'ancien l'accepta après avoir été honoré du triomphe ; enfin il fut ensuite ordonné par la loi Pompéia qu'on n'admettroit plus dans la questure que des consulaires : ce qui nous fait voir en quel rang les hommes les plus jaloux de leurs dignités et de leur naissance mettent l'argent et les finances.

Sylla, avant cette loi, y parvint vers sa trente et unième année. Il sem-

bloit, dit Velleius Paterculus, que les destins, en approchant Sylla de Marius, eussent voulu unir ces deux hommes et prévenir les malheurs que leur discorde produisit depuis dans la république. Mais puisque l'un et l'autre vont faire un si grand rôle dans l'histoire, il est bien juste de faire connoître un peu plus particulièrement Sylla, après sur-tout que nous avons déjà remarqué le caractère de Marius.

Lucius Cornelius Sylla, patricien, et d'une des plus illustres familles de Rome (1), étoit bien fait, de bonne mine, l'air noble, les manières aisées, pleines de franchise en apparence, et qui sembloient laisser voir à découvert le fond de son cœur; naturellement insinuant, persuasif, éloquent; il aimoit les plaisirs et encore plus la gloire. Son devoir marchoit devant tout; il savoit se livrer et s'arracher aux voluptés avec la même facilité. Il vouloit plaire à tout le monde; modeste dans ses discours s'il étoit question de parler de lui-même; prodigue de louanges pour les autres et encore plus d'argent. Il en prêtoit avec plaisir

(1) Sal. Val. Max. l. 6. c. 9.

à ceux qui avoient recours à lui, et prévenoit ceux qui en avoient besoin et qui n'osoient lui en emprunter. Il ne le redemandoit jamais ; et il sembloit qu'il voulût acheter l'armée entière. Familier sur-tout avec les simples soldats, devenant soldat lui-même, il en prenoit les manières grossières, buvoit avec eux, les railloit, et souffroit avec plaisir d'en être raillé ; mais hors de la table sérieux, actif, diligent. C'étoit un Protée à qui ces différens personnages ne coûtoient rien ; et ses vertus et ses défauts étoient également couverts par une profonde dissimulation qui le rendoit impénétrable jusque dans ses plaisirs les plus secrets aux compagnons même de ses débauches.

Tel étoit Sylla lorsqu'il arriva en Afrique et dans l'armée de Marius (1). Il s'appliqua d'abord à mériter l'estime des gens de guerre par son assiduité à toutes les fonctions militaires : soit qu'il fallût combattre ou se retrancher, on le trouvoit par-tout. Il couroit dans les endroits où il y avoit le plus de péril avec la même gaîté que ceux qui en reviennent. Une noble émula-

(1) Plut. in Syllâ.

tion lui faisoit demander les emplois les plus dangereux, et il ne fut pas long-temps sans acquérir également l'estime du général et des soldats. Marius même lui donna dans la suite un corps de troupes séparé qu'il commandoit en chef. Je n'entrerai dans le détail de cette guerre qu'autant que cela peut servir à lier les différentes parties de mon sujet. Il suffit de remarquer que Jugurtha, avant l'arrivée de Marius en Afrique, poussé à l'extrémité de ses états par Metellus, s'étoit fait un protecteur et un allié d'un roi voisin, appelé Bocchus. Ce fut contre ces deux princes que Marius eut affaire. Il prit Capsa, grande ville et fort peuplée, et il se rendit maître ensuite de cette forteresse, devant laquelle Aulus Albinus avoit échoué (1). On en vint bientôt aux mains. Les deux rois, à la faveur d'une marche dérobée, surprennent les Romains, les attaquent de nuit, portent par-tout la terreur, tuent beaucoup de monde, et auroient remporté une victoire complète si les ténèbres leur avoient permis de connoître tout leur avantage et d'en profiter. Marius eut bientôt sa revanche,

(1) Oros. l. 5. c. 15.

et presqu'avant qu'on eût su à Rome l'échec qu'il avoit reçu dans la première occasion (1), on y apprit qu'il avoit défait les deux rois dans deux batailles décisives, et qu'il les avoit mis l'un et l'autre hors d'état de tenir la campagne.

Bocchus, ayant éprouvé dans ces deux combats la valeur et la fortune des Romains, ne jugea pas à propos de hasarder sa couronne pour défendre celle de son allié; il résolut de faire sa paix, et il envoya des ambassadeurs jusqu'à Rome pour la demander.

Ces ambassadeurs étant admis dans le sénat dirent que le roi, leur maître, avoit été surpris par les artifices de Jugurtha, qu'il se repentoit d'un pareil engagement, et qu'il demandoit l'alliance et l'amitié des Romains; on leur répondit en ces termes :

« Le sénat et le peuple Romain
» n'oublient ni les services ni les in-
» jures : puisque Bocchus se repent de
» sa faute, ils lui en accordent le par-
» don; et pour ce qui est de la paix
» et de leur alliance, il les obtiendra

(1) Plutar. in Mar. Sallust. bell. Jugurt. Vid. Oros. Eutr. Flor.

» quand il les aura méritées. » Bocchus, embarrassé d'une pareille réponse, fit demander secrètement à Marius de lui envoyer son questeur. Sylla le fut trouver : on traita de différens moyens qui pouvoient servir à établir la paix : « Vous n'en avez point » d'autre, dit Sylla à Bocchus, que de » nous livrer Jugurtha : par-là vous » réparerez l'imprudence et les mal- » heurs de votre premier engagement; » et ce sera le prix de notre alliance » et de notre amitié. » Bocchus se récria d'abord contre cette proposition, et il représenta à Sylla qu'une pareille infidélité envers un prince à qui il avoit donné sa foi, attacheroit une honte éternelle à sa mémoire. Ce fut le sujet de différentes conférences qui se firent entre ce roi et le questeur des Romains. Mais Sylla qui étoit pressant et éloquent revint si souvent à la charge, et il sut si bien lui représenter qu'il n'y avoit qu'un grand service qui pût balancer le tort qu'il avoit eu de se déclarer contre les Romains, qu'il le détermina enfin à lui livrer Jugurtha. Ce prince fut trahi et arrêté sous prétexte d'une conférence que Bocchus lui avoit demandée : (*An de Rome* 647.) on le

chargea de chaînes, on le livra à Sylla qui le remit ensuite à Marius, son général; et par la captivité de ce malheureux prince la guerre de Numidie fut finie.

Une aussi heureuse nouvelle ne pouvoit venir à Rome plus à propos. On venoit d'y apprendre qu'une multitude prodigieuse de barbares, sortis du Nord, s'avançoit du côté du Midi, et menaçoit toute l'Italie. On résolut de leur opposer Marius qui jouissoit actuellement de cette faveur et de ces applaudissemens que donne une victoire récente. (*An de Rome* 649.) On le nomma consul pour la seconde fois, contre la disposition des lois qui ne permettoient pas d'élire un absent pour consul, et qui exigeoient même dix ans d'intervalle entre deux consulats. On ajouta à ces graces si pleines de distinction le gouvernement de la Gaule Narbonnoise, et on lui décerna en même temps les honneurs du triomphe. Jugurtha, chargé de chaînes, en fit le principal ornement. Il étoit traîné comme un esclave à la suite du char de Marius. Ce prince après cette cérémonie fut conduit en prison, et on le condamna à y mourir de faim. Le

bourreau lui déchira sa robe royale, le dépouilla de tous ses habits, et le poussa ensuite dans le fond d'une basse-fosse qui lui devoit servir de tombeau. On rapporte qu'en y entrant tout nu il s'écria : *O Hercule, que vos étuves sont froides !* faisant allusion aux bains de ce dieu qu'on disoit être froids. Ce prince, luttant contre la faim, vécut encore six jours ; et le désir inutile de prolonger sa vie servit de supplice à un roi qui avoit toujours compté pour rien la mort de ses proches, et des premiers de sa cour qu'il avoit sacrifiés à sa fortune et à son ambition.

Fin du second Volume.

TABLE
ALPHABÉTIQUE

Des matières contenues dans ce second Volume.

A.

B.

C.

D.

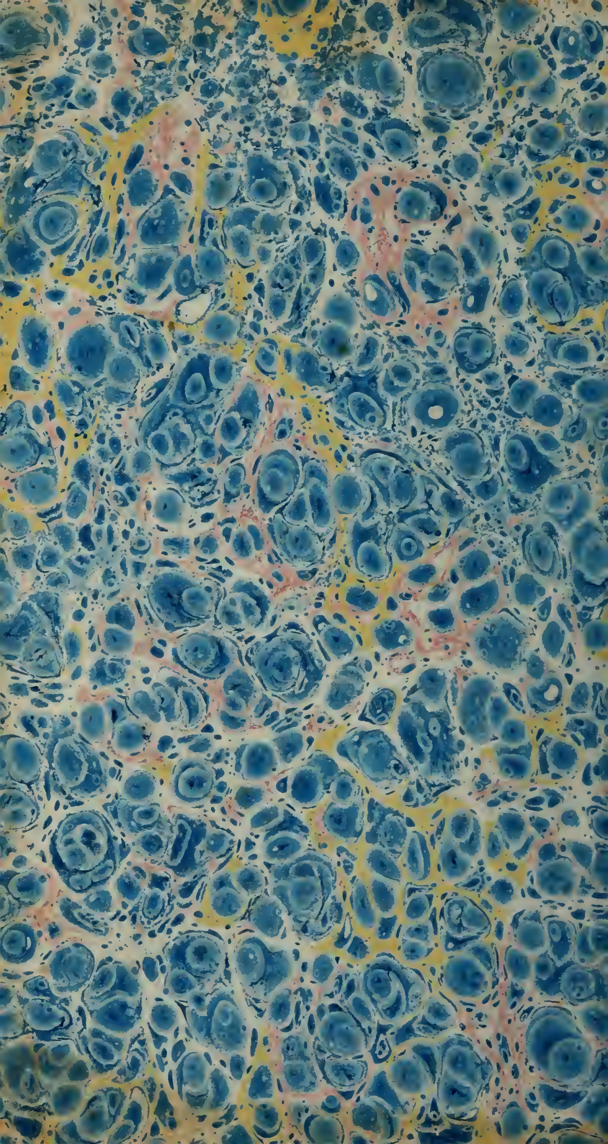
E.

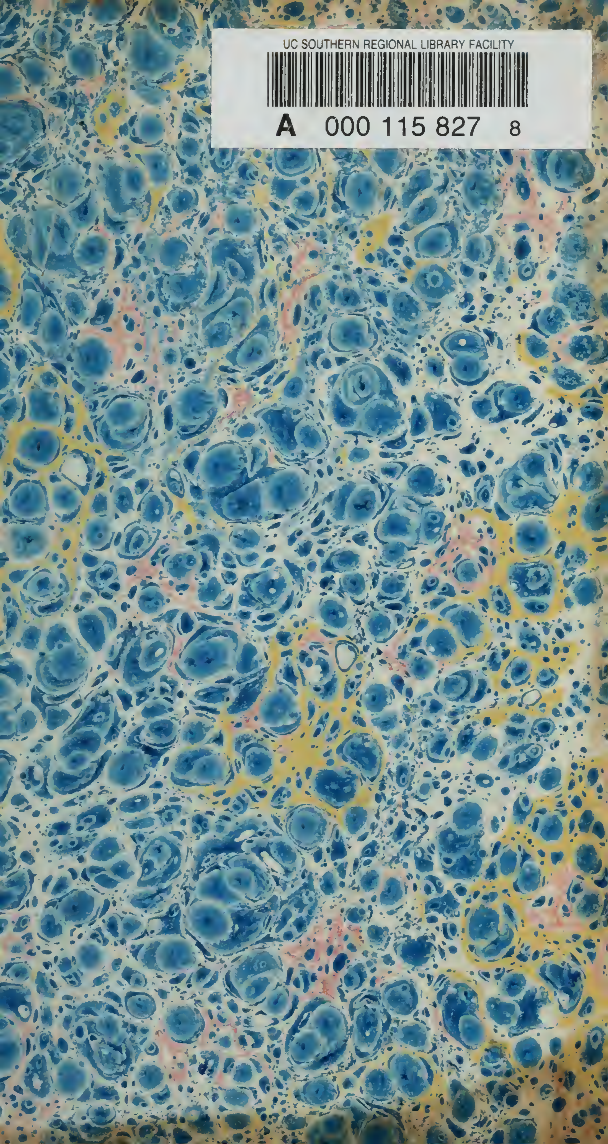
F.

J.

V.

Fin de la table des matières.




UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 115 827 8

